

# Budget de la Ville de Montréal

2010





## BUDGET DE 2010 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

### ADDENDA CONCERNANT LES TAXES PRÉLEVÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Par cet addenda, la Ville de Montréal remplace certains taux de taxe et variations des charges fiscales concernant l'arrondissement de Lachine. L'arrondissement n'adopte pas la taxe de services sur la valeur foncière initialement prévue. Voici les taux et pourcentages révisés :

#### Page 126 :

Taxe relative aux services :	0,0356
Taux moyen cumulé (Arrondissements) :	0,0858
Taux moyen cumulé total :	1,0934

#### Page 127 :

Taxe relative aux services :	0,1164
Taux moyen cumulé (Arrondissements) :	0,1666
Taux moyen cumulé total :	1,2668

#### Page 128 :

Taxe relative aux services :	0,0094
Taux moyen cumulé (Arrondissements) :	0,0596
Taux moyen cumulé total :	4,1050

#### Page 136 :

##### Immeubles résidentiels :

Charges fiscales générales :	5,5 %
Taxes d'arrondissement services :	2,3 %
<b>Charges fiscales globales :</b>	<b>7,8 %</b>

##### Immeubles non résidentiels :

Charges fiscales générales :	6,0 %
Taxes d'arrondissement services :	0,1 %
<b>Charges fiscales globales :</b>	<b>6,1 %</b>





GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence  
pour la présentation des  
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Ville de Montréal  
Québec**

pour l'exercice financier 2009  
1<sup>er</sup> janvier 2009

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La GFOA (*Government Finance Officers Association*), qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Ville de Montréal son prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2009.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activités, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'administration municipale de Montréal croit que les présents documents budgétaires respectent les mêmes critères et compte les soumettre au concours du prix d'excellence de 2010.



Adopté par  
le conseil municipal  
le 25 janvier 2010

et par  
le conseil d'agglomération  
le 26 janvier 2010

Préparé par  
le Service des finances

**NOTE**

Toutes les données budgétaires de ce document  
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire

## LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2010 sont disponibles sous formats papier et dans l'Internet pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances). Le document budgétaire présente les données financières selon le partage des compétences entre le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

**Budget 2010** (*version française disponible le 13 janvier 2010 - formats papier et Internet*)



- « **Messages** » : comprend les messages du maire et du vice-président du comité exécutif et responsable des finances, du directeur général et du trésorier, les faits saillants du budget de fonctionnement de 2010 et du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012.



- « **Plan d'affaires** » : comporte un énoncé des orientations et des stratégies qui seront mises de l'avant par l'Administration pour atteindre ses objectifs à long terme.
- « **Profil de Montréal** » : révèle plusieurs facettes de la métropole, présente l'essentiel de l'organisation politique, dresse un portrait économique de Montréal.
- « **Budget de la Ville de Montréal** » : présente les hypothèses budgétaires qui ont mené à la réalisation du budget, le certificat du trésorier qui garantit que les crédits de l'exercice financier de 2010 affectés aux paiements du service de la dette et aux obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront, sont nécessaires et disponibles. De plus, nous retrouvons le budget global de la Ville de Montréal selon les activités et la structure organisationnelle.
- « **Renseignements complémentaires** » : présente le budget des dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal.
- « **Programme triennal d'immobilisations** » : on y retrouve le sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012. Il présente aussi les investissements par arrondissements et par services centraux.
- « **Dette et situation financière** » : contient le portrait de l'endettement de la Ville.
- « **Budget du conseil municipal** » : on y retrouve les détails du budget relevant du conseil municipal, sa fiscalité ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Budget du conseil d'agglomération** » : on y retrouve les détails du budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, ses taxes et ses quotes-parts ainsi que son Programme triennal d'immobilisations.
- « **Annexes** » : s'y retrouvent la structure de présentation de l'information budgétaire, les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement, le partage des compétences et la confection du budget de 2010, la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, la synthèse des politiques financières ainsi que la carte des secteurs d'application pour la taxe sur les parcs de stationnement. On y trouve également des informations relatives au Fonds de l'eau, au portrait consolidé des investissements en transport ainsi qu'au Fonds d'investissement. Une liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés est également présentée.

## **Budget par arrondissements et services centraux** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 13 janvier 2010*)



- Arrondissements : organigramme, revenus et charges par activités.
- Services centraux : organigramme, revenus et charges par activités.

## **Programme triennal d'immobilisations par arrondissements et services centraux** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 13 janvier 2010*)



- Arrondissements : projets d'investissement de chaque arrondissement.
- Services centraux : projets d'investissement de chaque service.

## **Cahier d'information complémentaire** (*disponible seulement dans l'Internet à compter du 13 janvier 2010*)



- Le cahier complémentaire regroupe des textes portant sur des changements, des interventions ou des projets municipaux qui ont un impact direct sur la gestion financière de la Ville. Ce cahier permet d'étayer et de développer sur différents sujets de l'actualité budgétaire et financière et de les situer dans leur contexte socio-économique.

## **Divers** (*disponible seulement dans l'Internet*)



- Le budget consolidé 2010.
- Les politiques financières.
- Le budget et le PTI des années antérieures.
- Les rapports annuels et financiers en cours et ceux des années antérieures.
- La documentation des années antérieures.

## **Références rapides**

Messages.....	i
Faits saillants .....	v
Organigramme .....	7
États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Ville de Montréal .....	30
États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – municipal.....	91
États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – agglomération .....	175
Rémunération globale et effectif.....	69
Projets d'immobilisations – municipal.....	145
Projets d'immobilisations – agglomération .....	215
Définitions, abréviations et acronymes.....	Annexes 10 et 11

## TABLE DES MATIÈRES

### LE BUDGET DE 2010

Le guide d'utilisation des documents budgétaires	
Table des matières	
Index des tableaux	
Index des figures	
Index des graphiques	

#### **Messages et faits saillants**

Message du maire et du vice-président du comité exécutif et responsable des finances .....	i
Message du directeur général et du trésorier.....	iii
Faits saillants du budget de 2010.....	v
Toutes vos taxes comptent .....	vii

<b>Le plan d'affaires 2010</b> .....	ix
--------------------------------------	----

#### **Profil de Montréal**

Carte géographique de l'île de Montréal et sa population .....	1
Des chiffres qui parlent de Montréal.....	3
L'organigramme 2010 .....	7
Les membres du conseil municipal .....	9
Les membres du conseil d'agglomération.....	11
Les membres des conseils d'arrondissement .....	12
Le comité exécutif .....	15
Les commissions permanentes du conseil municipal.....	17
Les commissions permanentes du conseil d'agglomération .....	18
La situation économique .....	19

## **BUDGET 2010**

#### **Introduction**

Présentation du budget .....	23
------------------------------	----

#### **Budget global**

##### **Budget par activités**

Principaux éléments retenus pour l'établissement du budget de 2010 .....	27
Certificat du trésorier.....	29
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	30
Principaux éléments budgétaires de 2010 .....	33

## **Budget par unités d'affaires**

Le budget selon la structure organisationnelle .....	37
Le budget des arrondissements .....	43
Le budget des services centraux.....	45
Les autres postes budgétaires et le financement .....	48
Les dépenses communes .....	48
Les frais de financement .....	51
Les dépenses de contributions .....	52
Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	57
Le financement .....	57
Élimination des transactions internes et inter-entités .....	59

## **Renseignements complémentaires**

L'analyse des charges et du financement par objets .....	61
La rémunération globale.....	69
La variation de l'effectif.....	71

## **Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012**

Programme triennal d'immobilisations en bref .....	75
L'analyse des modes de financement .....	77

## **Dettes et situation financière**

L'endettement .....	79
La gestion de la dette .....	81
Le portrait financier .....	83

**BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL****Budget par activités**

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	91
Analyse des activités de fonctionnement	
Revenus.....	93
Charges, quotes-parts et financement.....	103
Affectations.....	121

**Fiscalité**

La fiscalité de 2010.....	123
Le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.....	132
La variation de charges fiscales de la Ville de Montréal.....	136

**Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 (PTI)**

Les priorités du PTI 2010-2012.....	137
Synthèse des modes de financement.....	140
Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires.....	143
Détail des investissements par unités d'affaires et par projets.....	145

**BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****Budget par activités**

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	175
Analyse des activités de fonctionnement	
Revenus.....	176
Charges et financement.....	183
Affectations.....	200

**Quotes-parts**

Les quotes-parts.....	201
-----------------------	-----

**Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 (PTI)**

Les priorités du PTI 2010-2012.....	209
Synthèse des modes de financement.....	212
Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires.....	214
Détail des investissements par unités d'affaires et par projets.....	215

**ANNEXES**

1. La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables ...	1.1
2. Le partage des compétences et la confection du budget.....	2.1
3. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif .....	3.1
4. Les compétences des arrondissements et des services centraux.....	4.1
5. Synthèse des politiques financières .....	5.1
6. Fonds de l'eau .....	6.1
7. Portrait consolidé des investissements en transport.....	7.1
8. Fonds d'investissement .....	8.1
9. Taxe sur les parcs de stationnement : secteurs d'application.....	9.1
10. Glossaire et idiomes .....	10.1
11. Index des sigles, des acronymes et autres abréviations.....	11.1

## INDEX DES TABLEAUX

### PROFIL DE MONTRÉAL

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal .....	20
Tableau 2	Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board of Canada, RMR de Montréal, de 2009 à 2014 .....	22

### BUDGET 2010

#### Budget global

#### Budget par activités

Tableau 3	États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	30
-----------	--	----

#### Budget par unités d'affaires

Tableau 4	Prévisions budgétaires de 2010 des unités d'affaires .....	40
Tableau 5	Dépenses communes.....	48
Tableau 6	Autres dépenses communes.....	50
Tableau 7	Frais de financement.....	51
Tableau 8	Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires .....	52
Tableau 9	Contributions aux villes reconstituées .....	55
Tableau 10	Contributions aux autres organismes .....	56
Tableau 11	Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	57
Tableau 12	Financement.....	57
Tableau 13	Élimination des transactions internes et inter-entités .....	59

#### Renseignements complémentaires

Tableau 14	Analyse des charges et du financement par objets .....	62
Tableau 15	Composantes de la masse salariale.....	69
Tableau 16	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur.....	70
Tableau 17.1	Effectif réparti selon la structure organisationnelle – cumulatif 2006-2010.....	72
Tableau 17.2	Effectif réparti selon la structure organisationnelle .....	73

#### Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

Tableau 18	Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.....	76
Tableau 19	Synthèse des modes de financement .....	77

#### Dette et situation financière

Tableau 20	Coût de la dette en 2010 .....	80
------------	--------------------------------	----

**BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Budget par activités**

Tableau 21	États des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil municipal.....	91
Tableau 22	Taxes .....	93
Tableau 23	Paiements tenant lieu de taxes .....	95
Tableau 24	Services rendus et autres revenus.....	97
Tableau 25	Transferts .....	99
Tableau 26	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme .....	100
Tableau 27	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement.....	101
Tableau 28	Charges d'administration générale.....	103
Tableau 29	Charges de sécurité publique.....	107
Tableau 30	Charges de transport.....	108
Tableau 31	Charges d'hygiène du milieu .....	109
Tableau 32	Charges de santé et de bien-être .....	111
Tableau 33	Charges d'aménagement, urbanisme et développement.....	113
Tableau 34	Charges de loisirs et culture.....	116
Tableau 35	Frais de financement.....	118
Tableau 36	Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération .....	119
Tableau 37	Financement.....	120
Tableau 38	Affectations.....	121

**Fiscalité**

Tableau 39	Taux de 2010, taxe sur les parcs de stationnement .....	125
Tableau 40	Taux de 2010, immeubles de la catégorie résiduelle .....	126
Tableau 41	Taux de 2010, immeubles de six logements ou plus.....	127
Tableau 42	Taux de 2010, immeubles non résidentiels .....	128
Tableau 43	Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	129
Tableau 44	Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal.....	130
Tableau 45	Évolution du rôle quadriennal 2007-2010, Ville de Montréal .....	132
Tableau 46	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements.....	133
Tableau 47	Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal .....	134
Tableau 48	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010 .....	135
Tableau 49	Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2009 et 2010, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels .....	136

**Programme triennal d'immobilisations 2010-2012**

Tableau 50	Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.....	138
Tableau 51	Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs .....	139
Tableau 52	Synthèse des modes de financement .....	140
Tableau 53	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables .....	142
Tableau 54	Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires .....	143

**BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****Budget par activités**

Tableau 55	État des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil d'agglomération .....	175
Tableau 56	Taxes .....	176
Tableau 57	Quotes-parts.....	177
Tableau 58	Services rendus et autres revenus .....	178
Tableau 59	Transferts .....	180
Tableau 60	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme .....	181
Tableau 61	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement .....	182
Tableau 62	Charges d'administration générale.....	183
Tableau 63	Charges de sécurité publique.....	186
Tableau 64	Charges de transport.....	188
Tableau 65	Charges d'hygiène du milieu .....	190
Tableau 66	Charges de santé et de bien-être .....	193
Tableau 67	Charges d'aménagement, urbanisme et développement .....	195
Tableau 68	Charges de loisirs et culture .....	197
Tableau 69	Frais de financement.....	198
Tableau 70	Financement.....	199
Tableau 71	Affectations.....	200

**Quotes-parts**

Tableau 72	Quotes-parts de 2010.....	202
Tableau 73	Quotes-parts générales de 2010 réparties par activités .....	204
Tableau 74	Résumé du mode de calcul des quotes-parts générales de 2010.....	208

**Programme triennal d'immobilisations 2010-2012**

Tableau 75	Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.....	211
Tableau 76	Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actifs .....	211
Tableau 77	Synthèse des modes de financement .....	212
Tableau 78	Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables .....	213
Tableau 79	Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires .....	214

## ANNEXES

Tableau 80	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération soit des conseils municipal et d'arrondissements .....	2.4
Tableau 81	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux .....	4.1
Tableau 82	État prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau.....	6.2
Tableau 83	Détail des acquisitions d'immobilisations pour les trois prochaines années .....	6.3
Tableau 84	Portrait consolidé des investissements de Montréal en transport Activités d'immobilisations .....	7.1
Tableau 85	Activités d'immobilisations – Fonds d'investissement par projets.....	8.2

## INDEX DES FIGURES

### BUDGET 2010

#### Budget global

##### Introduction

Figure 1	Présentation du budget global de la Ville de Montréal .....	24
----------	---	----

### ANNEXES

Figure 2	Partage des compétences – instances politiques et territoires d’application .....	2.2
Figure 3	Taxe sur les stationnements – secteurs d’application .....	9.1

## INDEX DES GRAPHIQUES

### Messages et faits saillants

Graphique 1	Toutes vos taxes comptent.....	vii
-------------	--------------------------------	-----

### BUDGET 2010

#### Budget global

##### Budget par activités

Graphique 2	Provenance des revenus.....	32
Graphique 3	Charges par fonctions .....	32

##### Renseignements complémentaires

Graphique 4	Charges par objets .....	61
-------------	--------------------------	----

##### Dettes et situation financière

Graphique 5	Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, des années 2001 à 2010 .....	83
Graphique 6	Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, des années 2001 à 2010.....	84
Graphique 7	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement, des années 2001 à 2010.....	85
Graphique 8	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), des années 2001 à 2010.....	86
Graphique 9	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l’évaluation imposable équivalente uniformisée, des années 2001 à 2010.....	87
Graphique 10	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, des années 2001 à 2010 .....	88
Graphique 11	Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée, des années 2001 à 2010.....	89



MESSAGES ET  
FAITS SAILLANTS



MESSAGE DU MAIRE ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF  
ET RESPONSABLE DES FINANCES

Mesdames,  
Messieurs,

Nous présentons ici le budget 2010 de la Ville de Montréal qui décline les moyens que nous prendrons pour réaliser nos engagements et répondre aux attentes exprimées par les citoyennes et les citoyens.

Pour une deuxième année consécutive, nous devons conjuguer avec la crise économique mondiale et ses effets sur nos revenus anticipés et nos obligations envers la population.

Considérant l'ampleur de la crise appréhendée en 2009, nous avons agi rapidement et avec prudence afin de mettre en place des mesures d'atténuation de ses impacts. Ces efforts ont d'ailleurs été reconnus par les grandes agences de notation qui ont maintenu la plus haute cote de crédit de l'histoire de Montréal. C'est ce qui nous permet, en 2010, de maintenir le cap sur un certain nombre d'investissements prioritaires, d'assurer la qualité de notre milieu de vie et de faire rayonner la vitalité culturelle et économique de notre ville.

Malgré l'efficacité des mesures mises en place, les revenus de la Ville de Montréal ont été moins importants qu'anticipés, notamment au niveau des revenus de placement. La situation nous amène donc à prioriser nos engagements et à faire des choix difficiles mais cohérents. Des choix qui nous contraignent, faute de revenus de croissance, à hausser le taux de taxation afin de pouvoir offrir le même niveau de services à la population et réaliser les projets essentiels au devenir de Montréal. Et c'est avec une rigueur accrue que nous entendons continuer la saine gestion des fonds publics.

Certains processus font d'ailleurs l'objet d'une révision complète des façons de faire, notamment les mécanismes d'approvisionnement, d'appel d'offres et d'octroi de contrats de la Ville. Cette révision s'accompagnera d'une plus grande responsabilisation et d'une plus grande imputabilité des élus et de l'ensemble de la fonction publique au regard des décisions qui seront prises.

Nous prévoyons poursuivre nos investissements dans des projets et des programmes qui contribueront significativement à l'amélioration des conditions de vie des familles montréalaises, notamment sur le plan de l'habitation, de la sécurité et des parcs.

Par ailleurs, nous soutiendrons avec une très grande vigueur la réalisation du Plan de transport de Montréal par un niveau d'investissement de près d'un demi-milliard de dollars. Et pour la première fois, la Ville utilisera son pouvoir habilitant pour imposer une taxe spéciale sur les stationnements intérieurs et extérieurs non résidentiels. Les 20 M\$ ainsi générés serviront de levier à des investissements inscrits au Plan de transport. Les décisions seront prises dans une optique de développement durable, de valorisation du transport en commun, de réduction des gaz à effet de serre, de protection de l'environnement et de développement d'alternatives en transport actif et collectif.

Du même souffle, grâce notamment à la collaboration du gouvernement du Québec, plusieurs chantiers majeurs progresseront de façon notable : le Train de l'Est, la voie réservée en site propre sur Pie-IX et le prolongement du métro. C'est donc dire que nous soutiendrons avec conviction les chantiers du Plan de transport dont l'audace et le parti pris sans équivoque pour l'environnement ont été salués à Copenhague. La réalisation de plusieurs des projets compris dans le Plan de transport permettra à Montréal de devenir une référence en la matière, à temps pour célébrer son 375<sup>e</sup> anniversaire en 2017.

Ces initiatives iront de pair avec le Plan stratégique de développement durable qui sera mis à jour pour couvrir la période de 2010-2015. La valorisation des matières résiduelles, l'amélioration de l'offre en matière de parcs et d'espaces verts et la protection des milieux naturels seront prioritaires en cette année internationale de la biodiversité.

La réussite de Montréal passe par des actions concrètes et dynamiques en matière de développement économique. Pour ce faire, et malgré la crise économique, nous entendons poursuivre et mettre sur pied des projets avec tous les partenaires susceptibles de permettre à Montréal d'aller de l'avant. De grands projets de développement pointent à l'horizon, et nous soutiendrons au maximum de nos ressources cet essor dont Montréal doit bénéficier.

De plus, nous avons à cœur d'accroître la référence de Montréal comme ville de créateurs, de savoir, de culture et d'innovation. C'est pourquoi nous voulons investir dans des projets réalistes, mais ambitieux, qui feront la fierté des Montréalaises et des Montréalais, notamment par le déploiement de BIXI, ce grand ambassadeur de Montréal à l'international, ou encore la réalisation de la deuxième phase du Quartier des spectacles.

L'ensemble des élus et la fonction publique mèneront à bien les engagements qui vous sont présentés dans le présent budget, avec la volonté, la rigueur et la vision d'une administration résolument engagée à maintenir l'élan d'une ville unique, rayonnante et en action. C'est en joignant nos forces que nous contribuerons collectivement à l'amélioration de notre qualité de vie. Soyons fiers de nos réalisations et bâtissons ensemble notre métropole.

Le maire de Montréal et  
président du comité exécutif



Gérald Tremblay

Le vice-président du comité exécutif et  
responsable des finances



Alan DeSousa, FCA

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU TRÉSORIER

Montréalaises,  
Montréalais,

C'est avec enthousiasme et ferveur professionnelle qu'à titre de nouveau directeur général de la Ville de Montréal je joins ma voix à celle du trésorier pour vous présenter le Budget 2010, en cette année que nous envisageons comme empreinte de renouveau et d'occasions de relance à saisir.

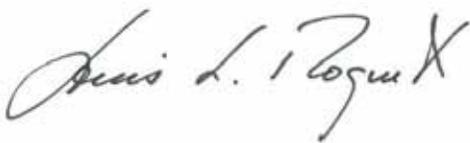
La Ville de Montréal doit composer avec les conséquences économiques et financières mondiales qui ont marqué 2009. Montréal n'a certes pas échappé à l'impact de cette crise, mais elle y a résisté mieux qu'ailleurs, en raison notamment des projets qu'elle avait déjà mis de l'avant, du plan de 125 M\$ mis en place pour contrer les effets de la crise et de la gestion avisée au regard de la dette publique. Cette gestion responsable a d'ailleurs été soulignée une fois de plus par les grandes agences de notation qui ont maintenu notre excellente cote de crédit, nous accordant dès lors une marge de manœuvre stratégique pour assurer le développement de la métropole à des taux d'intérêt compétitifs.

Même si la prudence est plus que jamais de mise, l'heure est aussi à la mobilisation de nos équipes et à imaginer de nouvelles façons de faire. C'est justement dans cet esprit que nous avons entamé la révision des processus d'attribution des contrats publics et de gestion des projets de la Ville. Rappelons que cet exercice de révision a été demandé par l'administration à la suite de la décision du maire de suspendre, pour l'heure, la plupart des appels d'offres et des octrois de contrats. Ce ralentissement des investissements est toutefois ponctuel et n'influence aucunement la qualité du fonctionnement de la Ville et des services aux citoyens. À la levée de cette prorogation, nous aurons implanté les mesures qui garantiront un rapport qualité-prix optimal dans les contrats octroyés et un meilleur contrôle de la gestion des fonds publics. Par ailleurs, une priorisation des dépenses en immobilisations de 2010-2012 sera établie en tout début d'année en fonction des engagements de la Ville, tels qu'ils sont présentés au budget, et de sa capacité financière.

Dans la foulée de cet exercice de révision, nous pouvons affirmer que 2010 sera aussi une année vouée à redonner à la Ville l'expertise qu'elle requiert pour lui assurer la maîtrise d'œuvre et les contrôles appropriés dans tous les secteurs nécessitant une intervention municipale. Il importe donc de miser sur la compétence et la mobilisation des employés municipaux qui œuvrent au quotidien à l'excellence des services publics. C'est pourquoi, entre autres, la Ville de Montréal intégrera, au cours de l'année à venir, de nouvelles ressources lui permettant d'accroître et de maintenir à l'interne son expertise dans divers domaines, dont ceux de la gestion de projets, de l'ingénierie, de l'approvisionnement, des services juridiques et du contrôle financier.

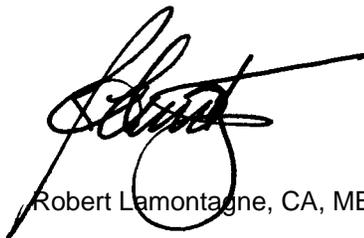
Nous nous emploierons donc en 2010 à soutenir l'administration dans la réalisation des objectifs ambitieux du plan d'affaires, tout en assurant le développement d'une fonction publique encore plus performante et une gestion efficace, rigoureuse et serrée des fonds publics. Les citoyennes et les citoyens peuvent compter assurément sur la compétence, la volonté et l'ardeur au travail de notre grande équipe qui déploiera, avec grande fierté, tous les efforts nécessaires pour réaliser les priorités qui vous sont présentées dans le présent budget.

Le directeur général,



Louis Roquet

Le directeur principal et trésorier,



Robert Lamontagne, CA, MBA

## FAITS SAILLANTS DU BUDGET DE 2010

### Un budget rigoureux et tourné vers l'avenir

- En 2010, le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal atteint 4 298,1 M\$, en hausse de 5,6 % par rapport à 2009.
- Une enveloppe de 12 M\$ est destinée aux arrondissements. En tenant compte de celle-ci, le budget des arrondissements est en hausse de 2,4 % comparativement à 2009.
- 10 M\$ pour accroître l'expertise de la fonction publique, notamment dans la gestion de projets, l'ingénierie et le contrôle financier.
- Le Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 totalise 3 105 M\$, dont :
  - 1 053,5 M\$ pour les infrastructures relatives à l'eau,
  - 775,4 M\$ pour la voirie, incluant les routes, les ponts et les feux de circulation,
  - 400,9 M\$ destinés aux grands projets de développement économique.
- Le Programme triennal d'immobilisations prévoit :
  - 774,5 M\$ en 2010, dont 566,2 M\$ pour la poursuite de travaux déjà entrepris,
  - 1 185,6 M\$ en 2011,
  - 1 145,3 M\$ en 2012.
- De nouveaux travaux pourront être autorisés en 2010 selon des critères déterminés par l'administration. Ainsi, les travaux nécessaires pour assurer la sécurité des personnes ou qui impliquent le versement d'une aide financière ou d'une contribution de la part d'un ordre de gouvernement supérieur ou d'un partenaire privé seront réalisés.

### Transport collectif et actif

- Contribution annuelle sans précédent de 389,6 M\$ à la STM et de 44,1 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport, soit une augmentation de 57,6 M\$ à la STM et de 4,6 M\$ à l'AMT pour une hausse de 62,2 M\$ par rapport à 2009. Il s'agit d'une augmentation de 16,7 % du financement des transports en commun.
- Investissement de 21,4 M\$ pour les pistes cyclables jusqu'en 2012.

### Culture, patrimoine et sport

- 33,4 M\$ sur trois ans pour parachever le Quartier des spectacles.
- Près de 15 M\$ pour l'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal, le réaménagement du square Dorchester et la mise en valeur des immeubles patrimoniaux.
- 11,2 M\$ d'investissements dans les Muséums nature de Montréal, dont 4,6 M\$ consacrés au nouveau Planétarium.

- 10,9 M\$ pour le Conseil des arts de Montréal.
- 10,4 M\$ réservés à la mise à niveau des arénas Henri-Bourassa, Jacques-Lemaire, Camillien-Houde et Howie-Morentz, à même le Fonds des arénas.

### Parcs et milieux naturels

- 21 M\$ pour améliorer les équipements dans les parcs.
- 12 M\$ par année pour les trois prochaines années pour la protection, l'acquisition, l'aménagement et le maintien des milieux naturels.

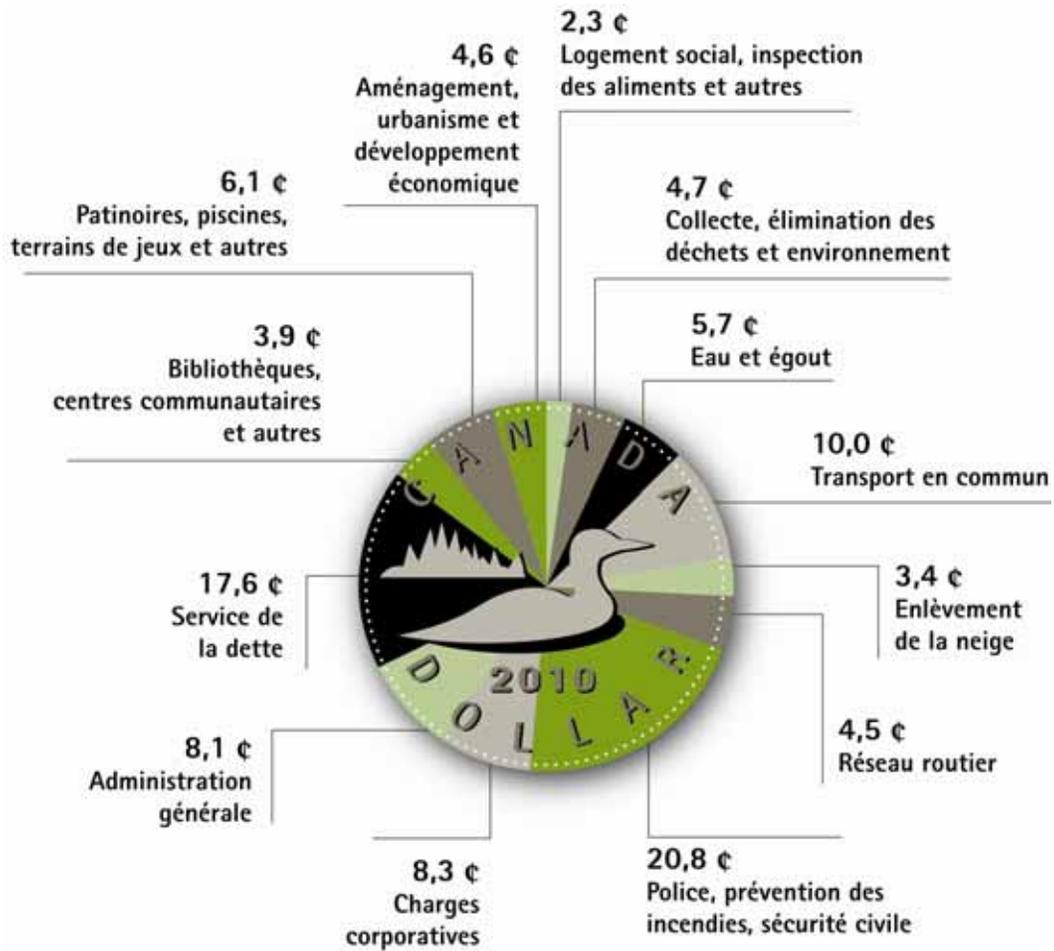
### Développement économique, social et environnemental

- 120,6 M\$ pour les projets majeurs comme le réaménagement de l'autoroute Bonaventure.
- 81 M\$ sur 10 ans pour les programmes de développement économique (PR@M).
- 54 M\$ pour les programmes de subvention à l'habitation permettant, entre autres, le développement et la rénovation de logements sociaux et communautaires.
- 9,2 M\$ pour l'acquisition de nouveaux bacs de récupération.
- 8 M\$ afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 6,6 M\$ pour la construction et la réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles.

### Fiscalité

- Augmentation des charges fiscales générales de 5,3 % pour le secteur résidentiel et de 6 % pour le secteur non résidentiel.
- Introduction d'une taxe sur les parcs de stationnement non résidentiels au montant global de 20 M\$ afin de contribuer au financement des transports en commun.

Graphique 1  
Toutes vos taxes comptent





# PLAN D'AFFAIRES



## INTRODUCTION

L'année 2009 a été marquée par une crise économique mondiale incitant la Ville de Montréal à gérer ses finances avec encore plus de prudence. Le budget 2009 proposait déjà des actions proactives en ce sens, en conformité avec les grandes orientations de l'Administration municipale.

Dès le début de l'année 2009, l'Administration a mis en place des mesures concrètes afin que les effets de la crise affectent de façon moins drastique l'économie de Montréal. Leurs effets se sont fait sentir immédiatement et la Ville entend continuer d'agir de la même façon.

La rigueur et la prudence dans la gestion des finances publiques ont fait en sorte que l'agglomération montréalaise figure parmi celles ayant le mieux résisté au ralentissement économique en Amérique du Nord.

Alors que nous sommes en début d'exercice, l'Administration fait le choix d'agir immédiatement pour protéger l'équilibre budgétaire de 2010 et la santé générale des finances publiques de la ville pour les années à venir. Ceci implique des choix difficiles, mais nécessaires.

Le budget 2010 a été préparé dans le même esprit de rigueur, tout en poursuivant les investissements dans les secteurs d'activité essentiels au développement de la ville. À ce titre, la Ville a entrepris la révision de ses processus d'investissements afin de mieux refléter l'équilibre entre les besoins immédiats et la capacité financière de la Ville à moyen et à long terme. Cet exercice sera effectué avec l'objectif fondamental de protéger la qualité des services aux citoyens et le développement économique.

Enfin, compte tenu de l'ampleur des activités de l'administration municipale, le plan d'affaires 2010 de la Ville de Montréal se présente selon les trois grands engagements de l'Administration à l'égard des citoyens :

- Rendre les milieux de vie plus agréables et sécuritaires;
- Affirmer le leadership de Montréal comme métropole;
- Offrir une administration performante au service des citoyens.



---

## RENDRE NOS MILIEUX DE VIE PLUS AGRÉABLES ET PLUS SÉCURITAIRES

Prendre soin de nos familles et assurer leur sécurité

La famille se trouve au cœur des priorités de la Ville de Montréal depuis plusieurs années. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant afin de conserver, voire d'attirer, les jeunes familles sur le territoire de la ville de Montréal. À ce titre, la politique familiale de la Ville de Montréal a permis l'amorce de plusieurs projets, notamment au niveau de l'offre de logements et de l'offre de services adaptés aux jeunes en matière de culture, de sport et de loisirs. En plus de rendre la Ville plus attrayante, ces nombreux projets contribuent à faciliter l'intégration des familles d'origine diverses.

### **Construire de nouveaux logements abordables, accroître le parc de logements sociaux et communautaires et rénover des logements existants**

La réalisation de l'Opération 15 000 logements, lancée en 2006, en est certainement l'exemple le plus éloquent. Entre le lancement de cette opération et la fin de l'année 2009, plus de 5 170 logements ont été rénovés et plus de 3 360 logements abordables privés ont été construits. De plus, 5 369 logements sociaux et communautaires ont été réalisés ou sont sur le point de l'être. En 2009 seulement, près de 52 M\$ ont été investis dans le cadre des programmes de subventions résidentielles.

Ces efforts se poursuivront en 2010, tant en matière de développement de logements sociaux et communautaires, que de rénovation résidentielle, d'aide à l'accession à la propriété et de construction de logements abordables ou destinés à des clientèles familiales. En 2010, les prévisions budgétaires pour les programmes de subventions résidentielles s'élèvent à plus de 54 M\$.

Par ailleurs, conformément à sa politique familiale, Montréal poursuivra son programme de soutien à l'accession à la propriété en 2010 avec l'objectif de le rendre encore plus avantageux pour les familles avec enfants. Depuis 2004, près de 4 700 ménages ont reçu une aide financière pour s'installer à Montréal. Les constructeurs résidentiels seront aussi incités à intégrer des logements de trois chambres et plus à leurs projets afin de mieux répondre aux besoins des familles.

La Ville de Montréal disposera en 2010 d'une allocation pour construire ou rénover 1 450 logements dans le cadre du programme AccèsLogis du gouvernement du Québec pour soutenir la réalisation de logements sociaux et communautaires. Les familles à faible revenu, les aînés en légère perte d'autonomie et les personnes ayant des besoins spéciaux ou à risque d'itinérance compteront parmi les clientèles prioritaires de ces projets de logements sociaux et communautaires.

Aussi, les efforts amorcés en 2008 pour la promotion de Montréal comme lieu de résidence se poursuivront en 2010, principalement auprès des familles avec enfants. Cette campagne de promotion sera particulièrement marquée par une présence bonifiée sur Internet. Elle viendra appuyer les initiatives déjà en cours, comme l'opération « Week-ends visites libres à Montréal ».

### **Accentuer la lutte contre les logements insalubres**

Au cours des dernières années, Montréal a pris les moyens nécessaires pour agir rapidement concernant les logements insalubres et les propriétaires délinquants. Avec la contribution de l'équipe spéciale d'inspection de la Ville de Montréal ajoutée au travail quotidien effectué en arrondissement, plusieurs actions majeures ont été prises pour lutter contre l'insalubrité. De façon générale, les propriétaires des immeubles inspectés depuis la mise en œuvre du Plan d'action ont donné suite aux avis reçus en corrigeant les non-conformités détectées lors des inspections.

En 2010, alors que l'équipe spéciale d'inspection poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements, la Ville de Montréal entend resserrer ses actions dans la lutte contre les logements insalubres. Les démarches se poursuivront auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les modifications à la loi en l'appui à notre stratégie en ce domaine. La Ville de Montréal procédera à un resserrement des contrôles et à un durcissement dans l'application de la réglementation relative aux propriétaires récidivistes récalcitrants. La Ville de Montréal continuera d'agir de façon énergique dans ce dossier. L'objectif ultime est d'offrir une meilleure qualité de logements aux Montréalaises et aux Montréalais.

### **Poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Le contexte économique de récession fait en sorte que de plus en plus de Montréalaises et de Montréalais ont besoin d'aide afin de passer au travers des situations de pauvreté. Par exemple, les différents services alimentaires ont vu leurs revenus diminuer substantiellement alors que la clientèle a augmenté, dans certains cas, de près de 30 %. C'est pourquoi, en matière de développement social, une entente de trois ans a été conclue avec le gouvernement du Québec, pour les années 2009 à 2011, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette entente prévoit une enveloppe budgétaire totale de 24 M\$. Pour 2010, ce sont 8 M\$ qui seront investis, soit 1 M\$ de plus qu'en 2009.

La plus grande partie de ces sommes sera directement redistribuée aux groupes communautaires qui viennent en aide aux clientèles les plus démunies de notre société. Principalement, ces sommes seront destinées aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire et en itinérance.

### **Moderniser les équipements sportifs et récréatifs**

La Ville de Montréal a à cœur l'épanouissement des familles montréalaises à proximité de leur lieu de résidence. C'est pourquoi elle investit dans la modernisation des équipements sportifs et récréatifs. Par le passé, des investissements majeurs ont permis la réalisation du Taz, du Complexe Benny, une importante modernisation de l'aréna Maurice-Richard, l'annonce de la construction du Centre aquatique et sportif de Cartierville, les rénovations à la piscine du Centre Claude-Robillard et une relocalisation du nouveau Quartier de la Vie.

En partenariat avec le gouvernement du Québec, la Ville élaborera davantage de projets notamment grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au programme Infrastructures de loisirs Canada et au Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes Villes du gouvernement du Canada.

Grâce au Fonds de soutien aux équipements sportifs, créé en 2008 par la Ville de Montréal, la majorité des arrondissements ont entrepris dès 2009 des travaux relatifs à leurs installations sportives et récréatives, notamment leurs piscines, pataugeoires et terrains de soccer. Ce fonds permettra la réalisation de projets majeurs, tel le nouveau centre de soccer intérieur à proximité du Complexe environnemental Saint-Michel pour lequel la Ville investit 6,3 M\$, de même que le nouveau complexe sportif multifonctionnel de l'arrondissement Saint-Laurent, avec un investissement municipal de 11,7 M\$.

D'autres investissements majeurs seront également consentis en conformité au Plan d'intervention dans les aréna municipaux, qui vise notamment à remplacer les systèmes de réfrigération afin de respecter les nouvelles normes de protection de l'environnement. À titre d'exemple, Montréal investira 2,2 M\$ pour la rénovation et la mise aux normes de l'aréna Henri-Bourassa, ainsi que 2,2 M\$ pour la mise aux normes de l'aréna Camilien-Houde.

En plus des travaux de modernisation, la Ville de Montréal appuiera le développement d'activités sportives « non traditionnelles » par la création, dès 2010, d'une piste de BMX extérieure, une activité de plus en plus prisée par les jeunes. Les équipements et les activités de sport et de loisirs seront aussi plus accessibles que jamais, grâce à un nouveau service en ligne permettant de s'inscrire aux activités de sport et de loisirs ou de réserver les plateaux sportifs, une innovation qui verra le jour l'an prochain.

### **Réduire la vitesse dans nos rues et sécuriser les déplacements**

La sécurité dans les déplacements demeure une priorité à Montréal puisqu'il s'agit d'une condition essentielle à la qualité de vie des familles. En 2009, le projet pilote des radars photographiques a permis de sensibiliser les automobilistes aux dangers de la vitesse excessive sur les rues locales et en milieu résidentiel. Ce message a été entendu et le bilan routier de Montréal s'améliore constamment.

En 2010, la Ville de Montréal poursuivra ses efforts de limitation de la vitesse en implantant la nouvelle limite de vitesse de 40 km/h dans les zones résidentielles et en menant une campagne de sensibilisation citoyenne. Les modifications législatives nécessaires pour permettre cette réduction de 20 % de la limite de vitesse ont été obtenues du gouvernement du Québec à la suite de demandes insistantes de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal entend également poursuivre en 2010 la mise aux normes des feux de circulation afin de faciliter la traversée des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Cette mesure touche plus de 1 200 feux et s'ajoute aux travaux de modernisation des intersections qui se poursuivent, conformément aux orientations du Plan de transport.

La nouvelle limite de vitesse de 40 km/h, la mise aux normes des feux et la modernisation des intersections auront pour effet d'améliorer la sécurité des piétons, en particulier les enfants, faisant ainsi de Montréal une ville toujours plus attrayante pour les familles.

### **Maintenir un sentiment de sécurité partout dans la ville**

Quand il est question de sécurité, la prévention est cruciale. C'est pour cette raison que la Ville de Montréal a mis beaucoup d'efforts en 2009, de concert avec le milieu communautaire, pour réaliser de nombreux projets de prévention. Ces efforts portent leurs fruits. La contribution du milieu communautaire en ce domaine s'avère d'ailleurs très précieuse, notamment dans ses actions concertées avec le Service de police de la Ville de Montréal, lesquelles ont contribué à la réduction significative du nombre d'homicides reliés aux gangs de rue en 2009.

Ces succès font en sorte que la Ville de Montréal poursuivra en 2010 le soutien accordé aux interventions communautaires dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, LaSalle, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Sud-Ouest et Ahuntsic-Cartierville.

Les efforts de prévention se traduisent aussi par une présence policière plus soutenue, plus particulièrement dans le métro et sur le réseau routier. Ainsi, la présence continue des policiers dans le métro permet d'accroître le sentiment de sécurité des usagers et des visiteurs; une enquête d'opinion réalisée en septembre 2009 montre d'ailleurs que 80 % des usagers s'y sentent en sécurité.

Cela dit, les activités de prévention ne suffisent pas et la Ville de Montréal intensifiera encore ses efforts de lutte contre la criminalité en 2010 particulièrement dans les secteurs d'activité prioritaires que sont la lutte contre les gangs de rue, la lutte contre la drogue et la cybercriminalité.

### **Intervenir plus rapidement grâce au nouveau service des premiers répondants**

Le déploiement du service des premiers répondants ayant été achevé en 2009 à la suite d'investissements s'élevant à 14 M\$ depuis 2002, les Montréalais bénéficient donc maintenant d'un service entièrement fonctionnel. Ce service, qui permet d'optimiser le temps de réponse afin de porter assistance aux victimes le plus rapidement possible, est disponible dans la totalité des casernes et 1 700 pompiers ont reçu la formation correspondante. Concrètement, ce nouveau service permet de sauver davantage de vie, en raison d'interventions plus rapides sur les lieux d'un appel. Le service prévoit répondre à plus de 50 000 appels au cours de l'année 2010.

### **Prévenir les risques d'incendie**

En matière de sécurité incendie, le nouveau Schéma de couverture de risques de Montréal, approuvé en octobre 2008, est désormais implanté. Ce plan prévoit la mise en œuvre de différents programmes de prévention, tels que la réalisation périodique d'inspections de bâtiments à risques plus élevés et l'optimisation de l'accès à l'eau dans les zones sans réseau de distribution.

En vertu des dispositions du schéma de couverture de risques, les efforts de l'année 2010 porteront sur la restauration de sept des 65 casernes sur le territoire de l'île de Montréal. Ces travaux nécessitent un investissement de 10,9 M\$ et touchent les casernes 5, 37, 44, 56, 65, 67 et 72 situées dans les arrondissements de Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, LaSalle, Verdun et Saint-Laurent.

Afficher un parti pris sans équivoque pour le transport collectif et actif

### **Poursuivre le déploiement de BIXI, à Montréal et à l'international**

Le service de vélo en libre-service BIXI, affichant déjà plus de 1 million de déplacements dès sa première année d'implantation, s'est taillé une place prépondérante dans le paysage montréalais. Il se démarque par son originalité, sa facilité d'utilisation et sa grande disponibilité dans les points centraux de la ville. Déjà, BIXI contribue au rayonnement international de Montréal comme ville UNESCO de design, où la créativité et l'excellence en technologies et innovations sont mises de l'avant. De grandes métropoles mondiales telles que Londres et Boston entendent suivre l'exemple de Montréal en adaptant le concept du BIXI. Ce projet majeur assure aux citoyens et aux visiteurs de Montréal un mode de transport alternatif et actif de première classe. Il contribue également à assainir l'air et à améliorer la qualité de l'environnement à Montréal. Ce projet a bénéficié d'un budget de 23 M\$ en 2009.

### **Développer davantage le réseau cyclable**

Afin d'offrir un réseau de plus de 800 kilomètres de pistes cyclables d'ici 2013, la Ville de Montréal intensifiera ses efforts en ce sens en ajoutant 60 nouveaux kilomètres au réseau cyclable au cours de l'année 2010, un investissement de 7,5 M\$.

Montréal a réalisé des pas de géant dans le développement de son réseau cyclable ces dernières années. En 2009, plus de 55 kilomètres de pistes cyclables ont été réalisés dans les différents secteurs de l'île de Montréal, de Sainte-Anne-de-Bellevue à Pointe-aux-Trembles. Les différents réseaux cyclables de Montréal sont désormais reliés grâce aux efforts consentis depuis 2007.

### **Investir sans précédent dans le service de transport collectif**

L'une des caractéristiques de l'Administration actuelle de Montréal, c'est son parti pris pour le transport collectif. En plus d'avoir adopté, après consultation, un Plan de transport innovateur et audacieux en 2008, elle a injecté 150 M\$ additionnels dans le transport collectif, au cours des années 2007 à 2009. Ces investissements supplémentaires, joints à ceux du gouvernement du Québec, ont eu une répercussion positive et ont entraîné un accroissement de 5,3 % de l'achalandage de la clientèle.

Cette tendance à l'accroissement des investissements dans le transport en commun se confirmera en 2010, avec une injection additionnelle de 57,6 M\$. Ainsi, la contribution totale de Montréal affectée à la Société de transport de Montréal s'élèvera en 2010 à 389,6 M\$ soit une augmentation de 17,3 %. Montréal figure donc au premier rang des villes de la Communauté métropolitaine de Montréal pour sa contribution par habitant à une société de transport collectif.

Une part importante de ces investissements a été consacrée à la modernisation du réseau de transport collectif avec pour objectif d'augmenter de 8 % l'achalandage du métro et de l'autobus.

Par ailleurs, la Ville de Montréal portera à 44 M\$ en 2010 sa contribution à l'Agence métropolitaine de transport pour le financement des trains de banlieue et au fonds d'immobilisation métropolitain, soit une augmentation majeure de 11,4 % comparativement à 2009. La Ville de Montréal poursuivra ses démarches auprès d'ADM et de l'AMT afin de concrétiser le projet de navette ferroviaire reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville de Montréal. Elle finalisera les études

menant à l'implantation d'un premier circuit de tramway et participera au bureau de projet qui réalisera le prolongement du métro vers Anjou et Saint-Laurent.

L'année 2010 verra aussi le début de l'un des projets majeurs figurant dans le Plan de transport de la Ville de Montréal, celui de l'implantation d'un corridor de voies réservées en site propre aux autobus dans l'axe du boulevard Pie-IX. Ce projet, qui doit être terminé en 2013, répond à un besoin majeur en matière de transport dans l'Est de l'île de Montréal.

En offrant un meilleur service de transport collectif et actif, non seulement les Montréalais y gagneront, mais tout le monde y gagnera. L'augmentation de l'achalandage du transport en commun, l'amélioration la qualité de l'air, la diminution de la circulation dans nos rues, la diminution des délais de déplacement profiteront à Montréal et à ses voisins. C'est pour cette raison que des moyens incitatifs seront déployés pour l'utilisation du transport en commun.

## Protéger l'environnement

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Depuis 2002, Montréal a posé plusieurs gestes dans ces domaines : adoption du premier Plan stratégique de développement durable, réduction de la consommation énergétique et de la production des gaz à effet de serre.

Nous avons toujours voulu que Montréal soit une ville active et même pionnière en développement durable. Nous avons établi des priorités claires pour la qualité de l'air, la qualité des milieux de vie et la gestion responsable des ressources. En plus de poser des gestes avant-gardistes comme l'adoption d'un règlement qui interdit l'installation de certains appareils à combustibles solides à l'intérieur d'une construction neuve et d'un règlement visant à sanctionner les automobilistes qui laissent tourner inutilement leur moteur à l'arrêt, l'Administration a aussi élaboré un nouveau plan directeur de gestion des matières résiduelles qui introduira la collecte et le traitement des résidus alimentaires.

Montréal a affirmé l'importance du développement durable comme base sur laquelle devait se construire la ville. Les efforts portent leurs fruits car, en décembre dernier, la Ville de Montréal recevait le Prix leadership climatique décerné à Copenhague par les principales organisations environnementales canadiennes pour souligner les meilleures initiatives pour lutter contre les changements climatiques et l'émission de gaz à effet de serre. Montréal s'y est distinguée par son engagement à réduire de 30 % les émissions de GES pour la collectivité d'ici 2020 comparativement à 1990, pour avoir adopté un plan de transport détaillé et complet, ainsi que pour son opposition aux projets qui auraient pour conséquence d'augmenter et de développer l'utilisation de l'automobile.

Montréal veut, bien sûr, assurer la prospérité de la métropole, mais souhaite que cela se fasse dans un environnement sain et agréable. La Ville de Montréal souhaite continuer à donner l'exemple, car les régions urbaines doivent répondre aux grands enjeux planétaires incluant les changements climatiques. C'est pourquoi elle a adopté en 2009 sa politique de développement durable pour les édifices municipaux et poursuivra sa mise en application en 2010, notamment par l'accréditation LEED-Or pour les nouveaux bâtiments.

### **Réduire davantage nos émissions de gaz à effet de serre**

La réduction des émissions des gaz à effet de serre, combinée aux efforts de développement du système de transport collectif et actif, contribue à assainir notre air et à diminuer la fréquence des épisodes de smog. C'est pourquoi la Ville de Montréal poursuivra sur la lancée du premier Plan stratégique de développement durable en assurant la mise à jour des objectifs et des activités prévus dans le Plan pour la période 2010-2015.

Ainsi, en plus des efforts majeurs déjà consentis pour le transport collectif et pour les transports actifs, la Ville poursuivra également ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre :

- Remplacement de véhicules automobiles par des véhicules moins énergivores;
- Remplacement de camionnettes à six cylindres par des modèles à quatre cylindres;
- Poursuite de la conversion de véhicules à essence vers des véhicules hybrides ou s'alimentant au biodiésel;

- Rénovation des édifices existants selon le système de pointage LEED Argent, réduisant ainsi la production de gaz à effet de serre des édifices municipaux;
- Finalisation en 2010 du projet d'économie d'énergie aux Muséums nature de Montréal (un investissement de 7,6 M\$ sur trois ans).

### **Accentuer les efforts de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien des milieux naturels**

La protection des milieux naturels est un volet important de la préservation de notre patrimoine naturel et de la biodiversité. Au mois d'août 2009, la superficie des territoires protégés au sein de l'agglomération atteignait 5,2 % du territoire. Montréal se rapproche ainsi résolument de son objectif de 6 %, soit 3 000 hectares de milieux naturels protégés sur l'ensemble de l'île, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée en 2004. Cela est d'autant plus remarquable que Montréal doit composer avec un fort passé industriel et demeure la ville la plus urbanisée au Québec. Pour les actions de protection et de mise en valeur des milieux naturels, l'Administration entend investir 12 M\$ par année au cours des trois prochaines années.

Parmi les actions prévues en 2010, année internationale de la biodiversité, des investissements seront consacrés à la protection, à l'acquisition, à l'aménagement et au maintien des milieux naturels, incluant notamment le secteur du Faubourg Pointe-aux-Prairies, et à la création de nouvelles « trames vertes » afin de mieux intégrer les milieux naturels lors de développement immobilier, à l'exemple du projet de Pierrefonds Ouest. C'est également en 2010 que sera créé le parc du troisième sommet du mont Royal, un geste concret de protection de la biodiversité urbaine, qui contribue à l'amélioration du milieu de vie des Montréalais.

### **Privilégier la valorisation des matières résiduelles**

La sensibilisation des dernières années à l'importance de réduire les quantités de déchets et de mettre en pratique les 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) porte ses fruits. Chaque petit geste compte et chaque projet entrepris par la Ville contribue à façonner nos habitudes de consommation. Pensons notamment à l'instauration récente de la collecte des résidus verts, aux projets de compostage, à la campagne de sensibilisation à la réduction à la source et à l'intensification du recyclage, notamment grâce à l'extension de la collecte des matières recyclables aux immeubles résidentiels de neuf logements et plus.

En continuité des efforts entrepris, des projets supplémentaires de compostage sont déjà prévus dans certains arrondissements et villes liées de l'agglomération. Ces projets permettront la valorisation d'environ 3 530 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires, dans le cadre d'un service de collecte pouvant desservir un potentiel de 35 300 logements.

La Ville entend par ailleurs mettre en œuvre, comme prévu, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR), adopté en 2009, qui comprend notamment les activités suivantes :

- Acquisition d'outils de collecte des matières recyclables;
- Construction de l'écocentre LaSalle (finalisation des travaux);
- Construction de l'écocentre Saint-Laurent;

- Sensibilisation des citoyens à l'importance de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage;
- Valorisation des résidus verts et alimentaires par compostage dans les territoires ciblés.

### **Accroître l'efficacité des opérations de déneigement**

Les opérations de déneigement sur le réseau routier et sur les trottoirs représentent un important défi d'efficacité. La sécurité des piétons ainsi que l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux hôpitaux, aux écoles et aux institutions ont d'ailleurs été clairement priorisées par le plan stratégique d'amélioration des opérations de déneigement, mis en place en 2009 en collaboration avec les arrondissements. Une somme de 2,7 M\$ avait alors été allouée pour la réalisation de ce plan d'intervention.

La Ville de Montréal poursuivra également en 2010 ses activités de disposition sécuritaire de la neige. En effet, plus de 5 M\$ ont été investis au cours des deux dernières années pour la réfection de sites d'élimination de la neige, dont la carrière Saint-Michel, le plus important site du genre sur l'île de Montréal.

En 2010, 148,4 M\$ sont prévus pour les opérations de déneigement dont 2,7 M\$ seront dédiés à un effort particulier pour l'entretien des trottoirs au centre-ville.

### **Poursuivre les efforts pour maintenir la ville propre**

La campagne « Ménage ton voisinage », réalisée en 2009 par la Ville de Montréal de concert avec les 19 arrondissements, a permis de sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la responsabilité partagée d'entretenir nos milieux de vie. Des oriflammes et des affiches ont ainsi été installées dans les rues, sur les autobus et sur les abribus tout au long de l'été pour sensibiliser la population à la responsabilité de chacun de prendre soin de sa ville.

En 2010, la propreté demeurera une priorité pour la Ville, qui poursuivra plusieurs projets comme la brigade de propreté, l'enlèvement des graffitis sur les propriétés publiques et privées, l'accroissement des activités de propreté (balayage des rues, vidange des paniers de rues, enlèvement de l'affichage sauvage, nettoyage des trottoirs, etc.) et la réalisation de corvées de propreté avec des groupes de citoyens, des organismes et des entreprises. Une somme de 10 M\$ sera allouée pour maintenir ces efforts de propreté.

### **Améliorer les aménagements dans les parcs**

En 2009, conformément aux objectifs de développement durable et de protection des milieux naturels, des investissements consacrés à la protection des grands parcs ont permis de réaliser d'importants travaux, parmi lesquels on retrouve plusieurs améliorations au parc du Mont-Royal, dont le réaménagement de l'entrée Peel et la réfection de l'aire de jeux pour enfants. Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques a également fait l'objet d'importants travaux de mise en valeur, avec la restauration des maisons Richer et Brunet.

Ces efforts, qui contribuent grandement à la qualité des milieux de vie des Montréalais, se poursuivront en 2010 avec la réalisation de nombreux projets dans plusieurs lieux très fréquentés, dont le parc La Fontaine, le parc Jarry, le parc de la Promenade-Bellerive, le lac aux Castors et le parc Jeanne-Mance (adoption du plan directeur).

Mais il n'y a pas que les grands parcs ou les parcs-nature qui méritent une attention particulière. Montréal, c'est aussi un demi-million d'enfants qui bougent, qui s'amusent et qui utilisent les parcs de leur voisinage. Le parc devient souvent un prolongement du milieu de vie, il fait partie intégrante du quartier et du lieu de résidence.

La Ville de Montréal consentira ainsi une somme de 21 M\$ pour embellir et améliorer les équipements dans les parcs. Une partie de cette somme sera destinée aux parcs locaux et servira de levier pour les investissements consentis par les arrondissements.

En vue du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, en 2017, un vaste projet de modernisation et de rénovation de nos infrastructures au parc Jean-Drapeau sera lancé afin de mettre en valeur notre patrimoine. La réalisation de ce projet pourrait générer des investissements publics et privés de plus de 400 M\$.

Afin que Montréal s'affirme davantage comme une ville branchée, l'Administration installera, en 2010, des bornes Internet sans fil permettant à la population d'avoir accès gratuitement au réseau Internet dans les parcs. Cet investissement de 1 M\$ contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie à Montréal.

### **Poursuivre l'amélioration des voies pédestres et cyclables sur le mont Royal**

Le projet du chemin de ceinture du mont Royal permettra à tous les visiteurs du mont Royal, par une nouvelle voie pédestre et cyclable, d'avoir accès aux trois sommets du mont Royal. Des investissements de 2,3 M\$ en 2009 ont déjà permis d'ouvrir un nouveau tronçon du chemin de ceinture, reliant le lac aux Castors et la rue Decelles et longeant le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Des investissements supplémentaires sont prévus en 2010 afin de poursuivre les travaux de réalisation du chemin de ceinture sur le flanc Nord du mont Royal, sur le parc du troisième sommet.

---

## AFFIRMER LE LEADERSHIP DE MONTRÉAL COMME MÉTROPOLE

### Faire rayonner la culture et le patrimoine

Montréal doit mettre davantage en valeur ses atouts afin de s'imposer toujours plus comme une métropole culturelle d'avant-garde et consolider sa position de pôle culturel en Amérique du Nord. Ville de créateurs, Montréal se démarque chaque année sur la scène internationale grâce à ses créateurs, mais aussi grâce aux jeunes de la relève qui se distinguent remarquablement et au maillage de toutes les cultures d'origines diverses qui forment la société montréalaise.

Pour que cette effervescence demeure, il faut continuer de soutenir la relève, en appuyant notamment le développement d'ateliers d'artistes et d'artisans, et en renforçant les actions du chantier « Réalisons Montréal, ville UNESCO de design », telles que la tenue de concours de design et d'architecture.

L'année qui vient sera aussi marquée par la mise en œuvre du nouveau Cadre d'intégration en art public, qui favorisera notamment la participation des entreprises et verra à intégrer l'art public dans les stratégies et les projets de la Ville, conformément aux engagements de la Ville de Montréal à la suite du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal métropole culturelle*.

### **Accroître le soutien au Conseil des arts de Montréal**

Dans le souci de porter le budget du Conseil des arts de Montréal à 12,5 M\$ sur une période de quatre ans, l'Administration bonifie de 500 000 \$, dès 2010, le budget consacré au soutien des projets novateurs et créatifs qui font de Montréal une métropole culturelle reconnue à travers le monde. Le budget du Conseil des Arts de Montréal passera donc à plus de 10,9 M\$ en 2010, une hausse de 4,8 %.

### **Poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles**

Plus qu'un chantier culturel majeur, le Quartier des spectacles engendre également une importante restructuration urbaine au centre-ville par la création d'un espace unique rassemblant les lieux de création, de diffusion et d'affaires dans un aménagement urbain audacieux. Des investissements importants ont été consentis en 2009 pour l'aménagement urbain du Quartier, dont 4 M\$ pour le plan lumière. Il s'agit d'un projet phare de l'Administration qui vient confirmer la renommée de Montréal comme métropole culturelle.

La réalisation de la Place des festivals, inaugurée en 2009, constituait la première phase de ce grand projet d'aménagement urbain. Ce projet se poursuivra en 2010 avec la livraison de la Promenade des Artistes et du Parterre. D'autres chantiers ont déjà été lancés : la Maison du Festival de Jazz, le 2-22 Sainte-Catherine, le réaménagement du Hall des pas perdus de la Place des Arts et l'Adresse symphonique. Une œuvre d'art public, réalisée à la suite d'un concours national tenu en 2009, sera aussi implantée sur le Parterre, nouvel espace public aménagé face à l'Adresse symphonique.

De plus, la qualité des aménagements de la Place des Festivals a été soulignée, en décembre dernier à Toronto, lorsque la Ville et les concepteurs du projet ont reçu le prestigieux prix du Design Exchange.

### **Améliorer l'offre de services culturels**

Afin de permettre à toutes et à tous un accès facile à la culture, l'Administration montréalaise poursuit le développement du réseau de bibliothèques publiques. Plusieurs actions ont déjà été entreprises ces dernières années, dont la construction de nouvelles bibliothèques, l'amélioration des collections, le prolongement des heures d'ouverture, l'embauche de professionnels pour l'animation et le déploiement des services électroniques, ainsi que l'ajout de nouveaux services en ligne tels que la réservation de documents.

Parmi les principales mesures prévues pour l'année 2010, on retrouve :

- Les travaux pour la mise en place de la bibliothèque virtuelle : acquisition de documents électroniques et de livrels (ebooks), base de données, collections patrimoniales, collections de liens web, interactivité avec les clientèles, etc.
- La construction de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- La poursuite des travaux pour la construction de la bibliothèque Marc-Favreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- La poursuite des travaux pour la construction d'une bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- La poursuite des travaux d'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow dans l'arrondissement de Lachine et de la bibliothèque Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro;
- La poursuite de la mise à niveau des bibliothèques.

En matière de services culturels, la Ville de Montréal, de concert avec ses partenaires publics et privés, lancera la construction du nouveau Planétarium situé en plein cœur du nouveau quartier des sciences de la vie aux abords du stade olympique. Toutes les installations des Muséums nature se trouveront ainsi dans le même quadrilatère au bénéfice des Montréalaises et des Montréalais et de tous les touristes.

### **Entretenir et mettre en valeur notre patrimoine**

Montréal est déterminée à protéger son patrimoine et à le préserver pour les générations futures. La Ville s'était engagée en 2007 à investir 70 M\$ dans la mise en valeur du patrimoine, dont 11,5 M\$ pour la restauration d'immeubles privés. Ainsi, plusieurs projets d'envergure, ainsi lancés au cours des dernières années, connaîtront des développements significatifs à cet égard en 2010, notamment le réaménagement du Square Dorchester et de la Place du Canada.

De plus, le programme de restauration des immeubles municipaux à valeur patrimoniale soutiendra en 2010 les travaux du fort de l'île Sainte-Hélène, du Château Dufresne et du marché Bonsecours. La poursuite des travaux de réaménagement de la Place d'Armes, la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars et la réfection des trottoirs et des chaussées de certaines rues du Vieux-Montréal s'ajoutent à la réfection en cours des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et du Centre d'histoire de Montréal en matière de mise en valeur de notre patrimoine.

### **Assurer le positionnement de Montréal à l'international**

En 1967, avec l'Exposition universelle, Montréal s'ouvrait définitivement sur le monde. La Ville a poursuivi ses actions d'ouverture en développant des liens privilégiés avec de nombreuses villes d'Amérique, d'Europe, d'Asie ou d'Afrique.

Nos liens avec les métropoles du monde se sont resserrés et ont abouti à des partenariats sociaux, économiques ou culturels qui permettent au savoir de nos créateurs et de nos partenaires de rayonner.

Outre le design et nos créneaux d'excellence que sont, notamment, l'aérospatiale, les sciences de la vie et les technologies de l'information et des communications, le BIXI est devenu, très rapidement, un grand ambassadeur pour Montréal. Plusieurs villes s'intéressent au concept et les discussions en cours pourront certainement aboutir à des ententes concrètes pour la Ville et pour ses créateurs.

Aussi, la présence de Montréal au sein d'organisations internationales demeure très importante pour l'Administration. En effet, la Ville de Montréal occupe une place prépondérante au sein d'organisations telles que l'Association internationale des maires francophones, l'Association des maires pour la paix, Métropolis ou de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis dont les membres représentent la moitié de la population mondiale et qui vise principalement à promouvoir une autonomie locale démocratique forte et effective dans le monde entier.

Au cours des prochaines années, la Ville souhaite intensifier cette ouverture par le biais de missions économiques et culturelles qui viendront appuyer les efforts de nos entreprises montréalaises, et par des projets concrets de coopération où Montréal pourra transférer son expertise, notamment Port-au-Prince (Haïti) et Bamako (Mali), deux zones ciblées et priorisées par l'Administration.

Le rayonnement international de Montréal se poursuivra de façon toute spéciale en 2010, alors que le 25<sup>e</sup> anniversaire du partenariat entre les villes de Montréal et de Shanghai sera célébré de grande façon.

C'est d'ailleurs à l'invitation personnelle du maire de Shanghai que la Ville de Montréal sera présente à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010 et bénéficiera d'un espace d'exposition dans le « Secteur des meilleures pratiques urbaines » réservé à une cinquantaine de villes de par le monde.

L'Espace Montréal présentera le Complexe environnemental de Saint-Michel et les innovations technologiques qui permettent à ce site de devenir progressivement l'un des plus importants parcs de Montréal. Véritable modèle de développement durable, le site du CESM a fait l'objet, au fil des ans, de transformations spectaculaires.

Plus de 3 M\$ y seront investis en 2010, de concert avec le gouvernement du Québec et le secteur privé. Le 14 mai marquera d'ailleurs la Journée de Montréal à l'Expo 2010, un honneur qui permettra à notre Ville de mettre en lumière toute sa créativité.

Notre présence à Shanghai démontrera le savoir-faire des gens d'ici et pourra même permettre de développer des partenariats et de faire des affaires avec des investisseurs intéressés par notre technologie et notre savoir.

## Réaliser le Montréal de demain

Portée par des ambitions qui reflètent les talents et la créativité des Montréalais, la Ville de Montréal s'est donné un vaste plan de développement intitulé *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*, qui regroupe les principaux projets structurants en cours et à venir au sein de la métropole. La réalisation de plusieurs de ces projets d'envergure, tels les grands hôpitaux universitaires ou le redéveloppement de certains secteurs, nécessite aussi l'engagement concret de partenaires privés et gouvernementaux.

### **Soutenir la réalisation des projets majeurs de développement**

La Ville de Montréal compte plusieurs projets majeurs de développement où elle agit à titre de partenaire de premier plan. Le vaste projet de transformation de l'autoroute Bonaventure, le projet de Montréal Technopôle de la santé, le réaménagement du Canal Lachine et le développement des Muséums nature ne sont que quelques exemples des grands chantiers qui sont prévus ou qui sont en cours.

En 2010, l'Administration montréalaise entend notamment poursuivre sa collaboration avec le gouvernement du Québec, notamment pour la réalisation des grands hôpitaux universitaires. Des interventions sur les infrastructures routières et sur les infrastructures souterraines ont déjà commencé ou sont en voie de l'être, au moment jugé opportun par notre partenaire gouvernemental. Dans le même esprit, la Ville de Montréal a déjà élaboré les plans et devis nécessaires pour soutenir le développement du campus Outremont de l'Université de Montréal.

En collaboration avec l'Université Concordia, une série de travaux de réaménagement ont été lancés dans le secteur, notamment avec la construction du pavillon John-Molson. À cet égard, la Ville de Montréal compte améliorer l'aménagement du domaine public près du campus afin d'optimiser l'usage des lieux publics pour les citoyens et les usagers de ce secteur dense du centre-ville. L'aménagement du boulevard de Maisonneuve entre Peel et Bishop ainsi que celui de la place Norman-Bethune, qui doit se terminer au printemps 2010, sont les premières interventions significatives réalisées par la Ville. L'aménagement du boulevard de Maisonneuve entre Bishop et Saint-Mathieu ainsi que la mise en valeur des rues locales du secteur Concordia font partie des projets à venir. Des investissements de 2,6 M\$ sont prévus pour ces travaux.

Non loin de là, la Ville entend soutenir l'agrandissement du musée des Beaux-arts de Montréal par un nouvel aménagement du domaine public qui intégrera des œuvres d'art que le musée a proposé d'installer.

### **Stimuler le développement commercial et industriel**

Le rayonnement de Montréal sur les scènes locale et internationale passe par des quartiers animés et une qualité de vie exceptionnelle. En ce domaine, les sociétés de développement commercial de Montréal (SDC) sont au carrefour de la vie de quartier et de la vitalité commerciale de la métropole. En 2010, la Ville de Montréal continuera de soutenir leurs activités par un soutien financier de 125 000 \$ pour la réalisation d'études ciblées, visant notamment à dégager des pistes pour assurer une meilleure mise en valeur des artères « traditionnelles » au cœur de la vie des quartiers montréalais.

La Ville de Montréal poursuivra également en 2010 le déploiement du volet commercial du programme réussir@montréal (*PR@M-Commerce*). Mis en place en 2008, ce programme bénéficie d'un investissement de 22,6 M\$ sur deux ans et vise plus de 40 artères commerciales de l'agglomération, avec pour objectif d'améliorer l'aspect architectural des commerces et du patrimoine immobilier en favorisant le recours au design. Ce programme est l'un des outils de la Ville pour revitaliser les artères commerciales des quartiers montréalais.

La Ville de Montréal poursuivra également les activités du *PR@M-Industrie*, doté d'un financement de 48 M\$ jusqu'en 2018, qui s'adresse aux propriétaires d'immeubles non résidentiels désireux de procéder à la construction, la reconversion ou l'agrandissement d'un bâtiment industriel.

Le programme de soutien aux projets visant à éliminer les nuisances causées par des bâtiments à usage dérogatoire, le *PR@M-Revitalisation*, est doté d'un financement 9 M\$ jusqu'en 2011. L'année 2010 verra également le développement des termes d'un programme similaire visant à accélérer l'élimination des terrains contaminés, le *PR@M-Décontamination*.

Par ailleurs, l'Administration déposait en mars 2009 son « Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable ». Ce partenariat vient souligner l'importance de l'économie sociale à Montréal en raison de la création de richesse, de la création d'emplois et de la façon dont elle peut revitaliser certains quartiers et améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Cette entente entre la Ville de Montréal et ses partenaires en économie sociale est assortie d'une aide financière de 150 000 \$ par année jusqu'en 2012 pour la mise en place de services spécialisés en entrepreneuriat collectif offerts par les CLD et les CDEC.

## OFFRIR UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE AU SERVICE DES CITOYENS

### Rénover et moderniser nos infrastructures

Chaque jour, Montréal produit 2,8 millions de mètres cubes d'eau, laquelle est distribuée dans plus de 6 000 kilomètres de conduites d'aqueduc principales et secondaires. À cela s'ajoutent des usines de traitement de l'eau potable, d'immenses réservoirs et des stations de pompage. Nous traitons 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées par jour à notre usine de traitement des eaux usées qui sont acheminés par des milliers de kilomètres de conduites d'égouts. L'entretien de ces infrastructures constitue un réel défi.

Grâce aux investissements des dernières années, l'Administration montréalaise a réalisé de multiples travaux, modernisé de nombreuses conduites et rénové plusieurs installations.

La Ville compte également plus de 5 600 kilomètres de rues et de routes. Ces infrastructures nécessitent une attention constante et les investissements nécessaires doivent être consentis afin de protéger notre patrimoine d'infrastructures.

### **Produire une eau potable qui répond aux plus hauts standards de qualité**

Les travaux de mise aux normes des usines de production d'eau potable se sont poursuivis en 2009 par des interventions aux usines Charles-J.-Des-Baillets et Atwater. Des travaux complémentaires se sont aussi poursuivis pour la mise à niveau des grands réservoirs, dont Châteauvert, Dorval, Pointe-Claire et McTavish.

La réalisation des travaux de mise à niveau et de mise aux normes des usines de production d'eau potable se poursuivra en 2010, avec la réalisation de travaux aux usines Charles-J.-Des-Baillets, Atwater et Pierrefonds, en particulier pour la consolidation de leur réseau électrique.

### **Réduire les fuites d'eau dans le réseau d'aqueduc**

En 2003, l'Administration a estimé à 40 % les pertes d'eau potable reliées aux fuites dans le réseau. Afin d'assurer une sécurité dans l'approvisionnement en eau potable et afin d'atteindre de hauts standards de qualité, des interventions seront effectuées dans le réseau encore cette année.

De nombreuses conduites ont déjà été modernisées ou changées dans leur entièreté dans le cadre des importants travaux de réfection en cours. Plusieurs travaux similaires seront entrepris ou poursuivis au cours de l'année 2010. De plus, les travaux de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout se poursuivront en 2010 et bénéficieront d'un investissement de 42,5 M\$.

### **Améliorer l'assainissement des eaux usées**

Avant d'être rejetées dans le fleuve, les eaux usées font l'objet d'un assainissement qui permet d'améliorer la qualité de l'eau puisée par les usines de traitement de l'eau potable situées en aval. La Ville de Montréal améliorera ce processus d'assainissement en entreprenant, dès 2010, l'implantation du processus d'ozonation à l'usine de traitement des eaux usées Jean-R.-Marcotte, un investissement majeur de 150 M\$, incluant une contribution municipale de 22,5 M\$.

L'année 2010 verra aussi le début de la construction de différents bassins de rétention des eaux afin de réduire les risques et les dommages environnementaux causés par les déversements et les inondations.

### **Poursuivre la réparation de nos rues**

Depuis 2002, l'Administration a entrepris le plus important chantier de réfection des infrastructures de son histoire. Concrètement, les montants investis servent à la réfection du réseau routier, à la construction et la réhabilitation des viaducs, des ponts et des tunnels, à l'amélioration de la signalisation, à la réalisation de chantiers d'envergure ainsi qu'au réaménagement des intersections pour les rendre plus sécuritaires.

Entre 2006 et 2009, ce sont plus de 600 kilomètres qui ont fait l'objet de réfection ou de reconstruction. En 2009 seulement, plus de 145 km de notre réseau routier ont été reconstruits ou réhabilités. Cela représente des investissements de 120 M\$. Ces travaux se poursuivront en 2010 sur les artères considérées comme prioritaires. Une attention particulière sera portée aux rues du centre-ville et aux mesures d'apaisement et de sécurisation des intersections, et à l'aménagement de quartiers verts le long de certaines artères.

## Rapprocher la Ville de tous les citoyens

Le défi d'une grande ville comme Montréal réside dans le fait qu'elle se doit de rester humaine et accessible, toujours à l'écoute des citoyens. Des efforts ont donc été consacrés afin de rapprocher la Ville des citoyens en leur permettant de bien cerner les défis de la Ville, de pouvoir partager leurs idées et leur savoir et surtout d'avoir recours à des ressources compétentes et disponibles pour leur répondre.

### **Faciliter l'accès aux services**

Depuis maintenant deux ans, le service 311 a répondu à près de 2 millions d'appels de citoyens de tous les arrondissements. Les citoyens peuvent aussi avoir accès à des services ou à des informations par Internet 24 h sur 24 ou encore en se rendant à l'un des nombreux comptoirs de service.

Pour 2010, la Ville de Montréal entend poursuivre le développement de services en ligne et l'optimisation du service 311 de façon à répondre encore plus efficacement et plus rapidement aux questions des Montréalaises et des Montréalais.

Par ailleurs, la Ville de Montréal poursuit ses efforts en matière d'accessibilité universelle, afin de rendre ses services toujours plus accessibles aux personnes souffrant d'un handicap. Un plan triennal en accessibilité universelle a ainsi été adopté en 2009, lequel s'adresse aux services municipaux comme aux promoteurs de projets importants afin que l'accessibilité universelle soit une préoccupation partagée.

Plusieurs interventions importantes sont prévues à compter de 2010, lesquelles viseront notamment les immeubles suivants :

- le complexe Sophie-Barat;
- le centre Roussin;
- la bibliothèque Rosemont;
- le centre sportif Jean-Rougeau;
- le centre Monseigneur Pigeon;
- le carrefour Saint-Eusèbe.

### **Favoriser une plus grande participation à la vie démocratique**

En matière de démocratie, la Ville de Montréal a accordé un appui important au Chantier sur la démocratie, dont les travaux ont mené au développement d'un nouvel outil qui favorise la mobilisation et l'expression citoyenne, à savoir, le *droit d'initiative en consultation publique*. Le droit d'initiative en matière de consultation publique est une réponse à une demande de la société civile, exprimée pour la première fois il y a vingt ans et reprise notamment lors du Sommet de Montréal.

Il permettra aux citoyens d'obtenir des consultations publiques sur des projets qu'ils souhaitent mettre de l'avant. Par ce droit, les citoyens pourront influencer le développement d'un projet innovateur et mobilisateur, et ce, avant même son adoption par les instances politiques. La Ville de Montréal travaille par ailleurs à la création prochaine d'un site Internet sur la participation citoyenne.

Offrir une administration plus efficiente au service des citoyens

### **Assurer l'efficience de l'octroi et de la gestion des contrats publics et des projets**

La Ville de Montréal revoit présentement entièrement le processus d'octroi et de gestion des contrats publics et des projets pour en améliorer l'efficience. Durant cette période d'examen, les travaux déjà entrepris pourront être poursuivis et certains nouveaux travaux pourront être entrepris selon des critères déterminés par l'Administration. Par exemple, des travaux pourront être entrepris s'ils sont nécessaires pour assurer la sécurité des personnes, s'ils sont déjà entamés ou s'ils impliquent le versement d'une aide financière ou d'une contribution de la part d'un palier de gouvernement supérieur ou d'un partenaire privé.

Ce faisant, la Ville de Montréal maintient ses priorités de développement et continue de jouer un rôle de premier plan en tant que métropole du Québec. À terme, la révision en cours permettra d'optimiser l'atteinte des objectifs municipaux sans aucun impact sur la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

### **Élargir le rôle des commissions municipales**

La Ville de Montréal dispose de six commissions permanentes au conseil municipal, formées d'élus de tous les partis. Leur mission première est d'être un lieu d'analyse, de réflexion et de recommandation, afin d'éclairer la prise de décision des membres du conseil et de favoriser la participation citoyenne.

En 2010, la Ville élargira le mandat des commissions et fera en sorte que leurs responsabilités soient à la fois plus larges et mieux définies. L'objectif est de permettre aux élus d'être clairement imputables et davantage parties prenantes des décisions.

La Commission de la présidence a reçu le mandat d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions du conseil et le comité exécutif.

La Commission déposera, en mars 2010, auprès des membres du conseil municipal, des recommandations détaillées pour :

- améliorer la gouvernance municipale, notamment en ce qui a trait à l'octroi des contrats;
- conférer un haut niveau de responsabilité et d'imputabilité à l'ensemble des élus;
- préciser les différentes responsabilités sous le signe de la cohésion.

### **Redonner à la Ville une plus grande expertise**

Dans la foulée de l'exercice de renforcement du processus d'octroi et de gestion des contrats publics et des projets, la Ville de Montréal se doit aussi de renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale. La Ville de Montréal entend donc intégrer, au cours de l'année qui vient, de nouvelles ressources lui permettant d'accroître et de maintenir à l'interne sa propre expertise dans divers domaines, dont principalement la gestion de projets, l'ingénierie, l'approvisionnement, les services juridiques et le contrôle financier. À cet effet, la Ville de Montréal entend consacrer une enveloppe de 10 M\$.

2010

# Profil de Montréal





# L'ÎLE DE MONTRÉAL et sa population





DES CHIFFRES QUI PARLENT DE MONTRÉAL

Agglomération de Montréal	16 municipalités	500 kilomètres carrés
Ville de Montréal	19 arrondissements	365 kilomètres carrés

**Population**

- Ville de Montréal :  
1 640 565 habitants, 20 586 naissances
- Agglomération de Montréal :  
1 875 919 habitants, 474 155 familles,  
51,9 % de femmes et 48,1 % d'hommes
- 31 % de la population de l'Île de Montréal  
est immigrante soit 560 000 personnes
- Île de Montréal : 56 % des familles peuvent  
soutenir une conversation en français ou  
en anglais, 30 % uniquement en français et  
11 % uniquement en anglais
- 66 % des immigrants du Québec  
s'installent à Montréal et 87 % dans la  
RMR<sup>1</sup>
- Grand Montréal : 3 750 542 habitants

**Habitation**

- Ville de Montréal :
  - 743 235 ménages
  - 65,6 % des ménages sont locataires
  - 795 728 logements
  - Revenu médian des ménages : 38 201\$
- Valeur foncière des immeubles, au rôle  
de 2009 : 214 563 964 G\$, dont 67,8 %  
attribué aux immeubles résidentiels
- Île de Montréal :
  - 831 555 ménages
  - 62,1 % des ménages sont locataires
  - 889 691 logements
  - Revenu médian des ménages :  
40 179 \$

**Sécurité**

- 4 600 policiers
- 33 postes de quartier
- Plus de 150 policiers attirés au métro de  
Montréal
- 2 300 pompiers
- 65 casernes
- Près de 1 700 premiers répondants formés

**Infrastructures routières et piétonnières**

- Île de Montréal : 5 600 km de réseau  
routier
- Ville de Montréal : 4 100 km de rues et  
6 550 km de trottoirs
- 200 km d'autoroutes
- 45 ponts et 7 tunnels : 18 ponts et un  
tunnel permettant d'entrer et de sortir  
de l'île de Montréal
- 700 structures gérées par la Ville

<sup>1</sup> RMR : Région métropolitaine de recensement

### Transport actif et collectif

- Île de Montréal : 500 km de voies cyclables
- 5 000 vélos BIXI répartis dans 400 stations
- 31,5 km de réseau piétonnier intérieur; l'un des plus étendus au monde
- 1 680 autobus et 93 minibus de la Société de transport de Montréal
- 197 lignes d'autobus, dont 20 de nuit
- 16 voies réservées au transport collectif
- 4 lignes de métro, totalisant 71 km de voie et desservant 68 stations
- 382 500 000 utilisateurs des services de la STM

### Infrastructures d'eau

- 7 usines de production d'eau, dont une à Dorval et une à Pointe-Claire
- Production quotidienne de 2 millions de mètres cubes d'eau
- 14 réservoirs et 9 postes de surpression
- 680 km de conduites principales et 3 572 km de conduites secondaires
- 22 605 bornes d'incendie et vannes d'isolement
- 32 348 vannes et chambres de vanne
- 1 station d'épuration des eaux usées; la 3<sup>e</sup> plus grande au monde
- Traitement quotidien de 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées
- 90 km d'intercepteurs et 620 km de collecteurs principaux
- 4 134 km de conduites secondaires d'égout
- 145 433 puisards et 64 169 regards

### Environnement

- Environ 675 000 arbres sur le domaine public
- 17 grands parcs et 3 grands parcs en devenir
- Un complexe environnemental de Saint-Michel
- Six écocentres
- 28 éco-quartiers
- 1 centre d'expertise sur les matières résiduelles
- Près de 1 160 parcs locaux
- 16 stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

### Santé

- 12 centres de santé et services sociaux
- 28 centres locaux de services communautaires (CLSC)
- 20 centres hospitaliers
- 2 centres universitaires : CHUM et CUSM
- 41 centres d'hébergement et de soins de longue durée
- 14 centres de réadaptation
- 2 centres jeunesse

### Culture

- 96 910 emplois directs et 60 798 indirects
- Près de 8 G\$ de retombées directes soit 6 % du PIB de la métropole
- Au 2<sup>e</sup> rang des domaines du savoir, devant l'aérospatiale et les sciences de la vie
- Près de 70 % des emplois du secteur culturel québécois générés à Montréal
- Une Grande Bibliothèque et un réseau de 44 bibliothèques publiques
- Plus de 60 institutions muséales
- Près d'une centaine de festivals qui génèrent 200 M\$ de retombées économiques
- Plus de 150 salles de spectacles offrant plus de 65 000 sièges
- 200 troupes de théâtres, 50 compagnies de danse et 700 ateliers d'artistes
- Un réseau Accès culture attirant 600 000 visiteurs annuellement
- Ville de design UNESCO depuis 2006
- Un quartier de spectacles et deux arrondissements protégés (Vieux-Montréal et le mont Royal)
- Un Conseil des arts, le premier au Canada

### Tourisme

- 17 500 000 visiteurs
- 7 000 000 touristes
- 2,1 G\$ de retombées
- 58 159 emplois soutenus par l'industrie touristique montréalaise
- 2<sup>e</sup> ville en importance au Canada pour le volume de visiteurs
- 30 355 chambres d'hôtel disponibles
- 65,5 % de taux d'occupation annuelle en hôtellerie
- Au Canada, Montréal se classe au 1<sup>er</sup> rang, pour le nombre de réunions internationales, soit 56, tout juste devant Québec (55)
- En Amérique du Nord, Montréal se classe au 3<sup>e</sup> rang, derrière Washington (80) et New York (69)
- Selon la *Union of International Association*, Montréal arrive au 33<sup>e</sup> rang mondial

### Éducation

- 4 universités : 2 francophones et 2 anglophones
- 7 autres établissements universitaires affiliés
- 12 collèges publics : 9 Cégeps francophones (49 245 étudiants à temps plein) et 3 anglophones (18 076 étudiants à temps plein)
- 5 commissions scolaires soit 3 francophones (141 290 élèves) et 2 anglophones (52 804 élèves)
- 163 669 inscriptions universitaires à Montréal, tous cycles confondus
- 41 132 diplômes universitaires décernés
- 6 585 diplômés à la maîtrise et 1 012 au doctorat

### Organisations internationales

- 70 organisations internationales : aérospatiale, éducation, environnement, sciences de la vie et autres activités
- 113 centres financiers
- 85 délégations consulaires
- Plus de 1 200 filiales de sociétés étrangères

## Économie sectorielle

### Recherche et développement

- 200 centres de recherche
- 1 500 établissements actifs en recherche et développement
- 12 500 emplois, répartis dans des centres privés, publics et universitaires

### Industrie aérospatiale

- Chiffre d'affaires : 12 G\$
- Exportation : 8 G\$
- 235 entreprises et 10 centres de recherches publiques et parapubliques
- 42 400 emplois
- Présence de trois grandes organisations internationales : OACI, IATA, SITA

### Port de Montréal

- Retombées économiques : 3,4 G\$
- 27 813 320 de tonnes de marchandises
- Trafic de 1 473 914 conteneurs
- 41 000 emplois directs et indirects
- 1<sup>er</sup> port en importance à l'est du Canada, second au Canada et 79<sup>e</sup> mondial

### Industrie du cinéma et de la télévision

- Chiffre d'affaires : 1,3 G\$
- 200 M\$ de retombées des tournages internationaux en 2007
- 500 entreprises: production et diffusion
- 35 000 emplois

### Technologies de l'information

- Chiffres d'affaires : 21 G\$
- Exportations : 5 G\$
- 5 000 entreprises privées dont 200 de propriété étrangères
- 120 000 emplois
- 10 800 étudiants universitaires dans le domaine
- Leader mondial du multimédia et des jeux vidéo

### Aéroport de Montréal-Trudeau

- Valeur ajoutée : 4,4 G\$
- 12 813 320 passagers en 2008
- 2 453 232 mouvements aériens
- 198 800 tonnes métriques de marchandises
- 300 établissements actifs sur le site générant 56 000 emplois, dont 29 000 directs

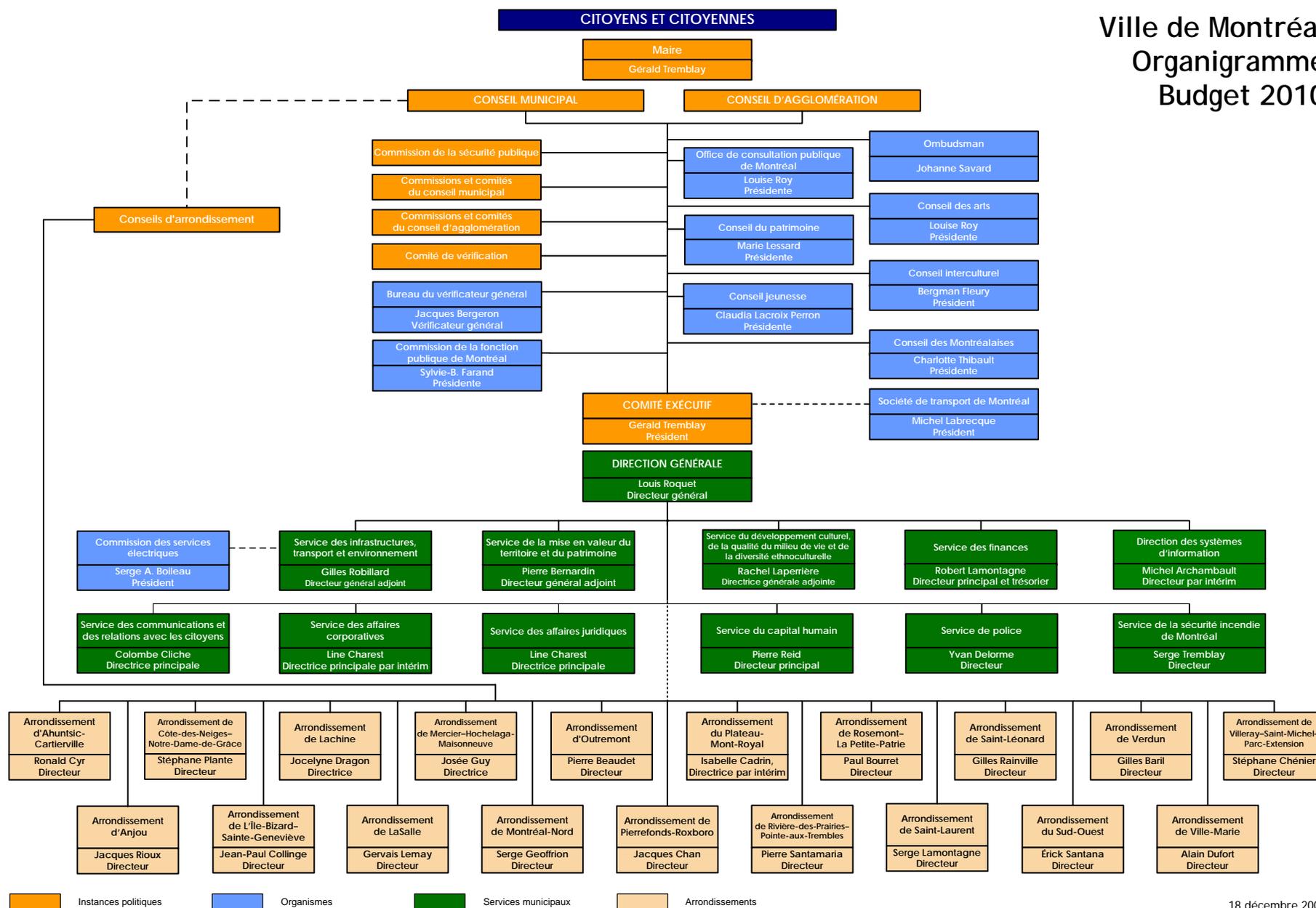
### Sciences de la vie

- Chiffre d'affaires : 4 G\$
- 480 entreprises
- 150 organisations de recherche publiques et parapubliques
- 80 filiales d'entreprise étrangères
- 41 000 emplois

### Secteur manufacturier

- Production annuelle : 60 G\$
- 4350 entreprises manufacturières
- 300 entreprises de service
- 244 800 emplois
- 50 % des livraisons manufacturières du Québec proviennent de la région métropolitaine

# Ville de Montréal Organigramme Budget 2010





LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Gérald Tremblay**, maire

- **Applebaum, Michael**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ayotte, Éline**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Barbe, Manon**  
LaSalle
- **Bélanger, Daniel**  
Le Sud-Ouest
- **Bélanger, Richard**  
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- **Benjamin, Frantz**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Bergeron, Richard**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Bissonnet, Michel**  
Saint-Léonard
- **Blanchard, Laurent**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Bourgeois, Caroline**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Brunet, Étienne**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Calderone, Maria**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Campbell, Jocelyn Ann**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Chitilian, Harout**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Cinq-Mars, Marie**  
Outremont
- **Clarke, Susan**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Cowell-Poitras, Jane**  
Lachine
- **Croteau, François**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dauphin, Claude**  
Lachine
- **Décarie, Suzanne**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Deguire, Gilles**  
Montréal-Nord
- **Demers, Laval**  
Saint-Laurent
- **Deros, Mary**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**  
LaSalle
- **DeSousa, Alan**  
Saint-Laurent
- **Dorais, Benoit**  
Le Sud-Ouest
- **Dubois, Christian G.**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Duplessis, Josée**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Farinacci, Alvaro**  
LaSalle
- **Ferrandez, Luc**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Forcillo, Sammy**  
Ville-Marie
- **Fotopulos, Helen**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Fournier, Véronique**  
Le Sud-Ouest
- **Gadoury, Marc-André**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Gagnier, Pierre**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Gibeau, Jean-Marc**  
Montréal-Nord
- **Harel, Louise**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Hénault, Andrée**  
Anjou
- **Lampron, Pierre**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Lefebvre, Elsie**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Limoges, François**  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Magri, Joe**  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Mainville, Pierre**  
Ville-Marie
- **Marotte, Ginette**  
Verdun
- **McQueen, Peter**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ménard, Réal**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Miranda, Luis**  
Anjou
- **Norris, Alex**  
Le Plateau-Mont-Royal
- **Perez, Lionel**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce

- **Perri, Dominic**  
Saint-Léonard
- **Primeau, Gaëtan**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Robillard, François**  
Ville-Marie
- **Rotrand, Marvin**  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Salem, Aref**  
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Tassé, Alain**  
Verdun
- **Teti-Tomassi, Clementina**  
Montréal-Nord
- **Thériault, Lyn**  
Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve
- **Thuillier, Émilie**  
Ahuntsic-Cartierville
- **Trudel, Claude**  
Verdun
- **Veneri, Frank**  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Ward, Bertrand A.**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Worth, Monique**  
Pierrefonds-Roxboro
- **Zambito, Robert L.**  
Saint-Léonard

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire, monsieur **Gérald Tremblay**, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

- **Applebaum, Michael**  
Maire d'arrondissement  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Barbe, Manon**  
Mairesse d'arrondissement  
LaSalle
- **Bélanger, Richard**  
Maire d'arrondissement  
L'Île-Bizard–Sainte-  
Geneviève
- **Bissonnet, Michel**  
Maire d'arrondissement  
Saint-Léonard
- **Cinq-Mars, Marie**  
Mairesse d'arrondissement  
Outremont
- **Croteau, François**  
Maire d'arrondissement  
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Deguire, Gilles**  
Maire d'arrondissement  
Montréal-Nord
- **DeSousa, Alan**  
Maire d'arrondissement  
Saint-Laurent
- **Fotopulos, Helen**  
Conseillère de la ville  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce
- **Magri, Joe**  
Maire d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles
- **Mainville, Pierre**  
Conseiller de la ville  
Ville-Marie
- **Miranda, Luis**  
Maire d'arrondissement  
Anjou
- **Samson, Anie**  
Mairesse d'arrondissement  
Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension
- **Trudel, Claude**  
Maire d'arrondissement  
Verdun
- **Worth, Monique**  
Mairesse d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. La Ville de Dollard-Des Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Coutu, Robert**  
Maire de Montréal-Est
- **Danyluk, Vera**  
Mairesse de Mont-Royal
- **Deroo, Francis**  
Maire de Sainte-Anne-de-  
Bellevue
- **Housefather, Anthony**  
Maire de Côte Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**  
Maire de Dollard-  
Des Ormeaux
- **Masella, Beny**  
Maire de Montréal-Ouest
- **McLeish, George**  
Maire de Senneville
- **McMurchie, Bill**  
Maire de Pointe-Claire
- **Meaney, John W.**  
Maire de Kirkland
- **Pollock, David**  
Maire de Beaconsfield
- **Rouleau, Edgar**  
Maire de Dorval\*
- **Steinberg, William**  
Maire de Hampstead
- **Trent, Peter F.**  
Maire de Wesmount
- **Tutino, Maria**  
Mairesse de Baie-D'Urfé
- Représentante de  
Dollard-Des Ormeaux :  
**Gauthier, Colette**  
du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010  
**Bayouk, Zoe**  
du 1<sup>er</sup> juillet au  
31 décembre 2010

\* Le maire de Dorval représente aussi l'Île-Dorval.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

**Gérald Tremblay**, maire

**Arrondissements**

Ahuntsic-Cartierville

- **Gagnier, Pierre**  
Maire d'arrondissement
- **Brunet, Étienne**  
Conseiller de la ville  
District du Sault-au-Récollet
- **Campbell, Jocelyn Ann**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Sulpice
- **Chitilian, Harout**  
Conseiller de la ville  
District de Bordeaux-Cartierville
- **Thuillier, Émilie**  
Conseillère de la ville  
District d'Ahuntsic

- **Clarke, Susan**  
Conseillère de la ville  
District de Loyola
- **Fotopulos, Helen**  
Conseillère de la ville  
District de Côte-des-Neiges
- **McQueen, Peter**  
Conseiller de la ville  
District de Notre-Dame-de-Grâce
- **Perez, Lionel**  
Conseiller de la ville  
District de Darlington
- **Rotrand, Marvin**  
Conseiller de la ville  
District de Snowdon

Lachine

Anjou

- **Miranda, Luis**  
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Ouest
- **Hénault, Andrée**  
Conseillère de la ville
- **Perron, Paul-Yvon**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Est
- **Zammit, Michelle**  
Conseillère d'arrondissement  
District du Centre

- **Dauphin, Claude**  
Maire d'arrondissement
- **Blanchet, Bernard**  
Conseiller d'arrondissement  
District de J.-Émery-Provost
- **Cloutier, Jean-François**  
Conseiller d'arrondissement  
District du Fort-Rolland
- **Cowell-Poitras, Jane**  
Conseillère de la ville
- **Poulin, Lise**  
Conseillère d'arrondissement  
District du Canal

LaSalle

Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

- **Applebaum, Michael**  
Maire d'arrondissement

- **Barbe, Manon**  
Mairesse d'arrondissement
- **Blackhurst, Ross**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District du Sault-Saint-Louis

- **Cesari, Vincenzo**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Cecil-P.-Newman
- **Deschamps, Richard**  
Conseiller de la ville  
District du Sault-Saint-Louis
- **Farinacci, Alvaro**  
Conseiller de la ville  
District de Cecil-P.-Newman
- **Palestini, Laura-Ann**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District du Sault-Saint-Louis
- **Troilo, Josée**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Ferrandez, Luc**  
Maire d'arrondissement
- **Bergeron, Richard**  
Conseiller de la ville  
District de Jeanne-Mance
- **Boileau, Carl**  
Conseiller d'arrondissement  
District de De Lorimier
- **Duplessis, Josée**  
Conseillère de la ville  
District de De Lorimier
- **Huggins, Piper**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Jeanne-Mance

- **Norris, Alex**  
Conseiller de la ville  
District du Mile End

- **Ryan, Richard**  
Conseiller d'arrondissement  
District du Mile End

Le Sud-Ouest

- **Dorais, Benoit**  
Maire d'arrondissement
- **Bélanger, Daniel**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Paul-Émard
- **Fournier, Véronique**  
Conseillère de la ville  
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles
- **Roy, Huguette**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Saint-Paul-Émard
- **Thiébaud, Sophie**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

- **Bélanger, Richard**  
Maire d'arrondissement
- **Cardinal, Jacques**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Sainte-Geneviève
- **Gibb, Diane**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Pierre-Forget
- **Little, Christopher**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Denis-Benjamin-Viger
- **Robert, François**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Jacques-Bizard

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

- **Ménard, Réal**  
Maire d'arrondissement
- **Blanchard, Laurent**  
Conseiller de la ville  
District d'Hochelaga
- **Harel, Louise**  
Conseillère de la ville  
District de Maisonneuve-Longue-Pointe

- **Primeau, Gaëtan**  
Conseiller de la ville  
District de Tétéaultville

- **Thériault, Lyn**  
Conseillère de la ville  
District de Louis-Riel

Montréal-Nord

- **Deguire, Gilles**  
Maire d'arrondissement
- **Gibeau, Jean-Marc**  
Conseiller de la ville  
District d'Ovide-Clermont
- **Ricourt, Monica**  
Conseillère d'arrondissement  
District d'Ovide-Clermont
- **Rossi, Chantal**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Marie-Clarac
- **Teti-Tomassi, Clementina**  
Conseillère de la ville  
District de Marie-Clarac

Outremont

- **Cinq-Mars, Marie**  
Mairesse d'arrondissement
- **Forget, Céline**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Joseph-Beaubien
- **Moffatt, Louis**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Claude-Ryan
- **Nunes, Ana**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Jeanne-Sauvé

- **Potvin, Marie**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Robert-Bourassa

Pierrefonds-Roxboro

- **Worth, Monique**  
Mairesse d'arrondissement
- **Beis, Dimitrios Jim**  
Conseiller d'arrondissement  
District de l'Est

- **Clément-Talbot, Catherine**  
Conseillère d'arrondissement  
District de l'Ouest

- **Dubois, Christian G.**  
Conseiller de la ville  
District de l'Est

- **Ward, Bertrand A.**  
Conseiller de la ville  
District de l'Ouest

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

- **Magri, Joe**  
Maire d'arrondissement
- **Blanchet, Mario**  
Conseiller d'arrondissement  
District de La Pointe-aux-Prairies
- **Bourgeois, Caroline**  
Conseillère de la ville  
District de La Pointe-aux-Prairies
- **Calderone, Maria**  
Conseillère de la ville  
District de Rivière-des-Prairies
- **Décarie, Suzanne**  
Conseillère de la ville  
District de Pointe-aux-Trembles
- **Déziel, Gilles**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Pointe-aux-Trembles
- **Rapanà, Giovanni**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Rivière-des-Prairies

Rosemont-La Petite-Patrie

- **Croteau, François**  
Maire d'arrondissement
- **Ayotte, Élane**  
Conseillère de la ville  
District de Marie-Victorin
- **Gadoury, Marc-André**  
Conseiller de la ville  
District d'Étienne-Desmarreau

o **Lampron, Pierre**  
Conseiller de la ville  
District du Vieux-Rosemont

o **Limoges, François**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

o **DeSousa, Alan**  
Maire d'arrondissement

o **Biron, Michèle D.**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Norman-McLaren

o **Cohen, Maurice**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Côte-de-Liesse

o **Demers, Laval**  
Conseiller de la ville  
District de Côte-de-Liesse

o **Salem, Aref**  
Conseiller de la ville  
District de Norman-McLaren

Saint-Léonard

o **Bissonnet, Michel**  
Maire d'arrondissement

o **Battista, Mario**  
Conseiller d'arrondissement  
District de Saint-Léonard-Ouest

o **Perri, Dominic**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Léonard-Ouest

o **Tremblay, Lili-Anne**  
Conseillère d'arrondissement  
District de Saint-Léonard-Est

o **Zambito, Robert L.**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

o **Trudel, Claude**  
Maire d'arrondissement

o **Beaupré, Paul**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs

o **Champoux, Andrée**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs

o **Guy, Ann**  
Conseillère d'arrondissement  
(poste 1)  
District de Desmarchais-Crawford

o **Marotte, Ginette**  
Conseillère de la ville  
District de Champlain-L'Île-des-Soeurs

o **Savard, André**  
Conseiller d'arrondissement  
(poste 2)  
District de Desmarchais-Crawford

o **Tassé, Alain**  
Conseiller de la ville  
District de Desmarchais-Crawford

Ville-Marie

o **Tremblay, Gérald**  
Maire de Montréal et  
maire d'arrondissement

o **Campbell, Jocelyn Ann**  
Conseillère de la ville  
choisie par le maire

o **Deschamps, Richard**  
Conseiller de la ville  
choisi par le maire

o **Forcillo, Sammy**  
Conseiller de la ville  
District de Peter-McGill

o **Mainville, Pierre**  
Conseiller de la ville  
District de Sainte-Marie

o **Robillard, François**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Jacques

Villeray–  
Saint-Michel–  
Parc-Extension

o **Samson, Anie**  
Mairesse d'arrondissement

o **Benjamin, Frantz**  
Conseiller de la ville  
District de Saint-Michel

o **Deros, Mary**  
Conseillère de la ville  
District de Parc-Extension

o **Lefebvre, Elsie**  
Conseillère de la ville  
District de Villeray

o **Venneri, Frank**  
Conseiller de la ville  
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

**Le comité exécutif**



**Gérald Tremblay**  
Maire  
Président



**Michael Applebaum**  
Vice-président



**Alan DeSousa, FCA**  
Vice-président



**Manon Barbe**  
Membre du comité exécutif



**Richard Bergeron**  
Membre du comité exécutif



**Michel Bissonnet**  
Membre du comité exécutif



**Mary Deros**  
Membre du comité exécutif



**Richard Deschamps**  
Membre du comité exécutif



**Helen Fotopulos**  
Membre du comité exécutif



**Lyn Thériault**  
Membre du comité exécutif



**Claude Trudel**  
Membre du comité exécutif



**Monique Worth**  
Membre du comité exécutif

**Conseillères et conseillers associés**

Richard Bélanger  
Frantz Benjamin  
Harout Chitilian  
Marie Cinq-Mars

Jane Cowell-Poitras  
Ginette Marotte  
Aref Salem  
Alain Tassé



LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMISSION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL**

**Président**  
Claude Dauphin

**Vice-président**  
Marvin Rotrand

**Vice-présidente**  
Élaine Ayotte

**Membres**  
Michel Bissonnet  
Frantz Benjamin  
Anie Samson  
Clementina Teti-Tomassi  
Émilie Thuillier  
Claude Trudel

**COMMISSION SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN**

**Président**  
Bertrand A. Ward

**Vice-président**  
Pierre Lampron

**Membres**  
Laurent Blanchard  
Laval Demers  
Sammy Forcillo  
Jean-Marc Gibeau  
Peter McQueen  
Lili-Anne Tremblay

**COMMISSION SUR LE TRANSPORT, LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT**

**Président**  
Christian G. Dubois

**Vice-présidente**  
Ginette Marotte

**Membres**  
Mario Battista  
Daniel Bélanger  
Caroline Bourgeois  
Suzanne Décarie  
Josée Duplessis  
Lise Poulin

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE**

**Présidente**  
Michèle D. Biron

**Vice-présidente**  
Jocelyn Ann Campbell

**Membres**  
Laurent Blanchard  
Vincenzo Cesari  
Véronique Fournier  
François Limoges  
Giovanni Rapanà  
Chantal Rossi

**COMMISSION SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF**

**Président**  
Bernard Blanchet

**Vice-présidente**  
Elsie Lefebvre

**Membres**  
Ann Guy  
Marie Potvin  
François Robillard  
André Savard  
Sophie Thiébaud  
Robert L. Zambito

**COMMISSION SUR LES SERVICES AUX CITOYENS**

**Président**  
Jean-Marc Gibeau

**Vice-président**  
Étienne Brunet

**Membres**  
Ross Blackhurst  
Harout Chitilian  
Maurice Cohen  
Huguette Roy  
Richard Ryan  
Michelle Zammit

LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

**COMMISSION SUR LES FINANCES ET  
L'ADMINISTRATION**

**Président**

Sammy Forcillo

**Vice-présidente**

Maria Tutino

**Membres**

Laval Demers  
Andrée Hénault  
Anthony Housefather  
Gaëtan Primeau  
Bertrand A. Ward

**COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT,  
LE TRANSPORT ET LES  
INFRASTRUCTURES**

**Président**

Dominic Perri

**Vice-président**

Edgar Rouleau

**Membres**

Andrée Champoux  
Jean-François Cloutier  
Benoit Dorais  
Ginette Marotte  
Peter F. Trent

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

**Président**

Laval Demers

**Vice-président**

Robert Coutu

**Membres**

Daniel Bélanger  
Maria Calderone  
Pierre Lampron  
Edgar Rouleau  
Josée Troilo

**COMMISSION SUR LES GRANDS  
ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS  
D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**

**Président**

Luis Miranda

**Vice-président**

David Pollock

**Membres**

Alvaro Farinacci  
Ana Nunes  
Aref Salem  
Élaine Ayotte  
Beny Masella

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**Président**

Claude Trudel

**Vice-président**

Réal Ménard

**Vice-présidente**

Vera Danyluk

**Membres**

Frantz Benjamin  
Susan Clarke  
Jean-Marc Gibeau  
William Steinberg  
Robert L. Zambito  
Un représentant du gouvernement  
du Québec

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE<sup>2</sup>

- Selon les prévisions du Conference Board du Canada, l'économie de la région métropolitaine de Montréal pourrait régresser de 1,7 % en 2009, alors que le recul prévu pour l'ensemble du Canada est de 2,1 %.
- Après 12 années de croissance et un sommet historique atteint en 2008, l'emploi sur le territoire de l'agglomération de Montréal devrait afficher un recul en 2009. La récession, même si elle a moins durement touché Montréal que la plupart des grandes villes canadiennes, a entraîné des pertes d'emplois dans l'agglomération, particulièrement dans les postes à temps plein. Le territoire comptait 913 000 emplois en novembre 2009, soit 43 200 de moins qu'un an plus tôt.
- Un total de 1 029 700 personnes de 15 ans et plus étaient sur le marché du travail en novembre 2009, ce qui représente un recul de 1,6 % par rapport à la moyenne annuelle de 2008. Le marché du travail comptait ainsi un déficit de 17 200 personnes en âge de travailler par rapport à l'année précédente.
- En novembre 2009, le taux d'emploi pour la population en âge de travailler atteignait 57,1 %, soit une chute de 3 points de pourcentage par rapport au taux annuel de 60,1 % enregistré en 2008.
- La récession a rapidement fait des victimes sur le marché du travail au cours de 2009. Le taux de chômage a en effet bondi à 11,3 % en novembre 2009, soit quelque 2,6 points de pourcentage de plus que la moyenne annuelle de 2008. L'agglomération de Montréal comptait, en novembre 2009, 116 600 chômeurs, soit 29 500 de plus que ce qui a été comptabilisé pour l'ensemble de l'année 2008.
- Les entreprises privées et publiques ont profité d'un dollar canadien fort au cours des deux dernières années pour augmenter leurs dépenses en immobilisations. Celles-ci devraient dépasser les 12,7 milliards de dollars en 2009, une hausse de 2 % par rapport à 2008. Même si la plus forte part des investissements provient du secteur privé, soit près de 8 milliards de dollars, c'est le secteur public qui a fourni le plus d'efforts, principalement pour contrer les effets du ralentissement économique, en augmentant de 9 % les sommes investies en 2009.
- La valeur des permis de construction pourrait atteindre près de 1,9 milliard de dollars en 2009, si la tendance observée au cours des 10 premiers mois de l'année se maintenait. Il s'agirait alors d'une baisse de 7 %, tous types de construction confondus. Le nombre de permis délivrés en 2009 devrait, pour sa part, être supérieur à celui de 2008, si nous nous fions aux résultats cumulatifs de janvier à octobre. Ainsi, près de 14 300 permis pourraient être accordés en 2009 pour l'ensemble des segments de construction, en comparaison de 13 169 pour 2008.
- La récession a provoqué une baisse rapide de la demande de locaux pour bureaux, particulièrement dans le centre-ville. Ainsi, l'année 2009 met un terme à quatre années de recul du taux d'occupation des locaux pour bureaux au centre-ville de Montréal. Au deuxième trimestre de 2009, 8 % des locaux pour bureaux du centre des affaires étaient offerts en location, comparativement à 5,7 % en 2008.
- Si la tendance observée au cours des 10 premiers mois se maintenait, le nombre de mises en chantier résidentielles pourrait reculer de plus de 23 % en 2009, pour atteindre plus de 4 500 nouvelles unités résidentielles. Selon la valeur des permis délivrés au cours des 10 premiers mois de 2009, une décroissance de près de 11 % de la valeur des permis semble aussi se profiler pour l'année qui se termine. La valeur des constructions résidentielles en 2009 pourrait ainsi avoisiner les 905 millions de dollars.

<sup>2</sup> La revue de la situation économique est basée sur les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction de ce document, soit le 10 décembre 2009. Par ailleurs, ce texte ne présente qu'un résumé de l'état de la situation économique dans l'agglomération de Montréal. Le lecteur peut se référer au texte complet dans le *Cahier d'information complémentaire 2010*, disponible en version électronique à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

**Tableau 1**  
**Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal**

	2007	2008	Variation	Tendance 2009
<b>Économie</b>				
Produit intérieur brut au prix de base, RMR de Montréal (en M\$ de 2002)	120 201	121 539	1,1 %	↘
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	32 307	32 406	0,3 %	↘
<b>Marché du travail</b>				
Emploi (en milliers)	950,0	956,2	0,7 %	↘
Taux d'emploi (en %)	59,7	60,1	+ 0,4 point de %	↘
Taux d'activité (en %)	65,2	65,7	+ 0,5 point de %	↘
Taux de chômage (en %)	8,5	8,7	+ 0,2 point de %	↗
Nombre d'établissements	61 020	59 803	-2,0 %	↘
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale	58 449	58 344	-0,2 %	↗
Revenu personnel disponible par habitant (en \$)	25 587	26 605	4,0 %	↗
<b>Immobilisations</b>				
Investissements en immobilisations (en M\$)	11 237	12 524	11,5 %	↗
Investissements du secteur privé	8 020	8 112	1,1 %	↘
Investissements du secteur public	3 217	4 412	37,1 %	↗
Valeur des permis de construction - secteur non résidentiel (en M\$)	1 150	1 013	-11,9 %	↘
Commercial	596	659	10,6 %	↘
Industriel	163	113	-30,7 %	↗
Institutionnel	391	240	-38,6 %	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels du secteur centre (en %)	7,7	8,3	+ 0,6 point de %	↘
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	6,9	5,7	- 1,2 point de %	↗
<b>Logement</b>				
Logements mis en chantier (en nombre)	6 898	5 868	-14,9 %	↘
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (en M\$)	1 033	1 012	-2,0 %	↘
Ventes de résidences (en nombre)	16 925	15 610	-7,8 %	↗
Prix de vente médian d'une copropriété (en \$)	210 000	215 000	2,4 %	↗
Taux d'inoccupation des logements (en %)	3,1	2,5	- 0,6 point de %	n.d.
Immobilisations dans le secteur du logement (en M\$)	2 365	2 258	-4,5 %	↘
<b>Savoir</b>				
Brevets d'invention (en nombre) **	561	473	-15,7 %	↘
Recherche universitaire (subventions en M\$) **	1 016	963	-5,2 %	↘
Effectif étudiant universitaire (en nombre) **	165 976	166 318	0,2 %	↗
Diplômes décernés par les universités (en nombre) **	40 844	41 132	0,7 %	↗
<b>Démographie</b>				
Population (en nombre de personnes)	1 881 000	1 878 000	-0,2 %	n.d.
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	7 237	7 968	10,1 %	n.d.
Solde migratoire (en nombre de personnes)	-2 445	-205	--	n.d.
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	32 396	33 101	2,2 %	n.d.
<b>Transport et tourisme</b>				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	26	27	3,8 %	↘
Croisiéristes accueillis au port de Montréal (en nombre)	34 809	39 636	13,9 %	n.d.
Volume de passagers à l'aéroport Montréal-Trudeau (en milliers)	12 410	12 380	-0,2 %	↘
Mouvements aériens à l'aéroport Montréal-Trudeau (en nombre)	223 096	225 452	1,1 %	↘
Achalandage autobus et métro (en millions de passagers)	368	383	4,1 %	n.d.
Kilomètres parcourus autobus et métro	135	149	10,2 %	n.d.
Touristes (en milliers)	7 415	7 377	-0,5 %	↘
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	2 216	2 239	1,0 %	↘
Taux d'occupation des hôtels (en %)	67,4	65,3	- 2,1 points de %	↘
Nombre de chambres occupées dans les hôtels (en milliers)	3 730	3 684	-1,2 %	↘

\*\* Les données de la section du savoir sont celles des années 2006 et 2007.

- Selon les statistiques émises par la Chambre immobilière du Grand Montréal pour les 11 premiers mois de l'année 2009, les ventes de propriétés seraient légèrement supérieures à l'année précédente. En effet, près de 15 910 transactions pourraient être complétées sur le territoire de l'agglomération de Montréal en 2009, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.
- Le port de Montréal, actuellement touché par un ralentissement des échanges commerciaux causé par la récession, pourrait bien afficher la première baisse de sa performance depuis 2002. Si la tendance observée depuis le début de l'année 2009 se poursuivait, le volume de marchandises manutentionnées au port de Montréal pourrait reculer de 14 % par rapport à 2008, pour se fixer à 23 millions de tonnes métriques.
- Entre les mois de janvier et septembre 2009, le nombre de passagers ayant fréquenté l'Aéroport international Montréal-Trudeau a fléchi de près de 6 % par rapport à la même période de l'année précédente. Il pourrait avoisiner les 12,1 millions de passagers en 2009, si cette performance se maintenait.
- Tourisme Montréal prévoit accueillir 6,7 millions de touristes dans l'agglomération de Montréal en 2009, ce qui correspond à une baisse de 4 % du volume de visites-personnes par rapport à 2008. Les dépenses touristiques devraient, pour leur part, reculer de 6 %.

### Perspectives pour la région métropolitaine

La récession pourrait bien faire moins de dommages à Montréal qu'aux autres grandes villes canadiennes. Les analystes du Conference Board du Canada estiment en effet que l'économie montréalaise pourrait régresser de 1,7 % en 2009, alors que le recul prévu pour l'ensemble du Canada est de 2,1 %. La région métropolitaine de Montréal se maintiendrait près de la performance économique québécoise, laquelle pourrait subir un repli de 1,4 %.

Les prévisions détaillées sont les suivantes :

- le taux d'inflation prévu en 2009 serait de 0,9 %, mais pourrait passer à 2,1 % en 2010;
- l'économie montréalaise pourrait ralentir de 1,7 % en 2009, mais la croissance prévue en 2010 est de 2,5 %;
- le PIB par habitant pourrait fléchir de 2,5 % en 2009;
- la population de la région métropolitaine devrait s'accroître de 0,8 % en 2009, puis entre 0,9 % et 1 % annuellement d'ici à 2014;
- les pertes d'emplois pourraient se chiffrer à 22 000, soit un recul de 1,2 % par rapport à 2008. Le secteur de la finance, des assurances et de l'immobilier ainsi que celui des services non commerciaux seraient les plus touchés par la récession en cours, avec des pertes de 10 000 et 6 000 emplois respectivement;
- le taux de chômage devrait avoisiner les 9,4 %, soit deux points de pourcentage de plus qu'en 2008;
- le revenu disponible par habitant pourrait se situer à 26 521 \$. Il s'agit d'une très légère hausse de 0,6 % par rapport à 2008;
- un ralentissement de la construction résidentielle est anticipé : 19 300 logements pourraient être mis en chantier dans la région métropolitaine en 2009, une réduction de 11,9 % par rapport à 2008;
- les ventes au détail pourraient reculer de 0,2 % en 2009.

Tableau 2

Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada, RMR de Montréal, de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Indicateurs économiques</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
Inflation	0,9	2,1	2,9	2,3	2,1	2,0
Produit intérieur brut	-1,7	2,5	2,8	3,3	3,1	2,9
Produit intérieur brut par habitant	-2,5	1,6	1,8	2,3	2,1	1,9
Population	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Emploi	-1,2	1,2	1,3	1,8	1,5	1,1
Taux de chômage	9,4	9,8	8,9	8,1	7,2	6,8
Revenu disponible par habitant	0,6	2,8	2,6	3,1	3,5	3,2
Mises en chantier	-11,9	-2,6	-3,7	8,8	1,8	4,2
Ventes au détail	-0,2	3,8	5,3	5,6	4,6	4,1

Source : *Conference Board* du Canada.

2010 Budget





# INTRODUCTION



## PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget de la Ville de Montréal est présenté selon les normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à titre de municipalité centrale au sein de l'agglomération, la Ville de Montréal assume la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit les 15 villes reconstituées et la ville de Montréal, laquelle se divise en 19 arrondissements;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À cet égard, la Ville de Montréal confectionne un seul budget. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances décisionnelles qui sont responsables de ces compétences.

Plus précisément, le budget de la Ville de Montréal est divisé en trois grandes sections, avec leurs subdivisions :

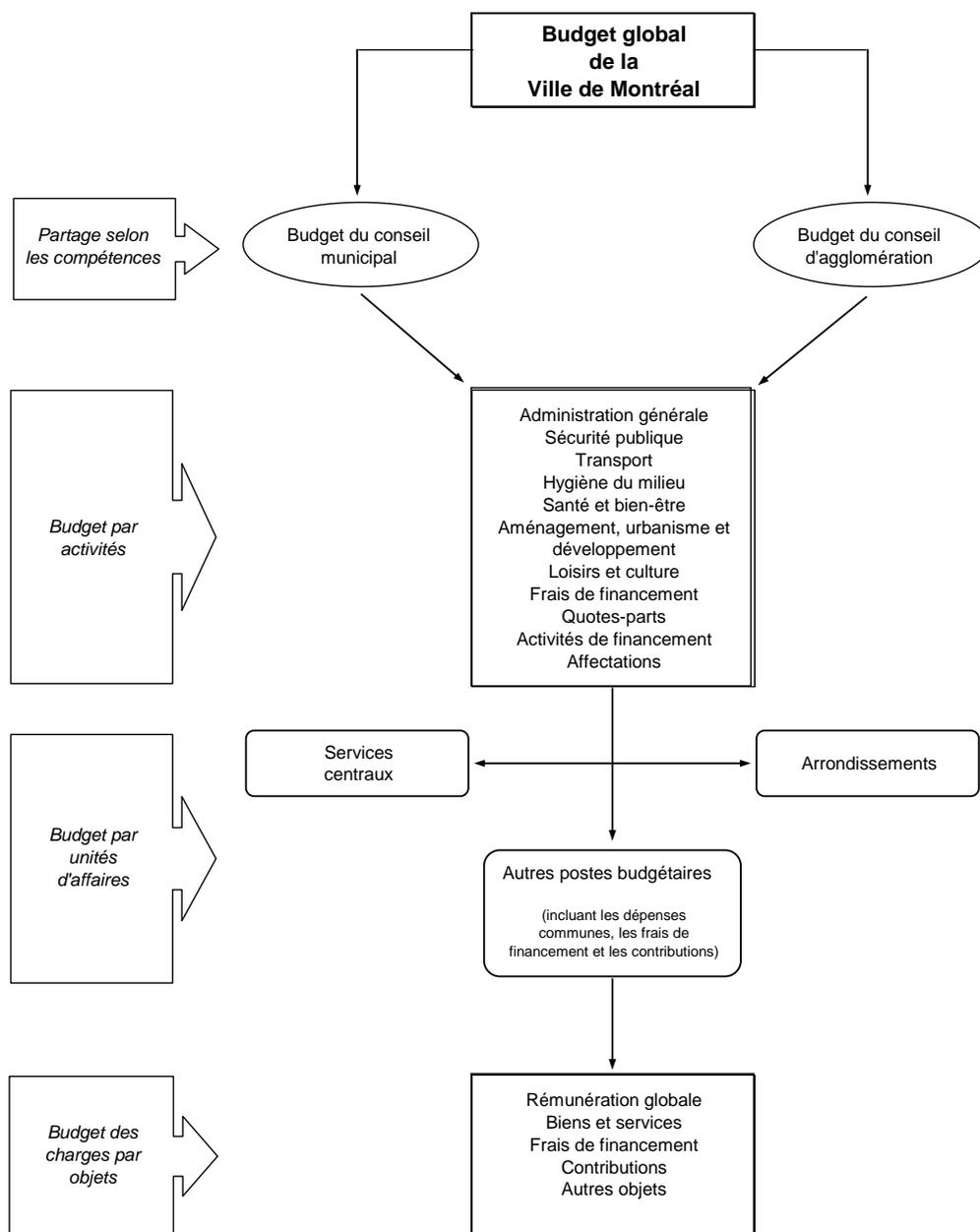
1. **Le budget global** : ce budget comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales. Ce budget :
  - présente les objets de revenus et les charges par activités de fonctionnement;
  - est présenté selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal, c'est-à-dire par arrondissements, par services centraux ainsi que par postes budgétaires, lesquels incluent les dépenses communes, les frais de financement et les contributions;
  - présente les charges par objets;
  - présente un sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012.
2. **Le budget du conseil municipal** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. Il inclut les budgets alloués aux conseils d'arrondissement pour exercer les compétences dont ils ont la responsabilité. Ce budget :
  - présente les objets de revenus et les charges par activités de fonctionnement;
  - présente également le Programme triennal d'immobilisations 2010-2012.

3. **Le budget du conseil d'agglomération** : il s'agit du budget qui est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Ce budget :

- présente les objets de revenus et les charges par activités de fonctionnement;
- présente également le Programme triennal d'immobilisations 2010-2012.

La figure suivante illustre la présentation du budget de 2010 de la Ville de Montréal.

**Figure 1**  
**Présentation du budget global de la Ville de Montréal**



### Le partage du budget global

Le partage du budget global entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération s'effectue en fonction des compétences respectives de chacune de ces instances décisionnelles, conformément aux dispositions législatives suivantes :

- *la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;*
- *le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005 du 8 décembre 2005) et ses modifications;*
- *la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal.*

Ainsi, les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération, doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales. Il s'agit autant de dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération, en vertu d'un taux des dépenses d'administration, que des dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le règlement sur le partage des dépenses mixtes adopté par le conseil d'agglomération.

Par ailleurs, les dépenses d'agglomération sont financées en majeure partie par les quotes-parts versées par les 16 villes liées. Celles-ci sont établies en proportion du potentiel fiscal propre à chaque ville liée, selon les règles prescrites par le MAMROT.

Le détail de la répartition des charges entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal est présenté à l'annexe 2.



# BUDGET GLOBAL



# BUDGET PAR ACTIVITÉS



### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET DE 2010

La nécessité de continuer à offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer, a été au centre des préoccupations qui ont guidé la confection du budget de 2010.

De plus, les principes d'une saine gestion des fonds publics, la prise en compte des politiques à incidence budgétaire et la volonté de l'administration municipale de contenir la croissance des dépenses, le tout dans un contexte d'incertitude économique, ont également orienté la préparation du budget de 2010 pour les revenus, les charges et les affectations qui correspondent tant au budget géré par le conseil municipal qu'à celui géré par le conseil d'agglomération.

#### Éléments relatifs aux charges

La structure des charges reflète le maintien et l'évolution des activités et des responsabilités de la Ville, tout en tenant compte des choix budgétaires effectués par l'Administration.

À la préparation du budget, certaines stratégies concernant les charges ont été retenues. Ainsi, la volonté municipale de contenir la croissance des dépenses a exigé des unités d'affaires de procéder à un exercice de priorisation et de réaménagement de leur budget afin de prévoir, à même leur dotation, différentes augmentations de dépenses, notamment les rajustements salariaux ainsi que les indexations contractuelles.

De plus, la confection du budget de 2010 a nécessité un apport important au paiement des frais des régimes de retraite pour pallier les impacts des fluctuations importantes que les marchés financiers ont connues, entre autres, durant l'année 2008.

Mentionnons également une croissance importante de la contribution à la Société de transport de Montréal.

Les frais de financement ont été établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues en 2010 ainsi que des stratégies de financement des emprunts à réaliser. Le taux d'intérêt utilisé pour ces projections est de 6,0 %.

#### Éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal.

Pour le budget du conseil municipal, les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée du rôle foncier de 1,6 milliard de dollars en 2010. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé. L'analyse des chantiers de construction actuellement actifs permet de qualifier cette prévision de réaliste et prudente.

Ont également été pris en compte les revenus liés au partenariat fiscal et financier qui lie le gouvernement du Québec et le monde municipal pour la période 2007-2013.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, notons :

- l'augmentation générale des taxes imposées aux immeubles résidentiels et non résidentiels;
- l'introduction d'une taxe sur les parcs de stationnement;
- l'augmentation des droits sur les mutations immobilières applicables aux transactions de plus de 500 000 \$;
- l'introduction d'une quote-part pour le déficit du conseil d'agglomération qui est anticipé pour l'exercice financier de 2009.

Notons également qu'un taux de 3,5 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement, et un taux de 0,9 % a été utilisé pour les revenus des placements à court terme concernant la gestion de l'encaisse.

## CERTIFICAT DU TRÉSORIER

La *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19, ci-après : LCV) confèrent au trésorier de la Ville de Montréal la responsabilité d'émettre un certificat attestant que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues.

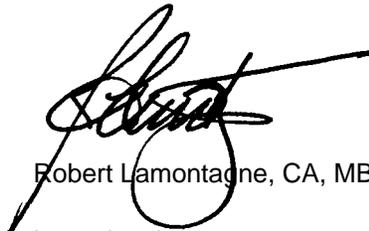
En vertu de l'article 477 de la LCV, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une charge n'a d'effet que s'il est accompagné d'un certificat du trésorier indiquant que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la charge est projetée.

J'atteste que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	267 943,4	150 821,0
▪ Remboursement de la dette à long terme	219 774,8	132 344,7
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	503 851,3	265 608,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	90 643,0	500 328,9
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	955 578,9	1 042 525,0

Le trésorier,



Robert Lamontagne, CA, MBA

Le 13 janvier 2010

## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

**Tableau 3**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**Budget de la Ville de Montréal**  
*(en milliers de dollars)*

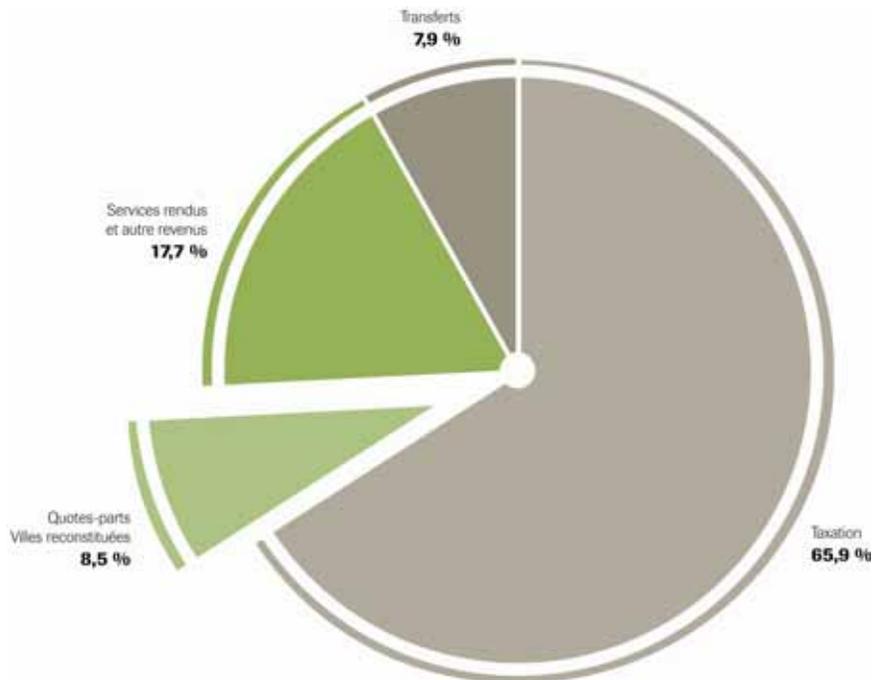
	Comparatif global 2009	Budget du conseil municipal 2010	Budget du conseil d'agglomération 2010	Transactions à éliminer inter- entités 2010 <sup>1</sup>	Budget global 2010
Revenus					
Taxes	2 417 274,5	2 585 196,8	10 740,3	0,0	2 595 937,1
Paiements tenant lieu de taxes	202 350,1	211 675,5	0,0	0,0	211 675,5
Quotes-parts	321 550,3	0,0	1 967 199,0	(1 605 751,5)	361 447,5
Services rendus et autres revenus	785 788,3	585 221,1	209 563,4	(40 886,6)	753 897,9
Transferts	300 471,3	194 315,0	143 240,6	0,0	337 555,6
<b>Total des revenus</b>	<b>4 027 434,5</b>	<b>3 576 408,4</b>	<b>2 330 743,3</b>	<b>(1 646 638,1)</b>	<b>4 260 513,6</b>
Charges					
Administration générale	567 208,8	445 301,1	304 866,3	(40 623,6)	709 543,8
Sécurité publique	891 588,0	14 196,4	893 047,9	0,0	907 244,3
Transport	717 595,2	336 422,0	444 650,0	0,0	781 072,0
Hygiène du milieu	434 585,5	181 521,1	247 526,3	0,0	429 047,4
Santé et bien-être	102 274,7	61 703,2	38 293,0	0,0	99 996,2
Aménagement, urbanisme et développement	179 372,1	151 249,0	50 654,8	(263,0)	201 640,8
Loisirs et culture	437 323,8	371 028,1	67 043,7	0,0	438 071,8
Frais de financement	410 513,2	267 943,4	150 821,0	0,0	418 764,4
<b>Total des charges</b>	<b>3 740 461,3</b>	<b>1 829 364,3</b>	<b>2 196 903,0</b>	<b>(40 886,6)</b>	<b>3 985 380,7</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	<b>0,0</b>	<b>1 605 751,5</b>	<b>0,0</b>	<b>(1 605 751,5)</b>	<b>-</b>
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(9 200,0)	(30 200,0)	0,0	(39 400,0)
Remboursement de la dette à long terme	345 264,1	219 774,8	132 344,7	0,0	352 119,5
<b>Total du financement</b>	<b>330 264,1</b>	<b>210 574,8</b>	<b>102 144,7</b>	<b>-</b>	<b>312 719,5</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>3 645 690,6</b>	<b>2 299 047,7</b>	<b>(1 646 638,1)</b>	<b>4 298 100,2</b>
Excédent (déficit) avant affectations	<b>(43 290,9)</b>	<b>(69 282,2)</b>	<b>31 695,6</b>	<b>-</b>	<b>(37 586,6)</b>
Affectations					
Activités d'immobilisations	(9 200,0)	0,0	(22 776,8)	0,0	(22 776,8)
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	0,0	0,0	(11 448,4)
Excédent (déficit) accumulé					
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	74 003,9	84 842,0	(36 000,0)	0,0	48 842,0
- Montants à pourvoir dans le futur	(9 690,6)	(4 111,4)	27 081,2	0,0	22 969,8
<b>Total des affectations</b>	<b>43 290,9</b>	<b>69 282,2</b>	<b>(31 695,6)</b>	<b>-</b>	<b>37 586,6</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Les budgets des conseils municipal et d'agglomération sont prévus dans deux entités comptables distinctes. Les transactions inter-entités résultent d'échanges de services entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité différente de celle du client. Pour les fins de la présentation des données budgétaires, ces transactions sont déduites du total pour ne pas être comptabilisées en double.

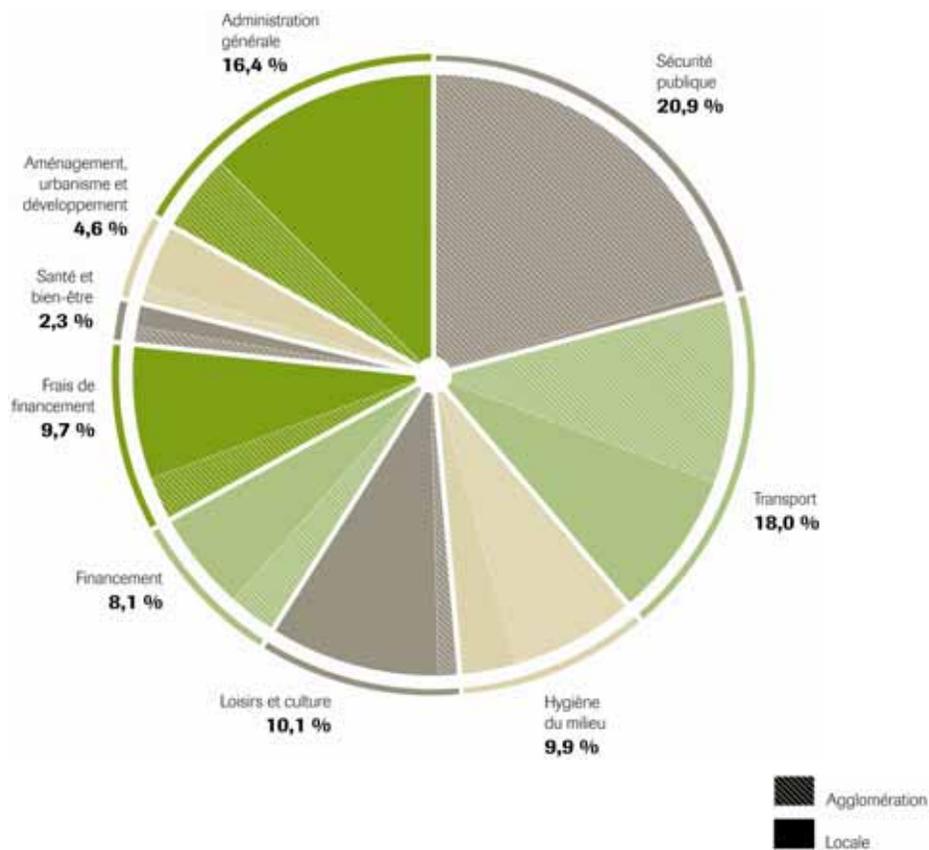
**Tableau 3 (suite)**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**Budget de la Ville de Montréal**  
*(en milliers de dollars)*

	Réel 2008	Comparatif global 2009	Budget global 2010	Écart (%) 2010-2009
Revenus				
Taxes	2 687 260,7	2 417 274,5	2 595 937,1	7,4
Paiements tenant lieu de taxes	226 027,8	202 350,1	211 675,5	4,6
Quotes-parts	0,0	321 550,3	361 447,5	12,4
Services rendus et autres revenus	755 785,1	785 788,3	753 897,9	(4,1)
Transferts	293 236,1	300 471,3	337 555,6	12,3
<b>Total des revenus</b>	<b>3 962 309,7</b>	<b>4 027 434,5</b>	<b>4 260 513,6</b>	<b>5,8</b>
Charges				
Administration générale	471 098,0	567 208,8	709 543,8	25,1
Sécurité publique	879 945,9	891 588,0	907 244,3	1,8
Transport	787 293,6	717 595,2	781 072,0	8,8
Hygiène du milieu	361 949,5	434 585,5	429 047,4	(1,3)
Santé et bien-être	91 974,5	102 274,7	99 996,2	(2,2)
Aménagement, urbanisme et développement	151 175,0	179 372,1	201 640,8	12,4
Loisirs et culture	440 028,9	437 323,8	438 071,8	0,2
Frais de financement	392 663,6	410 513,2	418 764,4	2,0
<b>Total des charges</b>	<b>3 576 129,0</b>	<b>3 740 461,3</b>	<b>3 985 380,7</b>	<b>6,5</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(15 000,0)	(39 400,0)	162,7
Remboursement de la dette à long terme	319 646,8	345 264,1	352 119,5	2,0
<b>Total du financement</b>	<b>319 646,8</b>	<b>330 264,1</b>	<b>312 719,5</b>	<b>(5,3)</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>3 895 775,8</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>4 298 100,2</b>	<b>5,6</b>
Excédent (déficit) avant affectations	<b>66 533,9</b>	<b>(43 290,9)</b>	<b>(37 586,6)</b>	
Affectations				
Activités d'immobilisations	(12 431,4)	(9 200,0)	(22 776,8)	
Remboursement de capital	0,0	(11 822,4)	(11 448,4)	
Excédent (déficit) accumulé				
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	0,0	
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	69 599,2	74 003,9	48 842,0	
- Montants à pourvoir dans le futur	(35 734,1)	(9 690,6)	22 969,8	
<b>Total des affectations</b>	<b>21 433,7</b>	<b>43 290,9</b>	<b>37 586,6</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>87 967,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**Graphique 2**  
**Provenance des revenus**



**Graphique 3**  
**Charges par fonctions**



## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2010

Cette section présente l'état des activités de fonctionnement du budget global de 2010 de la Ville de Montréal, lequel intègre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération.

Les charges au budget de 2010 s'établissent à 4 298,1 M\$, ce qui représente une progression de 227,4 M\$ ou 5,6 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Le budget des arrondissements et des services centraux s'élèvent respectivement à 914,4 M\$ et à 2 048,5 M\$.

### REVENUS

#### Taxes

Les taxes de la Ville de Montréal s'élèvent à 2 598,0 M\$ en hausse de 180,8 M\$. Ces revenus sont destinés au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal et également au paiement de la quote-part de la Ville pour financer sa part des dépenses relevant de l'exercice des compétences d'agglomération.

#### Quotes-parts

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19), les charges d'agglomération sont financées au moyen d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées. En excluant la quote-part versée par Montréal, celles exigées des villes reconstituées représentent une somme de 361,4 M\$.

#### Paiements tenant lieu de taxes

Les revenus des paiements tenant lieu de taxes totalisent 209,6 M\$.

#### Services rendus et autres revenus

Les revenus de sources locales pour 2010 s'établissent à 753,9 M\$, en baisse de 31,9 M\$ par rapport à 2009. Parmi les éléments expliquant cette variation, mentionnons une baisse de l'ordre de 31,8 M\$ liée à la performance des intérêts sur l'encaisse, des intérêts sur les fonds d'amortissement et des intérêts sur les arriérés de taxes. Cet écart s'explique principalement par la baisse importante des taux sur les placements à court terme.

#### Transferts

Les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions provenant des gouvernements et d'autres organismes atteignent 337,6 M\$, soit une hausse de 12,3 %, par rapport à 2009. Cette augmentation est attribuable, entre autres, à une hausse des transferts de droits de 8,8 M\$ liée à la compensation du gouvernement du Québec concernant le partenariat fiscal et financier.

Parmi les autres éléments expliquant cette croissance de transferts, mentionnons une hausse de 13,5 M\$ de l'aide financière du gouvernement du Québec aux projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, une hausse de 3 M\$ des subventions à la lutte contre la pauvreté, un montant supplémentaire de 3,7 M\$ octroyé en vertu du régime des

compensations sur la collecte sélective et 3 M\$ en lien avec le projet de règlement sur le partage des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

### CHARGES

L'augmentation du budget de 2010 par rapport à celui de 2009 s'explique principalement par un réinvestissement important dans les dépenses de transport en commun et par l'impact des fluctuations importantes des marchés financiers pour les frais des régimes de retraite.

Au chapitre des charges par fonctions, notons les faits suivants :

- la hausse des dépenses d'administration générale de 142,3 M\$, s'explique, en partie, par un apport supplémentaire de 112,7 M\$ principalement aux frais des régimes de retraite pour, entre autres, pallier les impacts des fluctuations que les marchés financiers ont connues en 2008. Une réserve de 12 M\$ est également prévue pour être distribuée aux arrondissements au cours de 2010, selon des modalités qu'il reste à établir. De plus, mentionnons la création d'une réserve de 10 M\$ pour renforcer la fonction publique;
- les charges de sécurité publique enregistrent une hausse de 1,8 % ou 15,6 M\$. Une portion importante de cette hausse, soit près de 10 M\$, est sans impact sur la charge fiscale des contribuables puisqu'elle est financée par des revenus anticipés de la commercialisation et de la facturation des produits du Service de police;
- la fonction « Transport » affiche une augmentation de 63,5 M\$ qui s'explique essentiellement par un réinvestissement important dans le transport en commun, au moyen d'une hausse de la contribution de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal (STM) ainsi qu'à l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- les crédits alloués à la fonction « Hygiène du milieu » présentent une légère baisse de 1,3 % qui découle principalement du retrait des budgets liés à l'annulation du contrat des compteurs d'eau. Cette diminution est compensée en partie par un budget additionnel prévu pour les nouvelles redevances exigées par le gouvernement du Québec relativement au financement du programme des matières organiques;
- l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, a libéré cette dernière des obligations liées à la sécurité du revenu. Les frais liés au prêt d'employés par la Ville dans le cadre de ce dossier sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente diminue annuellement pour tenir compte principalement de l'attrition du personnel. Ce dossier explique en grande partie la réduction de 2,2 % des crédits alloués à la fonction « Santé et bien-être »;
- la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » affiche une hausse de 12,4 %. Cette augmentation de dépenses s'explique, entre autres, par un investissement de plus de 20,4 M\$ dans l'activité « Industrie et commerce », notamment pour de nouvelles interventions stratégiques dans la poursuite du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- les crédits inscrits à la fonction « Loisirs et culture » sont en légère hausse de 0,7 M\$, une augmentation attribuable, entre autres, à la réouverture des piscines du Complexe sportif Claude-Robillard;
- les frais de financement affichent une augmentation de 2,0 % qui s'explique par l'impact de la hausse du niveau de la dette.

### FINANCEMENT

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 9,2 M\$. Cette dépense sera financée par un emprunt d'une durée de 5 ans. Cette somme est inscrite à la rubrique « Financement à long terme des activités de fonctionnement ».

Il en va de même pour la contribution municipale de 30,2 M\$ aux dépenses d'investissement de la Société de transport de Montréal, dans le cadre du programme de subventions de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Les remboursements de la dette à long terme prévus au budget de 2010 s'élèvent à 352,1 M\$, en hausse de 6,8 M\$. Cet écart de 2 % est aussi attribuable à une hausse du niveau de la dette.

### AFFECTATIONS

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2010, il est prévu d'utiliser un montant net de 48,8 M\$ provenant des excédents accumulés au cours des années antérieures et de la réserve financière « Gestion de la voirie ». Ce montant net reflète également une affectation de 36 M\$ correspondant à la quote-part spécifique prélevée exceptionnellement en 2010 pour combler le déficit anticipé du conseil d'agglomération pour l'exercice 2009.

Par ailleurs, une affectation de 11,4 M\$ constitue un remboursement de capital pour des dépenses de fonctionnement financées à long terme. De plus, le montant de 22,8 M\$ présenté à titre d'affectation aux activités d'immobilisations représente le financement au comptant d'investissements dans les infrastructures de l'eau et des égouts.

Au niveau des montants à pourvoir, le montant de 23 M\$ représente principalement l'amortissement d'éléments financiers reliés aux régimes de retraite sur des périodes estimatives échelonnées jusqu'en 2045.



BUDGET  
PAR UNITÉS  
D'AFFAIRES



## LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2010 de la Ville de Montréal s'élève à 4,3 G\$. Les pages suivantes dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2010 selon la structure organisationnelle. Le budget global présente donc les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires ainsi que les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations.

### Les arrondissements

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal fournissent des services de proximité dans divers domaines, notamment l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution en eau potable, la collecte et le transport des matières résiduelles, les activités sportives et culturelles, les parcs et terrains de jeu, le développement social et l'aménagement urbain. Les arrondissements relèvent de leur conseil d'arrondissement qui est formé de cinq à sept membres, incluant le maire d'arrondissement.

Parmi les responsabilités que les arrondissements assument, celles touchant les services de proximité leurs sont dévolues par le conseil municipal. Par ailleurs, les arrondissements peuvent fournir des services de compétence d'agglomération qui leurs sont subdélégués par le conseil municipal de la Ville de Montréal qui, lui-même, s'en est vu confier la responsabilité, par voie de délégation, par le conseil d'agglomération.

### Les services centraux

Ils offrent des services directs à la population, des services de soutien et des services à vocation municipale relevant directement du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou du comité exécutif.

Le tableau du partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, est présenté à l'annexe 4.



La structure des services centraux

- La **Direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et des relations internationales.
- Le **Service des affaires corporatives** est responsable du greffe, du soutien au processus décisionnel et du soutien aux élus, de l'évaluation foncière, des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, du soutien opérationnel ainsi que du Secrétariat aux projets corporatifs et aux relations institutionnelles.
- Le **Service des affaires juridiques** est responsable des affaires civiles, pénales et criminelles.
- Le **Service du capital humain** est responsable de la gestion du capital humain.
- Le **Service des communications et des relations avec les citoyens** est responsable des communications.
- Le **Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle** est responsable du développement social, du développement culturel, de la diversité ethnoculturelle, de la gestion du parc du Mont-Royal, des parcs-nature, des espaces verts, des sports, des loisirs et des Muséums nature de Montréal.
- La **Direction des systèmes d'information** a la responsabilité de mettre le plein potentiel des technologies de l'information au service de la Ville de Montréal, afin de soutenir les différentes unités administratives dans leur mission et activités respectives.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des régimes de retraite.
- Le **Service des infrastructures, transport et environnement** est responsable du transport, de la voirie, de la circulation, de l'environnement et du développement durable, de la gestion des eaux, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunication.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine** est responsable du développement économique, de l'urbanisme, de l'habitation ainsi que de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier utilisé à des fins institutionnelles.
- Le **Service de police** est responsable d'assurer le respect des lois, le maintien de l'ordre public, des enquêtes, des affaires internes, du taxi, du remorquage, des communications des services d'urgence 9-1-1, de la sécurité dans le métro et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service de la sécurité incendie de Montréal** est responsable de la sécurité civile, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique en matière de sécurité incendie ainsi que du service des premiers répondants.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques** et le **Secrétariat de liaison** qui ne relèvent pas directement du comité exécutif.

Les détails relatifs aux budgets des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

**Tableau 4**  
**Prévisions budgétaires de 2010 des unités d'affaires**  
(en milliers de dollars)

	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Revenus et affectations	Montants d'équilibre <sup>1</sup>	Revenus, affectations et montants d'équilibre	Charges et financement		Écart
	Comparatif 2009	Budget 2010			Comparatif 2009 <sup>4</sup>	Budget 2010	%
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 809,9	2 741,9	58 164,7	60 906,6	59 809,9	60 906,6	1,8
Anjou <sup>2</sup>	27 302,2	2 838,2	24 492,2	27 330,4	27 302,2	27 330,4	0,1
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 272,5	2 419,5	66 571,5	68 991,0	68 272,5	68 991,0	1,1
Lachine <sup>2</sup>	30 817,3	6 729,8	26 150,5	32 880,3	30 817,3	32 880,3	6,7
LaSalle <sup>2</sup>	45 343,8	6 782,0	35 206,9	41 988,9	45 343,8	41 988,9	(7,4)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	11 115,3	908,3	10 386,4	11 294,7	11 115,3	11 294,7	1,6
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	65 456,6	3 424,3	62 660,8	66 085,1	65 456,6	66 085,1	1,0
Montréal-Nord <sup>2</sup>	40 865,3	5 272,0	35 750,2	41 022,2	40 865,3	41 022,2	0,4
Outremont	17 102,5	2 726,7	15 000,1	17 726,8	17 102,5	17 726,8	3,7
Pierrefonds-Roxboro <sup>2</sup>	30 468,5	3 610,8	28 169,1	31 779,9	30 468,5	31 779,9	4,3
Plateau-Mont-Royal	54 503,2	4 156,2	51 122,3	55 278,5	54 503,2	55 278,5	1,4
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	57 933,9	2 271,5	56 321,2	58 592,7	57 933,9	58 592,7	1,1
Rosemont-La Petite-Patrie	58 098,5	3 152,5	55 435,6	58 588,1	58 098,5	58 588,1	0,8
Saint-Laurent	66 844,2	5 454,0	62 863,9	68 317,9	66 844,2	68 317,9	2,2
Saint-Léonard <sup>2</sup>	40 559,0	2 496,8	38 361,6	40 858,4	40 559,0	40 858,4	0,7
Sud-Ouest	52 114,9	2 393,6	50 332,3	52 725,9	52 114,9	52 725,9	1,2
Verdun <sup>2</sup>	35 775,9	6 063,0	30 820,6	36 883,6	35 775,9	36 883,6	3,1
Ville-Marie	79 355,5	11 820,3	67 820,5	79 640,8	79 355,5	79 640,8	0,4
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	63 012,7	2 624,6	60 855,7	63 480,3	63 012,7	63 480,3	0,7
<b>Total des arrondissements</b>	<b>904 751,7</b>	<b>77 886,0</b>	<b>836 486,1</b>	<b>914 372,1</b>	<b>904 751,7</b>	<b>914 372,1</b>	<b>1,1</b>
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs <sup>3</sup>	(850 927,1)			(851 145,1)			
<b>Total net des arrondissements</b>	<b>53 824,6</b>			<b>63 227,0</b>	<b>904 751,7</b>	<b>914 372,1</b>	

<sup>1</sup> En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* qui stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux charges, un montant d'équilibre représentant la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement assumée par l'ensemble du budget de la Ville est présenté distinctement. Plus spécifiquement, ce montant représente la différence entre les charges de l'arrondissement et ses revenus autonomes, lesquels comprennent les affectations de surplus et le montant additionnel qui est alloué à l'arrondissement lorsque ce dernier le compense par une taxe locale spéciale.

<sup>2</sup> Les données dans la colonne « Revenus et affectations » du budget de 2010 de ces arrondissements incluent le montant additionnel qui est compensé par une taxe locale spéciale et/ou les affectations de l'arrondissement. Ces montants sont les suivants :

Taxe locale spéciale		Affectations	
Anjou	1 596,2	Lachine	500,0
Lachine	2 032,4	LaSalle	1 382,7
LaSalle	3 739,0	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 081,7
Montréal-Nord	4 000,0	Montréal-Nord	(33,0)
Pierrefonds-Roxboro	1 440,0	Pierrefonds-Roxboro	447,3
Saint-Léonard	540,1	Saint-Laurent	904,1
Verdun	1 311,3	Verdun	477,2
	<b>14 659,0</b>		<b>4 760,0</b>

<sup>3</sup> Ce montant représente l'addition du montant d'équilibre (836 486,1 \$) et le montant additionnel alloué aux arrondissements (14 659,0 \$).

<sup>4</sup> Les données du comparatif de 2009 des revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que des charges et du financement ont été redressés, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

**Tableau 4 (suite)**  
**Prévisions budgétaires de 2010 des unités d'affaires**  
*(en milliers de dollars)*

	Revenus, affectations et montants d'équilibre			Charges et financement		
	Comparatif 2009 <sup>1</sup>	Budget 2010	Écart en %	Comparatif 2009 <sup>1</sup>	Budget 2010	Écart en %
Services centraux						
Direction générale	0,0	0,0	-	4 930,5	4 855,9	(1,5)
Affaires corporatives	52 626,8	53 693,9	2,0	130 174,5	119 536,9	(8,2)
Affaires juridiques	183 534,1	176 634,1	(3,8)	53 785,3	56 384,4	4,8
Capital humain	36 443,6	34 248,0	(6,0)	19 396,1	19 344,2	(0,3)
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	963,8	969,3	0,6
Commission des services électriques	71 561,2	75 899,8	6,1	67 701,7	72 368,5	6,9
Communications et relations avec les citoyens	4 315,8	4 315,8	-	20 420,8	20 378,6	(0,2)
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	30 595,4	33 561,2	9,7	140 175,1	145 955,7	4,1
Direction des systèmes d'information	637,1	659,6	3,5	35 382,8	40 868,1	15,5
Finances	4 893 843,4	5 275 073,9	7,8	54 899,9	54 436,6	(0,8)
Infrastructures, Transport et Environnement	23 691,1	28 382,8	19,8	338 866,0	316 175,3	(6,7)
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	209 102,0	227 362,3	8,7	269 002,2	284 097,7	5,6
Police	61 594,0	72 142,0	17,1	587 840,8	598 915,2	1,9
Secrétariat de liaison	0,0	0,0	-	511,7	576,3	12,6
Sécurité incendie	9 033,6	9 175,4	1,6	304 726,7	308 946,3	1,4
Vérificateur général	116,3	79,5	(31,6)	4 686,4	4 699,0	0,3
<b>Total des services centraux</b>	<b>5 577 094,4</b>	<b>5 991 228,3</b>	<b>7,4</b>	<b>2 033 464,3</b>	<b>2 048 508,0</b>	<b>0,7</b>
Autres postes budgétaires						
Dépenses communes				193 691,0	341 315,9	76,2
Frais de financement <sup>2</sup>				374 003,4	382 357,9	2,2
Dépenses de contributions						
- Contributions aux villes reconstituées				1 565,2	1 865,2	19,2
- Autres contributions				445 714,8	510 594,6	14,6
<b>Total des autres postes budgétaires</b>				<b>1 014 974,4</b>	<b>1 236 133,6</b>	<b>21,8</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération				<b>1 425 237,6</b>	<b>1 605 751,5</b>	<b>12,7</b>
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement				(15 000,0)	(39 400,0)	162,7
Remboursement de la dette à long terme <sup>2</sup>				313 828,0	321 916,7	2,6
<b>Total du financement</b>				<b>298 828,0</b>	<b>282 516,7</b>	<b>(5,5)</b>
Élimination des transactions internes et inter-entités <sup>3</sup>	(1 606 530,6)	(1 789 181,7)	11,4	(1 606 530,6)	(1 789 181,7)	11,4
<b>Total des revenus, des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>4 024 388,4</b>	<b>4 265 273,6</b>	<b>6,0</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>4 298 100,2</b>	<b>5,6</b>
Affectations						
Activités d'immobilisations	(4 000,0)	(22 776,8)	469,4			
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	(3,2)			
Excédent (déficit) accumulé						
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-			
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	71 850,0	44 082,0	(38,6)			
- Montants à pourvoir dans le futur	(9 690,6)	22 969,8	(337,0)			
<b>Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements<sup>4</sup></b>	<b>46 337,0</b>	<b>32 826,6</b>	<b>(29,2)</b>			
<b>Total<sup>5</sup></b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>4 298 100,2</b>	<b>5,6</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>4 298 100,2</b>	<b>5,6</b>

Voir les notes au verso.

### Notes relatives au tableau précédent :

<sup>1</sup> Les données du comparatif de 2009 des revenus, affectations et montants d'équilibre ainsi que des charges et du financement ont été redressés, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

<sup>2</sup> Ce poste budgétaire exclut la portion des dépenses financières décentralisées dans les arrondissements et dans les services centraux.

<sup>3</sup> Aux fins de la présentation du budget global, les revenus et les dépenses qui découlent des transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminées afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses au budget.

<sup>4</sup> Le montant au « Total des affectations autres que celles prévues par les arrondissements » représente le montant des dépenses financées par des affectations à l'exclusion des sommes qui ont été prévues dans le budget des arrondissements.

Le montant total des affectations prévues au budget de 2010 est le suivant :

Affectations de surplus prévues pour les arrondissements :	4 760,0
Affectations autres que celles prévues par les arrondissements :	<u>32 826,6</u>
Total des affectations du budget 2010 :	<b>37 586,6</b>

<sup>5</sup> Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

## LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

Le budget des arrondissements se chiffre à 914 372,1 \$, en hausse de 9,6 M\$ ou 1,1 % par rapport au comparatif de 2009, et représente près de 21,3 % du budget total de la Ville de Montréal. Ce budget est financé principalement par une enveloppe budgétaire de 836 486,1 \$, déterminée par le conseil municipal, ainsi que par des revenus locaux et des affectations pour un montant évalué à 77 886,0 \$.

Par ailleurs, une réserve de 12,0 M\$ destinée aux arrondissements est prévue au budget de 2010. Cette réserve pourrait être distribuée en cours d'année 2010, à la suite des conclusions de l'étude des dotations d'arrondissement menée par la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain. En tenant compte de cette redistribution, le budget des arrondissements pour 2010 passerait à 926 372,1 \$, ce qui constituerait une hausse effective de 2,4 % comparativement à 2009.

### Enveloppes budgétaires

En 2010, les principaux paramètres utilisés pour l'établissement des enveloppes budgétaires des arrondissements sont les mêmes que ceux de 2009. Ainsi, la base budgétaire des arrondissements est le reflet du budget de 2009, exception faite de certains ajustements apportés pour des dossiers ponctuels et pour le fonds de développement.

Le fonds de développement est destiné à la reconnaissance et à la mise en valeur du développement. En 2010, il se traduit par un montant global de 4,4 M\$, réparti entre tous les arrondissements afin de compenser les arrondissements pour les frais associés au développement.

Par ailleurs, les arrondissements ont poursuivi la revue de leurs activités, priorités et structures tout au long du processus budgétaire. Cet exercice leur a permis de réaménager les crédits budgétaires afin de respecter leurs obligations financières, ce qui se reflète dans les budgets déposés pour l'année 2010. Notons que ces budgets tiennent compte également, pour une dernière année, de l'objectif de réduction de 1 000 postes à la Ville de Montréal pour les périodes budgétaires 2007-2010, tout en maintenant le niveau des services destinés aux citoyens.

### Revenus et affectations

Les arrondissements peuvent faire appel à diverses stratégies budgétaires afin d'assurer ou d'augmenter et développer les services offerts aux citoyens. Ainsi, d'une part, la révision de la tarification locale et l'ajustement des prévisions de revenus ont généré un apport supplémentaire de 1,6 M\$ permettant de soutenir des charges équivalentes. D'autre part, six arrondissements ont opté pour l'utilisation des surplus des années antérieures, augmentant ainsi leur base budgétaire d'une somme de 4,8 M\$. Notons que le nombre d'arrondissements utilisant cette stratégie budgétaire augmente à six, comparativement à trois l'année précédente.

De plus, le recours à la taxation locale par les arrondissements, rendu possible depuis 2005 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, diminue significativement en 2010. À cet égard, les taxes prélevées localement passent de 22 142,3 \$ en 2009 à 14 659,0 \$ pour l'exercice 2010. Le nombre d'arrondissements prélevant une taxe locale en 2010 diminue à sept, comparativement à huit en 2009.

En conclusion, la revue de leurs activités, priorités et structures ainsi que les diverses stratégies budgétaires utilisées permettent aux arrondissements de respecter le cadre budgétaire de l'administration municipale, tout en maintenant le niveau de services offerts à leurs citoyens pour l'année 2010.

## LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses des services centraux se chiffre à 2 048,5 M\$, affichant une croissance de 15,0 M\$, ou près de 0,7 %, par rapport au budget comparatif de 2009.

En excluant l'effet, sur le budget de 2010, de la non-récurrence des crédits prévus au budget de 2009 pour la tenue des élections, la hausse des budgets des services centraux s'établit à 29,6 M\$, ou 1,5 %, par rapport à 2009.

Les variations du budget des services centraux s'expliquent par les principaux éléments suivants :

### **Affaires corporatives**

Un montant de 12,6 M\$ alloué au financement des élections de novembre 2009 est retiré du budget.

### **Commission des services électriques (CSE)**

Un budget additionnel de 5 M\$ est accordé à la Commission des services électriques (CSE). Cette somme représente le coût des travaux d'enfouissement de fils que la CSE est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à des tierces parties. Cette augmentation est sans impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'une augmentation équivalente est prévue au budget des revenus, en 2010

### **Direction des systèmes d'information**

Une allocation additionnelle récurrente de 5 M\$ est consentie à la DSI à titre d'ajustement pour la croissance technologique des dernières années. Elle permet d'assurer l'exploitation et l'entretien de nouvelles solutions d'affaires développées au cours de ces dernières années.

### **Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle**

La nouvelle entente liant le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale implique une augmentation des dépenses de 3,0 M\$. Cette dépense additionnelle est financée par un transfert du gouvernement du Québec.

### **Finances**

Un montant de l'ordre de 2 M\$ alloué aux dépenses d'élection est retiré du budget de 2010. Par ailleurs, différents ajustements à la hausse de 1 M\$ sont inscrits, en lien avec les services bancaires, l'harmonisation des caisses de retraite et la vérification des dépenses électorales.

### **Infrastructures, Transport et Environnement**

La mise en place et la poursuite de plusieurs projets sont planifiées dans les domaines suivants :

#### L'environnement et le développement durable

- L'ajustement des contrats d'élimination des déchets, à la suite d'augmentations de volume, l'annualisation des contrats de collecte, de tri et de mise en marché des résidus domestiques ainsi que l'octroi d'un contrat pour la collecte et le traitement des résidus verts entraînent des dépenses additionnelles de 8,0 M\$.
- Un montant additionnel de 1,5 M\$ permettra à la direction de prioriser ses activités, notamment pour la gestion du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.
- Une diminution de 5,8 M\$ s'explique par une décision de l'Administration d'étaler le déploiement du nouveau système de collecte des matières résiduelles jusqu'en 2011, alors qu'elle prévoyait initialement le réaliser entièrement en 2009 en lui consacrant un budget de 15 M\$ pour l'acquisition de bacs de recyclage. Ainsi, ce budget non dépensé en 2009 est révisé et estimé à hauteur de 16,8 M\$ pour les deux prochaines années, soit 9,2 M\$ en 2010 et 7,6 M\$ en 2011.

#### La gestion de l'eau

Le budget de fonctionnement est diminué de 22,8 M\$ à la suite du transfert de crédits budgétaires qui seront consacrés à des investissements dans le développement et la protection des infrastructures de l'eau et des égouts. Ces montants sont présentés à titre d'« Affectations aux activités d'immobilisations », sous la rubrique « Affectation » du budget du conseil d'agglomération.

#### Transport

Une diminution des dépenses de 3,5 M\$ résulte de l'abolition, en 2010, de la taxe de voirie qui finançait certaines de ces dépenses, à la hauteur de 12 M\$. D'autres sources de financement, notamment une affectation de 4 M\$ provenant de la réserve financière « Gestion de la voirie » et un budget additionnel de 5 M\$ consacré au financement des projets prioritaires de la Direction des transports, permettent à la Ville de poursuivre en 2010 l'amélioration du réseau routier.

### **Mise en valeur du territoire et du patrimoine**

Un budget additionnel de 13,5 M\$ est consacré à de nouvelles interventions stratégiques visant à accélérer les investissements publics et privés dans le cadre du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Ces nouvelles dépenses sont entièrement financées par le gouvernement du Québec, en vertu d'un protocole d'entente négocié avec la Ville pour les exercices budgétaires 2008-2011. Par ailleurs, un ajustement de 4,3 M\$ est destiné aux activités de services internes du fonds des immeubles.

**Police**

La hausse du budget du Service de police est pratiquement sans impact sur la charge fiscale des contribuables. En effet, cette augmentation est en grande partie financée par des revenus du service tirés principalement de la commercialisation de ses produits et de la facturation de ses services, dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, les crimes économiques et les fraudes fiscales, pour des montants totalisant près de 10 M\$.

**Sécurité incendie de Montréal**

Une hausse de 4,2 M\$ est observée au budget du Service de la sécurité incendie de Montréal, dont 1,3 M\$ sera consacré à la poursuite de l'implantation du schéma quinquennal de couverture de risques visant à accroître l'efficacité de la protection incendie sur l'ensemble de l'île.

## LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 518 650,3 \$ et représentent 35,3 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories de charges : les dépenses communes (341 315,9 \$), les frais de financement (382 357,9 \$), les dépenses de contributions (512 459,8 \$) et le financement (282 516,7 \$).

Voici, à titre d'exemple, les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des partenaires, que ceux-ci soient régionaux ou gouvernementaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations n'ayant pas été réparties dans les unités d'affaires;
- certaines charges effectuées pour répondre à des exigences légales, comme les dépenses contingentes – ces charges feront l'objet d'une demande d'allocation budgétaire précise en cours d'année.

Les dépenses communes

- Les dépenses communes se chiffrent à 341 315,9 \$, en hausse de 76,2 %, et représentent 7,9 % du budget de la Ville.

**Tableau 5**  
**Dépenses communes**

*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	91 693,4	204 683,0	123,2
Crédits pour dépenses contingentes	40 831,4	43 350,4	6,2
Dépenses générales d'administration	7 994,6	7 648,4	(4,3)
Pertes possibles dans la perception	7 275,0	6 603,7	(9,2)
Autres dépenses communes	45 896,6	79 030,4	72,2
<b>Total</b>	<b>193 691,0</b>	<b>341 315,9</b>	<b>76,2</b>

### **Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite**

Les crédits de 204 683,0 \$ qui sont inscrits à ce poste sont en hausse de 112 989,6 \$ par rapport au comparatif 2009. Ce poste regroupe, entre autres :

- les charges de rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties entre les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent figurer au budget notamment les sommes prévues pour l'équité salariale ainsi que les coûts de certaines libérations syndicales;
- une partie des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires par rapport aux structures autorisées;
- les crédits associés à la rémunération des employés accidentés du travail;
- certaines charges relatives aux régimes de retraite.

L'augmentation des crédits prévus à ce poste résulte essentiellement d'un ajout important à titre de contributions aux régimes de retraite. Cet apport supplémentaire découle de l'impact de la crise financière sur les rendements des différents régimes, selon les estimations actuarielles.

### **Crédits pour dépenses contingentes**

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est fonction du niveau du budget global de la Ville. En effet, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, une somme équivalant à au moins 1 % du budget doit être affectée aux dépenses contingentes. En 2010, ce montant s'élève à 43 350,4 \$.

### **Dépenses générales d'administration**

Le poste « Dépenses générales d'administration » totalise 7 648,4 \$. Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services aux citoyens. L'administration municipale désignera en cours d'année les unités administratives qui seront responsables des projets liés à ce poste.

### **Pertes possibles dans la perception**

En 2010, le poste budgétaire « Pertes possibles dans la perception » affiche un montant de 6 603,7 \$. De ce montant, 1 180,0 \$ est associé au défaut de recouvrement de taxes. Le solde de 5 423,7 \$ est attribuable au défaut de perception d'autres revenus que ceux de la fiscalité, tels les crédits liés aux constats d'infraction impayés, aux droits de mutation immobilière et aux baux de location.

**Tableau 6**  
**Autres dépenses communes**  
*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Prêt d'employés au MESS	33 269,2	31 053,9	(6,7)
Réserve pour les arrondissements	0,0	12 000,0	-
Renforcement de la fonction publique	0,0	10 000,0	-
Redevances - Élimination matières résiduelles	0,0	7 000,0	-
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	4 750,0	4 475,0	(5,8)
Dépenses environnementales	932,8	932,8	-
Projet e-Cité/311	603,1	603,4	-
Autres	6 341,5	12 965,3	104,5
<b>Total</b>	<b>45 896,6</b>	<b>79 030,4</b>	<b>72,2</b>

Les autres dépenses communes totalisent 79 030,4 \$, une hausse de 33 133,8 \$. Cette augmentation budgétaire s'explique principalement par :

- une réserve de 12 000,0 \$ à redistribuer aux arrondissements en 2010;
- une somme de 10 000,0 \$ prévue pour le renforcement de la fonction publique. Cette somme sera consacrée à renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale;
- un montant de 7 000,0 \$ destiné à l'augmentation des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

La rubrique « Autres », qui totalise 12 965,3 \$, inclut notamment une enveloppe budgétaire de 7 M\$ prévu pour le financement de projets prioritaires qui seront identifiés au cours de l'année 2010.

## Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

**Tableau 7**  
**Frais de financement**  
*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Frais de financement	410 513,2	418 764,4	2,0
Frais de financement décentralisés <sup>1</sup>	(36 509,8)	(36 406,5)	(0,3)
<b>Total</b>	<b>374 003,4</b>	<b>382 357,9</b>	<b>2,2</b>

<sup>1</sup> Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement anticipés au budget de 2010 atteignent 418 764,4 \$, en hausse de 8 251,2 \$ ou 2 %. Cette variation s'explique par l'impact de l'augmentation du niveau des emprunts, atténuée en partie par l'échéance de certaines dettes et la diminution des frais d'intérêts au moment des refinancements d'emprunts.

Du montant total, une somme de 36 406,5 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Fonds de l'eau et certains arrondissements.

### Les dépenses de contributions

En 2010, les dépenses de contributions s'élèvent à 512 459,8 \$ et comptent pour 11,9 % du budget total de la Ville. Ces charges sont effectuées à titre de soutien financier à la Société de transport de Montréal (STM), aux villes reconstituées ainsi qu'aux sociétés et à divers autres organismes. Ce poste budgétaire comprend aussi les crédits nécessaires au paiement des quotes-parts de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

**Tableau 8**

**Contributions aux sociétés, organismes et autres grands partenaires**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Société de transport de Montréal	332 000,0	389 600,0	17,3
Agence métropolitaine de transport	39 488,0	44 101,3	11,7
Communauté métropolitaine de Montréal	30 913,6	30 000,0	(3,0)
Société du parc Jean-Drapeau	10 471,6	10 491,9	0,2
Conseil des arts	10 450,0	10 700,0	2,4
Sociétés de développement commercial	8 518,2	8 679,1	1,9
Contributions aux villes reconstituées	1 565,2	1 865,2	19,2
Société d'habitation et de développement de Montréal	1 100,0	0,0	(100,0)
Autres organismes	12 773,4	17 022,3	33,3
<b>Total</b>	<b>447 280,0</b>	<b>512 459,8</b>	<b>14,6</b>

### Société de transport de Montréal

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 389,6 M\$ en 2010, soit une augmentation de 17,3 %.

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM totalise 359,4 M\$ en 2010, soit une hausse de 8,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place d'un plan d'amélioration des services, dans le cadre de la Politique québécoise du transport en commun.

La Ville de Montréal doit contribuer financièrement au programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL). La contribution municipale correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la STM. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$. La contribution prévue en 2010 s'élève à 30,2 M\$ et sera financée par emprunts.

### **Agence métropolitaine de transport**

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée pour financer, dans une proportion de 25 %, les projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des dépenses de fonctionnement du train de banlieue.

En 2010, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 44,1 M\$, une hausse de 11,7 % par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 7,6 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 18,7 M\$ en 2010. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 25,4 M\$, en hausse de 14,9 %. Cette forte augmentation reflète l'indexation des frais d'exploitation et la hausse du niveau de services.

### **Communauté métropolitaine de Montréal**

La CMM est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles.

La contribution de Montréal à la CMM pour 2010, soit de 30 M\$, est relativement stable par rapport à 2009.

### **Société du parc Jean-Drapeau**

La Société du parc Jean-Drapeau assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. Afin de pourvoir à l'équilibre budgétaire de la société en 2010, la Ville injecte une somme de 10 383,5 \$. Un montant de 108,4 \$ est également budgétisé à ce poste à titre de contribution indirecte, relativement à des dépenses assumées par la Ville sur le site même du parc.

### **Conseil des arts de Montréal**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) joue un rôle important dans la diffusion de la culture et le soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. Une contribution de 10,7 M\$ est prévue au budget de 2010. Un montant additionnel de 250 000 \$ sera pris à même l'enveloppe budgétaire de 7 000,0 \$ prévue pour le financement de projets prioritaires; ce qui portera la contribution au CAM à 10 950,0 \$.

### **Sociétés de développement commercial**

La Ville de Montréal versera aux 15 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant 8 679,1 \$, soit l'équivalent des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui sont membres de ces sociétés.

### **Contributions aux villes reconstituées**

En 2006, la nouvelle organisation municipale impliquait un nouveau partage des responsabilités. Pour une meilleure efficacité opérationnelle, certaines activités de compétence d'agglomération ont été déléguées aux villes reconstituées, notamment dans les domaines de la voirie artérielle et de l'élimination des déchets. Cependant, l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* fait en sorte que certaines compétences qui relevaient de l'agglomération sont maintenant des compétences locales, ce qui est le cas pour les activités relatives à la voirie artérielle. Les contributions inscrites au budget de 2010 ont été établies à partir du budget de 2009 en tenant compte des éléments et faits nouveaux suivants :

- un rajustement selon l'historique des coûts réels de l'élimination et de la valorisation des matières résiduelles;
- une réaffectation, par le Service des infrastructures, transport et environnement, des contrats échus d'élimination des déchets domestiques;
- et, enfin, une indexation de 2 % de ces activités déléguées, après les rajustements des éléments mentionnés ci-dessus.

**Tableau 9**  
**Contributions aux villes reconstituées**  
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Villes reconstituées			
Baie-D'Urfé	21,3	21,7	1,9
Beaconsfield <sup>1</sup>	535,5	619,4	15,7
Côte-Saint-Luc	31,5	127,7	305,4
Dorval <sup>2</sup>	89,0	84,1	(5,5)
Dollard-Des Ormeaux	120,1	202,3	68,4
Hampstead	99,8	101,8	2,0
Kirkland	35,8	55,6	55,3
Montréal-Est	33,5	73,5	119,4
Montréal-Ouest	11,5	17,2	49,6
Mont-Royal	138,0	140,7	2,0
Pointe-Claire	146,5	149,4	2,0
Sainte-Anne-de-Belleuve <sup>1</sup>	120,1	122,4	1,9
Senneville	37,1	1,4	(96,2)
Westmount	145,5	148,0	1,7
<b>Total</b>	<b>1 565,2</b>	<b>1 865,2</b>	<b>19,2</b>

<sup>1</sup> Les contributions des villes de Beaconsfield et Sainte-Anne-de-Belleuve comprennent le remboursement des contrats d'élimination des déchets domestiques toujours en vigueur en 2009 et, par conséquent, toujours subdélégués à ces villes.

<sup>2</sup> Comprend L'Île-Dorval.

En conclusion, seules les contributions relatives à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles demeurent effectives au budget de 2010, soit un total de 1 865,2 \$.

### Autres organismes

Un montant de 17 022,3 \$ est budgétisé à titre de contributions aux autres organismes qui regroupent les crédits alloués conformément à des ententes et à des partenariats avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

En 2010, la variation de 4 248,9 \$ s'explique principalement par la prévision de 4 300,0 \$ pour le *Programme réussir@Montréal – industries*, programme dont les 3 principaux objectifs sont d'accélérer l'investissement immobilier industriel à Montréal, d'améliorer la compétitivité de Montréal à l'échelle régionale et de maintenir une structure économique diversifiée.

**Tableau 10**  
**Contributions aux autres organismes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 140,6	4 390,6	6,0
Programme réussir@montréal-Industrie	0,0	4 300,0	-
Technoparc Saint-Laurent	2 850,0	2 850,0	-
Office de consultation publique de Montréal	1 753,2	1 762,4	0,5
Prêt d'employés à des organismes externes	669,9	1 434,3	114,1
Ombudsman	1 018,4	1 078,2	5,9
Conseil du patrimoine	638,2	515,8	(19,2)
Office municipal d'habitation de Montréal	397,0	397,0	-
Fédération canadienne des municipalités	190,0	190,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	125,0	76,0	(39,2)
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	8,0	8,0	-
Centre Père Sablon	963,1	0,0	(100,0)
<b>Total</b>	<b>12 773,4</b>	<b>17 022,3</b>	<b>33,3</b>

Partenaires de la Ville, les « autres organismes » s'y associent souvent de façon ponctuelle, c'est-à-dire le temps de la réalisation d'un projet ou d'un événement ou bien de la mise en place d'un équipement majeur. D'autres partenaires travaillent avec la Ville sur une base permanente, notamment l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman de la Ville de Montréal.

Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal.

**Tableau 11**  
**Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération**  
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Quotes-parts générales	1 189 872,9	1 340 883,9	12,7
Quotes-parts – service de l'eau	89 950,3	95 296,7	5,9
Quotes-parts – alimentation en eau potable	48 758,4	45 088,6	(7,5)
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	64 941,0	60 909,1	(6,2)
Quotes-parts – service des premiers répondants	5 839,2	3 793,9	(35,0)
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	25 875,8	30 542,9	18,0
Quotes-parts – financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	0,0	29 236,4	-
<b>Total</b>	<b>1 425 237,6</b>	<b>1 605 751,5</b>	<b>12,7</b>

Le financement

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

**Tableau 12**  
**Financement**  
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(39 400,0)	162,7
Remboursement de la dette à long terme	345 264,1	352 119,5	2,0
Remboursement de la dette à long terme décentralisée <sup>1</sup>	(31 436,1)	(30 202,8)	(3,9)
<b>Total</b>	<b>298 828,0</b>	<b>282 516,7</b>	<b>(5,5)</b>

<sup>1</sup> Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

#### Financement à long terme des activités de fonctionnement

La Ville de Montréal versera à la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) une contribution financière pour le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun. Celle-ci correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la Société de transport de Montréal. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$.

La contribution de Montréal à la SOFIL pour 2010 est de 30,2 M\$ et sera financée par emprunt.

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 9,2 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2009 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt de 5 ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

### **Le remboursement de la dette à long terme**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Le remboursement de la dette à long terme prévu au budget de 2010 s'élève à 352 119,5 \$, en hausse de 6 855,4 \$ ou 2 %. Cet écart est principalement attribuable à une hausse des emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations, en contrepartie neutralisée par l'échéance de certaines dettes.

Du montant total, une somme de 30 202,8 \$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, les Muséums nature de Montréal, le Fonds de l'eau et certains arrondissements.

## ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTER-ENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions inter-entités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

**Tableau 13**  
**Élimination des transactions internes et inter-entités**

*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Élimination des transactions internes et inter-entités	<b>(1 606 530,6)</b>	<b>(1 789 181,7)</b>	<b>11,4</b>
Total	<b>(1 606 530,6)</b>	<b>(1 789 181,7)</b>	<b>11,4</b>



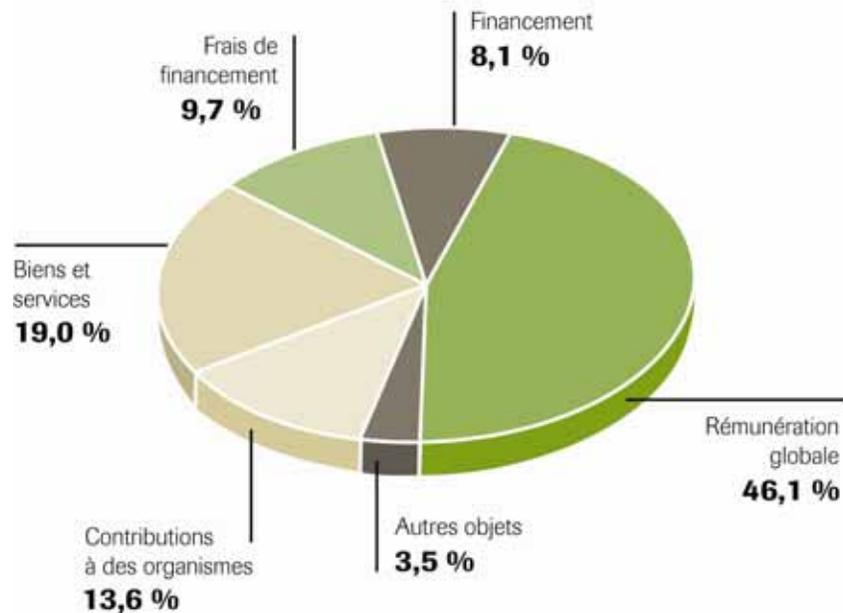
RENSEIGNEMENTS  
COMPLÉMENTAIRES



## L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* définies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

**Graphique 4**  
**Charges par objets**



**Tableau 14**  
**Analyse des charges et du financement par objets**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
<b>Charges</b>			
<b>Rémunération</b>			
- élus	9 598,9	9 478,1	(1,3)
- employés	1 392 111,5	1 413 395,2	1,5
	1 401 710,4	1 422 873,3	1,5
Cotisations de l'employeur	447 774,2	575 230,6	28,5
	1 849 484,6	1 998 103,9	8,0
Transport et communication	44 516,0	40 086,3	(10,0)
<b>Services professionnels</b>			
- honoraires professionnels	77 178,6	51 259,1	(33,6)
Services techniques et autres	265 929,4	306 309,0	15,2
<b>Location, entretien et réparation</b>			
- location	87 368,8	90 619,3	3,7
- entretien et réparation	83 597,2	78 842,7	(5,7)
	170 966,0	169 462,0	(0,9)
<b>Biens non durables</b>			
- fourniture de services publics	87 019,4	87 574,2	0,6
- autres biens non durables	148 690,6	145 091,4	(2,4)
	235 710,0	232 665,6	(1,3)
Biens durables	28 047,0	23 788,3	(15,2)
<b>Frais de financement</b>			
- intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge :			
- de la municipalité	276 167,6	283 328,2	2,6
- des autres organismes municipaux	139,8	111,0	(20,6)
- des gouvernements du Québec et du Canada	78 772,6	81 035,6	2,9
- des tiers	54 017,1	52 873,5	(2,1)
- autres frais de financement	1 416,1	1 416,1	-
	410 513,2	418 764,4	2,0
<b>Contributions à des organismes</b>			
- organismes municipaux			
- quote-part à la CMM	30 913,6	30 000,0	(3,0)
- villes reconstituées	1 565,2	1 865,2	19,2
- autres	356 276,5	416 878,3	17,0
- organismes gouvernementaux	48 645,5	53 686,5	10,4
- autres organismes	76 972,9	88 541,9	15,0
	514 373,7	590 971,9	14,9
<b>Autres objets</b>			
- créances douteuses ou irrécouvrables	7 333,6	6 637,3	(9,5)
- autres	136 409,2	147 332,9	8,0
	143 742,8	153 970,2	7,1
<b>Total des charges</b>	<b>3 740 461,3</b>	<b>3 985 380,7</b>	<b>6,5</b>
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
	(15 000,0)	(39 400,0)	162,7
Remboursement de la dette à long terme	345 264,1	352 119,5	2,0
<b>Total du financement</b>	<b>330 264,1</b>	<b>312 719,5</b>	<b>(5,3)</b>
<b>Total des charges et du financement</b>	<b>4 070 725,4</b>	<b>4 298 100,2</b>	<b>5,6</b>

### **La rémunération**

En 2010, la rémunération globale s'élève à 1 998,1 M\$, soit une hausse de 148,6 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation de 47,1 M\$ de la rémunération, attribuable à l'indexation des salaires et à la progression des employés dans leurs échelles salariales respectives;
- l'impact négatif de la crise financière sur le rendement des caisses de retraite explique l'augmentation importante de 96,8 M\$ des dépenses de l'employeur relativement aux régimes de retraite des employés de la Ville;
- une baisse d'environ 2,1 M\$ découlant de l'entente conclue entre la Ville et le gouvernement du Québec relativement au transfert à celui-ci de la gestion du programme de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal;
- une augmentation nette de 6,8 M\$ provenant de rajustements divers, de variations de postes et autres, telles que la variation des crédits prévus pour fin d'équité salariale et pour certaines libérations syndicales.

Les explications de ces éléments de variation sont présentées en détail à la sous-section « Rémunération globale » de la présente section.

### **Transport et communication**

En 2010, le budget s'établit à 40,1 M\$, en baisse de 4,4 M\$ par rapport au budget de 2009. Cette diminution est principalement attribuable à :

- l'abolition du budget de 2,1 M\$ qui était prévu pour les élections en 2009;
- une diminution de près de 2,3 M\$ découlant d'un réaménagement budgétaire complété en 2009 entre la ville-centre et les arrondissements, relativement à la gestion des espaces de stationnement tarifés.

### **Services professionnels**

En 2010, le budget de 51,3 M\$ est en baisse de 25,9 M\$ par rapport à celui de 2009. Cette diminution est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- l'abolition du budget de 5,5 M\$ qui était prévu pour les élections en 2009;
- l'abolition d'un budget de 4 M\$ lié à l'important contrat des compteurs d'eau (ICI) que la Ville a annulé;
- les efforts de rationalisation du SITE menant à une compression de 14 M\$ en honoraires professionnels pour ses activités liées à la gestion de l'eau, de la voirie, de la propreté et du déneigement. Une part importante de ces économies est réaffectée à d'autres objets et activités prioritaires pour la Ville, notamment le Plan d'intervention de la voirie ainsi que des investissements dans les infrastructures financés au comptant.

### Services techniques et autres

Pour les services techniques, le budget de 306,3 M\$ établi en 2010 démontre une progression de 40,4 M\$ par rapport à celui de 2009. Cette augmentation est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- un budget additionnel de l'ordre de 8 M\$ est accordé relativement au renouvellement des contrats d'élimination des déchets, plus précisément pour faire face à l'indexation des contrats et à l'accroissement des volumes éliminés;
- un budget supplémentaire de 7 M\$ est prévu pour les redevances additionnelles qui deviendront exigibles à la suite de l'adoption prochaine d'un règlement par le gouvernement du Québec. Les objectifs de cette mesure sont de diminuer les quantités de matières résiduelles, tout en permettant de constituer des fonds qui serviront au financement du programme de traitement des matières organiques. À cet effet, la Ville recevra, en 2010, un nouveau revenu de transfert du gouvernement du Québec, pour un montant du même ordre;
- un budget additionnel de 5 M\$ est accordé à la Commission des services électriques (CSE). Cette somme représente le coût des travaux d'enfouissement de fils que la CSE est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à des tierces parties. Cette augmentation est sans impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'une augmentation équivalente est prévue au budget des revenus, en 2010;
- le budget de dépenses de 2010 connaît une augmentation de 3,6 M\$ qui est elle-même compensée par une hausse de 3 M\$ du budget des revenus recouverts auprès de la SAAQ;
- un budget additionnel de 3,2 M\$ est accordé au Bureau de projets pour la réalisation du Plan d'intervention de la voirie;
- une augmentation de 5,3 M\$ est attribuable à l'inflation prévue selon les perspectives économiques de Montréal pour 2010;
- un budget additionnel de 1,7 M\$ est consacré aux interventions en matière de propreté et de déneigement;
- un budget additionnel de 2 M\$ est consacré aux travaux imprévus et au plan d'entretien sur le réseau secondaire d'aqueduc et d'égout;
- un nouveau budget de 1,5 M\$ est alloué à la valorisation des matières résiduelles à la suite de l'entente prise avec la compagnie Rebutts Solides Canadien du groupe TIRU.

### Location, entretien et réparation

Concernant les charges de location, le budget s'établit à 90,6 M\$, ce qui représente une hausse de 3,2 M\$ par rapport à celui de 2009. Cette augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 5,5 M\$ des budgets consacrés aux locations d'immeubles, notamment :
  - une hausse globale des baux de l'ordre de 4,3 M\$;
  - une contribution de 1,2 M\$ pour accroître l'accessibilité des citoyens à des installations sportives;
- une diminution de 1 M\$ en location de véhicules, attribuable à l'abolition des budgets prévus pour les élections de 2009 et aux compressions effectuées en arrondissements;

- une compression de 1 M\$ en location d'équipements électroniques et informatiques, notamment à la Direction des systèmes d'information (DSI).

Concernant les charges d'entretien et de réparation, le budget s'établit à 78,8 M\$, connaissant une baisse de 4,8 M\$ par rapport à celui de 2009. Cette diminution est principalement due aux facteurs suivants :

- une diminution nette de 1,6 M\$ des budgets d'entretien et de réparation des bâtiments utilisés par les services centraux, à la suite d'une nouvelle entente de service avec le Fonds des immeubles qui gère tout le parc immobilier municipal pour les unités d'affaires de la Ville;
- une diminution nette de 1,6 M\$ des budgets d'entretien et de réparation des bâtiments au sein des arrondissements, attribuable notamment à l'abolition de budgets destinés à un programme de réfection qui a pris fin en 2009 et qui était financé par un revenu de taxation locale, non reconduit en 2010;
- la non récurrence d'un budget exceptionnel de 3,2 M\$ qui était dédié à la réalisation d'un important programme de réfection visant à rétablir la qualité du réseau routier terminé en 2009. Les budgets réguliers prévus pour l'entretien de la voirie municipale sont toutefois maintenus à hauteur de 123 M\$ en 2010;
- une diminution de 2,2 M\$ des budgets des arrondissements pour l'entretien et la réparation de l'ameublement et des équipements de bureautique et électroniques;
- une augmentation de l'ordre de 4 M\$ des budgets destinés à l'entretien des applications et des équipements informatiques municipaux.

### **Biens non durables**

En 2010, le budget s'établit à 232,7 \$, ce qui représente une diminution de 3 M\$ par rapport à celui de 2009. Cette baisse est principalement due aux facteurs suivants :

- une révision à la baisse des budgets de 4,1 M\$ en arrondissements, notamment pour les achats de fournitures de bureau et informatiques, de produits horticoles, de carburants et d'autres biens;
- une hausse nette de 1,3 M\$, attribuable à l'inflation et combinée à certaines compressions budgétaires exercées en arrondissements et dans les services municipaux.

### **Biens durables**

En 2010, le budget s'établit à 23,8 M\$, ce qui représente une diminution de 4,3 M\$ par rapport à celui de 2009. Cette baisse reflète la décision de l'Administration d'étaler le déploiement du nouveau système de collecte des matières résiduelles jusqu'en 2011, alors qu'elle prévoyait initialement le réaliser entièrement en 2009 en lui consacrant un budget de 15 M\$ pour l'acquisition de bacs de recyclage. Ainsi, ce budget non dépensé en 2009 est révisé et estimé à hauteur de 16,8 M\$ pour les deux prochaines années, soit 9,2 M\$ en 2010 et 7,6 M\$ en 2011.

### **Contributions à des organismes**

En 2010, le budget s'établit à 591 M\$, une hausse de 76,6 M\$ par rapport à celui de 2009. Cette augmentation est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- la volonté de la Ville de soutenir et développer le transport collectif en augmentant ses contributions à la Société de transport de Montréal (STM) de 57,6 M\$ et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) de 4,6 M\$;
- la volonté de la Ville de consacrer un budget additionnel de 10 M\$ à de nouvelles interventions stratégiques, dans le cadre du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- l'ajout d'un budget de 1,2 M\$ pour la réalisation du *Programme de développement économique et urbain* (PDEU);
- l'ajout d'un budget de 3 M\$ consacré à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en vertu d'une entente renouvelée avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- une diminution de 1 M\$ de la quote-part que la Ville doit verser à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), conformément aux dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

### **Autres objets de dépenses**

En 2010, le budget de 154 M\$ est en hausse de 10,2 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est attribuable aux facteurs suivants :

- l'abolition de budgets de 14 M\$ liés principalement à l'important contrat des compteurs d'eau que la Ville a annulé;
- de nouvelles réserves de 19 M\$, dont 12 M\$ sont prévus pour une distribution possible aux arrondissements, selon les futures conclusions sur la dotation des arrondissements de la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain;
- une nouvelle réserve de 10 M\$ destinée au renforcement de la fonction publique. Cette somme sera consacrée à renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale;
- l'abolition d'un budget de 1,8 M\$ qui était prévu pour les élections de 2009;
- une diminution de 1,5 M\$ du budget destiné au programme d'élimination des poteaux et d'enfouissement des fils des services publics;
- une diminution de 1,5 M\$ résultant des efforts des arrondissements pour revoir leurs activités, priorités et structures organisationnelles.

### **Les frais de financement**

Au budget de 2010, les frais de financement totalisent 418,8 M\$, soit une augmentation de 8,3 M\$ par rapport à 2009. Cette variation découle directement de la hausse des emprunts et est intimement liée à la hausse constatée au remboursement de la dette à long terme.

**Financement à long terme des activités de fonctionnement**

Ce poste représente le montant de financement par emprunts nécessaire pour défrayer certaines dépenses courantes, prévues au budget de fonctionnement. En 2010, un budget de 39,4 M\$ est prévu pour :

- le financement à long terme des achats des bacs de recyclage, pour un montant de 9,2 M\$;
- une contribution de 30,2 M\$ versée à la STM dans le cadre du programme SOFIL, destiné à des investissements dans son réseau de transport collectif.

**Remboursement de la dette à long terme**

Le remboursement de la dette à long terme, qui comprend la dépense pour le remboursement de capital et la dépense relative aux contributions aux fonds d'amortissement, se chiffre à 352,1 M\$ au budget de 2010. L'augmentation de 6,9 M\$ reflète l'impact de la hausse des emprunts contractés, une hausse atténuée par l'échéance d'autres dettes.



## LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux, tels les régimes de retraite et les assurances collectives.

En 2010, la rémunération globale s'élève à 1 998,1 M\$, soit 46,5 % par rapport au budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une hausse d'environ 148,6 M\$, ou 8,0 %, par rapport au comparatif 2009.

**Tableau 15**  
**Composantes de la masse salariale**

(en milliers de dollars)

	Budget 2010	Part relative
<b>Rémunération</b>	<b>1 422 873,3</b>	<b>71,2 %</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>160 209,0</b>	<b>8,0 %</b>
<b>Avantages sociaux</b>		
Régimes de retraite (services courants)	205 972,7	10,3 %
Autres dépenses relatives aux régimes de retraite	137 897,3	6,9 %
Assurances collectives	68 066,7	3,4 %
Autres avantages	3 084,9	0,2 %
	<b>415 021,6</b>	<b>20,8 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 998 103,9</b>	<b>100,0 %</b>

Les principaux rajustements de la rémunération globale sont :

- une augmentation de 31,7 M\$ provenant des indexations salariales des employés;
- une augmentation de 15,4 M\$ attribuable aux progressions des employés dans leurs échelles salariales;
- une baisse d'environ 2,1 M\$ découlant de l'entente conclue entre la Ville et le gouvernement du Québec relativement au transfert à celui-ci de la gestion du programme de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal;
- l'impact négatif de la crise financière sur le rendement des caisses de retraite explique l'augmentation de 96,8 M\$ des contributions aux régimes de retraite des employés de la Ville;
- une augmentation nette de 6,8 M\$ provenant de rajustements divers, de variations de postes et autres, telles que la variation des crédits prévus pour fin d'équité salariale et pour certaines libérations syndicales.

**Tableau 16**  
**Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur**

(en milliers de dollars)

	Structures autorisées	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
			000 \$	000 \$	
	a-p.	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Élus	103,0	9 478,1	795,4	2 443,0	12 716,5
Cadres et contremaîtres	2 049,0	189 700,4	19 066,1	73 620,8	282 387,3
Professionnels et cols blancs	7 528,4	431 257,9	52 403,5	124 249,5	607 910,9
Cols bleus	4 457,0	241 750,9	32 602,8	81 112,6	355 466,3
Policiers	4 157,1	340 879,1	33 173,9	67 454,4	441 507,4
Pompiers	2 345,0	179 996,5	18 448,7	62 312,4	260 757,6
Préposés aux traverses d'écoliers	224,4	6 044,0	653,0	0,0	6 697,0
<b>Total</b>	<b>20 863,9</b>	<b>1 399 106,9</b>	<b>157 143,4</b>	<b>411 192,7</b>	<b>1 967 443,0</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		23 766,4	3 065,6	3 828,9	30 660,9
<b>Total</b>	<b>20 863,9</b>	<b>1 422 873,3</b>	<b>160 209,0</b>	<b>415 021,6</b>	<b>1 998 103,9</b>

<sup>1</sup> Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

## LA VARIATION DE L'FFECTIF

En 2010, la structure autorisée au budget de fonctionnement s'élève à 20 863,9 années-personnes, ce qui représente une baisse de 169,0 années-personnes par rapport au comparatif de 2009.

Cette variation provient d'une réduction de 381,3 postes à la suite de différents réaménagements et réorganisations du travail. Ce dernier effort permet une réduction totale de 1 186,3 postes par rapport au budget comparatif de 2006, dépassant l'objectif de 1 000 postes qui avait été fixé. Afin de réaliser certains dossiers prioritaires de l'administration, 212,3 années-personnes ont été ajoutées dans différents services centraux ou dans les arrondissements.

### Variation de l'effectif dans les arrondissements

L'effectif des arrondissements est en baisse de 76,1 années-personnes par rapport au comparatif de 2009. D'une part, une diminution de 99,4 années-personnes résulte de l'effort déployé par les arrondissements pour atteindre l'objectif d'une réduction de 1000 postes. D'autre part, une augmentation de l'effectif de 23,3 années-personnes permet aux arrondissements de soutenir l'administration municipale dans certains secteurs précis, notamment les bibliothèques et la propreté.

### Variation de l'effectif dans les services centraux et autres postes budgétaires

L'effectif des services centraux et autres postes budgétaires est en baisse de 92,9 années-personnes par rapport au comparatif de 2009. D'une part, une diminution de 281,9 années-personnes résulte de l'effort des services centraux pour atteindre l'objectif d'une réduction de 1000 postes. D'autre part, un ajout de 189 années-personnes permet aux services municipaux de soutenir l'administration municipale dans divers secteurs, notamment la gestion de l'eau, la gestion du plan directeur de gestion des matières résiduelles et la sécurité publique.

Notons également que le Service de police affiche la principale variation d'effectif, soit une baisse nette de 283,8 postes. De plus, certaines des activités relevant du Service des affaires corporatives ont été transférées afin de créer le Service des affaires juridiques.

**Tableau 17.1**

**Effectif réparti selon la structure organisationnelle – cumulatif 2006-2010**

(en années-personnes)

	Comparatif 2006 <sup>1</sup>	Dossiers prioritaires et ajustements	Réduction de l'effectif	Budget 2010
<b>Arrondissements</b>				
Ahuntsic-Cartierville	396,7	26,6	(25,5)	397,8
Anjou	214,3	4,0	(17,3)	201,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	493,5	19,0	(39,9)	472,6
Lachine	266,0	1,0	(13,5)	253,5
LaSalle	307,2	12,9	(21,5)	298,6
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	97,0	2,9	(5,8)	94,1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	538,9	10,2	(43,7)	505,4
Montréal-Nord	348,6	19,1	(28,2)	339,5
Outremont	105,5	0,0	(7,0)	98,5
Pierrefonds-Roxboro	279,5	0,0	(22,6)	256,9
Plateau-Mont-Royal	422,5	9,7	(27,7)	404,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	402,6	16,8	(32,4)	387,0
Rosemont–La Petite-Patrie	538,4	51,3	(33,5)	556,2
Saint-Laurent	546,7	21,5	(44,2)	524,0
Saint-Léonard	298,0	2,0	(30,5)	269,5
Sud-Ouest	396,6	34,6	(32,0)	399,2
Verdun	319,5	2,0	(25,8)	295,7
Ville-Marie	542,8	9,0	(43,3)	508,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	447,1	13,3	(38,7)	421,7
<b>Total des arrondissements</b>	<b>6 961,4</b>	<b>255,9</b>	<b>(533,1)</b>	<b>6 684,2</b>
<b>Services centraux</b>				
Direction générale	23,0	0,0	(4,0)	19,0
Affaires corporatives	1 099,0	26,1	(100,8)	1 024,3
Affaires juridiques	429,4	23,0	0,0	452,4
Capital humain	131,9	8,0	(25,9)	114,0
Commission de la fonction publique	6,0	0,0	0,0	6,0
Commission des services électriques	110,0	11,0	0,0	121,0
Communications et relations avec les citoyens	175,6	2,5	(22,2)	155,9
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	1 816,8	(837,2)	(76,2)	903,4
Direction des systèmes d'information	401,0	7,0	22,6	430,6
Finances	485,8	66,0	(63,8)	488,0
Infrastructures, Transport et Environnement	1 114,0	174,4	(12,5)	1 275,9
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	778,1	29,2	(61,9)	745,4
Police	5 615,9	353,4	(332,7)	5 636,6
Secrétariat de liaison	0,0	4,0	1,0	5,0
Sécurité incendie	2 663,2	79,8	23,2	2 766,2
Vérificateur général	35,0	1,0	0,0	36,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>14 884,7</b>	<b>(51,8)</b>	<b>(653,2)</b>	<b>14 179,7</b>
Autres postes budgétaires	2,2	(2,2)	0,0	-
<b>Total</b>	<b>21 848,3</b>	<b>201,9</b>	<b>(1 186,3)</b>	<b>20 863,9</b>

**Tableau 17.2**  
**Effectif réparti selon la structure organisationnelle**  
*(en années-personnes)*

	Comparatif 2009	Dossiers prioritaires et ajustements <sup>1</sup>	Réduction de l'effectif	Budget 2010
<b>Arrondissements</b>				
Ahuntsic-Cartierville	387,0	2,1	8,7	397,8
Anjou	207,6	0,0	(6,6)	201,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	482,9	0,0	(10,3)	472,6
Lachine	253,5	0,0	0,0	253,5
LaSalle	321,1	0,0	(22,5)	298,6
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	96,3	0,0	(2,2)	94,1
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	505,6	0,0	(0,2)	505,4
Montréal-Nord	347,1	0,0	(7,6)	339,5
Outremont	99,5	0,0	(1,0)	98,5
Pierrefonds-Roxboro	259,3	0,0	(2,4)	256,9
Plateau-Mont-Royal	403,8	0,8	(0,1)	404,5
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	392,8	2,0	(7,8)	387,0
Rosemont-La Petite-Patrie	559,0	1,0	(3,8)	556,2
Saint-Laurent	530,4	0,0	(6,4)	524,0
Saint-Léonard	276,5	1,0	(8,0)	269,5
Sud-Ouest	400,2	10,9	(11,9)	399,2
Verdun	297,5	0,0	(1,8)	295,7
Ville-Marie	519,5	0,0	(11,0)	508,5
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	420,7	5,5	(4,5)	421,7
<b>Total des arrondissements</b>	<b>6 760,3</b>	<b>23,3</b>	<b>(99,4)</b>	<b>6 684,2</b>
<b>Services centraux</b>				
Direction générale	21,0	0,0	(2,0)	19,0
Affaires corporatives	1 036,2	(21,0)	9,1	1 024,3
Affaires juridiques	429,4	23,0	0,0	452,4
Capital humain	117,0	0,0	(3,0)	114,0
Commission de la fonction publique	6,0	0,0	0,0	6,0
Commission des services électriques	118,0	3,0	0,0	121,0
Communications et relations avec les citoyens	153,9	0,0	2,0	155,9
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	893,6	13,7	(3,9)	903,4
Direction des systèmes d'information	398,5	7,0	25,1	430,6
Finances	486,0	11,0	(9,0)	488,0
Infrastructures, Transport et Environnement	1 205,5	72,3	(1,9)	1 275,9
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	738,9	16,3	(9,8)	745,4
Police	5 920,4	27,9	(311,7)	5 636,6
Secrétariat de liaison	4,0	0,0	1,0	5,0
Sécurité incendie	2 706,0	38,0	22,2	2 766,2
Vérificateur général	36,0	0,0	0,0	36,0
<b>Total des services centraux</b>	<b>14 270,4</b>	<b>191,2</b>	<b>(281,9)</b>	<b>14 179,7</b>
Autres postes budgétaires	2,2	(2,2)	0,0	-
<b>Total</b>	<b>21 032,9</b>	<b>212,3</b>	<b>(381,3)</b>	<b>20 863,9</b>
Cumulatif 2006-2010	<b>21 848,3</b>	<b>201,9</b>	<b>(1 186,3)</b>	<b>20 863,9</b>

### Notes relatives au tableau 17.1 :

- <sup>1</sup> L'effectif de 2006 a été redressé afin de le rendre comparable à celui de 2010. Ces redressements tiennent compte principalement des activités dont les budgets existaient en 2006 sans équivalent en personnes-années telles que les usines d'eau potable et certaines opérations associées aux projets de développement.

### Notes relatives au tableau 17.2 :

- <sup>1</sup> Cette rubrique comporte notamment les postes affectés à des projets prioritaires dans les arrondissements, dont des activités liées aux bibliothèques et à la propreté. Dans les services centraux, il s'agit, entre autres, d'activités relatives à la gestion de l'eau, la gestion du plan directeur de gestion des matières résiduelles et la sécurité publique.

#### Autres notes :

- Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assumée par le gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ainsi, les crédits budgétaires de 2010 comprennent une rémunération équivalente à 429,0 années-personnes.
- Ces structures autorisées ne représentent que les années-personnes financées à même le budget de fonctionnement.
- Lorsqu'une activité est réalisée pour le compte de plusieurs unités, l'ensemble du budget de dépenses est ventilé entre les intervenants. Toutefois les employés qui réalisent l'activité sont tous présentés au budget du fournisseur de service. Par exemple, l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie a à même sa structure 149,8 a-p. qui réalisent les travaux de marquage et signalisation pour l'ensemble du territoire de l'ex-ville de Montréal.

SOMMAIRE DU  
PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2010-2012



### LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe différents projets d'immobilisations que l'administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens. Les investissements prévus au PTI 2010-2012 de la Ville de Montréal s'élèvent à 3 105,3 M\$, dont 1 887,3 M\$ sont financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Le PTI 2010-2012 est présenté en deux volets, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération. Le budget du conseil municipal contient les projets planifiés sur le territoire de Montréal, incluant les projets priorisés par les arrondissements pour fournir des services de proximité. Le budget de l'agglomération regroupe les projets qui sont programmés sur le territoire de l'agglomération – celui des 16 villes liées – et qui s'inscrivent dans les champs de compétence qui lui ont été dévolus par la loi.

Conscient du besoin urgent de réhabiliter les infrastructures et les équipements municipaux, l'administration municipale a opté, cette année, pour un programme de transition qui s'inscrit dans la révision et la mise en place d'une nouvelle planification stratégique des dépenses d'immobilisations et la revue des processus administratifs relatifs à la réalisation de ces investissements.

La Ville de Montréal est confiante qu'une révision des processus administratifs de la gestion des dépenses d'immobilisations et qu'une meilleure planification des investissements permettront une plus grande efficacité dans l'allocation des budgets dédiés aux investissements et favoriseront une augmentation de la concurrence au moment de l'octroi des contrats.

Ainsi, d'une part, le PTI 2010-2012 prévoit les investissements nécessaires à la poursuite des opérations municipales pour un total de 1 029,8 M\$. Ces sommes serviront à parachever les travaux entrepris au cours de 2009 et à réaliser les travaux nécessaires au fonctionnement des activités municipales.

D'autre part, le PTI 2010-2012 prévoit la création d'enveloppes spécifiques destinées à financer les projets qui seront priorisés au cours des travaux de planification des dépenses d'immobilisations. Ces enveloppes spécifiques totalisent 2 075,5 M\$ et permettront à l'administration municipale d'allouer ces montants, au cours de 2010, en fonction des orientations prises au cours de l'exercice de planification à long terme des dépenses d'immobilisations, tout en tenant compte des nouveaux processus administratifs de la gestion des dépenses d'immobilisations.

Le PTI 2010-2012 disposera de budgets suffisants pour poursuivre des projets prioritaires tels que l'échangeur Turcot, le boulevard Pie-IX, le Quartier des spectacles, l'aménagement des infrastructures directement liées à la construction des deux centres de santé universitaires, la Cité du Havre, le Train de l'Est ainsi que la navette ferroviaire.

De plus, l'Administration s'engage à poursuivre le programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien de milieux naturels en y investissant 12 M\$ par année pour la période de 2010-2012. Les montants requis feront l'objet d'une décision en regard de la priorisation des travaux de planification des dépenses d'immobilisations au cours de l'année 2010.

Les investissements prévus à ce programme permettront également de poursuivre les efforts déjà entrepris au cours des dernières années en matière de réhabilitation des infrastructures municipales. De plus, ils seront des éléments déterminants dans la revue des programmes d'investissements afin de s'assurer que les infrastructures correspondent aux attentes des citoyens et citoyennes de Montréal.

Effectivement, la Ville de Montréal poursuit les efforts déjà entrepris depuis plusieurs années et consacre des sommes importantes au programme de réfection routière, à la réhabilitation des infrastructures d'eau et aux projets du Fonds d'investissement. Ainsi, dans le PTI 2010-2012, l'administration prévoit investir 775,4 M\$ dans les travaux de voirie. De plus, la Ville poursuit l'intensification des actions en vue de la réhabilitation des infrastructures de l'eau. Pour ce faire, elle y consacre un budget évalué à 1 053,5 M\$ pour la période 2010-2012.

Pour ce qui est du développement économique, la Ville investira de 2010 à 2012 plus de 400,9 M\$ dans les projets d'envergure tels que la création du Quartier des spectacles, le réaménagement de la cour de triage d'Outremont et la mise en valeur du Havre de Montréal.

Globalement, 77,5 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal afin de fournir les meilleurs services possible aux citoyens.

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations pour la période 2010-2012 par fonctions municipales, c'est-à-dire par finalités.

La fonction « Transport » rassemble les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement des réseaux routiers. La fonction « Hygiène du milieu » regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. Enfin, la fonction « Loisirs et culture » englobe les investissements relatifs aux équipements de loisirs et de culture et aux biens patrimoniaux.

**Tableau 18**

**Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales**

(en milliers de dollars)

Total – Budget de la Ville de Montréal	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Ville de Montréal	
	2010	2010-2012	2010	2010-2012	2010	2010-2012
<b>Fonctions municipales</b>						
Administration générale	23 981,2	48 542,8	14 362,7	19 683,0	38 343,9	68 225,8
Aménagement, urbanisme et développement	18 012,1	22 590,3	7 822,8	7 941,0	25 834,9	30 531,2
Hygiène du milieu	68 668,8	370 019,9	202 727,0	1 062 242,4	271 395,8	1 432 262,3
Loisirs et culture	114 038,2	320 126,8	47 485,7	96 958,3	161 523,8	417 085,1
Sécurité publique	-	-	32 160,7	58 156,7	32 160,7	58 156,7
Transport	160 628,7	738 774,2	84 588,0	360 257,7	245 216,8	1 099 031,9
<b>Total</b>	<b>385 329,0</b>	<b>1 500 054,0</b>	<b>389 147,0</b>	<b>1 605 239,0</b>	<b>774 476,0</b>	<b>3 105 293,0</b>

L'ANALYSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du PTI sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget des activités de fonctionnement.

Par ailleurs, les divers partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses, dont les gouvernements provincial et fédéral qui participent par des paiements de transfert.

**Tableau 19**

**Synthèse des modes de financement**

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2010	2011	2012	Total
Contribution des promoteurs	6 286,0	5 023,0	6 831,0	18 140,0
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	211 060,0	463 104,0	431 508,0	1 105 672,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	42 489,0	23 986,0	16 252,0	82 727,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	10 000,0	1 500,0	-	11 500,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	218 929,0	299 867,0	298 129,0	816 925,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	285 712,0	392 090,0	392 527,0	1 070 329,0
<b>Total</b>	<b>774 476,0</b>	<b>1 185 570,0</b>	<b>1 145 247,0</b>	<b>3 105 293,0</b>

**Les contributions des promoteurs**

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

**Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts**

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins spécifiques.

### **Les excédents accumulés, taxes générales et autres**

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes.

### **Les emprunts remboursés par les activités commerciales**

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière.

### **Emprunts remboursés à la charge du conseil d'agglomération**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération.

### **Emprunts remboursés à la charge du conseil municipal**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables du territoire de la Ville de Montréal.

DETTE ET  
SITUATION  
FINANCIÈRE



### L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI).

La Ville peut exceptionnellement recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétence. C'est le cas notamment avec la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, mise en place en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2008, le montant brut de la dette émise par la Ville de Montréal atteignait 6,6 milliards de dollars. En excluant la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5,2 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2009, des emprunts échus et des refinancements, la dette devrait atteindre 5,3 milliards de dollars à la fin de 2009.

Les dépenses en immobilisations ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement, en ce qui concerne non seulement les frais d'exploitation, mais aussi le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements en ayant le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, pour restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville, en faisant la distinction entre le coût brut et le coût net de la dette. Il indique également la portion des coûts qui sont à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2010, le coût brut de la dette, soit 871,3 M\$, représente 20,2 % de l'ensemble des charges et autres activités financières. Toutefois, il faut considérer qu'une partie significative de ce coût n'est pas assumée par les contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec et par les redevances de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués selon l'état de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts qui réduisent d'autant le coût que doivent assumer les contribuables. En 2010, le coût net atteint 617,6 M\$, soit 14,3 % de l'ensemble des charges et autres activités financières.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette, soit 107,3 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser les régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élèvent à 764 M\$, soit 17,7 % de l'ensemble des charges. Le coût net atteint 534,6 M\$, soit 12,4 % de l'ensemble des charges.

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est dorénavant assumée par les contribuables de l'agglomération. Pour 2010, leur contribution s'élève à 217,3 M\$.

**Tableau 20**  
**Coût de la dette en 2010**  
(en milliers de dollars)

	Comparatif global 2009	Coût total 2010	Refinancement de la dette actuarielle 2010	Coût total excluant la dette actuarielle 2010
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	410 513,2	418 764,4	90 775,8	327 988,6
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	345 264,1	352 119,5	-	352 119,5
	755 777,3	770 883,9	90 775,8	680 108,1
Affectation au remboursement de la dette	11 822,4	11 448,3	7 626,4	3 821,9
Remboursement de capital par subventions	78 289,7	88 942,7	8 880,8	80 061,9
<b>Total du coût brut de la dette</b>	<b>845 889,4</b>	<b>871 274,9</b>	<b>107 283,0</b>	<b>763 991,9</b>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	54 611,3	51 174,0	1 907,3	49 266,7
Prime à l'émission - revenus reportés et d'intérêts	2 477,8	975,3	975,3	-
Sommes à la charge des villes reconstituées	2 485,2	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	68 316,9	70 097,9	12 519,6	57 578,3
- pour la portion du capital	78 289,7	88 942,7	8 880,8	80 061,9
	206 180,9	211 189,9	24 283,0	186 906,9
<b>Moins :</b>				
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	40 462,7	42 464,1	-	42 464,1
<b>Total du coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>599 245,8</b>	<b>617 620,9</b>	<b>83 000,0</b>	<b>534 620,9</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	197 989,6	217 295,8	-	217 295,8
Contribuables de la Ville de Montréal	401 256,2	400 325,1	83 000,0	317 325,1
<b>Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des autres activités financières</b>				
Coût brut de la dette	20,6 %	20,2 %	2,5 %	17,7 %
Coût net de la dette	14,6 %	14,3 %	1,9 %	12,4 %

### LA GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics, accorde une place prépondérante à la saine gestion des finances de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion est évidemment la dette. Il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

En 2005, la firme Moody's avait revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, la faisant passer de A2 à A1. En 2006, elle haussait de nouveau la cote de crédit de la Ville, celle-ci passant de A1 à Aa2, la meilleure cote de l'histoire de Montréal. Cette cote a été maintenue par Moody's en 2007, 2008 et 2009. De son côté, la firme Standard and Poor's a de nouveau attribué la cote de crédit A+ stable.

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix, parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but de :

- définir les objectifs de la gestion de la dette;
- rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec sa politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster le niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable et de coûts avantageux sur les marchés des capitaux;
- améliorer sa situation financière et ainsi maintenir, voire bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de la dette sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les charges prévues au budget. Par exemple, en 2010, et conformément aux dispositions de cette politique, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 25,1 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2010, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire celle-ci de 169,7 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit être bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui concerne tant l'endettement que le poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet, notamment, de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises fixées dans le cadre de la politique de gestion de la dette.

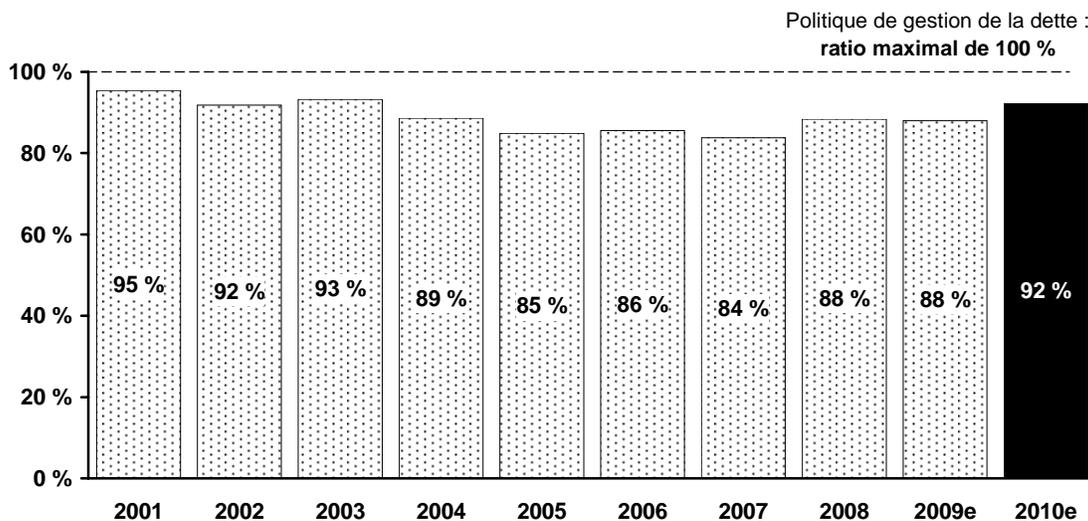
LE PORTRAIT FINANCIER

Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal s’est dotée de politiques et a mis en place des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » permettent la saine gestion des fonds publics et l’amélioration à court, moyen et long terme de la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l’évolution de plusieurs paramètres financiers sur une période de 10 années, démontrant ainsi une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

Le poids de la dette directe et indirecte<sup>1</sup> nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L’un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette – en excluant l’impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) – à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L’analyse des données permet de constater que, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal<sup>2</sup>, des besoins accrus en investissements et la diminution des échéances nettes de la dette, ce ratio continue d’être inférieur à 100 %, soit à 92 %.

**Graphique 5**  
**Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale)**  
**en pourcentage des revenus, de 2001 à 2010**  
*(au 31 décembre de chaque année)*



e : estimé.

<sup>1</sup> La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville de Montréal, soit : Société de transport de Montréal, Société d’habitation et de développement de Montréal, Corporation Anjou 80 et Technoparc Saint-Laurent. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d’emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, 250 M\$ ont été ajoutés à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l’essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c’est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec la majorité de leurs dettes.

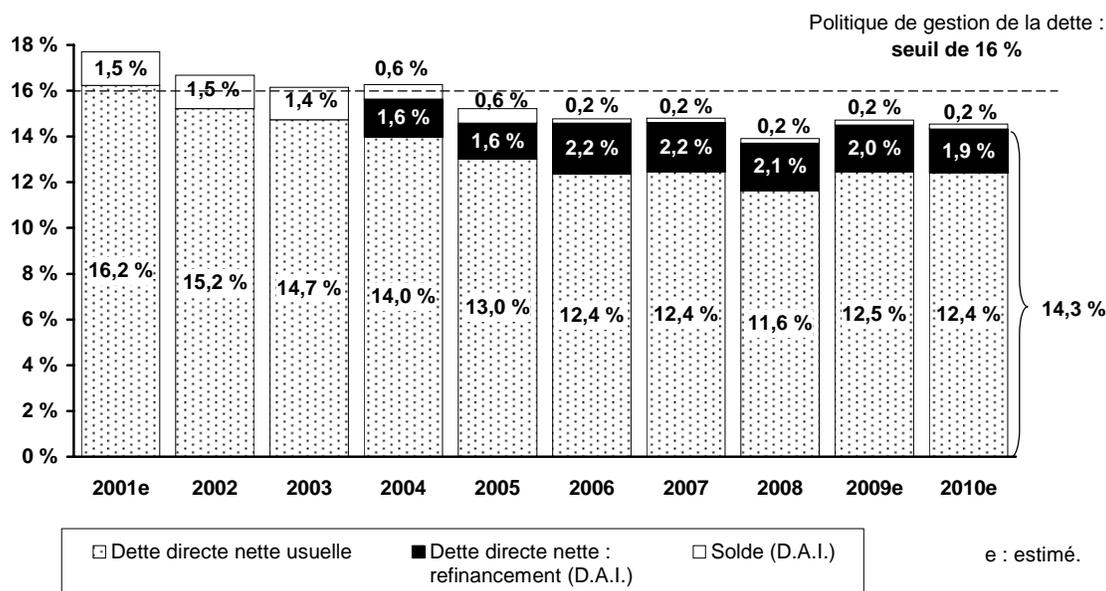
<sup>2</sup> La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 534 M\$ en 2010.

## Le poids relatif du service de la dette

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges et du financement. Au budget de 2010, ce ratio atteint 12,4 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges et du financement (14,3 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

**Graphique 6**  
**Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, de 2001 à 2010**  
 (données budgétaires)



### Amélioration du bilan financier

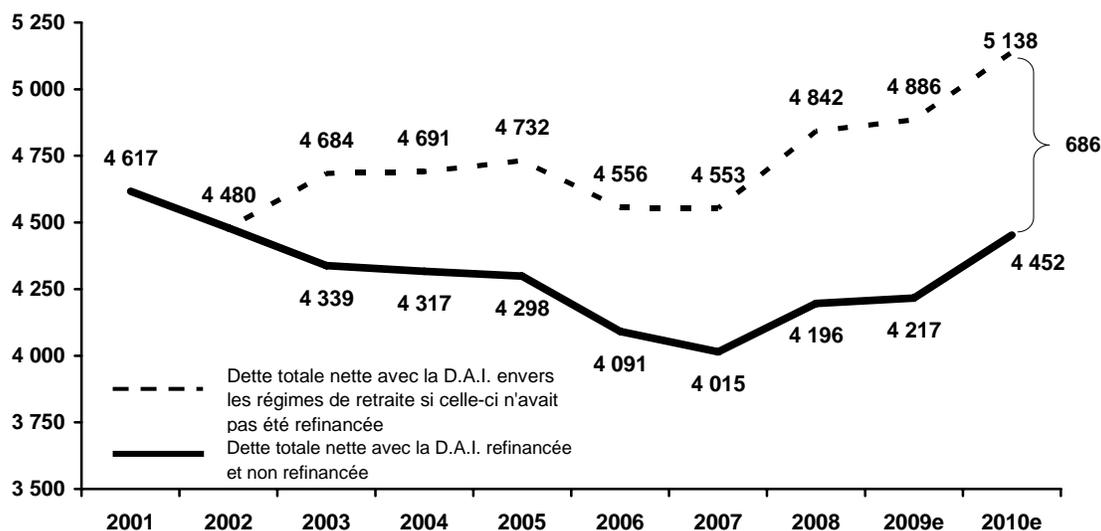
Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite; ce qui donnait un total combiné de 4,6 milliards.

La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie ce problème et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 686 M\$, notamment par :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec qui a accepté de prendre ce montant à sa charge;
- une amélioration du bilan de 446 M\$ résultant principalement de plusieurs éléments de la stratégie, notamment :
  - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
  - les modifications apportées à la structure de remboursement, permettant d'amorcer notamment, dès 2004, le remboursement du capital;
  - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt.

**Graphique 7**  
**Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.)**  
**avec et sans la stratégie de refinancement<sup>3</sup>, de 2001 à 2010**

(données au 31 décembre de chacune des années - en millions de dollars)



e : estimé.

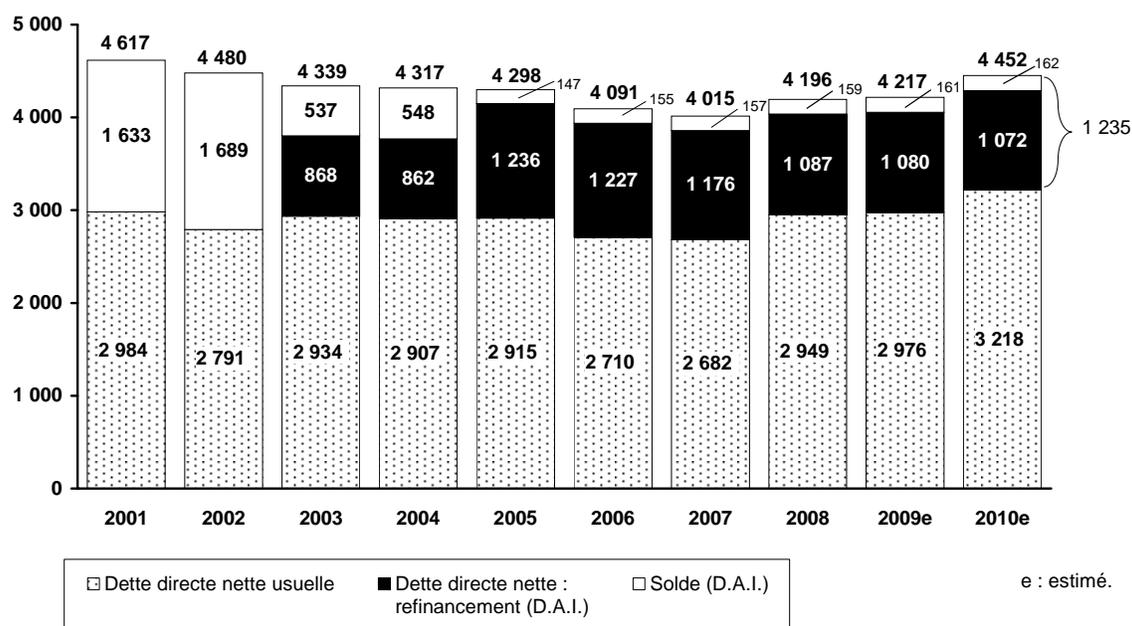
<sup>3</sup> Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées. En 2010, ces dépenses oscilleraient autour de 52 M\$.

### Endettement sous contrôle

La dette directe nette émise – c'est-à-dire ayant fait l'objet d'emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et 2004<sup>4</sup>, comprenant les emprunts réalisés en 2003 dans le cadre du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l'indique le graphique suivant, la dette actuarielle initiale a diminué comparativement à 2001. Depuis son refinancement en 2003, cette dette baisse progressivement, passant de 1,6 G\$ en 2001 à 1,1 G\$ en 2010. Globalement et comparativement à 2001, la dette directe nette, incluant la D.A.I., affiche aussi une baisse, passant de 4,6 G\$ en 2001 à 4,5 G\$ en 2010.

**Graphique 8**  
**Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), de 2001 à 2010**

(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



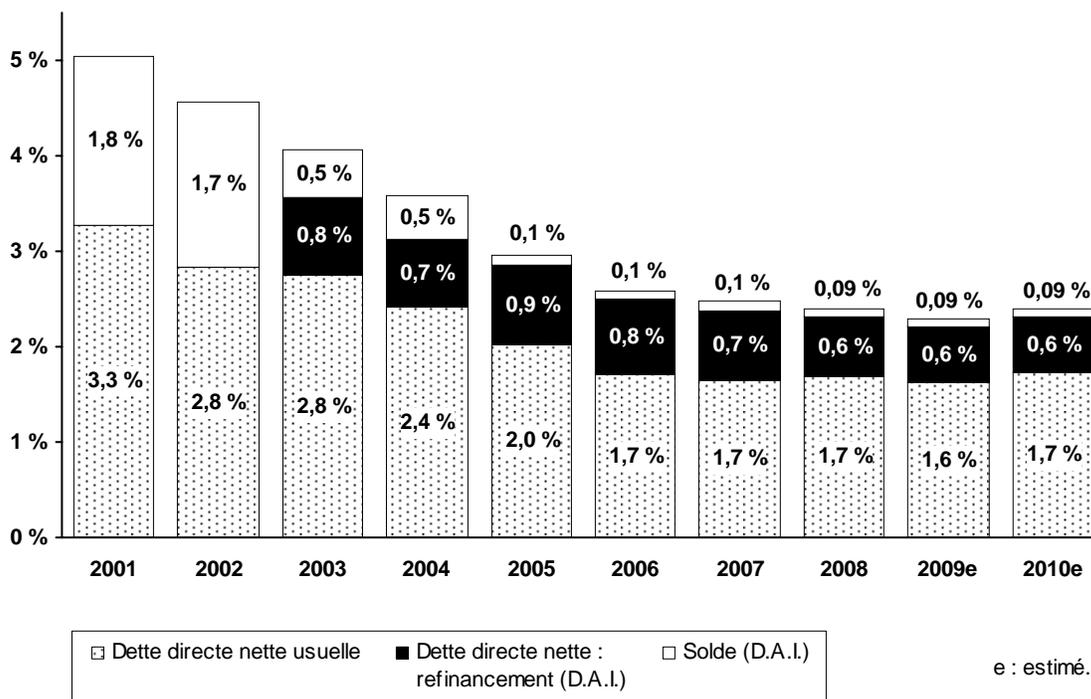
<sup>4</sup> Les dépenses d'investissement ou d'activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section.

**Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière**

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>5</sup>. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,7 % en 2010. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 2,3 % en décembre 2010. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la D.A.I.;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la D.A.I. de la Ville de Montréal.

**Graphique 9**  
**Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage**  
**de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2010**  
*(au 31 décembre de chaque année)*

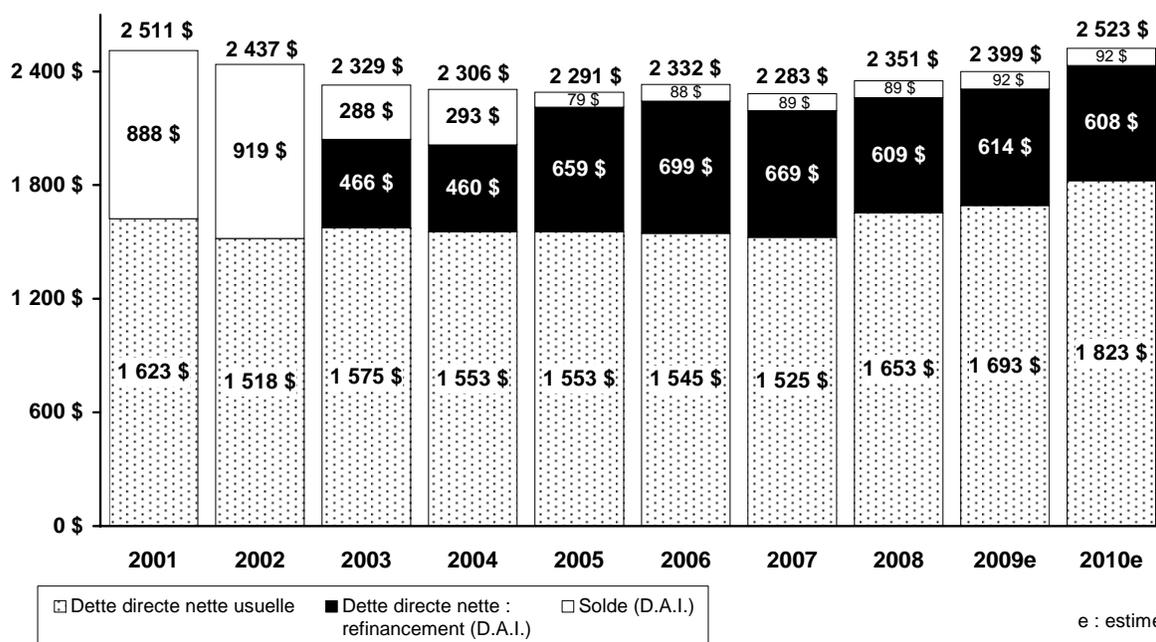


<sup>5</sup> La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier, depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

### La dette directe nette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a légèrement augmenté depuis 2001. Elle est passée de 2 511 \$ en 2001 à environ 2 523 \$ en 2010.

**Graphique 10**  
**Dette directe nette et dette actuarielle initiale par citoyen, de 2001 à 2010**  
 (au 31 décembre de chaque année)

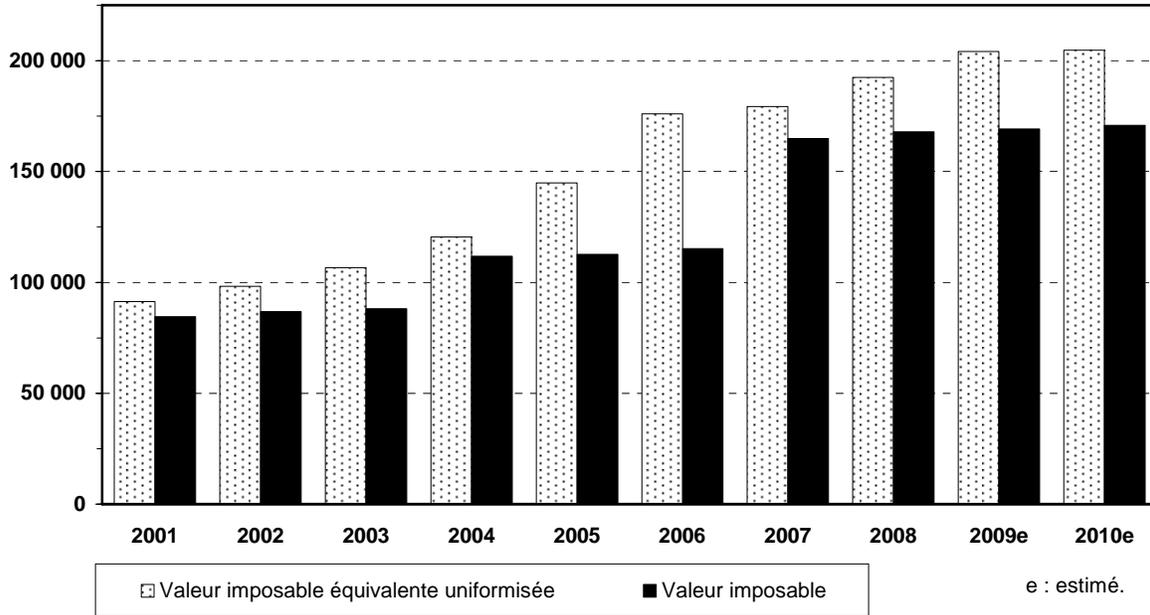


### Une hausse des valeurs foncières

Le prochain graphique montre l'évolution des valeurs foncières. Comme les revenus des municipalités proviennent essentiellement de l'impôt foncier, la valeur foncière est un indicateur essentiel.

La valeur imposable et la valeur imposable équivalente uniformisée ont progressé de façon importante depuis 2001. À titre indicatif, entre le rôle triennal de 2001-2003 et celui de 2004-2006, les valeurs foncières imposables augmentent de 25 %. Entre celui de 2004-2006 et celui de 2007-2010, elles sont en hausse de 41 %. Le marché immobilier témoigne d'une vivacité exceptionnelle, comme l'indiquent les valeurs déposées au dernier rôle. À cette appréciation générale des valeurs, s'ajoutent la valeur des nouveaux immeubles ainsi que la valeur des modifications apportées aux immeubles existants.

**Graphique 11**  
**Évaluation imposable et évaluation foncière équivalente uniformisée,**  
**de 2001 à 2010**  
*(en millions de dollars)*



Conclusion

De 2001 à 2010, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant substantiellement les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec à cet égard;
- la conjoncture économique favorable qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement du dépôt des rôles d'évaluation 2004-2006 et 2007-2010 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement – une réduction de 169,7 M\$ entre 2004 et la fin de 2010.



# Budget du conseil municipal

2010





BUDGET PAR ACTIVITÉS  
MUNICIPAL



## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

**Tableau 21**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**– Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
<b>Revenus</b>			
Taxes	2 417 274,5	2 585 196,8	6,9
Paiements tenant lieu de taxes	202 350,1	211 675,5	4,6
Quotes-parts	0,0	0,0	-
Services rendus et autres revenus	598 692,5	585 221,1	(2,3)
Transferts	181 161,4	194 315,0	7,3
<b>Total des revenus</b>	<b>3 399 478,5</b>	<b>3 576 408,4</b>	<b>5,2</b>
<b>Charges</b>			
Administration générale	407 443,3	445 301,1	9,3
Sécurité publique	13 493,2	14 196,4	5,2
Transport	335 645,3	336 422,0	0,2
Hygiène du milieu	177 607,4	181 521,1	2,2
Santé et bien-être	64 351,8	61 703,2	(4,1)
Aménagement, urbanisme et développement	132 222,5	151 249,0	14,4
Loisirs et culture	370 906,4	371 028,1	-
Frais de financement	269 700,8	267 943,4	(0,7)
<b>Total des charges</b>	<b>1 771 370,7</b>	<b>1 829 364,3</b>	<b>3,3</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	<b>1 425 237,6</b>	<b>1 605 751,5</b>	<b>12,7</b>
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(9 200,0)	(38,7)
Remboursement de la dette à long terme	224 904,3	219 774,8	(2,3)
<b>Total du financement</b>	<b>209 904,3</b>	<b>210 574,8</b>	<b>0,3</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>3 406 512,6</b>	<b>3 645 690,6</b>	<b>7,0</b>
Excédent (déficit) avant affectations	<b>(7 034,1)</b>	<b>(69 282,2)</b>	
<b>Affectations</b>			
Activités d'immobilisations	(5 200,0)	0,0	
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	50 703,9	84 842,0	
- Montants à pouvoir dans le futur	(26 647,4)	(4 111,4)	
<b>Total des affectations</b>	<b>7 034,1</b>	<b>69 282,2</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	



## ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

## Taxes

Les taxes groupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

**Tableau 22****Taxes***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	2 164 030,0	2 328 116,1	7,6
Taxes de secteur	63 057,4	68 977,9	9,4
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	100 992,9	102 458,9	1,5
Taxe de la voirie	16 041,3	0,0	(100,0)
Autres	1 402,2	944,6	(32,6)
	<b>2 345 523,8</b>	<b>2 500 497,5</b>	<b>6,6</b>
Sur une autre base			
Tarification pour services municipaux			
- eau	33 127,2	30 085,2	(9,2)
- matières résiduelles	13 406,5	13 517,1	0,8
- autres	776,5	751,0	(3,3)
	47 310,2	44 353,3	(6,3)
Service de la dette	15 922,3	14 766,9	(7,3)
Taxe sur les parcs de stationnement	0,0	16 900,0	-
Autres	8 518,2	8 679,1	1,9
	<b>71 750,7</b>	<b>84 699,3</b>	<b>18,0</b>
<b>Total</b>	<b>2 417 274,5</b>	<b>2 585 196,8</b>	<b>6,9</b>

En 2010, les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 2 585,2 M\$, en hausse de 168 M\$, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à 2009.

La variation de ces revenus s'explique par :

- une augmentation générale des charges de 5,3 % pour les immeubles résidentiels et de 6,0 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui permet de générer 134,5 M\$ en revenus de taxes supplémentaires;
- la croissance immobilière qui, par l'ajout de 1,3 milliard de dollars en nouvelles valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de Montréal, permet de générer des revenus de taxes de 26 M\$;
- l'implantation d'une nouvelle taxe sur les parcs de stationnement qui génère 16,9 M\$ en revenus;
- la décision de quatre conseils d'arrondissement d'augmenter leurs taxes de services et de deux conseils d'arrondissement de diminuer les leurs, ce qui a pour effet de diminuer les revenus de taxes d'un montant de 7,7 M\$.

## Paiements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine quels sont ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables.

**Tableau 23**  
**Paiements tenant lieu de taxes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	29 191,2	31 110,8	6,6
- taxe de la voirie	242,7	0,0	(100,0)
- taxe sur les parcs de stationnement	0,0	700,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	1 250,3	1 216,4	(2,7)
	<b>30 684,2</b>	<b>33 027,2</b>	<b>7,6</b>
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	43 931,3	44 605,7	1,5
- cégeps et universités	59 401,7	59 872,8	0,8
- écoles primaires et secondaires	40 607,9	41 457,2	2,1
	<b>143 940,9</b>	<b>145 935,7</b>	<b>1,4</b>
Gouvernements étrangers et organismes internationaux			
Biens culturels classés	1 856,4	1 939,0	4,4
	<b>261,9</b>	<b>284,7</b>	<b>8,7</b>
	<b>176 743,4</b>	<b>181 186,6</b>	<b>2,5</b>
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	16 055,6	18 005,7	12,1
- taxe de la voirie	259,0	0,0	(100,0)
- taxe sur les parcs de stationnement	0,0	2 400,0	-
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	750,8	773,8	3,1
	<b>17 065,4</b>	<b>21 179,5</b>	<b>24,1</b>
Organismes municipaux	<b>6 294,4</b>	<b>7 130,3</b>	<b>13,3</b>
Autres organismes compensables	<b>2 246,9</b>	<b>2 179,1</b>	<b>(3,0)</b>
<b>Total</b>	<b>202 350,1</b>	<b>211 675,5</b>	<b>4,6</b>

En 2010, les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 211 675,5 \$, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2009.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière qui, par l'ajout de 300 M\$ en nouvelles valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de Montréal, permet de générer des revenus de 4 M\$;
- l'implantation d'une nouvelle taxe sur les parcs de stationnement qui génère 3,1 M\$ en revenus;
- une augmentation générale des charges de 5,3 % pour les immeubles résidentiels et de 6,0 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui permet de générer des revenus de près de 2 M\$.

Quotes-parts

Cette catégorie de revenus s'applique uniquement au budget du conseil d'agglomération.

## Services rendus et autres revenus

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de prestation de services dans le cadre des pouvoirs conférés en 2010 par le conseil municipal. Elle inclut donc les revenus générés par les services fournis aux organismes municipaux et ceux fournis aux contribuables et à des entreprises privées. D'autres revenus proviennent de la délivrance de licences et de permis, de l'imposition de droits sur les mutations immobilières et de l'imposition d'amendes et de pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

**Tableau 24**  
**Services rendus et autres revenus**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	<b>116,2</b>	<b>100,0</b>	<b>(13,9)</b>
Autres services rendus	<b>259 865,5</b>	<b>269 137,6</b>	<b>3,6</b>
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	14 595,5	15 149,7	3,8
- droits de mutation immobilière	99 730,9	99 730,9	-
	<u>114 326,4</u>	<u>114 880,6</u>	<u>0,5</u>
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	98 987,7	92 578,4	(6,5)
- autres – amendes et pénalités	2 836,3	3 060,5	7,9
	<u>101 824,0</u>	<u>95 638,9</u>	<u>(6,1)</u>
Intérêts			
- arriérés de taxes	6 092,1	8 531,7	40,0
- fonds d'amortissement	38 310,8	34 993,0	(8,7)
- encaisse et autres intérêts	29 728,8	13 535,0	(54,5)
	<u>74 131,7</u>	<u>57 059,7</u>	<u>(23,0)</u>
Cession d'éléments d'actif à long terme	21 700,0	21 700,0	-
Contributions des organismes municipaux	24 428,0	24 428,0	-
Autres	2 300,7	2 276,3	(1,1)
Total des autres revenus	<b>338 710,8</b>	<b>315 983,5</b>	<b>(6,7)</b>
<b>Total</b>	<b>598 692,5</b>	<b>585 221,1</b>	<b>(2,3)</b>

### Services rendus aux organismes municipaux

Le montant inscrit à ce poste budgétaire est de 100,0 \$, ce qui représente une légère baisse de 16,2 \$ par rapport au comparatif de 2009.

Ce poste représente le revenu résultant de l'entente conclue entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount concernant le déneigement.

### Autres services rendus

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 269 137,6 \$, soit une hausse de 9,3 M\$ comparativement à 2009. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une hausse de 3 395,2 \$ provenant d'ajustements au fonds des immeubles et au Centre de services partagés – matériel roulant et ateliers;
- une hausse de 6 168,4 \$ provenant des redevances et autres revenus prélevés par la Commission des services électriques.

### Autres revenus

En 2010, ce poste budgétaire est de 315 983,5 \$, en baisse de 22,7 M\$ par rapport à 2009.

Ce budget comprend principalement :

- un montant de 15 149,7 \$ provenant des licences et permis, soit une légère hausse de 554,2 \$ par rapport à 2009;
- un montant de 99 730,9 \$ provenant des droits sur les mutations immobilières, soit le même montant qu'en 2009. Le volume anticipé des transactions réduit les revenus d'environ 10 M\$ par rapport à 2009. Par contre, l'augmentation du taux applicable aux transactions d'une valeur de plus de 500 000 \$ permettra de générer 10 M\$ de recettes supplémentaires;
- la perception des amendes et pénalités, pour un montant total de 95 638,9 \$, incluant principalement les sommes recouvrées pour des infractions reliées à la circulation et au stationnement. Au budget de 2010, les amendes et pénalités sont en baisse de 6 185,1 \$;
- des revenus d'intérêts de 57 059,7 \$, incluant les intérêts sur l'encaisse, les intérêts sur fonds d'amortissement et les intérêts sur les arriérés de taxes. Globalement, ces revenus sont en baisse de 17 072,0 \$ par rapport au comparatif de 2009. Cet écart s'explique par la baisse drastique des taux d'intérêt des placements à court terme;
- des revenus de 21 700,0 \$ représentant la cession d'éléments d'actif à long terme, soit le même montant que l'année précédente;
- une contribution de la CMM au montant de 24 428,0 \$ pour les Muséums nature de Montréal, soit à la hauteur de 2009.

## Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des charges de fonctionnement ainsi que des charges relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Les « transferts de droit » sont ceux que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsque le bénéficiaire satisfait à certains critères d'admissibilité déterminés. Ils sont non discrétionnaires, et les catégories de bénéficiaires admissibles ainsi que les montants du transfert sont prescrits par une loi ou un règlement. Pour leur part, les « transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts » sont effectués à titre de remboursement de charges admissibles, en vertu d'une entente de partage de frais ainsi que de certaines subventions.

Les revenus de transferts totalisent 194 315,0 \$ au budget de 2010, en hausse de 13 153,6 \$ par rapport à 2009.

**Tableau 25****Transferts***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Transferts de droit			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	1 377,2	0,0	(100,0)
- compensation relative au pacte fiscal	47 546,5	45 559,1	(4,2)
- soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-
- autres	45 800,0	46 800,0	2,2
	<b>119 723,7</b>	<b>117 359,1</b>	<b>(2,0)</b>
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	21 435,8	20 279,0	(5,4)
- relatives aux activités de fonctionnement	39 595,4	56 633,4	43,0
	61 031,2	76 912,4	26,0
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	406,5	43,5	(89,3)
	<b>61 437,7</b>	<b>76 955,9</b>	<b>25,3</b>
<b>Total</b>	<b>181 161,4</b>	<b>194 315,0</b>	<b>7,3</b>

## Transferts de droit

Dans cette catégorie se trouvent notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, conclue avec le gouvernement du Québec, la compensation pour les droits sur divertissements et le nouveau soutien financier versé à la Ville de Montréal à titre de métropole du Québec.

Les transferts de droit totalisent 117 359,1 \$ au budget de 2010, soit une légère baisse de 2,4 M\$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une diminution de 2 M\$ de la compensation du gouvernement du Québec provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, laquelle atteint en 2010 un montant de 45 559,1 \$;
- une baisse de 1,4 M\$ des compensations liées à la fin du programme de neutralité;
- une hausse de 2,1 M\$ de la compensation du gouvernement concernant les droits sur les divertissements, laquelle totalise 45,9 M\$ en 2010.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Ces transferts du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts liés au remboursement de charges et, d'autre part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme.

Au budget de 2010, ces transferts totalisent 76 955,9 \$, soit une augmentation de 15,5 M\$. Les subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement sont en hausse de 17 M\$, pour atteindre 56 633,4 \$. Cette variation s'explique principalement par :

- un ajout de 6,7 M\$ en vertu de la récente entente sur le partage des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- un ajout de 10 M\$ concernant l'aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme s'élèvent à 20 279,0 \$, soit une baisse de 1,2 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution est attribuable à la réduction de la dette admissible aux subventions.

### Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

**Tableau 26**

#### Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Refinancement du déficit actuariel initial	12 901,6	12 519,6	(3,0)
Rénovation urbaine	5 304,1	4 629,2	(12,7)
Divers programmes de subventions			
- hygiène du milieu	571,0	511,5	(10,4)
- transport et voirie	2 659,1	2 618,7	(1,5)
	3 230,1	3 130,2	(3,1)
<b>Total</b>	<b>21 435,8</b>	<b>20 279,0</b>	<b>(5,4)</b>

**Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement**

Cette catégorie regroupe les subventions qui sont associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 56 633,4 \$ au budget de 2010. Les principaux éléments de ce poste sont décrits dans le tableau suivant.

**Tableau 27****Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Gestion des matières résiduelles	18 900,0	25 600,0	35,4
Rénovation urbaine	13 945,8	14 435,8	3,5
Projets «Montréal 2025»	1 400,0	11 426,7	716,2
Loisirs et culture	4 889,5	4 692,7	(4,0)
Autres	460,1	478,2	3,9
<b>Total</b>	<b>39 595,4</b>	<b>56 633,4</b>	<b>43,0</b>



ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS  
ET FINANCEMENT

## CHARGES

## Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil municipal, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines charges ponctuelles qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) sont entièrement considérées comme de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2010, le budget du conseil municipal alloué à la fonction « Administration générale » est de 445,3 M\$, en hausse de 37,9 M\$ par rapport au comparatif de 2009.

**Tableau 28**  
**Charges d'administration générale**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Conseil municipal	50 420,1	48 467,8	(3,9)
Application de la loi	6 292,3	8 156,7	29,6
Gestion financière et administrative	169 755,6	178 161,6	5,0
Greffe	31 576,7	17 843,4	(43,5)
Évaluation	0,0	0,0	-
Gestion du personnel	33 783,7	35 045,2	3,7
Dépenses mixtes d'administration générale	(100 883,9)	(105 022,3)	4,1
Autres	216 498,8	262 648,7	21,3
<b>Total</b>	<b>407 443,3</b>	<b>445 301,1</b>	<b>9,3</b>

**Conseil municipal**

L'activité « Conseil municipal » comprend principalement les charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement. S'y trouve également une portion de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal.

À l'exception des frais relatifs au Secrétariat de liaison et des frais de recherche et de secrétariat pour l'agglomération, les crédits de cette activité incorporent également tous les autres crédits reliés au conseil d'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2010, les crédits pour le conseil municipal s'élèvent à 48,5 M\$, une baisse de 1,9 M\$, ou 3,9 %, par rapport à 2009. Cette baisse s'explique principalement par un transfert administratif de 1,5 M\$ au Service des affaires corporatives, de l'activité « Conseil municipal » vers l'activité « Greffe ». De plus, notons, entre autres, une baisse du budget des arrondissements alloué à cette activité, pour plus de 0,1 M\$, et une diminution des crédits au chapitre des dépenses communes.

### **Application de la loi**

Les charges relatives à l'application de la loi comprennent les crédits affectés aux activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements qui sont du ressort du conseil municipal.

En 2010, les charges relatives à cette activité sont évaluées à 8,2 M\$, une hausse de 1,9 M\$ par rapport à 2009. Cet écart provient principalement de divers réaménagements et rajustements des services des Affaires corporatives et des Affaires juridiques, notamment reliés à la rémunération.

### **Gestion financière et administrative**

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Les crédits de cette activité incluent ceux reliés au budget de l'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le montant global des crédits affectés à cette activité, en 2010, est de 178,2 M\$, en hausse de 8,4 M\$ ou 5 % comparativement à 2009. Une portion de cet écart, soit 0,6 M\$, provient de réaménagements de crédits dans les arrondissements. Le solde de l'écart global résulte, entre autres, de rajustements et de réaménagements de crédits à la Direction des systèmes d'information, pour 5,1 M\$, liés à l'ajustement des budgets requis pour les obligations contractuelles d'entretien et de maintenance de l'actif technologique de même qu'à une mise à niveau de la structure d'effectifs, en fonction des activités actuelles.

Enfin, le solde restant provient de divers réaménagements et rajustements des différents services centraux. Parmi ces autres rajustements, mentionnons une somme supplémentaire de 0,5 M\$ pour les services bancaires, au Service des finances, et des réaménagements de 0,9 M\$ au Service des communications et des relations avec les citoyens.

### **Greffe**

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances décisionnelles et la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Les crédits de cette activité englobent ceux reliés au budget de l'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Le total des crédits s'élève à 17,8 M\$ pour 2010. La variation à la baisse de 13,7 M\$ par rapport au comparatif de 2009 s'explique en grande partie par un rajustement de 14,6 M\$ destiné à financer les élections municipales, en 2009. De plus, mentionnons un transfert de 1,5 M\$ provenant de l'activité « Conseil municipal ».

### Évaluation

Cette activité, qui regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, est du ressort exclusif du conseil d'agglomération.

### Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées aux activités de gestion du capital humain telles que le recrutement et l'embauche du personnel ainsi que les relations de travail.

Comme plusieurs autres activités de la fonction « Administration générale », les crédits de cette activité contiennent ceux reliés au budget de l'agglomération, une charge administrative étant par la suite imputée à la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Les crédits affectés à la gestion du personnel sont de 35 M\$, une hausse de 1,3 M\$ par rapport au comparatif de 2009. Des réaménagements internes dans les arrondissements expliquent en grande partie cet écart.

### Dépenses mixtes d'administration générale

L'activité « Dépenses mixtes d'administration générale » découle du règlement sur le partage des dépenses mixtes, tel qu'il a été expliqué précédemment.

Les crédits négatifs de 105 M\$ représentent la charge des dépenses mixtes d'administration générale qui est imputée au budget du conseil d'agglomération, conformément à l'application du *Règlement sur les dépenses mixtes*. Par rapport au comparatif de 2009, ce transfert de charges au budget de l'agglomération est en hausse de 4,1 M\$. Cette variation résulte de l'accroissement des dépenses mixtes d'administration générale des unités de soutien qui sont liées à l'établissement de cette charge.

### Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres :

- les dépenses contingentes et les dépenses générales d'administration;
- les pertes possibles dans la perception;
- les charges en communications institutionnelles;
- certaines provisions pour les charges de rémunération, dont celles pour l'équité salariale, les employés hors structure et les libérés syndicaux à temps plein couverts institutionnellement,

les accidentés du travail en retour progressif ainsi que divers autres éléments relatifs à la rémunération (ex. : primes pour la CSST, assurances collectives, etc.);

- les charges relatives aux régimes de retraite (autres que le service courant). Il s'agit donc des charges d'intérêts nettes sur le déficit des régimes de retraite;
- les transactions à éliminer entre les entités locales et d'agglomération. Rappelons que ces transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires où le fournisseur est d'une entité comptable différente de celle du client. Aux fins de consolidation des données du budget, ces transactions internes doivent être éliminées par la suite pour ne pas être comptabilisées à deux reprises.

Le total des crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » est de 262,6 M\$ pour 2010, soit une hausse de 46,1 M\$ par rapport à 2009.

Cette hausse s'explique principalement ainsi :

- un apport de 20,8 M\$ principalement aux frais de régime de retraite pour pallier les impacts des fluctuations importantes des marchés financiers, entre autres, pour l'année 2008, et pour harmoniser certains régimes de retraite;
- la création d'une réserve de 12 M\$ pour distribution aux arrondissements au cours de 2010, selon des modalités qu'il reste à établir;
- la création d'une réserve de 5 M\$ pour le renforcement de la fonction publique. Cette somme sera consacrée à renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale;
- la création d'une réserve de 6 M\$ pour distribution au cours de 2010, selon les différentes priorités de l'Administration;
- une hausse de 1 M\$ provenant de différents réaménagements effectués par les arrondissements.

## Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe également toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. Bien que la majorité des activités liées à la sécurité publique relèvent des compétences du conseil d'agglomération, certaines activités liées à la sécurité civile sont de compétence locale et relèvent du conseil municipal.

En 2010, le budget de 14,2 M\$ alloué à cette fonction est en hausse de 0,7 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 29**  
**Charges de sécurité publique**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Police	6 547,9	7 113,6	8,6
Sécurité incendie	0,0	0,0	-
Sécurité civile	1 132,6	1 088,5	(3,9)
Autres	5 812,7	5 994,3	3,1
<b>Total</b>	<b>13 493,2</b>	<b>14 196,4</b>	<b>5,2</b>

**Police**

En 2010, le budget de 7,1 M\$ alloué à cette activité est en hausse de 0,6 M\$ par rapport à 2009 et porte essentiellement sur un engagement financier lié au régime de retraite des policiers qui étaient au service de l'ancienne Ville de Montréal avant 1971.

**Sécurité incendie**

Cette activité regroupe les dépenses liées à la sécurité incendie, incluant notamment la lutte contre les incendies, les enquêtes ainsi que l'élaboration et la mise en place de mesures de prévention pour minimiser les risques d'incendie. Les charges liées à cette fonction relèvent entièrement du conseil d'agglomération. Aucun montant n'est donc prévu au budget du conseil municipal.

**Sécurité civile**

Au fil des ans, un budget stable est reconduit par les arrondissements pour cette activité qui regroupe les dépenses relatives à l'organisation des mesures d'urgence. La sécurité civile porte notamment sur les actions favorisant la prévention des sinistres et sur les interventions en cas de sinistres et de désastres naturels.

**Autres – sécurité publique**

En 2010, un budget de près de 6 M\$ est consacré par les arrondissements aux dépenses locales en matière de sécurité publique, notamment pour la patrouille en vélo et divers programmes municipaux, tel le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem*.

Transport

Cette fonction comprend la planification, la coordination et la réalisation des activités favorisant la libre circulation des biens et des citoyens sur le réseau routier de la Ville et sur les réseaux de transport collectif. En 2010, le budget alloué à cette fonction demeure relativement stable, pour s'établir à 336,4 M\$.

**Tableau 30**  
**Charges de transport**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	130 615,3	122 500,0	(6,2)
- enlèvement de la neige	139 805,7	148 394,9	6,1
- éclairage des rues	30 753,8	30 757,5	-
- circulation et stationnement	34 388,7	34 679,3	0,8
	<b>335 563,5</b>	<b>336 331,7</b>	<b>0,2</b>
Transport collectif	32,2	32,2	-
Autres	49,6	58,1	17,1
<b>Total</b>	<b>335 645,3</b>	<b>336 422,0</b>	<b>0,2</b>

**Réseau routier**

Cette activité regroupe principalement les charges relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal. Le montant budgétaire ne varie que de 0,2 % par rapport à 2009.

**Autres**

Cette activité regroupe toutes les autres charges relatives au transport.

## Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées aux réseaux d'aqueduc et d'égout, au transport et à la collecte des matières résiduelles ainsi qu'à la protection de l'environnement qui relèvent des compétences du conseil municipal. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 181,5 M\$, soit une hausse de 3,9 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 31**  
**Charges d'hygiène du milieu**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	239,2	241,5	1,0
- réseau de distribution de l'eau potable	39 858,7	44 109,4	10,7
- traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
- réseaux d'égout	22 405,4	24 853,3	10,9
	<b>62 503,3</b>	<b>69 204,2</b>	<b>10,7</b>
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	61 564,3	65 177,9	5,9
- matières secondaires	47 703,8	40 122,3	(15,9)
- élimination des matériaux secs	1 663,9	1 692,4	1,7
	<b>110 932,0</b>	<b>106 992,6</b>	<b>(3,6)</b>
Protection de l'environnement	3 514,9	4 413,5	25,6
Autres	657,2	910,8	38,6
<b>Total</b>	<b>177 607,4</b>	<b>181 521,1</b>	<b>2,2</b>

**Eau et égout**

Cette activité regroupe les charges associées à l'entretien des conduites des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 69,2 M\$, en hausse de 6,7 M\$ par rapport à 2009.

*Réseau de distribution de l'eau potable*

Le budget de 44,1 M\$ est en hausse de 4,3 M\$ par rapport à 2009 et reflète la volonté de la Ville d'accroître ses efforts pour diminuer le déficit d'entretien de son réseau secondaire d'aqueduc.

À cet effet, une somme de 3 M\$ est affectée à des projets de travaux majeurs, dont quelques-uns sont menés en partenariat avec les arrondissements. Des travaux importants d'auscultation seront également réalisés pour compléter le diagnostic de l'état du réseau secondaire et, ainsi, mieux cibler les interventions majeures d'entretien et les investissements requis pour assurer la pérennité de cette infrastructure essentielle à la santé et à l'hygiène de la population.

Par ailleurs, un budget additionnel de 1 M\$ est consacré notamment à la création de nouveaux postes à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) qui permettront à celle-ci d'augmenter sa capacité de planification afin d'optimiser la réalisation des projets d'investissements prévus au PTI, tout en maximisant le financement externe provenant des programmes de soutien financier des gouvernements supérieurs.

### *Réseaux d'égout*

Le budget de 24,9 M\$ est en hausse de 2,5 M\$ par rapport à 2009. Une large part de cette augmentation est affectée à des travaux d'inspection et d'entretien préventif destinés à réduire les risques de bris et à assurer la pérennité des égouts du réseau secondaire.

### **Matières résiduelles**

Cette activité regroupe les charges liées à la collecte et au transport, jusqu'aux lieux de transbordement ou d'élimination, des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs. En 2010, le budget de 107 M\$ consacré à cette activité est en baisse de 3,9 M\$ par rapport à 2009.

En ce qui concerne la collecte et le transport des déchets domestiques, le budget de 65,2 M\$ est en hausse de 3,6 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est en partie attribuable aux hausses de coûts prévues aux contrats.

Pour la collecte et le transport des matières secondaires, le budget de 40,1 M\$ est en baisse de 7,6 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution s'explique en grande partie par la décision de l'Administration d'étaler le déploiement du nouveau système de collecte des matières résiduelles jusqu'en 2011, alors qu'elle prévoyait initialement le réaliser entièrement en 2009 en lui consacrant un budget de 15 M\$ pour l'acquisition de bacs de recyclage. Ainsi, ce budget non dépensé en 2009 est révisé et estimé à hauteur de 16,8 M\$ pour les deux prochaines années, soit 9,2 M\$ en 2010 et 7,6 M\$ en 2011. Parallèlement, l'étalement de ce déploiement a permis à certains arrondissements de réviser à la baisse leur budget lié à l'implantation de ce nouveau système de collecte.

### **Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu**

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement qui inclut, notamment, la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, le traitement des sols contaminés ainsi que les activités résiduelles liées à l'hygiène du milieu.

En 2010, le budget de 5,3 M\$ consacré à ces activités est en hausse de 1,1 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est attribuable notamment à un nouveau budget consacré à la mise en œuvre du plan de communication pour le développement durable de la collectivité montréalaise. Parallèlement, aux fins de la réalisation du plan de développement durable 2010-2015, la Ville désire favoriser les échanges et la concertation d'un plus grand nombre de partenaires en consacrant de nouveaux budgets à leur soutien financier.

## Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de Montréal ainsi que l'ensemble des services d'hygiène publique et le logement social. Le budget alloué en 2010 à cette fonction est de 61,7 M\$ et représente une baisse de 2,7 M\$ par rapport à celui de 2009.

**Tableau 32**  
**Charges de santé et de bien-être**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Inspection des aliments	0,0	0,0	-
Logement social	19 237,8	18 652,0	(3,0)
Sécurité du revenu	32 489,5	30 355,7	(6,6)
Autres	12 624,5	12 695,5	0,6
<b>Total</b>	<b>64 351,8</b>	<b>61 703,2</b>	<b>(4,1)</b>

**Inspection des aliments**

Cette activité comprend les charges liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Cette activité étant une compétence d'agglomération, le budget du conseil municipal ne prévoit aucune charge à ce chapitre.

**Logement social**

Cette activité comprend les charges liées à l'habitation sociale, à la quote-part versée à des organismes gouvernementaux, notamment la Communauté métropolitaine de Montréal, et au comblement des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation.

En 2010, la baisse reflète un ajustement du budget de la quote-part de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), conformément aux dispositions de la Loi sur la CMM.

**Sécurité du revenu**

Les charges liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal sont présentées distinctement des autres activités de santé et de bien-être, conformément aux normes de présentation du MAMROT.

L'entente en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal a libéré cette dernière des obligations liées à la gestion du programme gouvernemental de la sécurité du revenu. Dans le cadre de cette activité, les frais liés au prêt d'employés par la Ville sont remboursés entièrement par le gouvernement du Québec. Le budget affecté à cette entente diminue annuellement, au même rythme que l'attrition du personnel de la Ville prêté au MESS.

En 2010, la diminution de 2,1 M\$ par rapport au budget de 2009 découle essentiellement de la réduction des effectifs prêtés par la Ville de Montréal au MESS.

### **Autres**

Cette rubrique regroupe toutes les autres charges liées à la fonction « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre les gangs de rue, aux projets communautaires et à la politique familiale.

## Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 151,2 M\$, soit une hausse de 19 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 33**  
**Charges d'aménagement, urbanisme et développement**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	38 963,0	42 178,4	8,3
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	44 100,9	60 194,3	36,5
- tourisme	45,0	45,0	-
- autres	367,8	37,1	(89,9)
	<b>44 513,7</b>	<b>60 276,4</b>	<b>35,4</b>
Rénovation urbaine	45 090,2	39 791,8	(11,8)
Autres	3 655,6	9 002,4	146,3
<b>Total</b>	<b>132 222,5</b>	<b>151 249,0</b>	<b>14,4</b>

**Aménagement, urbanisme et zonage**

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage.

En 2010, le budget de 42,2 M\$ comporte une augmentation de 3,2 M\$ par rapport à 2009. Cette hausse reflète l'accroissement des ressources requises en soutien à la planification, à la gestion financière et à la réalisation des projets mis en priorité par la Ville et devant être entérinés par les instances décisionnelles, dans le cadre du plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

**Promotion et développement économique**

Cette activité regroupe essentiellement les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

En 2010, le budget de 60,3 M\$ est en hausse de 15,8 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation se reflète principalement dans le budget de 60,2 M\$ consacré en 2010 à l'activité « Industrie et commerce », en hausse de 16,1 M\$ par rapport à 2009. Cette importante augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la volonté de la Ville de consacrer un budget additionnel de 10 M\$ à la réalisation de projets d'envergure liés à son plan d'action *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, notamment la Place du quartier des spectacles et le redéveloppement du secteur en périphérie, la promotion des secteurs de la mode et du design ainsi que le support aux festivals. Ces nouvelles dépenses sont sans incidence sur la charge fiscale des contribuables puisqu'elles font partie d'un ensemble d'interventions stratégiques financées en 2010 à hauteur de 13,5 M\$ par un transfert du gouvernement du Québec en vertu d'un protocole d'entente convenu avec la Ville.
- une augmentation de 1,8 M\$ découlant d'un réaménagement des ressources pour répondre aux besoins des activités en matière de planification, de gestion financière et de soutien à la réalisation des projets mis en priorité par la Ville et devant être entérinés par les instances décisionnelles;
- une augmentation de 2,2 M\$ des dépenses de rémunération qui reflète un transfert d'effectifs dans le cadre d'une réorganisation finalisée en 2010 par le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine afin de mieux s'acquitter de ses fonctions de grand gestionnaire du parc immobilier de la Ville de Montréal et des projets inhérents à la valorisation de cet actif;
- une augmentation de 2,3 M\$ des budgets qui seront consacrés à diverses mesures de soutien aux interventions locales ainsi qu'au plan de relève des ressources humaines affectées à ce secteur d'activité;
- une augmentation de près de 1 M\$ des budgets consacrés notamment au soutien des festivals et d'événements publics et au soutien apporté à des organismes locaux sous la forme de contributions financières ou de prêt d'employés.

Outre ces variations, la contribution à la Société d'initiative et de développement commercial demeure relativement stable, à 8,7 M\$.

### **Rénovation urbaine**

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens.

En 2010, le budget de 39,8 M\$ est en baisse 5,3 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par une réévaluation des priorités et des besoins des citoyens dans le cadre de divers programmes de soutien financier, dont voici le résultat :

- une diminution de 2,3 M\$ reflétant une baisse des engagements financiers liés à l'avancement des derniers projets acceptés par le Programme des infrastructures résidentielles et dont la période d'admissibilité a pris fin en 2005. Ce programme est dans sa phase de terminaison;
- une augmentation de 1,4 M\$ reflétant une hausse anticipée des demandes d'aide financière, dans le cadre du programme Rénovation Québec;

- une diminution de 1,5 M\$ du budget lié au Programme d'élimination des poteaux, destiné à l'embellissement du domaine urbain de quartiers ciblés par l'enfouissement des fils des services d'utilité publique;
- une diminution de 2,9 M\$ résultant d'une réaffectation de ressources vers d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels de ces derniers en matière de planification, de gestion financière et de soutien à la réalisation des projets mis en priorité par la Ville.

**Autres**

Ce poste inclut les autres charges associées à cette fonction.

En 2010, le budget de près de 9 M\$ présente une augmentation de 5,3 M\$ par rapport à 2009. Cette variation est principalement attribuable à un budget additionnel de 5 M\$ accordé à la Commission des services électriques (CSE). Cette somme représente le coût des travaux que la CSE est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à des tierces parties. Cette augmentation est sans impact sur le cadre financier de la Ville puisqu'une augmentation équivalente est prévue au budget des revenus, en 2010.

### Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relevant de compétences locales relatives à la gestion, à la planification et à l'organisation des programmes de loisirs sportifs, récréatifs et culturels, incluant les dons et les contributions financières accordés pour soutenir les organismes qui œuvrent dans ces domaines. Elle regroupe également les charges pour la gestion et l'entretien des équipements, des installations multifonctionnelles ainsi que des parcs et des espaces verts.

En 2010, le budget de 371 M\$ alloué à cette fonction demeure relativement stable par rapport à celui de 2009.

**Tableau 34**  
**Charges de loisirs et culture**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
<b>Activités récréatives</b>			
- centres communautaires	60 317,8	60 090,4	(0,4)
- patinoires intérieures et extérieures	36 343,2	36 024,5	(0,9)
- piscines, plages et ports de plaisance	35 869,4	37 648,7	5,0
- parcs et terrains de jeu	100 510,4	96 656,1	(3,8)
- expositions et foires	300,8	265,8	(11,6)
- autres	12 333,3	10 379,6	(15,8)
	<b>245 674,9</b>	<b>241 065,1</b>	<b>(1,9)</b>
<b>Activités culturelles</b>			
- centres communautaires	15 710,2	16 591,9	5,6
- bibliothèques	57 551,4	61 021,7	6,0
- musées et centres d'exposition	34 741,3	34 806,8	0,2
- autres	17 228,6	17 542,6	1,8
	<b>125 231,5</b>	<b>129 963,0</b>	<b>3,8</b>
<b>Total</b>	<b>370 906,4</b>	<b>371 028,1</b>	<b>-</b>

### Activités récréatives

Les activités récréatives regroupent, d'une part, la gestion des sports et loisirs et des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts.

En 2010, le budget de 241,1 M\$ représente une diminution de 4,6 M\$ par rapport à 2009. À cet égard, des arrondissements ont procédé à des réorganisations structurelles et à des réaffectations afin de favoriser l'efficacité et l'efficacités des ressources et de maintenir ou d'améliorer les services aux citoyens. Sur le plan budgétaire, ces initiatives se reflètent en 2010 par un transfert budgétaire de l'ordre de 4,5 M\$ des activités récréatives à d'autres activités, notamment 2,1 M\$ aux activités culturelles.

Outre ces transferts budgétaires, les principaux éléments de variation du budget de 2010 sont les suivants :

- l'injection d'un budget de 0,6 M\$ pour la réouverture des piscines du Complexe sportif Claude-Robillard, à la suite d'importants travaux de restauration, complétés en 2009;
- une diminution de 1 M\$ liée au projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Père Sablon (anciennement Centre Marcel-De la Sablonnière), un projet complété en 2009.

### **Activités culturelles**

Les activités culturelles regroupent les dépenses liées, d'une part, à la planification, à la coordination et à la réalisation d'activités et d'événements culturels et, d'autre part, à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des immeubles à vocation culturelle et patrimoniale, notamment les bibliothèques, les centres communautaires, les musées et les centres d'exposition.

En 2010, le budget de 130 M\$ représente une augmentation de 4,7 M\$ par rapport à 2009 et découle principalement des réorganisations structurelles ou des réaffectations mises en œuvre par les arrondissements afin de favoriser l'efficience et l'efficacité des ressources affectées au maintien ou à l'amélioration des services aux citoyens.

Par ailleurs, notons les éléments de variation supplémentaires suivants :

- un transfert de 2,1 M\$ en provenance des activités récréatives;
- une augmentation de 250 000 \$ de la contribution à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal;
- un budget additionnel de 275 000 \$ accordé pour l'entretien et l'exploitation des équipements informatiques qui soutiennent Millénium, le système du réseau des bibliothèques.

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations et de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement ».

**Tableau 35**  
**Frais de financement**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts et autres frais	268 389,2	266 631,8	(0,7)
	<b>268 389,2</b>	<b>266 631,8</b>	<b>(0,7)</b>
Autres frais de financement	1 311,6	1 311,6	-
<b>Total</b>	<b>269 700,8</b>	<b>267 943,4</b>	<b>(0,7)</b>

Au budget de 2010, les charges relatives aux frais de financement totalisent 267 943,4 \$. Ce montant représente une diminution de 1 757,4 \$, ou 0,7 %, par rapport au comparatif de 2009. Cette réduction des frais de financement est attribuable, entre autres, aux refinancements d'emprunts réalisés à des taux d'intérêt plus faibles ainsi qu'à la réduction de la dette historique.

QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE  
L'AGGLOMÉRATION

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal.

**Tableau 36**

**Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération**

*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Quotes-parts générales	1 189 872,9	1 340 883,9	12,7
Quotes-parts – service de l'eau	89 950,3	95 296,7	5,9
Quotes-parts – alimentation en eau potable	48 758,4	45 088,6	(7,5)
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	64 941,0	60 909,1	(6,2)
Quotes-parts – service des premiers répondants	5 839,2	3 793,9	(35,0)
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	25 875,8	30 542,9	18,0
Quotes-parts – financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	0,0	29 236,4	-
<b>Total</b>	<b>1 425 237,6</b>	<b>1 605 751,5</b>	<b>12,7</b>

### FINANCEMENT

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

**Tableau 37**  
**Financement**  
*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(15 000,0)	(9 200,0)	(38,7)
Remboursement de la dette à long terme	224 904,3	219 774,8	(2,3)
<b>Total</b>	<b>209 904,3</b>	<b>210 574,8</b>	<b>0,3</b>

#### **Financement à long terme des activités de fonctionnement**

Le Service des infrastructures, transport et environnement procédera à l'acquisition de bacs pour la collecte sélective, pour un montant de 9,2 M\$. Conformément au règlement d'emprunt adopté en 2009 à cet effet, cette charge sera financée par un emprunt de 5 ans correspondant à la durée de vie moyenne anticipée.

#### **Remboursement de la dette à long terme**

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme passent à 219,8 M\$ en 2010, ce qui représente une baisse de 5,1 M\$ ou 2,3 %. Cette diminution s'explique par les éléments suivants :

- une réduction de près de 7,1 M\$ est en partie attribuable au fait que les montants des emprunts arrivant à échéance pour la dette locale sont plus élevés que les montants des nouveaux emprunts nécessaires au financement à long terme d'acquisitions d'immobilisations de compétence locale;
- les contributions affectées au remboursement accéléré de la dette sont haussées de 1,9 M\$, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

## ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent sous la responsabilité du conseil municipal.

**Tableau 38**  
**Affectations**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Activités d'immobilisations	(5 200,0)	0,0	(100,0)
Remboursement de capital	(11 822,4)	(11 448,4)	(3,2)
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	50 703,9	84 842,0	67,3
- Montants à pourvoir dans le futur	(26 647,4)	(4 111,4)	(84,6)
<b>Total</b>	<b>7 034,1</b>	<b>69 282,2</b>	<b>884,9</b>

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2010, il est prévu utiliser une somme de 69,3 M\$ provenant d'affectations, dont 84,8 M\$ provenant des excédents des années antérieures. Ce montant provient, d'une part, de surplus antérieurs de 76,1 M\$ et de la réserve financière « Gestion de la voirie », pour un montant de 4 M\$, et, d'autre part, de surplus de 4,8 M\$ que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2010.

À la ligne « Remboursement de capital », la somme négative de 11,4 M\$ constitue, de fait, un remboursement de capital pour des dépenses financées à long terme.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie. De plus, afin d'atténuer l'impact fiscal de la crise financière de 2008, le MAMROT permet l'utilisation des « Montants à pourvoir dans le futur » à titre d'allégement. Un montant de 21,2 M\$ est ainsi utilisé. Le montant à pourvoir dans le futur est donc fixé, pour 2010, à (4,1 M\$).



# FISCALITÉ



## LA FISCALITÉ DE 2010

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les charges relevant des compétences locales et la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

### Les paramètres fiscaux

Le conseil municipal de Montréal prélève une taxe foncière municipale à taux variés qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur son territoire. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis.

Qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle. Cependant, alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la contribution relative au service de l'eau et de la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés en 2010.

### **La taxe foncière générale**

La taxe foncière générale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'au paiement des quotes-parts que la Ville doit verser pour défrayer sa part des charges liées à l'exercice des compétences d'agglomération.

### **La fiscalité de l'eau**

#### Les contributions aux réserves financières destinées au service de l'eau

En 2010, le conseil municipal établit à 110,9 M\$ les sommes devant être versées aux deux réserves financières destinées au service de l'eau.

La contribution à la réserve financière locale est augmentée de 5 M\$ en 2010, pour atteindre 50 M\$. Cette contribution est principalement établie sur une base foncière. Les immeubles non résidentiels, en plus d'être assujettis à un taux foncier, sont soumis à un tarif de 0,53 \$ du mètre cube pour toute consommation excédant 100 000 m<sup>3</sup>.

La quote-part de la Ville de Montréal devant être versée à la réserve financière d'agglomération destinée au service de l'eau s'élève à 60,9 M\$. À cette quote-part s'ajoutent celles des municipalités reconstituées, qui totalisent 14,1 M\$.

Globalement, les contributions aux réserves consacrées à l'amélioration du service de l'eau sont maintenues au même niveau qu'en 2009, soit 125 M\$. Exceptionnellement, l'année 2010 marque une pause de la croissance de ces contributions initialement prévue au plan de financement des infrastructures de l'eau. Cette croissance annuelle de 20 M\$ reprendra à compter de 2011.

### La tarification de l'eau

Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, les différents tarifs visant les immeubles résidentiels sont réduits, cette année, dans plusieurs des arrondissements où ils sont prélevés. La tarification des immeubles non résidentiels demeure, pour sa part, inchangée.

### **La contribution à la réserve financière destinée au service de la voirie**

Le prélèvement d'une contribution destinée à la réserve financière de la voirie est suspendu en 2010. Cette contribution s'élevait à 16,5 M\$ au budget de 2009.

### **Les droits sur les mutations immobilières**

En 2010, le droit sur les mutations immobilières appliqué sur la tranche de valeur excédant 500 000 \$ passe de 1,5 % à 2,0 %. Dorénavant, le calcul du droit est effectué conformément aux paramètres suivants :

- 0,5 % pour la première tranche de valeur n'excédant pas 50 000 \$;
- 1,0 % pour la tranche de valeur supérieure à 50 000 \$, sans excéder 250 000 \$;
- 1,5 % pour la tranche de valeur supérieure à 250 000 \$, sans excéder 500 000 \$;
- 2,0 % pour la tranche supérieure à 500 000 \$.

Cette mesure doit générer des revenus supplémentaires de l'ordre de 10 M\$.

### **La taxe sur les parcs de stationnement**

Une nouvelle taxe foncière sur les parcs de stationnement est appliquée en 2010, à hauteur de 20 M\$. Cette taxe vise les parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans deux secteurs. Le « secteur A » correspond au centre des affaires de Montréal<sup>1</sup>, et le « secteur B », au centre-ville de Montréal<sup>2</sup>, en excluant le secteur A. Une carte de ces deux secteurs est présentée en annexe 9.

Cette taxe prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Une exonération pour les premiers 390 m<sup>2</sup> est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité.

Cette nouvelle taxe entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sera prélevée annuellement aux mêmes dates et selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale.

---

<sup>1</sup> Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

<sup>2</sup> Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

**Tableau 39**  
**Taux de 2010, taxe sur les parcs de stationnement**

	Intérieurs \$/m2	Extérieurs \$/m2
<b>Secteur A</b>	9,90	19,80
<b>Secteur B</b>	4,95	14,85

La fiscalité d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

#### **La taxe relative aux services**

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation. En 2010, sept arrondissements prélèvent une taxe relative aux services. Quatre arrondissements, soit Anjou, Lachine, Pierrefonds-Roxboro et Verdun, augmentent le niveau de leur taxe. À l'opposé, l'arrondissement de Ville-Marie abolit sa propre taxe tandis que l'arrondissement de LaSalle abandonne deux de ses trois taxes et abaisse le niveau de la taxe restante. Les changements relatifs aux taxes d'arrondissement n'entraînent des variations de charges fiscales que dans les arrondissements où ces taxes sont appliquées.

#### **La taxe relative aux investissements**

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2010, ces taxes doivent générer 47,8 M\$ afin de rembourser des emprunts reliés à des travaux d'immobilisations ayant été effectués de 2005 à 2008.

Les taux de taxe de 2010

Aux tableaux 40, 41 et 42 sont présentés les taux de taxe de 2010 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements et plus et les immeubles non résidentiels. La tarification concernant l'eau et les matières résiduelles paraît aux tableaux 43 et 44.

**Tableau 40**  
**Taux de 2010, immeubles de la catégorie résiduelle**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>3</sup>
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau	Tarifcation (équivalent foncier) <sup>1</sup>	Autres <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé <sup>3</sup>	Taxe relative aux services <sup>4</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé <sup>3</sup>	
Anjou	1,0018	0,0469	0,0266		<b>1,0753</b>	0,0400	0,0601	<b>0,1001</b>	<b>1,1754</b>
Lachine	0,8626	0,0469	0,0981		<b>1,0076</b>	0,0550	0,0502	<b>0,1052</b>	<b>1,1128</b>
LaSalle	0,8556	0,0469	0,0993		<b>1,0018</b>	0,0692	0,0405	<b>0,1097</b>	<b>1,1115</b>
L'Île-Bizard	0,9067	0,0469	0,0338		<b>0,9874</b>		0,0621	<b>0,0621</b>	<b>1,0495</b>
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0501	<b>0,0501</b>	<b>1,1096</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0231	<b>0,0231</b>	<b>1,0826</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0316	<b>0,0316</b>	<b>1,0911</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0204	<b>0,0204</b>	<b>1,0799</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0534	<b>0,0534</b>	<b>1,1129</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0376	<b>0,0376</b>	<b>1,0971</b>
<i>Sud-Ouest</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0501	<b>0,0501</b>	<b>1,1096</b>
<i>Ville-Marie</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0117	<b>0,0117</b>	<b>1,0712</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	1,0126	0,0469			<b>1,0595</b>		0,0338	<b>0,0338</b>	<b>1,0933</b>
Montréal-Nord	0,9393	0,0469	0,0358		<b>1,0220</b>	0,0916	0,0441	<b>0,1357</b>	<b>1,1577</b>
Outremont	0,8885	0,0469	0,0455		<b>0,9809</b>		0,0182	<b>0,0182</b>	<b>0,9991</b>
Pierrefonds	0,9391	0,0469	0,0574		<b>1,0434</b>	0,0294	0,0560	<b>0,0854</b>	<b>1,1288</b>
Roxboro	0,9481	0,0469	0,0442		<b>1,0392</b>	0,0294	0,0460	<b>0,0754</b>	<b>1,1146</b>
Sainte-Geneviève	0,8105	0,0469	0,1578		<b>1,0152</b>		0,0618	<b>0,0618</b>	<b>1,0770</b>
Saint-Laurent	0,9667	0,0469	0,0204		<b>1,0340</b>		0,0420	<b>0,0420</b>	<b>1,0760</b>
Saint-Léonard	0,9271	0,0469	0,0264		<b>1,0004</b>	0,0094	0,0428	<b>0,0522</b>	<b>1,0526</b>
Verdun	0,8451	0,0469	0,0732	0,0958	<b>1,0610</b>	0,0240	0,0310	<b>0,0550</b>	<b>1,1160</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>					<b>1,0454</b>			<b>0,0495</b>	<b>1,0949</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> L'arrondissement de Verdun prélève deux taxes foncières afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0863 dans le secteur Île-des-Sœurs et de 0,1079 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0958 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>3</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>4</sup> Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 60 \$ par logement et d'une autre taxe foncière de 0,0194.

**Tableau 41**  
**Taux de 2010, immeubles de six logements ou plus**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal				Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>3</sup>	
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau	Tarifification (équivalent foncier) <sup>1</sup>	Autres <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé <sup>3</sup>	Taxe relative aux services <sup>4</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé <sup>3</sup>
Anjou	1,0873	0,0469	0,0337		1,1679	0,0400	0,0601	0,1001	1,2680
Lachine	0,7347	0,0469	0,3186		1,1002	0,1358	0,0502	0,1860	1,2862
LaSalle	0,7347	0,0469	0,3129		1,0945	0,0692	0,0405	0,1097	1,2042
L'Île-Bizard	0,8326	0,0469	0,2005		1,0800		0,0621	0,0621	1,1421
Montréal									
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0501	0,0501	1,2022
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0231	0,0231	1,1752
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0316	0,0316	1,1837
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0204	0,0204	1,1725
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0534	0,0534	1,2055
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0376	0,0376	1,1897
<i>Sud-Ouest</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0501	0,0501	1,2022
<i>Ville-Marie</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0117	0,0117	1,1638
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	1,1052	0,0469			1,1521		0,0338	0,0338	1,1859
Montréal-Nord	0,9843	0,0469	0,0834		1,1146	0,0916	0,0441	0,1357	1,2503
Outremont	0,8067	0,0469	0,2199		1,0735		0,0182	0,0182	1,0917
Pierrefonds	0,8484	0,0469	0,2407		1,1360	0,0294	0,0560	0,0854	1,2214
Roxboro	0,9436	0,0469	0,1413		1,1318	0,0294	0,0460	0,0754	1,2072
Sainte-Genève	0,7515	0,0469	0,3094		1,1078		0,0618	0,0618	1,1696
Saint-Laurent	0,9942	0,0469	0,0855		1,1266		0,0420	0,0420	1,1686
Saint-Léonard	0,9747	0,0469	0,0713		1,0929	0,0094	0,0428	0,0522	1,1451
Verdun	0,7672	0,0469	0,2436	0,1004	1,1581	0,0240	0,0310	0,0550	1,2131
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>					<b>1,1438</b>			<b>0,0451</b>	<b>1,1889</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> L'arrondissement de Verdun prélève deux taxes foncières afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0863 dans le secteur Île-des-Sœurs et de 0,1079 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,1004 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>3</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>4</sup> Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 60 \$ par logement et d'une autre taxe foncière de 0,0194.

**Tableau 42**  
**Taux de 2010, immeubles non résidentiels**  
*(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)*

Secteurs-arrondissements	Ville de Montréal					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>3</sup>	
	Taxe foncière générale	Contributions aux réserves financières de l'eau		Tarification (équivalent foncier) <sup>1</sup>	Autres <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé <sup>3</sup>	Taxe relative aux services <sup>4</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé <sup>3</sup>
		Sur valeur foncière	Grands consommateurs <sup>1</sup>							
Anjou	4,0083	0,1690	0,0091	0,0529		<b>4,2393</b>	0,0400	0,0601	<b>0,1001</b>	<b>4,3394</b>
Lachine	3,7052	0,1690	0,0345	0,1367		<b>4,0454</b>	0,0288	0,0502	<b>0,0790</b>	<b>4,1244</b>
LaSalle	3,6882	0,1690	0,0060	0,1273		<b>3,9905</b>	0,0692	0,0405	<b>0,1097</b>	<b>4,1002</b>
L'Île-Bizard	3,7319	0,1690		0,0552		<b>3,9561</b>		0,0621	<b>0,0621</b>	<b>4,0182</b>
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	4,0258	0,1690	0,0074	0,0031		<b>4,2053</b>		0,0501	<b>0,0501</b>	<b>4,2554</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	4,0258	0,1690	0,0163	0,0068		<b>4,2179</b>		0,0231	<b>0,0231</b>	<b>4,2410</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	4,0258	0,1690	0,0803	0,0333		<b>4,3084</b>		0,0316	<b>0,0316</b>	<b>4,3400</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	4,0258	0,1690				<b>4,1948</b>		0,0204	<b>0,0204</b>	<b>4,2152</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	4,0258	0,1690	0,0215	0,0089		<b>4,2252</b>	0,0534		<b>0,0534</b>	<b>4,2786</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	4,0258	0,1690	0,0052	0,0022		<b>4,2022</b>		0,0376	<b>0,0376</b>	<b>4,2398</b>
<i>Sud-Ouest</i>	4,0258	0,1690	0,1406	0,0584		<b>4,3938</b>		0,0501	<b>0,0501</b>	<b>4,4439</b>
<i>Ville-Marie</i>	4,0258	0,1690	0,0114	0,0047		<b>4,2109</b>		0,0117	<b>0,0117</b>	<b>4,2226</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	4,0258	0,1690	0,0239	0,0099		<b>4,2286</b>		0,0338	<b>0,0338</b>	<b>4,2624</b>
Montréal-Nord	3,6034	0,1690	0,0260	0,2643		<b>4,0627</b>	0,0916	0,0441	<b>0,1357</b>	<b>4,1984</b>
Outremont	3,6446	0,1690		0,1202		<b>3,9338</b>		0,0182	<b>0,0182</b>	<b>3,9520</b>
Pierrefonds	3,8623	0,1690		0,1064		<b>4,1377</b>	0,0294	0,0560	<b>0,0854</b>	<b>4,2231</b>
Roxboro	3,8659	0,1690		0,1016		<b>4,1365</b>	0,0294	0,0460	<b>0,0754</b>	<b>4,2119</b>
Sainte-Geneviève	3,6688	0,1690		0,2074		<b>4,0452</b>		0,0618	<b>0,0618</b>	<b>4,1070</b>
Saint-Laurent	3,8162	0,1690	0,0121	0,1046		<b>4,1019</b>		0,0420	<b>0,0420</b>	<b>4,1439</b>
Saint-Léonard	3,7297	0,1690	0,0252	0,0930		<b>4,0169</b>	0,0094	0,0428	<b>0,0522</b>	<b>4,0691</b>
Verdun	3,5898	0,1690		0,1013	0,0935	<b>3,9536</b>	0,0240	0,0310	<b>0,0550</b>	<b>4,0086</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>						<b>4,1827</b>			<b>0,0355</b>	<b>4,2182</b>

<sup>1</sup> Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau et des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

<sup>2</sup> L'arrondissement de Verdun prélève deux taxes foncières afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0863 dans le secteur Île-des-Sœurs et de 0,1079 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0935 pour cette catégorie d'immeubles.

<sup>3</sup> Les taux moyens cumulés correspondent à la somme des revenus de taxes et de tarification prélevés par un conseil, divisée par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné. Le taux moyen cumulé total correspond à la somme des taux moyens cumulés des deux paliers d'imposition.

<sup>4</sup> Pour l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier correspondant à un tarif de 60 \$ par établissement commercial et d'une autre taxe foncière de 0,0194.

**Tableau 43**  
**Tarification des immeubles résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Immeubles de cinq logements et moins : tarif fixe de 45 \$ par logement. Immeubles de six logements ou plus : tarif au compteur de 0,091122 \$/m <sup>3</sup> .	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 79 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 40 \$ par logement pour les premiers 255 m <sup>3</sup> ; tarif de 0,37 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 425 m <sup>3</sup> et de 0,41 \$/m <sup>3</sup> pour l'excédent.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 110 \$ par logement.  Sainte-Geneviève : tarif fixe de 125 \$ par logement ou 125 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o.  Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Immeubles de 1 à 3 logements : tarif fixe de 50 \$ par logement. Immeubles de 4 logements ou plus : tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement.  Roxboro : immeubles de 10 logements ou moins : tarif fixe de 91 \$ par logement; immeubles de 11 logements ou plus : tarif fixe de 58 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement  Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,396 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

**Tableau 44**  
**Tarification des immeubles non résidentiels par arrondissements, Ville de Montréal<sup>1</sup>**

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m <sup>3</sup> .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevée de : a) 79 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m <sup>3</sup> pour 454 609 m <sup>3</sup> et 0,2552 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevée de : a) 0,90 \$/m <sup>3</sup> ; b) 79 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m <sup>3</sup> , tarif de 0,37 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 425 m <sup>3</sup> et de 0,41 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local.  Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,274967 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o.  Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,2505 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle au rôle ou 0,165 \$ du m <sup>3</sup> .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m <sup>3</sup> . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m <sup>3</sup> et taux de 0,21 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.  Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial  Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m <sup>3</sup> jusqu'à 909 200 m <sup>3</sup> et de 0,297 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,26708 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m <sup>3</sup> et tarif au compteur de 0,19 \$/m <sup>3</sup> sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m <sup>3</sup> aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

<sup>1</sup> Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

## Le traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

L'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013* bonifie le traitement des immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation par la création d'un taux global de taxation (TGT) pondéré, d'une part, et par l'augmentation des pourcentages des taux alloués, d'autre part. Pour l'exercice financier de 2010, le TGT pondéré est établi à 1,5031 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) sont assujettis à un taux équivalant à 97,2 % du TGT pondéré. Ce pourcentage passe à 85,6 % pour les écoles primaires et à 72,4 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,5000 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les institutions religieuses paient, pour leurs terrains uniquement, des compensations équivalant à 0,8000 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

## LE RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

L'évolution du rôle d'évaluation entre 2008 et 2009

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Entre le 13 septembre 2008 et le 13 septembre 2009, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière imposable de plus de 2,2 G\$.

Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2007-2010 entre le 13 septembre 2008 et le 13 septembre 2009, mesurée à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal.

**Tableau 45**  
**Évolution du rôle quadriennal 2007-2010, Ville de Montréal**

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 13 septembre 2008	133 543,2	22 494,8	156 038,0
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	1 410,8	62,8	1 473,5
Modification aux bâtiments existants	508,3	182,6	690,9
Entente sur révision	(3,1)	0,0	(3,1)
Décision de la CMQ	(32,5)	32,7	0,2
Incendie	(24,5)	(0,6)	(25,1)
Démolition	(47,8)	(7,1)	(54,8)
Autres	431,1	(368,3)	62,8
<b>Valeur au 13 septembre 2009</b>	<b>135 785,5</b>	<b>22 396,9</b>	<b>158 182,4</b>
<i>Variation nette :</i>			
<b>13 septembre 2008 – 13 septembre 2009</b>	<b>2 242,3</b>	<b>(97,9)</b>	<b>2 144,4</b>
13 septembre 2007 – 13 septembre 2008	2 655,7	3,8	2 659,5
13 septembre 2006 – 13 septembre 2007	1 920,2	481,9	2 402,1

Source : Ville de Montréal, rôle quadriennal 2007-2010, actualisé au 13 septembre 2009.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables entre 2008 et 2009 pour chacun des arrondissements de Montréal.

**Tableau 46**  
**Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal par arrondissements**

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	13 sept. 2008	13 sept. 2009	Variation nette	
Verdun	5 164,8	5 457,9	293,1	5,7 %
Ville-Marie	20 612,0	21 215,6	603,6	2,9 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 082,1	8 297,6	215,6	2,7 %
Sud-Ouest	4 506,0	4 599,8	93,9	2,1 %
Saint-Laurent	10 187,9	10 389,6	201,7	2,0 %
Lachine	3 510,0	3 570,1	60,1	1,7 %
Pierrefonds-Roxboro	4 820,7	4 894,5	73,8	1,5 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	7 400,9	7 510,6	109,7	1,5 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 263,8	7 345,2	81,5	1,1 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 118,1	11 238,0	119,9	1,1 %
Outremont	3 391,4	3 427,4	36,0	1,1 %
Saint-Léonard	5 659,1	5 716,9	57,8	1,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	8 429,8	8 515,7	86,0	1,0 %
Plateau-Mont-Royal	8 469,8	8 545,3	75,6	0,9 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 713,2	1 728,1	14,9	0,9 %
Ahuntsic-Cartierville	9 515,6	9 590,0	74,4	0,8 %
Montréal-Nord	4 330,6	4 363,8	33,2	0,8 %
Anjou	3 971,1	3 981,0	9,9	0,3 %
LaSalle	5 396,5	5 398,3	1,8	0,0 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>133 543,2</b>	<b>135 785,5</b>	<b>2 242,3</b>	<b>1,7 %</b>

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé au 13 septembre 2009.

La distribution des valeurs foncières à Montréal

Le tableau 47 dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

**Tableau 47**  
**Valeurs imposables et non imposables par arrondissements, Ville de Montréal**

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non Imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, Industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	27 549	7 922,2	1 576,1	91,7	2 012,8	<b>11 602,8</b>	7,3 %
Anjou	12 967	2 694,2	1 264,3	22,5	203,6	<b>4 184,6</b>	2,6 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	24 864	9 836,1	1 338,8	63,1	3 085,5	<b>14 323,5</b>	9,1 %
Lachine	12 004	2 382,3	1 049,0	138,8	386,3	<b>3 956,4</b>	2,5 %
LaSalle	17 464	4 447,9	903,0	47,4	627,4	<b>6 025,7</b>	3,8 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	6 718	1 631,1	67,6	29,5	110,8	<b>1 838,9</b>	1,2 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	27 869	6 810,5	1 377,7	109,5	1 448,6	<b>9 746,2</b>	6,2 %
Montréal-Nord	13 949	3 716,6	621,7	25,4	428,3	<b>4 792,1</b>	3,0 %
Outremont	6 034	3 293,0	116,0	18,4	484,6	<b>3 912,0</b>	2,5 %
Pierrefonds-Roxboro	21 413	4 572,8	227,6	94,0	450,5	<b>5 345,0</b>	3,4 %
Plateau-Mont-Royal	23 641	6 924,5	1 592,4	28,4	1 203,7	<b>9 749,1</b>	6,2 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	32 517	6 321,8	1 004,8	184,0	1 161,3	<b>8 671,9</b>	5,5 %
Rosemont-La Petite-Patrie	27 874	7 401,9	1 069,0	44,8	1 475,8	<b>9 991,5</b>	6,3 %
Saint-Laurent	25 096	6 176,7	3 940,8	272,0	1 011,6	<b>11 401,1</b>	7,2 %
Saint-Léonard	12 823	4 607,0	1 074,8	35,1	318,0	<b>6 034,9</b>	3,8 %
Sud-Ouest	17 497	3 587,7	899,1	113,0	943,8	<b>5 543,6</b>	3,5 %
Verdun	19 524	4 855,4	546,7	55,8	608,2	<b>6 066,1</b>	3,8 %
Ville-Marie	29 221	7 975,8	13 127,7	112,1	5 466,7	<b>26 682,3</b>	16,9 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	23 668	6 017,5	1 289,7	38,0	969,4	<b>8 314,7</b>	5,3 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>382 692</b>	<b>101 175,0</b>	<b>33 086,8</b>	<b>1 523,7</b>	<b>22 396,9</b>	<b>158 182,4</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé au 13 septembre 2009.

L'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur quatre ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2007, 2008, 2009 et 2010, est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent, le quart de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». Comme 2010 est la dernière année du présent rôle, la valeur ajustée est égale à la valeur au rôle.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 48**  
**Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2007, 2008, 2009 et 2010**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2004-2006 (3 ans)	100 000 \$	100 000 \$
Valeur au rôle 2007-2010 (4 ans)	80 000 \$	140 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(20 000) \$	40 000 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2004-2006	100 000 \$	100 000 \$
+ le quart (25 %) de la variation de valeur	(5 000) \$	10 000 \$
<b>Valeur ajustée pour 2007</b>	<b>95 000 \$</b>	<b>110 000 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2008</b>	<b>90 000 \$</b>	<b>120 000 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2009</b>	<b>85 000 \$</b>	<b>130 000 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2010</b>	<b>80 000 \$</b>	<b>140 000 \$</b>

## LES VARIATIONS DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales générales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente également les variations des charges fiscales attribuables aux taxes d'arrondissement.

Les immeubles résidentiels et non résidentiels sont respectivement visés par une augmentation moyenne de 5,3 % et de 6,0 % de leurs charges fiscales générales. Le compte de taxes de chacun des contribuables peut diminuer ou augmenter dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de son ou ses immeubles.

**Tableau 49**  
**Niveau et variation des charges fiscales globales entre 2009 et 2010, par arrondissements, immeubles résidentiels et non résidentiels**

Arrondissements	Immeubles résidentiels			Immeubles non résidentiels		
	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	6,5 %		6,5 %	7,9 %		7,9 %
Anjou	6,0 %	0,2 %	6,2 %	7,4 %	0,1 %	7,5 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	4,7 %		4,7 %	6,7 %		6,7 %
Lachine	5,4 %	4,2 %	9,6 %	6,0 %	0,6 %	6,6 %
LaSalle	6,1 %	(7,7 %)	(1,6 %)	7,0 %	(2,3 %)	4,7 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	6,1 %		6,1 %	6,5 %		6,5 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5,5 %		5,5 %	5,1 %		5,1 %
Montréal-Nord	5,4 %		5,4 %	6,1 %		6,1 %
Outremont	5,7 %		5,7 %	9,5 %		9,5 %
Pierrefonds-Roxboro	5,2 %	0,7 %	5,9 %	5,3 %	0,2 %	5,5 %
Plateau-Mont-Royal	4,5 %		4,5 %	8,4 %		8,4 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	5,8 %		5,8 %	4,5 %		4,5 %
Rosemont-La Petite-Patrie	5,6 %		5,6 %	7,4 %		7,4 %
Saint-Laurent	3,1 %		3,1 %	3,9 %		3,9 %
Saint-Léonard	5,5 %		5,5 %	7,1 %		7,1 %
Sud-Ouest	6,4 %		6,4 %	6,5 %		6,5 %
Verdun	4,1 %	0,4 %	4,5 %	7,4 %	0,1 %	7,5 %
Ville-Marie	3,7 %	(2,2 %)	1,5 %	5,7 %	(0,6 %)	5,1 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6,5 %		6,5 %	6,3 %		6,3 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>5,3 %</b>			<b>6,0 %</b>		

<sup>1</sup> Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, les contributions destinées aux services de l'eau, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2010-2012  
CONSEIL MUNICIPAL



## LES PRIORITÉS DU PTI 2010-2012

Les investissements prévus au PTI 2010-2012 du conseil municipal s'élèvent à 1 500,1 M\$. En 2010, les investissements se chiffrent à 385,3 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions « Transport », « Hygiène du milieu » et « Loisirs et culture ».

Il revient aux arrondissements d'établir les priorités sur leur territoire respectif, en fonction des besoins locaux et dans le cadre de leurs responsabilités. En 2010, le PTI des arrondissements représente 127,9 M\$, dont 33,2 % du PTI adopté par le conseil municipal.

### Projets de réhabilitation et de remplacement des éléments de l'actif

En 2010, un total d'un peu plus de 259,1 M\$ sera attribué à la réhabilitation et au remplacement des éléments de l'actif municipal. Ces investissements touchent principalement le réseau routier local et les infrastructures souterraines, telles les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout.

Le budget du conseil municipal prévoit des investissements dans la réhabilitation des réseaux routiers de 333,6 M\$ pour la période 2010-2012, incluant 94,1 M\$ pour l'année 2010. Ce budget triennal permettra de poursuivre les efforts déployés au cours des dernières années dans ce domaine d'activité.

Les investissements reliés aux infrastructures souterraines, tels les réseaux d'aqueduc et d'égout secondaires, se chiffrent à 233,7 M\$ au PTI 2010-2012, soit 44,1 M\$ pour l'année 2010.

En 2010, des investissements de l'ordre de 19 M\$ seront alloués à la protection des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux. Enfin, des investissements de 38,8 M\$ seront destinés à la réhabilitation de bâtiments municipaux, tels les bâtiments administratifs et communautaires.

### Projets de développement

En 2010, des investissements de 126,2 M\$ sont destinés au développement économique de Montréal et à la construction de nouvelles installations permettant d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

Afin d'améliorer la qualité de vie des Montréalais, les arrondissements accroissent leur offre de service sur les plans sportif et communautaire. En 2010, des projets majeurs seront amorcés ou poursuivis tels que la construction d'une piscine et d'une pataugeoire au centre Roger-Rousseau dans l'arrondissement d'Anjou, d'un complexe sportif et communautaire dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'une bibliothèque et d'un centre sportif dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Par ailleurs, au cours de la période 2010-2012, la Ville consacrera une somme de 21,1 M\$ à titre de participation financière aux projets de construction de complexes sportifs dans les arrondissements. Elle investira également dans la valorisation des équipements culturels tels le musée de la Pointe-à-Callière, le projet muséologique de la maison Nivard et le projet culturel de la maison Benny. De plus, des investissements sont prévus afin d'amorcer la construction du

nouveau planétarium de Montréal qui sera érigé près du Biodôme, de l'Insectarium et du Jardin botanique formant ainsi le plus grand complexe muséal en sciences du Canada.

Le Fonds d'investissement, qui a été mis sur pied il y a quelques années, prévoit des investissements majeurs dans le développement et le soutien de projets économiques qui ont pour but l'accroissement de la richesse foncière. De 2010 à 2012, ce fonds prévoit allouer à différents projets de développement plus de 201,5 M\$, dont 58 M\$ en 2010. De façon plus particulière, ces sommes permettront de poursuivre et d'amorcer des investissements dans des projets de développement résidentiel, tels celui de la pointe nord de l'île des Sœurs dans l'arrondissement de Verdun et celui du site Contrecoeur dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. De plus, des montants serviront à l'aménagement d'infrastructures dans les secteurs des Ateliers Rosemont et du Technopôle Angus dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Des investissements importants seront également consacrés à deux projets afin de soutenir le développement et de mettre en valeur les activités économiques de leur secteur respectif. Ainsi, le développement du Centre universitaire de santé de l'Université McGill et l'aménagement de nouvelles infrastructures dans le secteur l'Acadie-Chabanel permettront de créer de nouveaux emplois et de soutenir les partenaires de la Ville de Montréal en matière de développement économique.

Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales

Le tableau ci-dessous présente les acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales.

**Tableau 50**  
**Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales**

*(en milliers de dollars)*

Fonctions municipales	2010	2011	2012	Total
Administration générale	23 981,2	12 296,5	12 265,1	48 542,8
Aménagement, urbanisme et développement	18 012,1	4 503,2	75,0	22 590,3
Hygiène du milieu	68 668,8	158 303,4	143 047,7	370 019,9
Loisirs et culture	114 038,2	103 887,0	102 201,6	320 126,8
Sécurité publique	-	-	-	-
Transport	160 628,7	280 964,8	297 180,7	738 774,2
<b>Total</b>	<b>385 329,0</b>	<b>559 955,0</b>	<b>554 770,0</b>	<b>1 500 054,0</b>

La classification par fonctions permet de présenter les acquisitions d'immobilisations selon leur finalité.

- la fonction « Transport » concentre les investissements prévus pour le réseau de voirie de Montréal, à l'exception du réseau du centre-ville qui relève du conseil d'agglomération.
- la fonction « Hygiène du milieu » comprend notamment le budget alloué au réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.
- la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » inclut, entre autres, des montants alloués aux travaux de la Commission des services électriques.

- la fonction « Loisirs et culture » regroupe les sommes affectées à la réfection des centres sportifs et communautaires, des piscines et des arénas ainsi qu'au réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains de jeux. S'y trouvent également les dépenses touchant l'ajout de nouvelles installations.

**Tableau 51**

**Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2010		2011		2012	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	94 128,0	48 048,0	121 264,0	63 837,0	118 169,0	78 844,0
Environnement et infrastructures souterraines	44 126,0	14 188,0	99 883,0	5 296,0	89 727,0	5 688,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	19 019,0	4 504,0	12 066,0	2 279,0	13 884,0	4 320,0
Bâtiments	38 756,0	44 685,0	21 911,0	40 033,0	20 503,0	34 950,0
Terrains	1 444,0	29,0	140,0	-	140,0	-
Véhicules	15 778,0	-	15 230,0	-	13 091,0	-
Ameublement et équipements de bureau	2 603,0	9 978,0	915,0	2 740,0	840,0	2 289,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	800,0	393,0	337,0	100,0	310,0	100,0
Autres éléments de l'actif	42 444,0	4 406,0	172 683,0	1 241,0	171 764,0	151,0
<b>Investissements totaux</b>	<b>259 098,0</b>	<b>126 231,0</b>	<b>444 429,0</b>	<b>115 526,0</b>	<b>428 428,0</b>	<b>126 342,0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>67,2%</b>	<b>32,8%</b>	<b>79,4%</b>	<b>20,6%</b>	<b>77,2%</b>	<b>22,8%</b>

La classification des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans la protection des infrastructures routières et souterraines.

### SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du PTI sont financées en grande partie par des emprunts à long terme, dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement. Les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses. Parmi les partenaires, les gouvernements supérieurs participent par des paiements de transfert.

**Tableau 52**  
**Synthèse des modes de financement**

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2010	2011	2012	Total
Contribution des promoteurs	6 286,0	5 023,0	6 831,0	18 140,0
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	70 130,0	147 452,0	140 867,0	358 449,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	13 201,0	13 890,0	14 545,0	41 636,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	10 000,0	1 500,0	-	11 500,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	285 712,0	392 090,0	392 527,0	1 070 329,0
<b>Total</b>	<b>385 329,0</b>	<b>559 955,0</b>	<b>554 770,0</b>	<b>1 500 054,0</b>

#### Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations. Le règlement municipal sur le financement des infrastructures des ensembles résidentiels, adopté en 2003, exige en effet que les promoteurs financent à 100 % les infrastructures « sur site ». Par ce règlement, la Ville a adopté une pratique qui a cours dans plusieurs municipalités canadiennes et qui lui permet de réduire la dette associée aux nouvelles infrastructures.

#### Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises. En 2010, ces transferts atteignent 70,1 M\$.

#### Les excédents accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves ainsi que les affectations des acquisitions d'immobilisations financées par les revenus de taxes. Ce mode de financement représente 13,2 M\$ pour l'année 2010 et se chiffre à 41,6 M\$ pour la totalité de la période couverte par le présent PTI.

**Les emprunts remboursés par les activités commerciales**

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement représente 10 M\$ en 2010 et 11,5 M\$ pour les années 2010 à 2012.

**Les emprunts à la charge du conseil municipal**

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée à 100 % par les contribuables de la Ville. Les investissements qui seront éventuellement financés par ce type d'emprunts se chiffrent à 285,7 M\$ en 2010 et à 1 070,3 M\$ pour l'entière période du PTI 2010-2012.

Notons que la charge financière des projets de la Ville comporte deux volets, les projets d'immobilisations des arrondissements qui sont, dans leur très grande partie, financièrement assumés par les contribuables des arrondissements et les projets d'immobilisations de compétence centrale qui sont assumés par l'ensemble des contribuables montréalais. Le partage du fardeau fiscal entre les contribuables est présenté au tableau suivant.

**Tableau 53**  
**Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables**  
*(en milliers de dollars)*

Unités d'affaires	2010	2011	2012	Total PTI	Ulérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	2 170,0	4 250,0	4 271,0	10 691,0	-	10 691,0
Anjou	4 702,0	5 148,0	5 994,0	15 844,0	-	15 844,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	5 289,0	23 916,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	3 210,0	2 215,0	2 172,0	7 597,0	-	7 597,0
Lachine	5 000,0	2 900,0	985,0	8 885,0	-	8 885,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	15 396,0	-	15 396,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 326,0	7 536,0	7 958,0	23 820,0	-	23 820,0
Montréal-Nord	4 600,0	3 984,0	3 600,0	12 184,0	-	12 184,0
Outremont	1 974,0	1 852,0	1 900,0	5 726,0	-	5 726,0
Pierrefonds-Roxboro	6 625,0	6 350,0	2 615,0	15 590,0	-	15 590,0
Plateau-Mont-Royal	5 077,0	2 850,0	1 205,0	9 132,0	10 988,0	20 120,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	8 347,0	4 721,0	10 905,0	23 973,0	1 400,0	25 373,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 036,0	8 036,0	8 036,0	24 108,0	-	24 108,0
Saint-Laurent	10 721,0	7 801,0	6 585,0	25 107,0	14 614,0	39 721,0
Saint-Léonard	3 400,0	4 200,0	4 600,0	12 200,0	-	12 200,0
Sud-Ouest	5 504,0	5 254,0	5 458,0	16 216,0	-	16 216,0
Verdun	4 039,0	3 920,0	2 612,0	10 571,0	-	10 571,0
Ville-Marie	2 638,0	2 638,0	2 640,0	7 916,0	-	7 916,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	9 267,0	5 500,0	5 771,0	20 538,0	-	20 538,0
<b>Total arrondissements</b>	<b>104 977,0</b>	<b>90 496,0</b>	<b>88 648,0</b>	<b>284 121,0</b>	<b>32 291,0</b>	<b>316 412,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Affaires corporatives	256,0	-	-	256,0	-	256,0
Commission des services électriques	10 000,0	1 500,0	-	11 500,0	-	11 500,0
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	27 066,0	7 676,0	5 121,0	39 863,0	275,0	40 138,0
Direction des systèmes d'information	9 482,0	1 886,0	1 814,0	13 182,0	-	13 182,0
Finances	64 756,0	247 740,0	266 183,0	578 679,0	-	578 679,0
Infrastructures, Transport et Environnement	46 790,0	36 182,0	24 810,0	107 782,0	3 384,0	111 166,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	32 385,0	8 110,0	5 951,0	46 446,0	307,0	46 753,0
<b>Total services centraux</b>	<b>190 735,0</b>	<b>303 094,0</b>	<b>303 879,0</b>	<b>797 708,0</b>	<b>3 966,0</b>	<b>801 674,0</b>
<b>Total</b>	<b>295 712,0</b>	<b>393 590,0</b>	<b>392 527,0</b>	<b>1 081 829,0</b>	<b>36 257,0</b>	<b>1 118 086,0</b>

SOMMAIRE DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Les unités d'affaires sont de deux types : arrondissements et services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux se chargent des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

**Tableau 54**

**Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Ahuntsic-Cartierville	2 170,0	4 250,0	4 271,0	10 691,0	-	10 691,0
Anjou	4 702,0	5 148,0	5 994,0	15 844,0	-	15 844,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 209,0	6 209,0	6 209,0	18 627,0	5 289,0	23 916,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	3 210,0	2 215,0	2 172,0	7 597,0	-	7 597,0
Lachine	5 000,0	2 900,0	985,0	8 885,0	-	8 885,0
LaSalle	5 312,0	5 132,0	5 132,0	15 576,0	-	15 576,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 326,0	7 536,0	7 958,0	23 820,0	-	23 820,0
Montréal-Nord	4 850,0	4 650,0	3 600,0	13 100,0	-	13 100,0
Outremont	1 974,0	1 852,0	1 900,0	5 726,0	-	5 726,0
Pierrefonds-Roxboro	9 625,0	9 350,0	7 615,0	26 590,0	-	26 590,0
Plateau-Mont-Royal	5 077,0	2 850,0	1 205,0	9 132,0	10 988,0	20 120,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	8 347,0	4 721,0	10 905,0	23 973,0	1 400,0	25 373,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 036,0	8 036,0	8 036,0	24 108,0	-	24 108,0
Saint-Laurent	23 554,0	35 231,0	36 448,0	95 233,0	14 614,0	109 847,0
Saint-Léonard	9 650,0	4 350,0	4 600,0	18 600,0	-	18 600,0
Sud-Ouest	5 504,0	5 254,0	5 458,0	16 216,0	-	16 216,0
Verdun	4 039,0	3 920,0	2 612,0	10 571,0	-	10 571,0
Ville-Marie	2 638,0	2 638,0	2 640,0	7 916,0	-	7 916,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	9 637,0	5 500,0	5 771,0	20 908,0	-	20 908,0
<b>Total arrondissements</b>	<b>127 860,0</b>	<b>121 742,0</b>	<b>123 511,0</b>	<b>373 113,0</b>	<b>32 291,0</b>	<b>405 404,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Affaires corporatives	256,0	-	-	256,0	-	256,0
Commission des services électriques	10 000,0	1 500,0	-	11 500,0	-	11 500,0
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	33 929,0	8 079,0	5 121,0	47 129,0	275,0	47 404,0
Direction des systèmes d'information	9 482,0	1 886,0	1 814,0	13 182,0	-	13 182,0
Finances	91 160,0	380 910,0	393 488,0	865 558,0	-	865 558,0
Infrastructures, Transport et Environnement	70 361,0	36 355,0	24 810,0	131 526,0	3 384,0	134 910,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	42 281,0	9 483,0	6 026,0	57 790,0	307,0	58 097,0
<b>Total services centraux</b>	<b>257 469,0</b>	<b>438 213,0</b>	<b>431 259,0</b>	<b>1 126 941,0</b>	<b>3 966,0</b>	<b>1 130 907,0</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>385 329,0</b>	<b>559 955,0</b>	<b>554 770,0</b>	<b>1 500 054,0</b>	<b>36 257,0</b>	<b>1 536 311,0</b>



DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.



Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	30,0	30,0	30,0	90,0	-	90,0
66056	Programme de protection des bâtiments	600,0	900,0	901,0	2 401,0	-	2 401,0
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	120,0	800,0	820,0	1 740,0	-	1 740,0
55733	Programme de réfection routière	800,0	1 800,0	1 800,0	4 400,0	-	4 400,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	70,0	70,0	70,0	210,0	-	210,0
68024	Programme de remplacement de véhicules	550,0	650,0	650,0	1 850,0	-	1 850,0
<b>Total</b>		<b>2 170,0</b>	<b>4 250,0</b>	<b>4 271,0</b>	<b>10 691,0</b>	-	<b>10 691,0</b>

## Arrondissement d'Anjou

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	96,0	30,0	-	126,0	-	126,0
42227	Aménagement d'un terrain de soccer intérieur	56,0	50,0	-	106,0	-	106,0
32520	Aménagement d'une aire pour planches à roulettes	-	-	70,0	70,0	-	70,0
20031	Aménagement de parcs	400,0	-	1 650,0	2 050,0	-	2 050,0
40014	Construction d'une piscine et d'une pataugeoire au centre Roger-Rousseau	3 000,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
68709	Programme d'acquisition de petits équipements	410,0	31,0	20,0	461,0	-	461,0
34009	Programme d'amélioration des terrains de balles	-	-	275,0	275,0	-	275,0
69508	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	-	400,0	-	400,0	-	400,0
59509	Programme de mise aux normes des feux de circulation	70,0	-	-	70,0	-	70,0
38509	Programme de protection de bâtiments culturels	-	150,0	275,0	425,0	-	425,0
66509	Programme de protection des bâtiments administratifs	-	15,0	40,0	55,0	-	55,0
42509	Programme de protection des bâtiments sportifs	50,0	156,0	420,0	626,0	-	626,0
34909	Programme de réaménagement de parcs anciens	130,0	880,0	460,0	1 470,0	-	1 470,0
67509	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	150,0	525,0	250,0	925,0	-	925,0
55510	Programme de réfection routière	140,0	2 611,0	2 246,0	4 997,0	-	4 997,0
68609	Programme de remplacement de véhicules	200,0	300,0	288,0	788,0	-	788,0
<b>Total</b>		<b>4 702,0</b>	<b>5 148,0</b>	<b>5 994,0</b>	<b>15 844,0</b>	-	<b>15 844,0</b>

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
30099	Construction d'une bibliothèque	900,0	2 000,0	1 700,0	4 600,0	206,0	4 806,0
42400	Construction du complexe sportif et communautaire Benny	1 750,0	1 450,0	-	3 200,0	-	3 200,0
55037	Programme de mise aux normes des feux de circulation	-	-	1 000,0	1 000,0	-	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	520,0	-	-	520,0	2 050,0	2 570,0
55734	Programme de réfection routière	1 900,0	1 750,0	2 000,0	5 650,0	2 000,0	7 650,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	106,0	-	-	106,0	-	106,0
68027	Programme de remplacement de véhicules	1 033,0	1 009,0	1 009,0	3 051,0	1 033,0	4 084,0
55744	Programme de réparations mineures de trottoirs (2012)	-	-	500,0	500,0	-	500,0
<b>Total</b>		<b>6 209,0</b>	<b>6 209,0</b>	<b>6 209,0</b>	<b>18 627,0</b>	<b>5 289,0</b>	<b>23 916,0</b>

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68606	Programme de développement informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	545,0	385,0	210,0	1 140,0	-	1 140,0
44506	Programme de réfection des bâtiments administratifs	210,0	120,0	-	330,0	-	330,0
42506	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	100,0	35,0	35,0	170,0	-	170,0
55706	Programme de réfection routière	1 900,0	1 160,0	1 660,0	4 720,0	-	4 720,0
68506	Programme de remplacement de véhicules	405,0	465,0	217,0	1 087,0	-	1 087,0
<b>Total</b>		<b>3 210,0</b>	<b>2 215,0</b>	<b>2 172,0</b>	<b>7 597,0</b>	-	<b>7 597,0</b>

Arrondissement de Lachine

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
57517	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	400,0	-	-	400,0	-	400,0
68517	Programme de gestion de la désuétude informatique	100,0	50,0	50,0	200,0	-	200,0
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	550,0	250,0	250,0	1 050,0	-	1 050,0
42517	Programme de réfection des bâtiments sportifs et communautaires	1 350,0	1 850,0	100,0	3 300,0	-	3 300,0
55717	Programme de réfection routière	1 700,0	450,0	400,0	2 550,0	-	2 550,0
68017	Programme de remplacement de véhicules	900,0	300,0	185,0	1 385,0	-	1 385,0
<b>Total</b>		<b>5 000,0</b>	<b>2 900,0</b>	<b>985,0</b>	<b>8 885,0</b>	-	<b>8 885,0</b>

Arrondissement de LaSalle

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55709	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	450,0	450,0	-	900,0	-	900,0
68160	Programme de gestion de la désuétude informatique	570,0	150,0	150,0	870,0	-	870,0
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	500,0	500,0	500,0	1 500,0	-	1 500,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	680,0	750,0	750,0	2 180,0	-	2 180,0
55700	Programme de réfection routière	1 712,0	1 882,0	2 332,0	5 926,0	-	5 926,0
68018	Programme de remplacement de véhicules	1 400,0	1 400,0	1 400,0	4 200,0	-	4 200,0
<b>Total</b>		<b>5 312,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>15 576,0</b>	-	<b>15 576,0</b>

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
55001	Développement résidentiel - site Louis-H. Lafontaine	940,0	750,0	-	1 690,0	-	1 690,0
68723	Programme d'acquisition de petits équipements	50,0	150,0	200,0	400,0	-	400,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	50,0	-	-	50,0	-	50,0
40004	Programme de dotation d'installations sportives	1 200,0	1 190,0	-	2 390,0	-	2 390,0
68074	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
66055	Programme de protection de bâtiments	2 450,0	1 760,0	2 500,0	6 710,0	-	6 710,0
34223	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 000,0	1 000,0	1 500,0	3 500,0	-	3 500,0
55729	Programme de réfection routière	1 825,0	1 625,0	2 447,0	5 897,0	-	5 897,0
68023	Programme de remplacement de véhicules	761,0	761,0	1 261,0	2 783,0	-	2 783,0
45123	Programme de revitalisation urbaine intégrée	-	250,0	-	250,0	-	250,0
<b>Total</b>		<b>8 326,0</b>	<b>7 536,0</b>	<b>7 958,0</b>	<b>23 820,0</b>	-	<b>23 820,0</b>

Arrondissement de Montréal-Nord

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
22010	Programme d'infrastructures dans les zones industrielles	100,0	-	-	100,0	-	100,0
42316	Programme de protection des bâtiments sportifs	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	700,0	700,0	600,0	2 000,0	-	2 000,0
55891	Programme de réaménagement de rues	250,0	250,0	-	500,0	-	500,0
55716	Programme de réfection routière	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	-	9 000,0
68016	Programme de remplacement de véhicules	300,0	200,0	-	500,0	-	500,0
<b>Total</b>		<b>4 850,0</b>	<b>4 650,0</b>	<b>3 600,0</b>	<b>13 100,0</b>	-	<b>13 100,0</b>

Arrondissement d'Outremont

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	-	30,0	30,0	60,0	-	60,0
34100	Programme d'amélioration des aires de jeux	520,0	150,0	200,0	870,0	-	870,0
68070	Programme de gestion de la désuétude informatique	10,0	10,0	10,0	30,0	-	30,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	400,0	450,0	560,0	1 410,0	-	1 410,0
55705	Programme de réfection routière	899,0	1 167,0	1 000,0	3 066,0	-	3 066,0
68005	Programme de remplacement de véhicules	145,0	45,0	100,0	290,0	-	290,0
<b>Total</b>		<b>1 974,0</b>	<b>1 852,0</b>	<b>1 900,0</b>	<b>5 726,0</b>	-	<b>5 726,0</b>

## Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32513	Aménagement de nouveaux parcs locaux	125,0	200,0	200,0	525,0	-	525,0
16513	Développement résidentiel - construction d'infrastructures	3 000,0	3 000,0	5 000,0	11 000,0	-	11 000,0
55813	Installation de mobilier urbain - signalisation et éléments décoratifs	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
30013	Programme de construction et d'agrandissement des bâtiments culturels, communautaires et/ou bibliothèques	600,0	1 500,0	1 000,0	3 100,0	-	3 100,0
68513	Programme de gestion de la désuétude des systèmes informatiques et de communication	100,0	50,0	50,0	200,0	-	200,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	2 500,0	500,0	300,0	3 300,0	-	3 300,0
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	800,0	1 000,0	365,0	2 165,0	-	2 165,0
55713	Programme de réfection routière	1 400,0	2 000,0	300,0	3 700,0	-	3 700,0
68013	Programme de remplacement de véhicules	1 000,0	1 000,0	300,0	2 300,0	-	2 300,0
<b>Total</b>		<b>9 625,0</b>	<b>9 350,0</b>	<b>7 615,0</b>	<b>26 590,0</b>	-	<b>26 590,0</b>

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
36030	Développement d'un pôle culturel, communautaire et civique	1,0	-	-	1,0	3 344,0	3 345,0
66180	Programme de protection des bâtiments	179,0	-	2,0	181,0	874,0	1 055,0
42307	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 240,0	-	2,0	1 242,0	5 220,0	6 462,0
34222	Programme de réaménagement de parcs	345,0	250,0	-	595,0	-	595,0
28004	Programme de réfection et de réaménagement des artères commerciales	150,0	-	-	150,0	-	150,0
55735	Programme de réfection routière	1 962,0	1 500,0	1 001,0	4 463,0	-	4 463,0
68022	Programme de remplacement d'équipements motorisés	1 000,0	1 000,0	-	2 000,0	-	2 000,0
66183	Secteur Maguire et du Carmel - requalification	200,0	100,0	200,0	500,0	1 550,0	2 050,0
<b>Total</b>		<b>5 077,0</b>	<b>2 850,0</b>	<b>1 205,0</b>	<b>9 132,0</b>	<b>10 988,0</b>	<b>20 120,0</b>

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
30056	Mise en valeur du vieux Pointe-aux-Trembles	-	-	1 500,0	1 500,0	-	1 500,0
34123	Programme d'amélioration des aires de jeux	-	-	1 060,0	1 060,0	-	1 060,0
34019	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	-	400,0	80,0	480,0	-	480,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	95,0	-	2 000,0	2 095,0	-	2 095,0
40010	Programme de dotation d'installations sportives	938,0	-	-	938,0	-	938,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique	25,0	-	-	25,0	-	25,0
66178	Programme de protection des cours de service	-	981,0	132,0	1 113,0	-	1 113,0
34219	Programme de réaménagement de parcs anciens	-	75,0	1 105,0	1 180,0	-	1 180,0
55892	Programme de réaménagement de rues	4 574,0	1 825,0	1 783,0	8 182,0	1 400,0	9 582,0
34126	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de tennis	-	-	500,0	500,0	-	500,0
42202	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	1 565,0	850,0	2 745,0	5 160,0	-	5 160,0
55731	Programme de réfection routière	600,0	-	-	600,0	-	600,0
68019	Programme de remplacement de véhicules	550,0	-	-	550,0	-	550,0
16004	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	-	590,0	-	590,0	-	590,0
<b>Total</b>		<b>8 347,0</b>	<b>4 721,0</b>	<b>10 905,0</b>	<b>23 973,0</b>	<b>1 400,0</b>	<b>25 373,0</b>

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	-	500,0	-	500,0	-	500,0
10000	Développement résidentiel - Angus	-	175,0	-	175,0	-	175,0
56098	Installation de compteurs d'eau	110,0	-	-	110,0	-	110,0
34425	Programme d'amélioration des aires de jeux	390,0	-	500,0	890,0	-	890,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	200,0	-	-	200,0	-	200,0
40005	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	1 410,0	865,0	425,0	2 700,0	-	2 700,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	370,0	2 151,0	2 496,0	5 017,0	-	5 017,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	200,0	-	500,0	700,0	-	700,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	73,0	230,0	-	303,0	-	303,0
55732	Programme de réfection routière	3 668,0	2 500,0	2 500,0	8 668,0	-	8 668,0
68025	Programme de remplacement de véhicules	1 615,0	1 615,0	1 615,0	4 845,0	-	4 845,0
<b>Total</b>		<b>8 036,0</b>	<b>8 036,0</b>	<b>8 036,0</b>	<b>24 108,0</b>	-	<b>24 108,0</b>

## Arrondissement de Saint-Laurent

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
32516	Aménagement de parcs - sites Mitchell et Jules-Poitras	250,0	-	-	250,0	-	250,0
32518	Aménagement du parc Philippe-Laheurte	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
30085	Construction d'un complexe sportif	4 251,0	17 735,0	17 735,0	39 721,0	-	39 721,0
30086	Construction d'une bibliothèque	6 451,0	10 585,0	13 229,0	30 265,0	-	30 265,0
11615	Développement résidentiel - projet Bois-Franc	400,0	500,0	400,0	1 300,0	1 600,0	2 900,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	2 750,0	-	-	2 750,0	-	2 750,0
68002	Programme d'acquisition de monuments historiques	1 350,0	-	-	1 350,0	-	1 350,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	130,0	130,0	130,0	390,0	-	390,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	1 708,0	1 956,0	1 054,0	4 718,0	12 514,0	17 232,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	1 351,0	525,0	600,0	2 476,0	500,0	2 976,0
44716	Programme de réfection des escaliers du passage piétonnier Isabey - 1, au-dessus de l'autoroute Côte-de-Liesse	250,0	-	-	250,0	-	250,0
55714	Programme de réfection routière	1 950,0	2 150,0	1 650,0	5 750,0	-	5 750,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	42,0	50,0	50,0	142,0	-	142,0
68015	Programme de remplacement de véhicules	1 571,0	1 500,0	1 500,0	4 571,0	-	4 571,0
30083	Réhabilitation des artères commerciales	100,0	100,0	100,0	300,0	-	300,0
<b>Total</b>		<b>23 554,0</b>	<b>35 231,0</b>	<b>36 448,0</b>	<b>95 233,0</b>	<b>14 614,0</b>	<b>109 847,0</b>

Arrondissement de Saint-Léonard

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68614	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	115,0	100,0	100,0	315,0	-	315,0
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	1 010,0	790,0	100,0	1 900,0	-	1 900,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	50,0	-	-	50,0	-	50,0
42314	Programme de protection des bâtiments sportifs	40,0	-	1 400,0	1 440,0	-	1 440,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs et communautaires	-	400,0	100,0	500,0	-	500,0
34714	Programme de réaménagement des terrains de soccer et de football	5 250,0	-	-	5 250,0	-	5 250,0
55718	Programme de réfection routière	3 015,0	1 600,0	2 100,0	6 715,0	-	6 715,0
34314	Programme de remplacement d'équipements de parc	155,0	130,0	-	285,0	-	285,0
68514	Programme de remplacement de véhicules et d'équipements	15,0	965,0	800,0	1 780,0	-	1 780,0
16514	Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels	-	365,0	-	365,0	-	365,0
<b>Total</b>		<b>9 650,0</b>	<b>4 350,0</b>	<b>4 600,0</b>	<b>18 600,0</b>	-	<b>18 600,0</b>

## Arrondissement du Sud-Ouest

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	135,0	135,0	135,0	405,0	-	405,0
34421	Programme d'amélioration des aires de jeux	150,0	-	-	150,0	-	150,0
69095	Programme d'enfouissement des fils	-	-	50,0	50,0	-	50,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	200,0	154,0	150,0	504,0	-	504,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	50,0	50,0	50,0	150,0	-	150,0
42304	Programme de protection des bâtiments sportifs	1 410,0	1 400,0	1 080,0	3 890,0	-	3 890,0
34221	Programme de réaménagement de parcs anciens	623,0	575,0	953,0	2 151,0	-	2 151,0
55736	Programme de réfection routière	1 836,0	1 840,0	1 940,0	5 616,0	-	5 616,0
68021	Programme de remplacement de véhicules	1 100,0	1 100,0	1 100,0	3 300,0	-	3 300,0
<b>Total</b>		<b>5 504,0</b>	<b>5 254,0</b>	<b>5 458,0</b>	<b>16 216,0</b>	-	<b>16 216,0</b>

Arrondissement de Verdun

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34712	Mise en valeur des berges	174,0	-	-	174,0	-	174,0
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux	95,0	474,0	380,0	949,0	-	949,0
59512	Programme de mise aux normes des feux de circulation	66,0	-	66,0	132,0	-	132,0
66612	Programme de protection des bâtiments administratifs	95,0	95,0	-	190,0	-	190,0
42512	Programme de protection des bâtiments sportifs	95,0	569,0	280,0	944,0	-	944,0
34612	Programme de réaménagement de parcs anciens	712,0	47,0	47,0	806,0	-	806,0
42612	Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires	488,0	562,0	-	1 050,0	-	1 050,0
55719	Programme de réfection routière	1 199,0	1 414,0	1 080,0	3 693,0	-	3 693,0
68512	Programme de remplacement de véhicules	854,0	759,0	759,0	2 372,0	-	2 372,0
42712	Rénovation des bâtiments municipaux patrimoniaux	261,0	-	-	261,0	-	261,0
<b>Total</b>		<b>4 039,0</b>	<b>3 920,0</b>	<b>2 612,0</b>	<b>10 571,0</b>	-	<b>10 571,0</b>

## Arrondissement de Ville-Marie

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68052	Programme de gestion de la désuétude informatique, d'achat de petits équipements et de mobilier de bureau	158,0	158,0	160,0	476,0	-	476,0
66553	Programme de protection des bâtiments	540,0	540,0	540,0	1 620,0	-	1 620,0
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	400,0	400,0	400,0	1 200,0	-	1 200,0
55737	Programme de réfection routière	800,0	800,0	800,0	2 400,0	-	2 400,0
34320	Programme de remplacement d'équipements de parcs	40,0	40,0	40,0	120,0	-	120,0
68020	Programme de remplacement de véhicules	700,0	700,0	700,0	2 100,0	-	2 100,0
<b>Total</b>		<b>2 638,0</b>	<b>2 638,0</b>	<b>2 640,0</b>	<b>7 916,0</b>	-	<b>7 916,0</b>

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
42305	Programme de protection des bâtiments	4 435,0	1 125,0	1 600,0	7 160,0	-	7 160,0
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	900,0	450,0	500,0	1 850,0	-	1 850,0
55730	Programme de réfection routière	3 400,0	3 000,0	3 000,0	9 400,0	-	9 400,0
57100	Programme de remplacement de mobilier urbain	150,0	150,0	150,0	450,0	-	450,0
68026	Programme de remplacement de véhicules	752,0	775,0	521,0	2 048,0	-	2 048,0
<b>Total</b>		<b>9 637,0</b>	<b>5 500,0</b>	<b>5 771,0</b>	<b>20 908,0</b>	-	<b>20 908,0</b>

## Affaires corporatives

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68099	Programme de remplacement de véhicules	256,0	-	-	256,0	-	256,0
<b>Total</b>		<b>256,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>256,0</b>	<b>-</b>	<b>256,0</b>

Commission des services électriques

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	10 000,0	1 500,0	-	11 500,0	-	11 500,0
<b>Total</b>		<b>10 000,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>-</b>	<b>11 500,0</b>	<b>-</b>	<b>11 500,0</b>

## Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultimeur	Grand total
<b>Direction des grands parcs et de la nature en ville</b>							
32325	Programme d'aménagement du Réseau bleu	134,0	-	-	134,0	-	134,0
34300	Programme de réaménagement de grands parcs	786,0	763,0	748,0	2 297,0	275,0	2 572,0
<b>Sous-total</b>		<b>920,0</b>	<b>763,0</b>	<b>748,0</b>	<b>2 431,0</b>	<b>275,0</b>	<b>2 706,0</b>
<b>Direction des sports</b>							
38350	Construction de complexes sportifs	18 093,0	2 940,0	114,0	21 147,0	-	21 147,0
<b>Sous-total</b>		<b>18 093,0</b>	<b>2 940,0</b>	<b>114,0</b>	<b>21 147,0</b>	<b>-</b>	<b>21 147,0</b>
<b>Direction du développement culturel</b>							
36306	Acquisition d'oeuvres et d'objets d'art	70,0	50,0	50,0	170,0	-	170,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	2 629,0	1 600,0	100,0	4 329,0	-	4 329,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public	132,0	99,0	101,0	332,0	-	332,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	412,0	418,0	432,0	1 262,0	-	1 262,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public	117,0	-	-	117,0	-	117,0
<b>Sous-total</b>		<b>3 360,0</b>	<b>2 167,0</b>	<b>683,0</b>	<b>6 210,0</b>	<b>-</b>	<b>6 210,0</b>
<b>Direction générale adjointe</b>							
36400	Programme de remplacement de véhicules	336,0	336,0	336,0	1 008,0	-	1 008,0
<b>Sous-total</b>		<b>336,0</b>	<b>336,0</b>	<b>336,0</b>	<b>1 008,0</b>	<b>-</b>	<b>1 008,0</b>
<b>Direction des muséums nature de Montréal</b>							
37002	Construction d'un nouveau planétarium	4 612,0	138,0	740,0	5 490,0	-	5 490,0
37000	Travaux d'immobilisations aux Muséums nature de Montréal	6 608,0	1 735,0	2 500,0	10 843,0	-	10 843,0
<b>Sous-total</b>		<b>11 220,0</b>	<b>1 873,0</b>	<b>3 240,0</b>	<b>16 333,0</b>	<b>-</b>	<b>16 333,0</b>
<b>Total</b>		<b>33 929,0</b>	<b>8 079,0</b>	<b>5 121,0</b>	<b>47 129,0</b>	<b>275,0</b>	<b>47 404,0</b>

Direction des systèmes d'information

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68270	Capital humain - amélioration du système informatique	791,0	-	-	791,0	-	791,0
68040	DSI - Développement informatique	298,0	-	-	298,0	-	298,0
68120	e-Cité - mise en place du portail municipal	-	732,0	732,0	1 464,0	-	1 464,0
68550	Loisirs en ligne	600,0	-	-	600,0	-	600,0
68130	Mise en place de nouveaux systèmes de gestion intégrée des parcs et des bibliothèques	1 269,0	-	-	1 269,0	-	1 269,0
68110	Modernisation de la téléphonie et des télécommunications	2 306,0	1 093,0	1 082,0	4 481,0	-	4 481,0
68260	Modernisation des solutions Oracle	2 560,0	-	-	2 560,0	-	2 560,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	994,0	61,0	-	1 055,0	-	1 055,0
68140	Système d'informations géographiques	664,0	-	-	664,0	-	664,0
<b>Total</b>		<b>9 482,0</b>	<b>1 886,0</b>	<b>1 814,0</b>	<b>13 182,0</b>	-	<b>13 182,0</b>

Finances

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>77000</b>	Projets dédiés à la voirie	9 678,0	52 732,0	58 887,0	<b>121 297,0</b>	-	121 297,0
<b>77005</b>	Projets dédiés au fonds de l'eau	15 379,0	96 432,0	89 344,0	<b>201 155,0</b>	-	201 155,0
<b>77006</b>	Projets dédiés au fonds d'investissements	23 114,0	58 236,0	72 447,0	<b>153 797,0</b>	-	153 797,0
<b>77007</b>	Projets dédiés aux espaces verts	662,0	827,0	1 171,0	<b>2 660,0</b>	-	2 660,0
<b>77008</b>	Projets généraux d'investissements	42 327,0	172 683,0	171 639,0	<b>386 649,0</b>	-	386 649,0
<b>Total</b>		<b>91 160,0</b>	<b>380 910,0</b>	<b>393 488,0</b>	<b>865 558,0</b>	-	<b>865 558,0</b>

Infrastructures, Transport et Environnement

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction de l'eau</b>							
56124	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	103,0	-	-	103,0	-	103,0
56109	Arrondissement d'Anjou - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	718,0	-	-	718,0	-	718,0
56105	Arrondissement d'Outremont - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	1 236,0	-	-	1 236,0	-	1 236,0
56127	Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	1 277,0	-	-	1 277,0	-	1 277,0
56106	Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	905,0	-	-	905,0	-	905,0
56117	Arrondissement de Lachine - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	755,0	26,0	-	781,0	-	781,0
56118	Arrondissement de LaSalle - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	233,0	-	-	233,0	-	233,0
56123	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	2 212,0	-	-	2 212,0	-	2 212,0
56116	Arrondissement de Montréal-Nord - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	1 119,0	-	-	1 119,0	-	1 119,0
56113	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	451,0	-	-	451,0	-	451,0
56119	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	1 016,0	-	-	1 016,0	-	1 016,0
56125	Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	653,0	-	-	653,0	-	653,0
56115	Arrondissement de Saint-Laurent - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	401,0	-	-	401,0	-	401,0
56114	Arrondissement de Saint-Léonard - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	728,0	-	-	728,0	-	728,0
56112	Arrondissement de Verdun - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	685,0	-	-	685,0	-	685,0
56120	Arrondissement de Ville-Marie - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	5 135,0	3 000,0	-	8 135,0	-	8 135,0
56126	Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	3 010,0	-	-	3 010,0	-	3 010,0

## Infrastructures, Transport et Environnement (suite)

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction de l'eau (suite)</b>							
56122	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	1 721,0	-	-	1 721,0	-	1 721,0
56121	Arrondissement du Sud-Ouest - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	3 994,0	-	-	3 994,0	-	3 994,0
56000	Arrondissements multiples - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	553,0	-	-	553,0	-	553,0
55100	Arrondissements multiples - programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	10,0	-	-	10,0	-	10,0
10010	Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	1 105,0	-	-	1 105,0	-	1 105,0
77001	Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	35,0	-	-	35,0	-	35,0
<b>Sous-total</b>		<b>28 055,0</b>	<b>3 026,0</b>	<b>-</b>	<b>31 081,0</b>	<b>-</b>	<b>31 081,0</b>
<b>Direction du transport</b>							
59022	Désignation de périmètres pour apaiser la circulation	200,0	200,0	-	400,0	-	400,0
76000	Modernisation de la rue Notre-Dame	1 000,0	-	-	1 000,0	2 213,0	3 213,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	70,0	80,0	-	150,0	-	150,0
55840	Programme de développement et de réaménagement du réseau artériel	300,0	500,0	-	800,0	-	800,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	750,0	800,0	500,0	2 050,0	-	2 050,0
55845	Programme de réfection d'artères	16 898,0	21 298,0	21 798,0	59 994,0	-	59 994,0
55860	Programme de réfection des rues collectrices locales	10 095,0	-	-	10 095,0	-	10 095,0
46000	Programme de réfection des structures routières	2 177,0	521,0	275,0	2 973,0	476,0	3 449,0
46006	Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports	1 857,0	7 080,0	-	8 937,0	-	8 937,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	284,0	-	-	284,0	-	284,0
55841	Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa	3 777,0	-	-	3 777,0	100,0	3 877,0
75005	Réalisation du train de l'est	1 600,0	500,0	-	2 100,0	-	2 100,0
59018	Sécurisation de la circulation sur les artères	315,0	355,0	355,0	1 025,0	-	1 025,0
59002	Travaux de signalisation lumineuse et aérienne	2 983,0	1 995,0	1 882,0	6 860,0	595,0	7 455,0
<b>Sous-total</b>		<b>42 306,0</b>	<b>33 329,0</b>	<b>24 810,0</b>	<b>100 445,0</b>	<b>3 384,0</b>	<b>103 829,0</b>
<b>Total</b>		<b>70 361,0</b>	<b>36 355,0</b>	<b>24 810,0</b>	<b>131 526,0</b>	<b>3 384,0</b>	<b>134 910,0</b>

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Fonds d'investissement</b>							
39705	CUSM, site Glen - infrastructures	4 858,0	1 237,0	149,0	<b>6 244,0</b>	-	6 244,0
40501	Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	-	-	-	-	-	-
35091	Île-des-Sœurs - infrastructures	6 115,0	1 695,0	-	<b>7 810,0</b>	-	7 810,0
40600	L'Acadie-Chabanel - infrastructures et réaménagement	5 789,0	386,0	-	<b>6 175,0</b>	-	6 175,0
40130	Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier	10 174,0	11,0	-	<b>10 185,0</b>	-	10 185,0
40135	Prolongement de la rue Kieran vers l'est - Projet industriel	1 550,0	-	-	<b>1 550,0</b>	-	1 550,0
40146	Site de Contrecoeur - réaménagement et infrastructures	4 558,0	4 086,0	5 236,0	<b>13 880,0</b>	-	13 880,0
40303	Site des ateliers Rosemont - infrastructures pour le développement privé	793,0	-	-	<b>793,0</b>	-	793,0
41501	Technopôle Angus - infrastructures	1 027,0	-	-	<b>1 027,0</b>	-	1 027,0
<b>Sous-total</b>		<b>34 864,0</b>	<b>7 415,0</b>	<b>5 385,0</b>	<b>47 664,0</b>	-	<b>47 664,0</b>

## Mise en valeur du territoire et du patrimoine (suite)

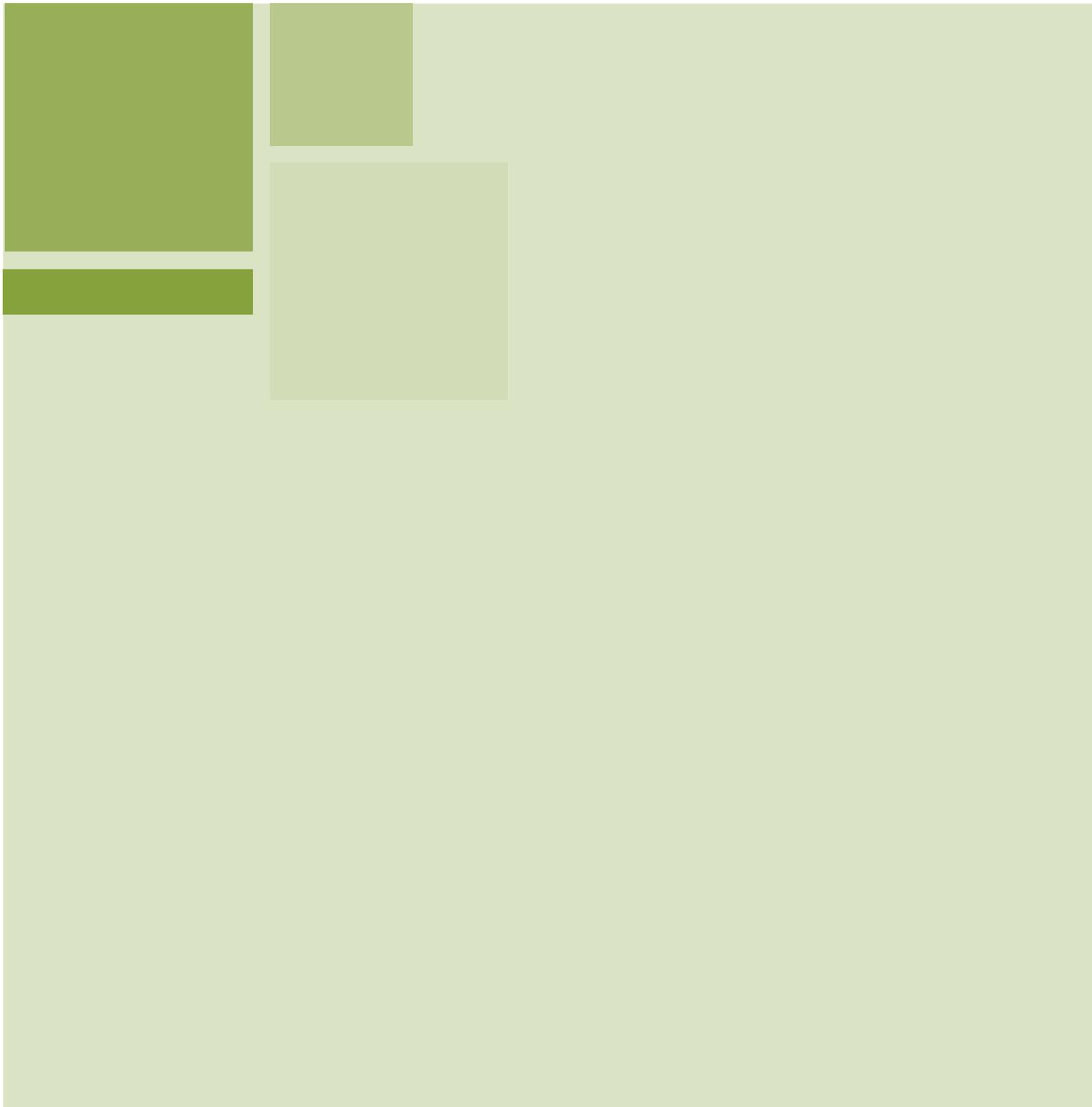
### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Immeubles</b>							
66190	Cour de services – Le Plateau-Mont-Royal	775,0	369,0	-	1 144,0	-	1 144,0
66680	Édifice Chaussegros-de-Léry – réaménagement	129,0	-	-	129,0	-	129,0
66130	Programme d'accessibilité aux immeubles	337,0	236,0	-	573,0	-	573,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	3 161,0	228,0	-	3 389,0	-	3 389,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	430,0	-	-	430,0	-	430,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	266,0	-	-	266,0	-	266,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	936,0	464,0	-	1 400,0	-	1 400,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	151,0	136,0	141,0	428,0	150,0	578,0
67856	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	30,0	-	-	30,0	-	30,0
20910	Programme de remplacement de véhicules	350,0	350,0	350,0	1 050,0	157,0	1 207,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	10,0	150,0	150,0	310,0	-	310,0
42290	Rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard	181,0	135,0	-	316,0	-	316,0
<b>Sous-total</b>		<b>6 756,0</b>	<b>2 068,0</b>	<b>641,0</b>	<b>9 465,0</b>	<b>307,0</b>	<b>9 772,0</b>
<b>Projets réguliers</b>							
40133	Domaine Pominville – infrastructures	289,0	-	-	289,0	-	289,0
48008	Développement du logement social et communautaire – projets complémentaires	372,0	-	-	372,0	-	372,0
<b>Sous-total</b>		<b>661,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>661,0</b>	<b>-</b>	<b>661,0</b>
<b>Total</b>		<b>42 281,0</b>	<b>9 483,0</b>	<b>6 026,0</b>	<b>57 790,0</b>	<b>307,0</b>	<b>58 097,0</b>

2010

# Budget du conseil d'agglomération





# BUDGET PAR ACTIVITÉS AGGLOMÉRATION



## ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

**Tableau 55**  
**État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**  
**– Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
<b>Revenus</b>			
Taxes	0,0	10 740,3	-
Paiements tenant lieu de taxes	0,0	0,0	-
Quotes-parts	1 746 787,9	1 967 199,0	12,6
Services rendus et autres revenus	225 342,8	209 563,4	(7,0)
Transferts	119 309,9	143 240,6	20,1
<b>Total des revenus</b>	<b>2 091 440,6</b>	<b>2 330 743,3</b>	<b>11,4</b>
<b>Charges</b>			
Administration générale	197 935,5	304 866,3	54,0
Sécurité publique	878 094,8	893 047,9	1,7
Transport	381 949,9	444 650,0	16,4
Hygiène du milieu	256 978,1	247 526,3	(3,7)
Santé et bien-être	37 922,9	38 293,0	1,0
Aménagement, urbanisme et développement	47 226,6	50 654,8	7,3
Loisirs et culture	66 417,4	67 043,7	0,9
Frais de financement	140 812,4	150 821,0	7,1
<b>Total des charges</b>	<b>2 007 337,6</b>	<b>2 196 903,0</b>	<b>9,4</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	-
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(30 200,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	120 359,8	132 344,7	10,0
<b>Total du financement</b>	<b>120 359,8</b>	<b>102 144,7</b>	<b>(15,1)</b>
<b>Total des charges, des quotes-parts et du financement</b>	<b>2 127 697,4</b>	<b>2 299 047,7</b>	<b>8,1</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>(36 256,8)</b>	<b>31 695,6</b>	
<b>Affectations</b>			
Activités d'immobilisations	(4 000,0)	(22 776,8)	
Remboursement de capital	0,0	0,0	
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	23 300,0	(36 000,0)	
- Montants à pouvoir dans le futur	16 956,8	27 081,2	
<b>Total des affectations</b>	<b>36 256,8</b>	<b>(31 695,6)</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

### ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

#### Taxes

Cette catégorie de revenus de l'agglomération ne comprend que la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

**Tableau 56**

**Taxes**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Taxes			
Sur une autre base	0,0	10 740,3	-
Total	-	<b>10 740,3</b>	-

En 2010, le revenu de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 s'élève à 10 740,3 \$.

Pour donner suite à l'engagement du gouvernement du Québec de faire contribuer les clients d'un service téléphonique au financement d'un centre d'urgence 9-1-1, l'Assemblée nationale a adopté les dispositions législatives permettant aux municipalités d'appliquer une taxe en ce sens. La taxe d'agglomération remplace un ancien tarif du 9-1-1. Cette taxe mensuelle de 0,40 \$ est prélevée par les compagnies de téléphone depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Les revenus de cette taxe sont inscrits dans la catégorie de revenus « Taxes », alors que les revenus du tarif étaient auparavant inscrits au poste « Autres services rendus ». Ces revenus constituent les seuls revenus de taxes prélevés par l'agglomération, tel que le prévoit l'article 118.79 alinéa 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., c. E-20.001.

## Quotes-parts

Cette section regroupe les revenus perçus auprès des villes liées au moyen de quotes-parts.

**Tableau 57****Quotes-parts***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Quotes-parts			
Quotes-parts générales	1 465 789,9	1 651 088,5	12,6
Quotes-parts – service de l'eau	110 808,6	117 343,2	5,9
Quotes-parts – alimentation en eau potable	53 255,9	49 243,9	(7,5)
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	80 000,0	75 000,0	(6,3)
Quotes-parts – service des premiers répondants	7 097,3	4 610,0	(35,0)
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	29 836,2	33 133,3	11,1
Quotes-parts – financement des investissements admissibles à la TECQ	0,0	780,1	-
Quotes-parts – financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	0,0	36 000,0	-
<b>Total</b>	<b>1 746 787,9</b>	<b>1 967 199,0</b>	<b>12,6</b>

En 2010, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal totalisent 1 967 199,0 \$, en hausse de 220,4 M\$, soit 12,6 %, par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique par :

- une augmentation des charges d'agglomération de 171,3 M\$;
- l'affectation d'un montant de 36,0 M\$ au financement du déficit anticipé de l'agglomération pour l'exercice financier de 2009;
- les variations des autres affectations qui occasionnent globalement des besoins de financement par quotes-parts de 32,0 M\$. D'un côté, la hausse de 18,8 M\$ des activités d'immobilisations et la non-appropriation de surplus des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2010 (en 2009, 23,3 M\$ avaient été utilisés à cette fin) augmentent les besoins de financement par quotes-parts de 42,1 M\$. De l'autre, l'augmentation des montants à pourvoir dans le futur a pour effet de les réduire de 10,1 M\$;
- la variation des revenus autres que les quotes-parts qui permettent de diminuer de 18,9 M\$ les besoins pour les quotes-parts générales.

### Services rendus et autres revenus

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes, de quotes-parts ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de services exercées dans le cadre des pouvoirs conférés pour 2010 par le conseil d'agglomération. Elle comprend donc les services rendus aux organismes municipaux et les autres services rendus, regroupant les revenus générés par la prestation de services aux contribuables et aux entreprises privées ainsi que les autres revenus. Ces derniers englobent les revenus relatifs à l'imposition de droits, tels les licences et permis, et les revenus relatifs aux amendes et pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

**Tableau 58**  
**Services rendus et autres revenus**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	155,6	159,6	2,6
Autres services rendus	74 086,0	72 162,5	(2,6)
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	1 891,0	1 887,5	(0,2)
- droits de mutation immobilière	0,0	0,0	-
	1 891,0	1 887,5	(0,2)
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	76 796,4	75 540,7	(1,6)
- autres – amendes et pénalités	9 419,5	10 119,0	7,4
	86 215,9	85 659,7	(0,6)
Intérêts			
- arriérés de taxes	483,6	(1 054,3)	(318,0)
- fonds d'amortissement	16 300,5	16 181,0	(0,7)
- encaisse et autres intérêts	23 715,3	10 670,0	(55,0)
	40 499,4	25 796,7	(36,3)
Cession d'éléments d'actif à long terme	360,0	360,0	-
Contributions des organismes municipaux	21 742,5	23 225,0	6,8
Autres	392,4	312,4	(20,4)
Total des autres revenus	151 101,2	137 241,3	(9,2)
<b>Total</b>	<b>225 342,8</b>	<b>209 563,4</b>	<b>(7,0)</b>

### Services rendus aux organismes municipaux

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 159,6 \$, en légère hausse par rapport à 2009, et représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

### Autres services rendus

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 72 162,5 \$, soit une baisse de 1 923,5 \$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une hausse de revenus générée par la facturation de diverses activités du Service de police (prêts de services et autres), pour un montant de 8 806,2 \$;
- une diminution provenant du reclassement d'une somme de l'ordre de 11 M\$ dans les revenus de taxation, conformément aux nouvelles dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale afin d'assurer un financement plus large et équitable du service d'urgence 9-1-1.

### Autres revenus

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 137 241,3 \$, en baisse de 9,2 %. Il comprend principalement :

- la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 85 659,7 \$, ce qui englobe principalement le montant recouvré provenant des amendes et des pénalités pour les infractions à la circulation et au stationnement. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs reliés à l'émission de contraventions par le Service de police ou les agents de stationnement. Le montant de l'amende, comme tel, est prévu au budget du conseil municipal. Au budget de 2010, les amendes et pénalités sont en baisse de 556,2 \$;
- des revenus d'intérêts de 25 796,7 \$, incluant principalement les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, qui se chiffrent à 10 670,0 \$, ainsi que les intérêts sur des fonds d'amortissement, au montant de 16 181,0 \$. Dans le budget de 2010, les revenus d'intérêts sont globalement en diminution de 14 702,7 \$ à la suite de la baisse drastique des taux d'intérêt sur les placements à court terme;
- la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal aux programmes *AccèsLogis* et *Logements abordables Québec – volet social*, pour un montant de 23 225,0 \$, soit une hausse de 1 482,5 \$ en 2010 correspondant à une augmentation de charges.

### Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des charges de fonctionnement, incluant des charges relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Les « transferts de droit » sont ceux que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsque le bénéficiaire satisfait à certains critères d'admissibilité. Ils sont non discrétionnaires, et les catégories de bénéficiaires admissibles ainsi que les montants du transfert sont prescrits par une loi ou un règlement. Pour leur part, les « transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts » sont effectués à titre de remboursement de charges admissibles en vertu d'une entente de partage de frais ainsi que de certaines subventions.

Les revenus de transferts inscrits au budget de 2010 totalisent 143 240,6 \$, en hausse de 23,9 M\$, soit 20,1 %.

#### Tableau 59

##### Transferts

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
<b>Transferts de droit</b>			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	0,0	0,0	-
- compensation relative au pacte fiscal	16 176,3	27 330,9	69,0
- soutien financier au rôle de métropole du Québec	0,0	0,0	-
- autres	8 900,0	8 900,0	-
	<b>25 076,3</b>	<b>36 230,9</b>	<b>44,5</b>
<b>Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts</b>			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	46 881,1	49 818,9	6,3
- relatives aux activités de fonctionnement	47 352,5	56 690,8	19,7
	94 233,6	106 509,7	13,0
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement			
	0,0	500,0	-
	<b>94 233,6</b>	<b>107 009,7</b>	<b>13,6</b>
<b>Total</b>	<b>119 309,9</b>	<b>143 240,6</b>	<b>20,1</b>

#### Transferts de droit

Les transferts de droit inscrits au budget de 2010 sont de 36 230,9 \$, en hausse de 11,2 M\$.

Cette hausse provient entièrement des revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, conclue avec le gouvernement du Québec.

**Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts**

Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de charges des activités de fonctionnement.

Au budget de 2010, ces transferts totalisent 107 009,7 \$, soit une hausse de 12,8 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 2,9 M\$ des subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme;
- une hausse de 9,9 M\$ des subventions gouvernementales et autres relatives aux activités de fonctionnement.

**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme**

Ces subventions sont liées à des activités concernant le traitement des eaux usées, le transport en commun, le renouveau urbain et la voirie. Comme l'illustre le tableau suivant, elles totalisent 49 818,9 \$ au budget de 2010.

**Tableau 60****Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Traitement des eaux usées	33 663,0	31 338,2	(6,9)
Transport en commun - métro	10 600,2	12 485,4	17,8
Rénovation urbaine	178,0	5 841,6	3 181,8
Voirie	2 439,9	153,7	(93,7)
<b>Total</b>	<b>46 881,1</b>	<b>49 818,9</b>	<b>6,3</b>

**Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement**

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes mis en œuvre et administrés par la Ville pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 56 690,8 \$ au budget de 2010, ce qui représente une hausse de 9 338,3 \$. Parmi les principaux écarts, notons :

- une hausse de 3,0 M\$ des subventions concernant le dossier de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- une augmentation de 3,5 M\$ des subventions à recevoir du gouvernement du Québec pour des projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- une hausse de 1,6 M\$ de la subvention touchant les rejets industriels.

**Tableau 61**

**Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Développement économique local	15 379,6	15 580,9	1,3
Sécurité publique (police)	7 520,0	8 493,0	12,9
Lutte à la pauvreté	5 000,0	8 000,0	60,0
Projet des premiers répondants	5 788,6	5 930,4	2,4
Rénovation urbaine	5 976,4	5 716,0	(4,4)
Inspection des aliments	3 978,3	3 978,3	-
Projets «Montréal 2025»	0,0	3 500,0	-
Contrôle des rejets industriels	1 682,4	3 300,0	96,1
Violence conjugale	1 800,0	1 800,0	-
Autres	227,2	392,2	72,6
<b>Total</b>	<b>47 352,5</b>	<b>56 690,8</b>	<b>19,7</b>

## ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES ET FINANCEMENT

## CHARGES

## Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion de l'agglomération. Les charges qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil d'agglomération, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines charges ponctuelles qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) sont entièrement considérées comme de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2010, le budget du conseil d'agglomération alloué à la fonction « Administration générale » est de 304,9 M\$, une hausse de 106,9 M\$ ou 54 % par rapport au comparatif de 2009. La plus grande partie de cet écart, soit 91,9 M\$, s'explique par la hausse des frais reliés principalement aux régimes de retraite.

**Tableau 62**  
**Charges d'administration générale**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Conseil municipal	852,9	960,6	12,6
Application de la loi	45 427,9	46 185,3	1,7
Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
Greffe	0,0	0,0	-
Évaluation	20 726,7	20 858,6	0,6
Gestion du personnel	0,0	0,0	-
Dépenses mixtes d'administration générale	100 883,9	105 022,3	4,1
Autres	30 044,1	131 839,5	338,8
<b>Total</b>	<b>197 935,5</b>	<b>304 866,3</b>	<b>54,0</b>

### **Conseil municipal**

Cette activité comprend principalement les charges reliées au conseil d'agglomération et à ses différentes commissions.

En 2010, des crédits de 960,6 \$ sont prévus pour le Secrétariat de liaison (576,3 \$) et les frais de recherche et de secrétariat (384,3 \$), conformément à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*.

Conformément au *Règlement sur les dépenses mixtes*, tous les autres crédits pour cette activité sont budgétisés au conseil municipal. La part relative à l'exercice des compétences d'agglomération est calculée en vertu d'un taux défini et imputée au budget du conseil d'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Application de la loi**

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits reliés aux activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération. Les crédits alloués à cette activité en 2010 sont de 46,2 M\$, une légère hausse de 0,8 M\$ par rapport au comparatif de 2009. Cet écart provient principalement de rajustements reliés à la rémunération.

### **Gestion financière et administrative**

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Tel que cela fut expliqué précédemment, aucun budget n'est accordé directement au budget de l'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget de l'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Greffe**

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances décisionnelles et la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Aucun budget n'est accordé directement au budget de l'agglomération, mais une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget de l'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Évaluation**

Cette activité regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, activité du ressort exclusif du conseil d'agglomération. Pour 2010, cette activité représente des crédits de 20,9 M\$, une légère hausse de 0,1 M\$ comparativement à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par des rajustements reliés à la rémunération.

### **Gestion du personnel**

Cette activité comprend les charges reliées aux activités de gestion du capital humain, telles le recrutement et l'embauche de personnel ainsi que les relations de travail.

Aucun budget n'est accordé directement au budget de l'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget de l'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

### **Dépenses mixtes d'administration générale**

Les crédits inclus dans cette activité en 2010 sont de 105,0 M\$, une hausse de 4,1 M\$ par rapport au comparatif de 2009. Cette variation résulte d'une augmentation des dépenses mixtes d'administration générale liées aux unités de soutien, conformément à l'application du *Règlement sur les dépenses mixtes*.

### **Autres**

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux qui ne peuvent être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception ainsi que certaines provisions pour les dépenses de rémunération.

Par ailleurs, les dépenses contingentes incluent, conformément à l'article 57 du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), modifié par l'article 86 du *Décret concernant la modification de certains décrets relatifs à la réorganisation municipale* (n° 1003-2006, 2 novembre 2006), toute dépense relative à des frais découlant de tout litige relatif à un événement postérieur à la constitution de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 131,8 M\$, une hausse de 101,8 M\$ par rapport au comparatif de 2009.

Cet écart s'explique principalement ainsi :

- un apport de 91,9 M\$ principalement aux frais de régime de retraite pour pallier les impacts des fluctuations importantes des marchés financiers, entre autres, durant l'année 2008, et pour harmoniser certains régimes de retraite;
- la création d'une réserve de 5 M\$ pour le renforcement de la fonction publique. Cette somme sera consacrée à renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale;
- l'accroissement du niveau global du budget de la Ville qui implique une hausse de 2,6 M\$ des dépenses contingentes;
- des crédits qui sont réaménagés, rajustés et transférés vers d'autres activités ou dossiers, pour un montant de 2,3 M\$.

### Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe également toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil d'agglomération.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 893 M\$, soit une hausse de 15 M\$ par rapport à celui de 2009.

**Tableau 63**  
**Charges de sécurité publique**

*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Police	566 581,5	577 377,5	1,9
Sécurité incendie	303 644,7	307 786,8	1,4
Sécurité civile	1 271,1	1 159,5	(8,8)
Autres	6 597,5	6 724,1	1,9
<b>Total</b>	<b>878 094,8</b>	<b>893 047,9</b>	<b>1,7</b>

#### **Police**

En 2010, le budget alloué à cette activité augmente de 10,8 M\$, pour s'établir à 577,4 M\$. Cette hausse est sans impact sur la charge fiscale des contribuables puisqu'elle est financée, en grande partie, par des revenus du Service de police tirés principalement de la commercialisation de ses produits et de la facturation de services dans le cadre de ses activités de lutte contre le crime organisé, le terrorisme, les crimes économiques et les fraudes fiscales.

#### **Sécurité incendie**

Cette activité regroupe les dépenses liées à la sécurité incendie et portant notamment sur la lutte contre les incendies, sur les enquêtes ainsi que sur l'élaboration et la mise en place de mesures de prévention pour minimiser les risques d'incendie.

En 2010, le budget alloué à cette activité est en légère hausse, pour s'établir à 307,8 M\$. Cette augmentation de près de 4,2 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- un budget additionnel de 1,3 M\$ pour la poursuite de l'implantation du schéma quinquennal de couverture de risques 2009-2013;
- une augmentation limitée à 1,7 % de la rémunération globale des effectifs du Service des incendies, soit environ 4,8 M\$, rendue possible grâce à une meilleure gestion de l'embauche des contingents, des congés de maladie à court et long terme, du temps supplémentaire et des ressources affectées à l'entretien des véhicules et des bâtiments;

- une réduction de 0,8 M\$ des frais d'entretien des véhicules de combat d'incendie, principalement attribuable au rajeunissement de la flotte et à une gestion améliorée des programmes d'entretien;
- une augmentation de 0,5 M\$ pour la mise en place d'un nouveau plan de renouvellement des habits de combat.

Par ailleurs, une diminution de l'ordre de 1,3 M\$ du budget de 2010 s'explique par la non-récurrence d'un budget prévu en 2009 pour la planification et la coordination de la mise en place et de l'intégration, sur une base permanente, du service des premiers répondants sur tout le territoire de l'agglomération.

### **Sécurité civile**

En 2010, le budget alloué à cette activité regroupe les dépenses relatives à l'organisation et à la coordination des mesures d'urgence relevant du centre de sécurité civile du Service des incendies de Montréal.

### **Autres - sécurité publique**

En 2010, le budget alloué à cette activité est destiné principalement à la sécurité assurée aux traverses d'écoliers sur tout le territoire de l'agglomération.

### Transport

Cette fonction inclut, d'une part, l'ensemble des charges relatives à la planification et à l'organisation du réseau routier et, d'autre part, celles relatives au transport collectif. En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, la compétence de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite exclusivement à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies énumérées. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 444,7 M\$, soit une hausse de 62,7 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 64**  
**Charges de transport**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	929,9	1 202,9	29,4
- enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
- éclairage des rues	0,0	0,0	-
- circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	<b>929,9</b>	<b>1 202,9</b>	<b>29,4</b>
Transport collectif	371 488,0	433 701,3	16,7
Autres	9 532,0	9 745,8	2,2
<b>Total</b>	<b>381 949,9</b>	<b>444 650,0</b>	<b>16,4</b>

#### Réseau routier

Ce budget de 1,2 M\$ couvre essentiellement les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures relevant du conseil d'agglomération.

#### Transport collectif

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). En 2010, ces charges atteignent 433,7 M\$, en hausse de 62,2 M\$ par rapport à 2009.

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 389,6 M\$ en 2010, soit une augmentation de 17,3 %.

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM totalise 359,4 M\$ en 2010, soit une hausse de 8,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place d'un plan d'amélioration des services, dans le cadre de la Politique québécoise du transport en commun.

La Ville de Montréal doit contribuer financièrement au programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL). La contribution municipale correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la STM. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$. La contribution prévue en 2010 s'élève à 30,2 M\$ et sera financée par emprunts.

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée pour financer, dans une proportion de 25 %, les projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des dépenses de fonctionnement du train de banlieue.

En 2010, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 44,1 M\$, une hausse de 11,7 % par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 7,6 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 18,7 M\$ en 2010. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 25,4 M\$, en hausse de 14,9 %. Cette forte augmentation reflète l'indexation des frais d'exploitation et la hausse du niveau de services.

### **Autres**

Les crédits relatifs à cette activité demeurent relativement stables, pour s'établir à 9,7 M\$. Cette rubrique regroupe les autres charges relatives au transport, notamment le budget de 2,3 M\$ alloué au Bureau du taxi et du remorquage du Service de police ainsi que celui de 7,4 M\$ consacré principalement au Plan de transport, coordonné par le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE).

### Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la production et à la distribution d'eau potable, à l'assainissement des eaux, à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles et à la protection de l'environnement qui relèvent des compétences du conseil d'agglomération. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 247,5 M\$, ce qui représente une baisse de 9,4 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 65**  
**Charges d'hygiène du milieu**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	62 176,4	61 545,0	(1,0)
- réseau de distribution de l'eau potable	39 961,1	17 316,8	(56,7)
- traitement des eaux usées	63 070,1	64 521,7	2,3
- réseaux d'égout	17 276,1	13 358,8	(22,7)
	<b>182 483,7</b>	<b>156 742,3</b>	<b>(14,1)</b>
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	46 927,4	51 564,9	9,9
- matières secondaires	15 179,7	22 496,3	48,2
- élimination des matériaux secs	2 526,6	7 338,3	190,4
	<b>64 633,7</b>	<b>81 399,5</b>	<b>25,9</b>
Protection de l'environnement	9 860,7	9 384,5	(4,8)
Autres	0,0	0,0	-
<b>Total</b>	<b>256 978,1</b>	<b>247 526,3</b>	<b>(3,7)</b>

### Eau et égout

Cette activité porte sur la production d'eau potable, l'interception et l'assainissement des eaux usées ainsi que l'entretien et l'installation des conduites principales des réseaux d'eau potable et des eaux usées. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 156,7 M\$, en baisse de 25,7 M\$ par rapport à 2009. Cette variation se reflète dans les activités énumérées ci-dessous.

#### *Approvisionnement et traitement de l'eau potable*

En 2010, le budget de 61,5 M\$ alloué à cette activité est en légère baisse de 0,6 M\$ par rapport à 2009.

*Réseau de distribution de l'eau potable*

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 17,3 M\$, ce qui constitue une baisse importante de 22,6 M\$, ou 56,7 %, par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution de 14,6 M\$ des budgets liés au contrat des compteurs d'eau que la Ville a annulé en décembre 2009;
- une diminution de 4,2 M\$ du budget consacré à la confection du plan d'intervention sur le réseau, lequel arrive en fin de projet;
- une diminution de 1,6 M\$ découlant d'une réaffectation de budget à l'activité « Réseaux d'égout », conformément aux priorités établies en 2010;
- une diminution de 0,9 M\$ du budget destiné aux travaux imprévus.

*Traitement des eaux usées*

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 64,5 M\$, soit une hausse de 1,4 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- une augmentation de 1,2 M\$ du coût des produits chimiques;
- une augmentation de 0,7 M\$ prévue au budget des achats de pièces pour l'entretien de la station d'épuration des eaux usées;
- une diminution de 0,9 M\$ découlant des mesures d'économies prévues dans les frais d'énergie, excluant l'électricité.

*Réseaux d'égout*

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 13,4 M\$, soit une baisse de 3,9 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 4,2 M\$ du budget consacré à la confection du plan d'intervention sur le réseau, lequel arrive en fin de projet;
- une augmentation de 1,6 M\$ attribuable à une réaffectation de budget de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable », conformément aux priorités établies en 2010;
- une diminution de 0,9 M\$ du budget destiné aux travaux imprévus.

**Matières résiduelles**

Le conseil d'agglomération exerce ses compétences dans les domaines de la valorisation des matières résiduelles, de l'élimination des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs ainsi que de la gestion des matières dangereuses.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 81,4 M\$, soit une hausse de 16,8 M\$ par rapport à 2009.

### *Déchets domestiques*

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 51,6 M\$, soit une hausse de 4,6 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à un montant supplémentaire de 3,4 M\$, nécessaire au renouvellement des contrats d'élimination des déchets.

### *Matières secondaires*

Le budget de 22,5 M\$ est en hausse de 7,3 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement attribuable aux redevances additionnelles de 7 M\$ qui deviendront exigibles à la suite de l'adoption prochaine d'un règlement par le gouvernement du Québec. Les objectifs de cette mesure étant de diminuer les quantités de matières résiduelles, tout en permettant de constituer des fonds qui serviront au financement du programme de traitement des matières organiques, la Ville recevra une compensation financière de l'ordre de 3 M\$, prévue à son budget des revenus.

### *Élimination des matériaux secs*

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 7,3 M\$, en hausse de 4,8 M\$ par rapport à 2009. Cette importante augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 4,4 M\$ allouée au contrat de tri et de mise en marché des débris provenant des chantiers de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Ce budget additionnel est rendu nécessaire par la cessation des activités d'enfouissement du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- un budget additionnel de 0,5 M\$ consacré au plan de communication du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) qui vise à impliquer les citoyens dans une gestion collective efficace des matières résiduelles, et ce, dans une perspective d'autonomie régionale, notamment par la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de ces matières.

### **Protection de l'environnement et autres activités**

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement, ce qui inclut notamment la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, le traitement des sols contaminés ainsi que les activités résiduelles liées à l'hygiène du milieu.

## Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal ainsi que l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le budget alloué à cette fonction demeure relativement stable à 38,3 M\$, comparativement à 37,9 M\$ en 2009.

**Tableau 66**  
**Charges de santé et de bien-être**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Inspection des aliments	3 964,8	4 207,8	6,1
Logement social	27 881,8	24 845,3	(10,9)
Sécurité du revenu	0,0	0,0	-
Autres	6 076,3	9 239,9	52,1
<b>Total</b>	<b>37 922,9</b>	<b>38 293,0</b>	<b>1,0</b>

**Inspection des aliments**

Cette activité comprend les charges liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) finance la totalité des charges associées aux divers programmes d'inspection des aliments.

**Logement social**

Cette activité regroupe les charges liées au développement de logements sociaux et abordables par l'entremise de divers programmes de subventions, en partenariat avec le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), notamment *AccèsLogis* et *Logements abordables Québec – volet social*.

En 2010, le budget de 24,8 M\$ alloué à cette activité est en baisse de 3 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 2,4 M\$ reflétant une hausse des engagements financiers liés à l'avancement des projets admissibles au programme *AccèsLogis*, lequel remplace le programme *Logements abordables Québec – volet social* énoncé ci-après;
- une diminution de 3,1 M\$ reflétant une baisse des engagements financiers liés à l'avancement des derniers projets admissibles et acceptés il y a quelques années dans le cadre du programme *Logements abordables Québec – volet social*; ce programme est dans sa phase de terminaison;
- une diminution de 2 M\$ découlant d'une réaffectation de ressources vers d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion financière et de soutien à la préparation des dossiers soumis aux instances décisionnelles. Cette diminution n'affecte en rien les budgets des subventions destinées aux citoyens en vertu des programmes

voués au développement de logements sociaux et abordables sur le territoire de l'agglomération.

### **Sécurité du revenu**

Cette activité regroupe les charges liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Leur gestion étant de compétence locale, aucune charge à cet effet n'est prévue au budget du conseil d'agglomération.

### **Autres**

Cette activité regroupe toutes les autres charges liées à la fonction « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre les gangs de rue, aux projets communautaires et à la politique familiale.

En vertu d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec, un budget additionnel de 3 M\$ est consacré à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, portant ainsi ce budget à 8 M\$ en 2010, comparativement à 5 M\$ en 2009.

## Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 50,7 M\$, soit une hausse de 3,4 M\$ par rapport à 2009.

**Tableau 67**  
**Charges d'aménagement, urbanisme et développement**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	3 299,1	3 740,9	13,4
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	29 737,5	34 015,3	14,4
- tourisme	1 460,0	1 460,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	<b>31 197,5</b>	<b>35 475,3</b>	<b>13,7</b>
Rénovation urbaine	12 357,8	11 111,6	(10,1)
Autres	372,2	327,0	(12,1)
<b>Total</b>	<b>47 226,6</b>	<b>50 654,8</b>	<b>7,3</b>

**Aménagement, urbanisme et zonage**

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine assume la planification, la coordination et la réalisation de cette activité.

**Promotion et développement économique**

Cette activité comprend les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locale et régionale, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès et d'événements publics ainsi que les programmes de subventions destinés aux entreprises commerciales et industrielles. En 2010, le budget de 35,5 M\$ est en hausse de 4,3 M\$ par rapport à 2009.

Cette augmentation apparaît principalement au budget consacré à l'activité « Industrie et commerce », en hausse de 4,3 M\$ par rapport à 2009. Elle est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 3,6 M\$ du budget consacré au *Programme réussir@montréal-Industrie* ainsi qu'une hausse de 0,9 M\$ du budget consacré au *Programme réussir@montréal-Commerce*;

- un nouveau budget de 1 M\$ pour le Grand Prix de Montréal qui revient en 2010, après une absence en 2009;
- une croissance de 1 M\$ du budget destiné à diverses mesures de soutien financier, logistique et promotionnel visant à favoriser les investissements et le développement économique;
- une hausse de 0,6 M\$ des budgets consacrés à la revitalisation des artères commerciales et aux contributions financières versées aux centres locaux de développement (CLD), lesquelles sont financées entièrement par le gouvernement du Québec;
- une diminution de 0,9 M\$ du Programme de coopération industrielle de Montréal (PROCIM) qui en est dans sa dernière phase. Cette baisse reflète les engagements financiers de 2010 pour les derniers projets admissibles déposés avant le 31 décembre 2004;
- une baisse de 1,3 M\$ résultant d'une réaffectation des ressources à d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion financière et de soutien à la préparation des dossiers soumis aux instances décisionnelles;
- une diminution de 0,6 M\$ reflétant la baisse des engagements financiers de la Ville en 2010, dans le cadre des programmes de revitalisation des terrains vagues et de crédits de taxes industriels.

### Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens.

En 2010, le budget de 11,1 M\$ est en baisse 1,2 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par une réévaluation des priorités et des besoins des citoyens par rapport à divers programmes de soutien financier :

- une diminution de 0,8 M\$ reflétant une diminution anticipée des demandes de subventions au *Programme MCCQ-Ville – volet habitation* qui est destiné à la préservation de la valeur patrimoniale du domaine public et privé. Cette baisse est attribuable à l'évolution défavorable de la conjoncture économique;
- une augmentation de 0,4 M\$ reflétant une hausse anticipée des demandes de citoyens pour le programme *Rénovation Québec*;
- une diminution de 0,7 M\$ résultant d'une réaffectation des ressources à d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion financière et de soutien à la préparation des dossiers soumis aux instances décisionnelles.

### Autres

Ce poste regroupe les autres charges de la fonction associées à la promotion et au développement économique et comprenant principalement le budget destiné aux travaux de cartographie liés aux projets du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012.

## Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs et de culture, incluant les dons et les contributions financières accordées à des organismes œuvrant dans des champs d'activité relevant des compétences du conseil d'agglomération. Elle regroupe également les dépenses relatives à la gestion des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif énumérés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005).

En 2010, le budget de 67 M\$ alloué à cette fonction demeure relativement stable par rapport à celui de 2009.

**Tableau 68**  
**Charges de loisirs et de culture**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
<b>Activités récréatives</b>			
- centres communautaires	48,7	52,2	7,2
- patinoires intérieures et extérieures	835,9	854,1	2,2
- piscines, plages et ports de plaisance	15,9	19,7	23,9
- parcs et terrains de jeu	23 848,9	23 724,1	(0,5)
- expositions et foires	0,0	0,0	-
- autres	225,3	202,3	(10,2)
	<b>24 974,7</b>	<b>24 852,4</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Activités culturelles</b>			
- centres communautaires	0,0	0,0	-
- bibliothèques	8 123,7	8 281,6	1,9
- musées et centres d'exposition	22 031,4	22 374,9	1,6
- autres	11 287,6	11 534,8	2,2
	<b>41 442,7</b>	<b>42 191,3</b>	<b>1,8</b>
<b>Total</b>	<b>66 417,4</b>	<b>67 043,7</b>	<b>0,9</b>

**Activités récréatives**

Les activités récréatives regroupent, d'une part, la gestion des sports et loisirs ainsi que des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la gestion, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts.

**Activités culturelles**

Les activités culturelles regroupent les dépenses liées, d'une part, à la planification, à la coordination et à la réalisation d'activités et d'événements culturels et, d'autre part, à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des immeubles à vocation culturelle et patrimoniale, notamment la Bibliothèque nationale du Québec, de même qu'au financement partiel des activités des Muséums nature de Montréal et de la Cité des arts et du cirque.

### Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des dépenses en immobilisations relevant du conseil d'agglomération depuis 2002 ainsi qu'à l'égard de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement ».

**Tableau 69**  
**Frais de financement**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts et autres frais	140 707,9	150 716,5	7,1
	<b>140 707,9</b>	<b>150 716,5</b>	<b>7,1</b>
Autres frais de financement	104,5	104,5	-
<b>Total</b>	<b>140 812,4</b>	<b>150 821,0</b>	<b>7,1</b>

Au budget de 2010, les charges relatives aux frais de financement totalisent 150,8 M\$. Ce montant représente une augmentation de 10 M\$, soit 7,1 %, par rapport au comparatif de 2009.

La variation de ces frais de financement s'explique principalement par :

- une augmentation d'environ 13,9 M\$ attribuable au financement additionnel des dépenses en immobilisations, à compter de 2007;
- une diminution d'environ 3,9 M\$ provenant des refinancements d'emprunts réalisés à des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

## FINANCEMENT

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

**Tableau 70**  
**Financement**  
*(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(30 200,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	120 359,8	132 344,7	10,0
<b>Total</b>	<b>120 359,8</b>	<b>102 144,7</b>	<b>(15,1)</b>

**Financement à long terme des activités de fonctionnement**

La Ville de Montréal versera à la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) une contribution financière pour le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun. Celle-ci correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la Société de transport de Montréal. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$.

La contribution de Montréal à la SOFIL pour 2010 est de 30,2 M\$ et sera financée par emprunt.

**Remboursement de la dette à long terme**

Les charges consacrées au remboursement de la dette à long terme passent de 120,4 M\$ en 2009 à 132,3 M\$ en 2010, ce qui représente une hausse de 12 M\$ ou 10 %. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 10,5 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations de l'agglomération;
- une hausse de 1,3 M\$ liée aux contributions affectées au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

## ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent du ressort du conseil d'agglomération.

**Tableau 71**

**Affectations**

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Activités d'immobilisations	(4 000,0)	(22 776,8)	469,4
Remboursement de capital	0,0	0,0	-
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	23 300,0	(36 000,0)	(254,5)
- Montants à pourvoir dans le futur	16 956,8	27 081,2	59,7
<b>Total</b>	<b>36 256,8</b>	<b>(31 695,6)</b>	<b>(187,4)</b>

Le montant de (22,8 M\$) inscrit à la ligne « Activités d'immobilisations » représente l'affectation destinée aux projets d'immobilisations liés à l'eau.

La somme de (36,0 M\$) indiquée à la rubrique « Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés » représente l'affectation de la quote-part prélevée pour le déficit anticipé du conseil d'agglomération pour l'exercice financier de 2009.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie. De plus, afin d'atténuer l'impact fiscal de la crise financière de 2008, le MAMROT permet l'utilisation des « Montants à pourvoir dans le futur » à titre d'allégement. Un montant de 10,5 M\$ est ainsi utilisé. Le montant à pourvoir dans le futur est donc fixé pour 2010 à 27,1 M\$.

QUOTES-PARTS  
AGGLOMÉRATION



## LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau présenté aux pages suivantes fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2010 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec* (TECQ);
- les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008);
- les quotes-parts pour le déficit d'agglomération anticipé de 2009.

Ces quotes-parts sont définitives, à l'exception des quotes-parts pour l'alimentation en eau potable.

**Tableau 72**  
**Les quotes-parts de 2010**

Villes liées	Total		Quotes-parts partagées selon le mode de répartition des quotes-parts générales				
			Quotes-parts générales		Quotes-parts réserve financière de l'eau	Quotes-parts autres charges du service de l'eau	Quotes-parts déficit d'aggl. anticipé 2009
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$
<b>Montréal</b>	<b>1 605 751 824</b>	<b>81,626</b>	<b>1 340 883 895</b>	<b>81,212</b>	<b>60 909 085</b>	<b>95 296 868</b>	<b>29 236 361</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>							
Baie-D'Urfé	10 032 273	0,510	8 770 855	0,531	398 412	623 346	191 238
Beaconsfield	18 207 943	0,926	15 533 172	0,941	705 588	1 103 945	338 682
Côte-Saint-Luc	25 687 206	1,306	21 776 026	1,319	989 167	1 547 626	474 800
Dollard-Des Ormeaux	35 771 199	1,818	30 437 101	1,843	1 382 592	2 163 170	663 644
Dorval	60 655 955	3,083	52 778 008	3,197	2 397 419	3 750 943	1 150 761
Hampstead	9 099 560	0,463	7 776 009	0,471	353 222	552 642	169 547
L'Île-Dorval	45 968	0,002	40 186	0,002	1 825	2 856	876
Kirkland	27 403 634	1,393	23 676 763	1,434	1 075 507	1 682 712	516 243
Mont-Royal	40 544 295	2,061	34 703 668	2,102	1 576 399	2 466 396	756 672
Montréal-Est	16 516 938	0,840	13 886 791	0,841	630 802	986 937	302 785
Montréal-Ouest	4 789 770	0,243	4 124 980	0,250	187 375	293 163	89 940
Pointe-Claire	54 367 132	2,764	46 609 856	2,823	2 117 233	3 312 571	1 016 272
Senneville	3 442 076	0,175	2 967 974	0,180	134 819	210 934	64 713
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 562 969	0,435	7 176 354	0,435	325 983	510 025	156 472
Westmount	46 320 257	2,355	39 946 910	2,419	1 814 572	2 839 034	870 994
<b>Total municipalités reconstituées</b>	<b>361 447 176</b>	<b>18,374</b>	<b>310 204 653</b>	<b>18,788</b>	<b>14 090 915</b>	<b>22 046 302</b>	<b>6 763 639</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>1 967 199 000</b>	<b>100,000</b>	<b>1 651 088 548</b>	<b>100,000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>117 343 170</b>	<b>36 000 000</b>

Source : Ville de Montréal

**Tableau 72 (suite)**  
**Les quotes-parts de 2010**

Quotes-parts partagées selon un mode de répartition spécifique								
Quotes-parts estimées alimentation eau potable		Quotes-parts travaux admissibles au programme TECQ		Quotes-parts premiers répondants		Quotes-parts dettes de voirie artérielle		Villes liées
\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
45 088 779	91,562			3 793 916	82,298	30 542 922	92,182	Montréal
<b>Municipalités reconstituées</b>								
		23 605	3,026	24 816	0,538			Baie-D'Urfé
		41 403	5,307	43 950	0,953	441 204	1,332	Beaconsfield
817 588	1,660	17 551	2,250			64 449	0,195	Côte-Saint-Luc
956 696	1,943	81 875	10,495	86 119	1,868			Dollard-Des Ormeaux
		140 286	17,982	149 331	3,239	289 208	0,873	Dorval
203 013	0,412	21 036	2,696	22 002	0,477	2 089	0,006	Hampstead
		111	0,014	114	0,002			L'Île-Dorval
		63 998	8,204	66 991	1,453	321 419	0,970	Kirkland
643 192	1,306	94 049	12,056	98 191	2,130	205 728	0,621	Mont-Royal
633 380	1,286	36 952	4,737	39 291	0,852			Montréal-Est
82 640	0,168			11 671	0,253			Montréal-Ouest
		124 827	16,001	131 879	2,861	1 054 494	3,183	Pointe-Claire
47 112	0,096	8 127	1,042	8 398	0,182			Senneville
143 785	0,292	18 306	2,347	20 305	0,440	211 739	0,639	Sainte-Anne-de-Bellevue
627 716	1,275	108 004	13,844	113 026	2,452			Westmount
4 155 121	8,438	780 130	100,000	816 084	17,702	2 590 330	7,818	<b>Total municipalités reconstituées</b>
49 243 900	100,000	780 130	100,000	4 610 000	100,000	33 133 252	100,000	<b>Agglomération de Montréal</b>

### Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques, soit celles relatives à l'eau, aux travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ, aux premiers répondants, aux dettes de la voirie artérielle et au déficit d'agglomération anticipé de l'année 2009. Pour 2010, les quotes-parts générales totalisent 1 646,1 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées d'établir sa contribution aux charges générales d'agglomération réparties par activités.

**Tableau 73**  
**Quotes-parts générales de 2010 réparties par activités**

Activités	%
<b>Administration générale</b>	
Évaluation	1,20
Autres	11,11
<b>Sécurité publique</b>	
Police	29,34
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	17,07
Sécurité civile	0,07
Autres	0,39
<b>Transport</b>	
Réseau routier	0,07
Transport collectif	22,87
Autres	0,42
<b>Hygiène du milieu</b>	
Matières résiduelles	4,71
Protection de l'environnement	0,22
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	0,05
Autres	0,07
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,17
Rénovation urbaine	0,31
Promotion et développement économique	0,95
Autres	0,02
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	1,33
Activités culturelles	2,44
<b>Sous-total</b>	<b>92,80</b>
<b>Activités financières</b>	<b>7,20</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Les quotes-parts spécifiques

**Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable**

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2010, les coûts estimés pour l'alimentation en eau potable totalisent 49,2 M\$. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1010 \$ du m<sup>3</sup> et s'appliquera, en 2010, sur la consommation réelle des villes desservies par les usines d'eau potable de Montréal. Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts et la consommation réels, connus au terme de l'exercice financier de 2010.

**Les quotes-parts pour la contribution à la réserve financière de l'eau**

À la lumière des priorités d'intervention, les quotes-parts destinées à l'amélioration du service de l'eau totalisent 75 M\$ en 2010.

Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales.

**Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)***

Les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués au cours des années 2006, 2007 et 2008 sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Ces travaux sont admissibles à un financement du *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)*. La répartition entre les villes des dépenses à assumer a été effectuée selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales de 2009. En juillet 2009, deux options ont été présentées aux villes liées. Celles-ci pouvaient payer comptant leur part des dépenses à financer (en utilisant, si elles le souhaitaient, la subvention de la TECQ) ou encore étaler le paiement de leur part des dépenses en acquittant une quote-part spécifique à partir de 2010.

Les Villes de Montréal et de Montréal-Ouest ont entièrement payé leur part des dépenses, alors que Côte-Saint-Luc a défrayé une portion de la sienne. Les autres villes liées se voient donc attribuer une quote-part spécifique leur permettant un paiement graduel de leur part des dépenses. Ces quotes-parts totalisent 0,8 M\$ en 2010.

**Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau**

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que pour les quotes-parts générales. Elles totalisent 117,3 M\$.

Les quotes-parts pour les autres charges du service de l'eau ainsi que celles pour l'alimentation en eau potable, la contribution à la réserve financière de l'eau et les travaux admissibles à la TECQ montrent l'ensemble des coûts de l'eau.

### **Les quotes-parts pour le service des premiers répondants**

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc<sup>1</sup>. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service des premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui offert à Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 4,6 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, mais en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

### **Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont ainsi hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la loi prévoit que toutes dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, sont financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Ainsi, sept municipalités liées n'ont pas de quote-part à payer en 2010. En effet, aucun travail de voirie artérielle n'a été entrepris de 2006 à 2008 à Senneville et à L'île-Dorval, et cinq municipalités ont choisi de rembourser la totalité de leur solde en 2009, soit Baie-D'Urfé, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Est, Montréal-Ouest et Westmount. En 2010, les autres villes liées paieront les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Celles-ci totalisent 33,1 M\$.

### **Les quotes-parts pour le déficit d'agglomération anticipé de 2009**

L'évolution budgétaire réalisée au 31 août 2009 ainsi que le suivi des dépenses de l'agglomération réalisé à ce jour permettent d'anticiper un déficit de l'ordre de 36,0 M\$ pour l'exercice financier de 2009. Il est donc requis de créer, dès 2010, des quotes-parts spécifiques qui serviront à prélever les sommes suffisantes pour couvrir le déficit de l'agglomération anticipé pour 2009.

Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales.

---

<sup>1</sup> Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

### Établissement des quotes-parts générales

Les charges d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'*Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008*. Le potentiel fiscal est la somme de la richesse foncière uniformisée et de l'assiette foncière des immeubles non résidentiels, multipliée par un coefficient.

La première étape de la méthode permettant d'établir les quotes-parts générales consiste à établir le potentiel fiscal de 2008 de chacune des villes liées. Celui-ci est calculé en ajoutant à la richesse foncière uniformisée l'assiette des immeubles non résidentiels, multipliée par un coefficient de 1,92.

La seconde étape consiste à ajuster le potentiel fiscal de 2008 de chacune des municipalités reconstituées en le multipliant par un facteur de calibration individuel. La détermination de ces facteurs de calibration est encadrée par l'arrêté ministériel.

Dans une dernière étape, aux résultats obtenus aux étapes précédentes est ajoutée la croissance immobilière ayant eu lieu entre le 13 septembre 2007 et le 13 septembre 2009. La nouvelle richesse foncière est ajoutée selon la même pondération qu'à la première étape, soit en appliquant un coefficient de 1,92 à la croissance non résidentielle. Nous obtenons alors le potentiel fiscal utilisé aux fins de la répartition des quotes-parts de 2010. Ainsi, la croissance immobilière annuelle est prise en compte dans le calcul du potentiel fiscal utilisé pour établir les quotes-parts générales.

La méthode décrite dans les paragraphes précédents ainsi que les résultats sont présentés au tableau 74.

**Tableau 74**  
**Résumé du mode de calcul des quotes-parts générales de 2010**

Villes liées	Potentiel fiscal 2008 (coefficient INR : 1,92)	Facteur de calibration	Potentiel fiscal 2008 calibré	Croissance immobilière (coefficient INR : 1,92)	Potentiel fiscal 2010 utilisé pour établir les quotes-parts générales	
	(A)	(B)	(A) x (B) = (C)	(D)	(C) + (D)	
	M\$		M\$	M\$	M\$	%
<b>Montréal</b>	<b>204 594,2</b>	<b>s.o.</b>	<b>204 594,2</b>	<b>7 197,0</b>	<b>211 791,1</b>	<b>81,212</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>						
Baie-D'Urfé	1 327,7	1,01202	1 343,7	41,7	1 385,3	0,531
Beaconsfield	2 577,0	0,92697	2 388,8	64,6	2 453,4	0,941
Côte-Saint-Luc	3 629,0	0,94345	3 423,8	15,7	3 439,5	1,319
Dollard-Des Ormeaux	4 936,3	0,94788	4 679,0	128,5	4 807,5	1,843
Dorval	7 409,3	1,08636	8 049,1	287,1	8 336,2	3,197
Hampstead	1 341,8	0,90450	1 213,7	14,6	1 228,2	0,471
L'Île-Dorval	6,8	0,91549	6,2	0,2	6,3	0,002
Kirkland	3 671,2	1,00022	3 672,0	67,7	3 739,7	1,434
Mont-Royal	5 406,6	0,98486	5 324,8	156,6	5 481,4	2,102
Montréal-Est	1 940,2	1,09887	2 132,0	61,4	2 193,4	0,841
Montréal-Ouest	700,1	0,92941	650,6	0,9	651,5	0,250
Pointe-Claire	6 927,3	1,02611	7 108,2	253,8	7 362,0	2,823
Senneville	417,8	1,04596	437,0	31,8	468,8	0,180
Sainte-Anne-de-Bellevue	920,7	1,08871	1 002,4	131,1	1 133,5	0,435
Westmount	6 443,5	0,96596	6 224,1	85,4	6 309,6	2,419
<b>Total municipalités reconstituées</b>	<b>47 655,2</b>	<b>s.o.</b>	<b>47 655,4</b>	<b>1 341,1</b>	<b>48 996,5</b>	<b>18,788</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>252 249,4</b>	<b>s.o.</b>	<b>252 249,6</b>	<b>8 538,0</b>	<b>260 787,6</b>	<b>100,000</b>

Source : Ville de Montréal, rôle foncier 2007-2010 actualisé le 13 septembre 2007 et le 13 septembre 2009.  
Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008.

PROGRAMME  
TRIENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2010-2012  
AGGLOMÉRATION



## LES PRIORITÉS DU PTI 2010-2012

Les investissements prévus au PTI 2010-2012 de l'agglomération de Montréal s'élèvent à 1 605,2 M\$. Pour 2010, ils se chiffrent à 389,1 M\$.

La réhabilitation et le remplacement des éléments de l'actif de l'agglomération représentent 65,9 % des investissements globaux en 2010, tel que l'illustre le tableau des dépenses par catégories d'actif. Pour leur part, les projets de développement, qui représentent 34,1 % des investissements en 2010, contribuent principalement au développement économique et culturel de l'agglomération.

### Projets de réhabilitation et de remplacement des éléments de l'actif

L'agglomération de Montréal investira des sommes importantes au cours des trois prochaines années dans la reconstruction et l'aménagement de la rue Notre-Dame. De plus, des investissements importants seront réalisés dans le centre-ville de Montréal afin de réhabiliter le réseau routier.

Au chapitre des dépenses reliées à la gestion de l'eau, les efforts sont maintenus afin de réhabiliter le réseau d'aqueduc et d'égout. À ce titre, des investissements majeurs seront réalisés au cours des prochaines années. Au total, Montréal consacrera 821,5 M\$ à la réhabilitation et à la protection de l'actif relié à la gestion de l'eau, soit 173,4 M\$ en 2010. La mise aux normes des usines de production d'eau potable et de filtration fera l'objet d'investissements de 109,8 M\$ au cours de la période 2010-2012.

Les investissements prévus dans les espaces verts se chiffrent à 24,3 M\$ pour les trois prochaines années et touchent principalement le réaménagement du parc du Mont-Royal et celui du square Dorchester et l'aménagement de parcs-nature.

Dans le présent programme d'immobilisations, une somme de 21 M\$ est prévue pour la sécurité publique, dont 11,2 M\$ en 2010. L'achat de nouveaux véhicules et la réfection de casernes d'incendie et de postes de police sont les principaux éléments qui nécessiteront des investissements au cours des trois prochaines années.

### Projets de développement

Au cours des prochaines années, 331,3 M\$ seront investis dans des projets de développement. Les investissements prévus au Fonds d'investissement se chiffrent à 36,4 M\$ en 2010. La poursuite des travaux liés au Quartier des spectacles et la mise en valeur du Havre de Montréal sont les projets les plus importants qui se réaliseront sur le territoire de l'agglomération au cours des prochaines années. Ces deux projets totaliseront des investissements importants, et les gouvernements supérieurs y contribueront également.

En 2010, l'amélioration et le prolongement du réseau de pistes cyclables demeurent une priorité, alors que 7,5 M\$ y seront injectés afin de confirmer clairement les orientations de l'administration en cette matière. Au cours de la période 2010-2012, les investissements se chiffreront à 21,4 M\$. Des investissements de 30,8 M\$ iront également dans l'amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau au cours de la période triennale.

Pour ce qui est des espaces verts et de la culture, l'agglomération poursuit son programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien de milieux naturels. En 2010, un montant de 3,4 M\$ est prévu à cet effet. L'Administration s'engage à poursuivre ce programme en y investissant 12 M\$ par année pour la période de 2010-2012. Les budgets requis au-delà du montant déjà prévu feront l'objet d'une décision en regard de la priorisation des travaux de planification des dépenses d'immobilisations au cours de 2010.

Avec l'appui du gouvernement du Québec, l'agglomération investira 8,9 M\$ au cours de 2010 dans l'aménagement des places publiques du Vieux-Montréal et la mise en valeur des immeubles patrimoniaux. Ces investissements permettront de valoriser le site historique du Vieux-Montréal.

## Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales

Le tableau ci-dessous présente les acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales. Il y apparaît clairement qu'une grande partie des dépenses d'immobilisations sont prévues aux fonctions « Transport » et « Hygiène du milieu ».

La fonction « Transport » regroupe les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement du réseau routier. La fonction « Hygiène du milieu » concentre les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. S'y trouvent, entre autres, les dépenses liées à la mise aux normes des usines de production d'eau potable et à la réhabilitation des conduites principales d'aqueduc et d'égout.

**Tableau 75**  
**Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales**

(en milliers de dollars)

Fonctions municipales	2010	2011	2012	Total
Administration générale	14 362,7	2 685,1	2 635,2	19 683,0
Aménagement, urbanisme et développement	7 822,8	118,1	-	7 941,0
Hygiène du milieu	202 727,0	451 540,8	407 974,6	1 062 242,4
Loisirs et culture	47 485,7	24 695,8	24 776,9	96 958,3
Sécurité publique	32 160,7	19 842,8	6 153,2	58 156,7
Transport	84 588,0	126 732,5	148 937,2	360 257,7
<b>Total</b>	<b>389 147,0</b>	<b>625 615,0</b>	<b>590 477,0</b>	<b>1 605 239,0</b>

Ci-dessous, le tableau des dépenses par catégories d'actif confirme l'importance des investissements dans les infrastructures souterraines.

**Tableau 76**  
**Acquisitions d'immobilisations par catégories d'actif**

(en milliers de dollars)

Catégories d'actif	2010		2011		2012	
	Protection	Développement	Protection	Développement	Protection	Développement
Infrastructures routières	18 572,0	55 096,0	23 506,0	72 923,0	24 484,0	87 057,0
Environnement et infrastructures souterraines	173 358,0	9 387,0	342 982,0	1 088,0	305 122,0	799,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	10 047,0	23 821,0	7 592,0	10 878,0	6 623,0	11 730,0
Bâtiments	7 723,0	20 963,0	211,0	248,0	73,0	126,0
Terrains	187,0	2 752,0	187,0	20,0	187,0	20,0
Véhicules	9 094,0	-	10 281,0	-	350,0	-
Ameublement et équipements de bureau	1 139,0	17 002,0	97,0	7 260,0	33,0	6 517,0
Autres éléments de l'actif	36 521,0	3 485,0	148 252,0	90,0	147 356,0	-
<b>Investissements totaux</b>	<b>256 641,0</b>	<b>132 506,0</b>	<b>533 108,0</b>	<b>92 507,0</b>	<b>484 228,0</b>	<b>106 249,0</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>65,9%</b>	<b>34,1%</b>	<b>85,2%</b>	<b>14,8%</b>	<b>82,0%</b>	<b>18,0%</b>

### SYNTHÈSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses d'immobilisations du programme triennal sont financées, en grande partie, par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement. Les partenaires financiers de l'agglomération contribuent aussi au financement de ces dépenses. Parmi eux, les gouvernements supérieurs participent par les paiements de transfert.

Voici les principaux modes de financement des investissements de l'agglomération de Montréal.

**Tableau 77**  
**Synthèse des modes de financement**

*(en milliers de dollars)*

Modes de financement	2010	2011	2012	Total
Contribution des promoteurs	-	-	-	-
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	140 930,0	315 652,0	290 641,0	747 223,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	29 288,0	10 096,0	1 707,0	41 091,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	218 929,0	299 867,0	298 129,0	816 925,0
<b>Total</b>	<b>389 147,0</b>	<b>625 615,0</b>	<b>590 477,0</b>	<b>1 605 239,0</b>

#### Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Les transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises. En 2010, ils atteignent la somme de 140,9 M\$.

#### Les excédents accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves ainsi que les affectations des acquisitions d'immobilisations financées par les revenus de taxes. En 2010, ce mode de financement se chiffrera à 29,3 M\$. L'importance de cette somme met en évidence la volonté de réhabiliter les infrastructures souterraines, en minimisant l'impact sur la dette.

#### Les emprunts à la charge du conseil d'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération. En 2010, les investissements qui seront ultimement financés par ce type d'emprunts se chiffrent à 218,9 M\$.

**Tableau 78**  
**Analyse de l'emprunt à la charge des contribuables**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Plateau-Mont-Royal	504,0	500,0	-	1 004,0	-	1 004,0
Ville-Marie	900,0	900,0	900,0	2 700,0	-	2 700,0
<b>Total arrondissements</b>	<b>1 404,0</b>	<b>1 400,0</b>	<b>900,0</b>	<b>3 704,0</b>	<b>-</b>	<b>3 704,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	6 986,0	917,0	865,0	8 768,0	876,0	9 644,0
Direction des systèmes d'information	18 036,0	7 324,0	6 517,0	31 877,0	-	31 877,0
Finances	71 467,0	246 410,0	258 360,0	576 237,0	-	576 237,0
Infrastructures, Transport et Environnement	56 492,0	27 418,0	25 455,0	109 365,0	9 890,0	119 255,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	53 969,0	6 767,0	6 032,0	66 768,0	1 470,0	68 238,0
Sécurité incendie	10 245,0	9 631,0	-	19 876,0	3 358,0	23 234,0
Société du parc Jean-Drapeau	330,0	-	-	330,0	-	330,0
<b>Total services centraux</b>	<b>217 525,0</b>	<b>298 467,0</b>	<b>297 229,0</b>	<b>813 221,0</b>	<b>15 594,0</b>	<b>828 815,0</b>
<b>Total</b>	<b>218 929,0</b>	<b>299 867,0</b>	<b>298 129,0</b>	<b>816 925,0</b>	<b>15 594,0</b>	<b>832 519,0</b>

SOMMAIRE DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

Le tableau suivant livre le sommaire des investissements par unités d'affaires.

**Tableau 79**

**Sommaire des acquisitions d'immobilisations par unités d'affaires**

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Arrondissements</b>						
Plateau-Mont-Royal	504,0	500,0	-	1 004,0	-	1 004,0
Ville-Marie	900,0	900,0	900,0	2 700,0	-	2 700,0
<b>Total arrondissements</b>	<b>1 404,0</b>	<b>1 400,0</b>	<b>900,0</b>	<b>3 704,0</b>	<b>-</b>	<b>3 704,0</b>
<b>Services centraux</b>						
Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle	6 986,0	917,0	865,0	8 768,0	876,0	9 644,0
Direction des systèmes d'information	18 036,0	7 324,0	6 517,0	31 877,0	-	31 877,0
Finances	117 070,0	550 837,0	541 942,0	1 209 849,0	-	1 209 849,0
Infrastructures, Transport et Environnement	154 613,0	46 406,0	32 906,0	233 925,0	15 189,0	249 114,0
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	80 463,0	9 100,0	7 347,0	96 910,0	1 470,0	98 380,0
Sécurité incendie	10 245,0	9 631,0	-	19 876,0	3 358,0	23 234,0
Société du parc Jean-Drapeau	330,0	-	-	330,0	-	330,0
<b>Total services centraux</b>	<b>387 743,0</b>	<b>624 215,0</b>	<b>589 577,0</b>	<b>1 601 535,0</b>	<b>20 893,0</b>	<b>1 622 428,0</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>389 147,0</b>	<b>625 615,0</b>	<b>590 477,0</b>	<b>1 605 239,0</b>	<b>20 893,0</b>	<b>1 626 132,0</b>

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES ET PAR PROJETS

Dans les pages qui suivent, vous trouverez le détail des investissements par unités d'affaires et par projets.



Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34222	Programme de réaménagement de parcs	500,0	500,0	-	1 000,0		1 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	4,0	-	-	4,0		4,0
<b>Total</b>		<b>504,0</b>	<b>500,0</b>	-	<b>1 004,0</b>	-	<b>1 004,0</b>

## Arrondissement de Ville-Marie

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
34220	Programme de réaménagement de parcs anciens	80,0	80,0	80,0	240,0	-	240,0
55737	Programme de réfection routière	800,0	800,0	800,0	2 400,0	-	2 400,0
34320	Programme de remplacement d'équipements de parcs anciens	20,0	20,0	20,0	60,0	-	60,0
<b>Total</b>		<b>900,0</b>	<b>900,0</b>	<b>900,0</b>	<b>2 700,0</b>	<b>-</b>	<b>2 700,0</b>

Développement culturel, Qualité du milieu de vie et Diversité ethnoculturelle

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction du développement culturel</b>							
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	1 291,0	-	-	1 291,0	-	1 291,0
<b>Sous-total</b>		<b>1 291,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 291,0</b>	<b>-</b>	<b>1 291,0</b>
<b>Direction des grands parcs et de la nature en ville</b>							
32125	Aménagement du pourtour du Complexe environnemental de Saint-Michel	272,0	273,0	274,0	819,0	275,0	1 094,0
32300	Programme d'acquisition d'espaces naturels d'envergure	3 006,0	-	-	3 006,0	-	3 006,0
32305	Programme d'aménagement d'espaces naturels d'envergure	346,0	-	-	346,0	-	346,0
34310	Programme de réaménagement des parcs-nature	890,0	133,0	113,0	1 136,0	113,0	1 249,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	1 181,0	511,0	478,0	2 170,0	488,0	2 658,0
<b>Sous-total</b>		<b>5 695,0</b>	<b>917,0</b>	<b>865,0</b>	<b>7 477,0</b>	<b>876,0</b>	<b>8 353,0</b>
<b>Total</b>		<b>6 986,0</b>	<b>917,0</b>	<b>865,0</b>	<b>8 768,0</b>	<b>876,0</b>	<b>9 644,0</b>

## Direction des systèmes d'information

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
68270	Capital humain - amélioration du système informatique	830,0	-	-	830,0	-	830,0
68040	DSI - Développement informatique	302,0	-	-	302,0	-	302,0
68120	e-Cité - mise en place du portail municipal	-	768,0	768,0	1 536,0	-	1 536,0
68200	Gestion de l'inspection des aliments	645,0	-	-	645,0	-	645,0
68210	Gestion des ressources humaines et des activités du personnel	-	2 823,0	2 835,0	5 658,0	-	5 658,0
68230	Intégration des données policières - projet IDP2	3 270,0	2 250,0	1 500,0	7 020,0	-	7 020,0
68110	Modernisation de la téléphonie et des télécommunications	2 419,0	1 146,0	1 135,0	4 700,0	-	4 700,0
68260	Modernisation des solutions Oracle	2 685,0	-	-	2 685,0	-	2 685,0
68050	Programme de gestion de la désuétude informatique	1 034,0	64,0	-	1 098,0	-	1 098,0
68310	Programme de sécurité publique	1 305,0	273,0	279,0	1 857,0	-	1 857,0
68290	Postes de travail véhiculaires - architecture de systèmes mobiles	4 000,0	-	-	4 000,0	-	4 000,0
68240	Système d'émission des constats informatisés (SECI)	850,0	-	-	850,0	-	850,0
68140	Système d'informations géographiques	696,0	-	-	696,0	-	696,0
<b>Total</b>		<b>18 036,0</b>	<b>7 324,0</b>	<b>6 517,0</b>	<b>31 877,0</b>	-	<b>31 877,0</b>

Finances

**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>77000</b>	Projets dédiés à la voirie	2 823,0	15 380,0	17 175,0	<b>35 378,0</b>	-	35 378,0
<b>77005</b>	Projets dédiés au fonds de l'eau	51 486,0	322 836,0	299 108,0	<b>673 430,0</b>	-	673 430,0
<b>77006</b>	Projets dédiés au fonds d'investissements	23 114,0	58 236,0	72 447,0	<b>153 797,0</b>	-	153 797,0
<b>77007</b>	Projets dédiés aux espaces verts	3 308,0	6 133,0	5 856,0	<b>15 297,0</b>	-	15 297,0
<b>77008</b>	Projets généraux d'investissements	36 339,0	148 252,0	147 356,0	<b>331 947,0</b>	-	331 947,0
<b>Total</b>		<b>117 070,0</b>	<b>550 837,0</b>	<b>541 942,0</b>	<b>1 209 849,0</b>	-	<b>1 209 849,0</b>

# Budget 2010 du conseil d'agglomération

## Infrastructures, Transport et Environnement

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction générale</b>							
28020	Informatisation de la gestion des projets d'immobilisations	22,0	-	-	22,0	-	22,0
<b>Sous-total</b>		<b>22,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22,0</b>	<b>-</b>	<b>22,0</b>
<b>Direction de l'eau</b>							
55120	Arrondissement de Ville-Marie (centre-ville) - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	10 174,0	-	-	10 174,0	-	10 174,0
55122	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal (centre-ville) - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	552,0	-	-	552,0	-	552,0
55121	Arrondissement du Sud-Ouest (centre-ville) - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	991,0	-	-	991,0	-	991,0
56092	Construction de conduites principales - réseau régional de Pierrefonds	476,0	-	-	476,0	-	476,0
56530	Désinfection des eaux usées	1 360,0	1 362,0	1 364,0	4 086,0	2 424,0	6 510,0
58026	Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs	1 991,0	1 209,0	470,0	3 670,0	-	3 670,0
56528	Mise aux normes de la station d'épuration et du réseau d'intercepteurs	267,0	297,0	-	564,0	-	564,0
58025	Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable	63 920,0	13 952,0	1 953,0	79 825,0	3 661,0	83 486,0
56529	Programme de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées	5 023,0	220,0	1 600,0	6 843,0	-	6 843,0
56088	Programme de réhabilitation des conduites d'eau	6 358,0	1 085,0	520,0	7 963,0	25,0	7 988,0
58027	Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	11 901,0	-	-	11 901,0	-	11 901,0
10010	Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	673,0	-	-	673,0	-	673,0
77001	Programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout	35,0	-	-	35,0	-	35,0
53010	Programme de rénovation majeure des réseaux d'égout et de collecteurs	7 790,0	1 756,0	-	9 546,0	-	9 546,0
58015	Sécurisation de l'alimentation électrique - usines de production d'eau potable	6 915,0	-	-	6 915,0	-	6 915,0
<b>Sous-total</b>		<b>118 426,0</b>	<b>19 881,0</b>	<b>5 907,0</b>	<b>144 214,0</b>	<b>6 110,0</b>	<b>150 324,0</b>

Infrastructures, Transport et Environnement (suite)

**Investissements par projets et programmes**

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Direction de l'environnement</b>							
50010	Construction et réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles	6 495,0	55,0	-	6 550,0		6 550,0
58048	Programme de remplacement de véhicules	35,0	-	-	35,0		35,0
50001	Protection et réfection de bâtiments - environnement	150,0	-	-	150,0		150,0
<b>Sous-total</b>		<b>6 680,0</b>	<b>55,0</b>	<b>-</b>	<b>6 735,0</b>	<b>-</b>	<b>6 735,0</b>
<b>Direction du transport</b>							
75011	Amélioration des déplacements sur le mont Royal	3 150,0	-	-	3 150,0	-	3 150,0
75002	Amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau	6 550,0	12 200,0	12 075,0	30 825,0	8 000,00	38 825,0
59004	Aménagement des voies publiques	520,0	520,0	120,0	1 160,0	-	1 160,0
45000	Développement du réseau cyclable	7 475,0	6 875,0	7 075,0	21 425,0	-	21 425,0
59012	Mesures favorisant la circulation des autobus - réseau prioritaire montréalais	129,0	200,0	1 200,0	1 529,0	-	1 529,0
76000	Modernisation de la rue Notre-Dame	5 428,0	3 251,0	3 310,0	11 989,0	-	11 989,0
55845	Programme de réfection d'artères	889,0	1 147,0	1 147,0	3 183,0	-	3 183,0
55860	Programme de réfection des rues collectrices locales	532,0	-	-	532,0	-	532,0
46000	Programme de réfection des structures routières	728,0	764,0	560,0	2 052,0	679,00	2 731,0
59023	Réfection de l'échangeur Décarie-A-40	25,0	25,0	-	50,0	-	50,0
59018	Sécurisation de la circulation sur les artères	1 598,0	15,0	15,0	1 628,0	150,00	1 778,0
59002	Travaux de signalisation lumineuse et aérienne	2 461,0	1 473,0	1 497,0	5 431,0	250,00	5 681,0
<b>Sous-total</b>		<b>29 485,0</b>	<b>26 470,0</b>	<b>26 999,0</b>	<b>82 954,0</b>	<b>9 079,0</b>	<b>92 033,0</b>
<b>Total</b>		<b>154 613,0</b>	<b>46 406,0</b>	<b>32 906,0</b>	<b>233 925,0</b>	<b>15 189,0</b>	<b>249 114,0</b>

## Mise en valeur du territoire et du patrimoine

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Fonds d'investissement</b>							
40132	École de technologie supérieure(ETS) - Infrastructures	954,0	-	-	954,0	-	954,0
40501	Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	2 629,0	168,0	-	2 797,0	-	2 797,0
35020	Mise en valeur du boulevard De Maisonneuve	2 633,0	-	-	2 633,0	-	2 633,0
40130	Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier	3 682,0	-	-	3 682,0	-	3 682,0
35010	Quartier des spectacles - projets complémentaires	554,0	605,0	505,0	1 664,0	-	1 664,0
35011	Quartier des spectacles - réaménagement du secteur de la Place des Arts	28 574,0	2 918,0	1 908,0	33 400,0	-	33 400,0
41001	Technoparc de Montréal - infrastructures et aménagement	475,0	-	-	475,0	-	475,0
<b>Sous-total</b>		<b>39 501,0</b>	<b>3 691,0</b>	<b>2 413,0</b>	<b>45 605,0</b>	<b>-</b>	<b>45 605,0</b>
<b>Immeubles</b>							
66150	Programme d'enlèvement et de remplacement de réservoirs d'hydrocarbures	34,0	-	-	34,0	-	34,0
64020	Programme de développement - immeubles du Service de police	8 455,0	-	-	8 455,0	-	8 455,0
64021	Programme de protection - immeubles du Service de police	613,0	143,0	-	756,0	-	756,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs	3 641,0	-	-	3 641,0	-	3 641,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	30,0	-	-	30,0	-	30,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	3 273,0	565,0	107,0	3 945,0	-	3 945,0
66167	Programme de protection des systèmes électromécaniques	653,0	68,0	73,0	794,0	78,0	872,0
20910	Programme de remplacement de véhicules	350,0	350,0	350,0	1 050,0	138,0	1 188,0
<b>Sous-total</b>		<b>17 049,0</b>	<b>1 126,0</b>	<b>530,0</b>	<b>18 705,0</b>	<b>216,0</b>	<b>18 921,0</b>

Mise en valeur du territoire et du patrimoine (suite)

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
<b>Projets réguliers</b>							
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	5 046,0	392,0	40,0	5 478,0	130,0	5 608,0
35012	Collecte pneumatique des déchets - secteur du Quartier des spectacles	2 086,0	2 500,0	3 632,0	8 218,0	600,0	8 818,0
48007	Développement du logement social et communautaire – infrastructures	6 232,0	760,0	549,0	7 541,0	524,0	8 065,0
39710	Cour Turcot - infrastructures	40,0	-	-	40,0	-	40,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux	3 881,0	-	-	3 881,0	-	3 881,0
36000	Mise en valeur du mont Royal - réaménagement du réseau routier	1 365,0	65,0	27,0	1 457,0	-	1 457,0
48008	Développement du logement social et communautaire – projets complémentaires	178,0	-	-	178,0	-	178,0
36201	Réaménagement du square Dorchester	5 085,0	566,0	156,0	5 807,0	-	5 807,0
<b>Sous-total</b>		<b>23 913,0</b>	<b>4 283,0</b>	<b>4 404,0</b>	<b>32 600,0</b>	<b>1 254,0</b>	<b>33 854,0</b>
<b>Total</b>		<b>80 463,0</b>	<b>9 100,0</b>	<b>7 347,0</b>	<b>96 910,0</b>	<b>1 470,0</b>	<b>98 380,0</b>

## Sécurité incendie

### Investissements par projets et programmes

(en milliers de dollars)

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
62470	Programme de protection des casernes et des bâtiments administratifs	2 113,0	-	-	2 113,0	3 358,0	5 471,0
71080	Programme de remplacement de véhicules	8 132,0	9 631,0	-	17 763,0	-	17 763,0
<b>Total</b>		<b>10 245,0</b>	<b>9 631,0</b>	<b>-</b>	<b>19 876,0</b>	<b>3 358,0</b>	<b>23 234,0</b>

Société du parc Jean-Drapeau

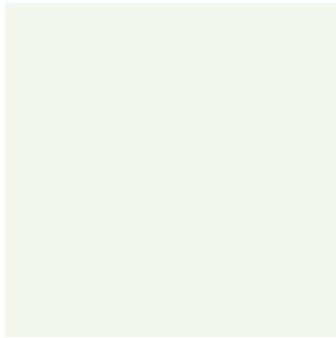
**Investissements par projets et programmes**

*(en milliers de dollars)*

Numéro	Projet	2010	2011	2012	Total PTI	Ultérieur	Grand total
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - parc Jean-Drapeau	330,0	-	-	330,0	-	330,0
<b>Total</b>		<b>330,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>330,0</b>	<b>-</b>	<b>330,0</b>



2010 Annexes





---

## LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Montréal applique intégralement les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les charges :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétence locale;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétence d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par unités d'affaires selon la structure organisationnelle de la Ville.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville, notamment pour l'occupation de bâtiments et pour l'utilisation de matériel roulant. Ces fonds ne sont pas présentés distinctement dans le présent document afin d'alléger la présentation du budget. Les transactions liées à ces fonds sont toutefois éliminées à titre de transactions internes ou de transactions inter-entités afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges de la Ville à des fins fiscales.

Par ailleurs, un état des revenus et des charges liés aux opérations du Fonds de l'eau ainsi que des sommaires des activités d'immobilisations liées au Fonds de la voirie et au Fonds d'investissement sont présentés dans des annexes distinctes du présent document budgétaire.

La structure de présentation des revenus et des charges

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- **les taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles;
- **les paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- **les quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- **les services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à des tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- **les transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les charges sont présentées par fonctions et par activités.

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'au transport collectif.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles.
- La fonction « Frais de financement » englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

---

## ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Elle comprend, tout en s'y appuyant, les conventions comptables suivantes :

### Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres comptables de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés dans l'exercice financier auquel ils se rapportent.

### Revenus de transferts

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales ou aux activités d'immobilisations (PTI) dans l'exercice où surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts et dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité définis par les programmes gouvernementaux.

### Immobilisations et amortissement

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### Charges et obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Pour les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la dépense est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, la charge correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

### Frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville a constitué au fil des ans une provision destinée à financer les frais de fermeture et d'après-fermeture qui correspondent à la valeur actualisée des dépenses liées au recouvrement final du site, ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

Depuis 2009, soit à la suite de la cessation des activités d'enfouissement au principal site de décharges contrôlées de la Ville de Montréal, décrétée au 31 décembre 2008, les charges liées aux opérations de fermeture et de post-fermeture de ce site sont entièrement financées par cette provision.

### Remboursement de la dette à long terme

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

### Remboursement de capital

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

### Montants à pourvoir dans le futur

La Ville a inscrit à l'état de sa situation financière des montants à pourvoir dans le futur qui correspondent au solde net de dépenses de fonctionnement devant faire l'objet d'une taxation dans les années futures. Ces montants sont amortis et inscrits sous la rubrique « Affectations » à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2020. Ces affectations portent sur les éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'obligation initiale au titre des avantages sociaux futurs (amortissement des régimes de retraite sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2017);
- l'amortissement d'éléments qui devraient normalement être imputés à un seul exercice, comme les modifications ou les bonifications apportées aux régimes de retraite.

### Conversion des devises

Les revenus et les dépenses résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les éléments de l'actif et du passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté dans les états financiers à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### Élimination des transactions internes et inter-entités

Les revenus et les dépenses qui résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges au budget global de la Ville.

### Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Les gains ou les pertes reliés aux contrats de swap de devises liés aux emprunts libellés en devises étrangères sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

Les échanges d'intérêts découlant des contrats de swap de taux d'intérêt sont comptabilisés à titre d'ajustement apportés aux frais financiers.

### Différence entre la base budgétaire et la base comptable des états financiers

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisé sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- les impacts financiers des dossiers susceptibles de toucher plusieurs unités d'affaires (services centraux ou arrondissements), notamment ceux liés au renouvellement de conventions collectives ou à l'implantation de projets d'économies, peuvent être budgétisés dans un poste budgétaire au chapitre corporatif, alors que le coût réel de ces impacts sera imputé directement aux diverses unités d'affaires.



---

## LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

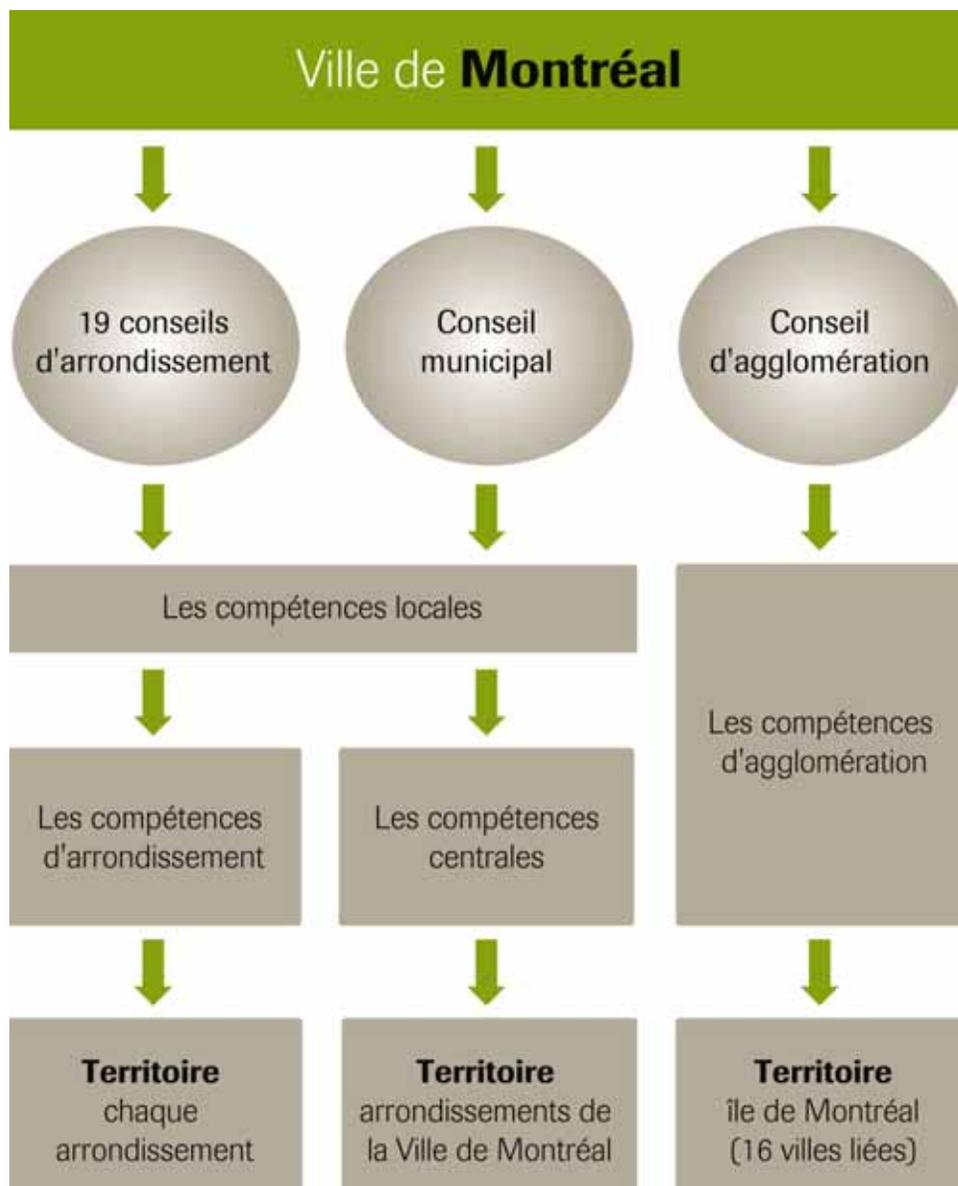
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 3 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure 2 illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

**Figure 2**  
**Partage des compétences – instances politiques et territoires d'application**



### **Le conseil d'agglomération de Montréal**

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau suivant résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

### **Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 80

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'évaluation foncière</li> <li>▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d'urgence 9-1-1</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L'aide destinée aux sans-abri</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d'eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée</li> <li>▪ L'accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'urbanisme</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L'habitation</li> <li>▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L'organisation des élections</li> </ul>

## La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2010. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

### **Le cadre juridique**

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

### **Une approche souple, efficace et efficiente**

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

### **La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée**

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

### **Le partage selon les compétences**

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 80 et l'annexe 3).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

### **La répartition des dépenses mixtes**

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

### **La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population**

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### **La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale**

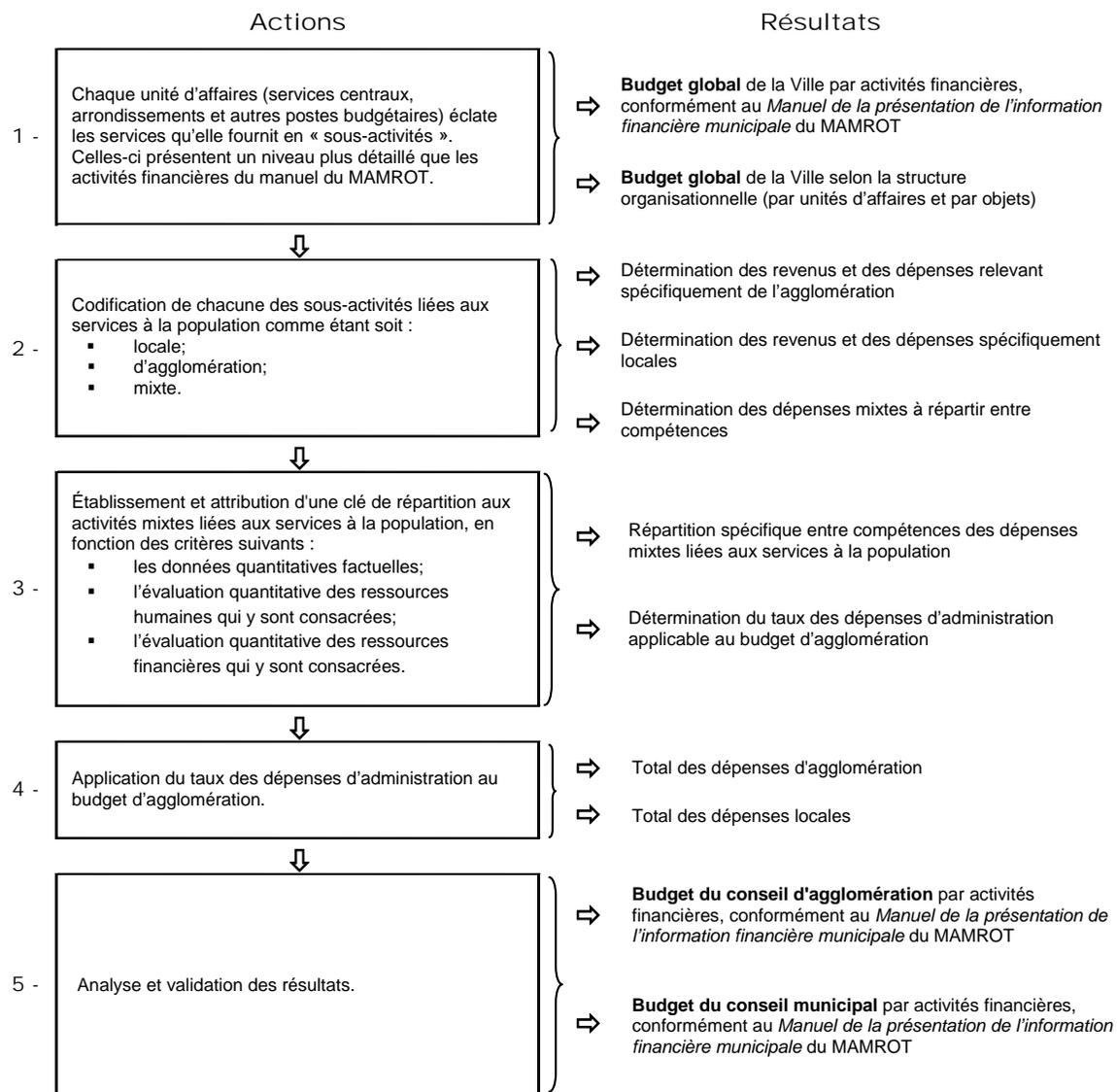
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2010, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 7,39 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération diminué, à des fins de calcul, du montant des dépenses mixtes d'administration générale de responsabilité de l'agglomération, des dépenses liées au service de la dette, des dépenses de contribution ainsi que des dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2010, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires corporatives, Affaires juridiques, Capital humain, Commission de la fonction publique, Communications et Relations avec les citoyens, Direction générale, Direction des systèmes d'information, Finances, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir de répartition budgétaire, à l'agglomération, de leurs dépenses de budget de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont relatives à la cour municipale et à l'évaluation foncière qui sont des compétences d'agglomération.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

**ÉTAPES DE LA CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES**



## LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

**Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal**

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

## Équipements et infrastructures

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la Coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

## Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable pan-montréalais
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point

de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.

## LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 81

**Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux**

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Urbanisme</b> - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Urbanisme</b> - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Conversion d'un immeuble en propriété divise</b> - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Habitation</b> - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Voirie locale et matières résiduelles</b> - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Environnement, voirie et réseaux</b> - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Culture, loisirs et parcs</b> - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Culture, loisirs et parcs</b> - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</li> </ul>



---

## SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières de même que de l'évolution de nos pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération.

### La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

### Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

### Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La version complète de la politique de l'équilibre budgétaire peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/pol-equi-budg.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/pol-equi-budg.pdf)

## La politique de gestion des réserves de fonds

Une gestion financière prudente implique que la Ville prévoit des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement en particulier ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserves de fonds suffisantes, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par l'emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

### **Objet de la politique**

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

### **Objectifs**

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

La version complète de la politique de gestion des réserves de fonds peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/pol-reserves-fonds.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/pol-reserves-fonds.pdf)

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

### **Objet de la politique**

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

### **Objectifs**

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La version complète de la politique des sources de revenus peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/p01-sources-revenus.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/p01-sources-revenus.pdf)

---

## La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes.

### **Objet de la politique**

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

### **Objectifs**

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources

La version complète de la politique des équipements et des infrastructures peut être consultée à l'adresse Internet suivante: [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/pol-equip-et-infra.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/pol-equip-et-infra.pdf)

### La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

### **Objet de la politique**

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

### **Objectifs**

Par la politique de la gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès stable aux marchés des capitaux et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La version complète de la politique de gestion de la dette peut être consultée à l'adresse Internet suivante: [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/p01-gestion-dette.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/p01-gestion-dette.pdf)

---

La politique de gestion des dépenses

### **Objet de la politique**

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux charges inter-unités.

### **Objectifs**

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

### **Les pratiques de gestion**

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des charges inter-unités.

La version complète de la politique de gestion des dépenses peut être consultée à l'adresse Internet suivante: [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/pol-gestion-depenses.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/pol-gestion-depenses.pdf)

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

### **Objectif de la politique**

La politique de capitalisation et d'amortissement sert à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par la Direction de la comptabilité et du contrôle financier, en collaboration avec le service concerné.

### **Portée de la politique**

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application, les annexes concernant la grille de la politique d'amortissement et les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le *Programme de réfection routière* (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

La version complète de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/port al/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/pol-cap-amort-dep-immo.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/port al/docs/page/service_fin_fr/media/documents/pol-cap-amort-dep-immo.pdf)

## FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le domaine de la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable. Afin de réaliser les objectifs visés tout en contrôlant le niveau d'endettement, la Ville prélève depuis 2004 une contribution visant à améliorer le service de l'eau. Conformément aux exigences légales relatives à cette forme de financement, deux réserves financières, une locale et une d'agglomération, ont été créées.

Le tableau 82 présente l'état prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2010. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2010 s'élèvent à 361,8 M\$ et comprennent une somme de 125 M\$ exclusivement destinée à l'amélioration du service de l'eau sur le territoire de l'île de Montréal. Ainsi, une contribution de 75 M\$, perçue par l'entremise de quotes-parts des villes liées incluant Montréal, sera affectée directement à la réserve financière de l'eau du conseil d'agglomération, alors que la Ville de Montréal consacrera une contribution de 50 M\$ à la réserve financière de l'eau relevant du conseil municipal. Globalement, la contribution totale de 110,9 M\$ de la Ville est composée de sa quote-part à la réserve financière de l'eau de l'agglomération (60,9 M\$) et de sa contribution à la réserve financière locale de l'eau (50 M\$).

Le total des charges et du financement du Fonds de l'eau s'élève à 338,7 M\$. Des affectations de 23,1 M\$ sont également prévues, principalement au titre de paiement au comptant des activités d'immobilisations. Les charges du Fonds de l'eau sont présentées de manière à refléter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut une somme de 201,3 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 216,3 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions (120,5 M\$), des paiements au comptant issus des réserves financières de l'eau (6,5 M\$) et du budget de fonctionnement (22,8 M\$). Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 66,6 M\$.

Le détail du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012 relatif à l'eau est présenté au tableau 83. En 2010, les principaux projets d'immobilisations sont regroupés dans le programme de réhabilitation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, la mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable et le programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage.

## Tableau 82

### État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2010	Budget du conseil d'agglomération 2010	Transactions à éliminer inter-entités 2010	Budget global 2010
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts - service de l'eau	-	117 343,0	(95 296,7)	22 046,3
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	49 243,9	(45 088,6)	4 155,3
Quotes-parts - réserve financière de l'eau	-	75 000,0	(60 909,1)	14 090,9
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	780,1	-	780,1
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne	-	5 159,6	-	5 159,6
Autres revenus - SITE	-	532,9	-	532,9
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	110 909,0	-	-	110 909,0
Tarification forfaitaire et au compteur	25 185,2	-	-	25 185,2
Autres revenus - arrondissements	895,7	-	-	895,7
Autres revenus - SITE	893,5	-	-	893,5
Affectation du fonds général	177 140,0	-	-	177 140,0
<b>Total des revenus</b>	<b>315 023,4</b>	<b>248 059,6</b>	<b>(201 294,4)</b>	<b>361 788,6</b>
<b>Charges</b>				
Direction de l'eau	2 857,8	3 666,9	-	6 524,7
Production de l'eau potable (incluant la mise aux normes des usines)	-	65 229,8	-	65 229,8
Épuration des eaux usées	-	66 979,4	-	66 979,4
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	-	-	-	-
- Gestion stratégique des réseaux	7 015,4	-	-	7 015,4
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	45 814,9	-	-	45 814,9
- Amélioration de l'entretien des réseaux	11 101,9	-	-	11 101,9
Installation de compteurs d'eau et plan d'intervention	666,2	6 057,3	-	6 723,5
Réserves pour travaux majeurs imprévus	974,4	6 198,7	-	7 173,1
Soutien administratif et technique SITE (laboratoire, géomatique, etc.)	773,7	8 610,1	-	9 383,8
Frais généraux d'administration	2 806,7	18 809,1	-	21 615,8
Frais de financement	14 673,5	25 622,1	-	40 295,6
<b>Total des charges</b>	<b>86 684,5</b>	<b>201 173,4</b>	<b>-</b>	<b>287 857,9</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	26 682,9	24 109,4	-	50 792,3
<b>Total du financement</b>	<b>26 682,9</b>	<b>24 109,4</b>	<b>-</b>	<b>50 792,3</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	201 294,4	-	(201 294,4)	-
<b>Total des charges, du financement et des quotes-parts</b>	<b>314 661,8</b>	<b>225 282,8</b>	<b>(201 294,4)</b>	<b>338 650,2</b>
Excédent (déficit) avant affectation	361,6	22 776,8	-	23 138,4
<b>Affectations</b>				
Activités d'immobilisations	-	(22 776,8)	-	(22 776,8)
Remboursement de capital	(361,6)	-	-	(361,6)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)

#### Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

Acquisitions d'immobilisations	43 434,0	172 889,0	-	216 323,0
<b>Sources de financement</b>				
Transferts liés à des ententes de partage de frais	30 782,0	89 676,0	-	120 458,0
Affectation des réserves financières de l'eau	-	6 511,2	-	6 511,2
Affectation du budget de fonctionnement	-	22 776,8	-	22 776,8
Emprunt à la charge des contribuables	12 652,0	53 925,0	-	66 577,0
<b>Total des sources de financement</b>	<b>43 434,0</b>	<b>172 889,0</b>	<b>-</b>	<b>216 323,0</b>

Tableau 83

## Détail des acquisitions d'immobilisations pour les trois prochaines années

(en milliers de dollars)

Projet d'immobilisations	2010	2011	2012	Total
<b>Direction de la production de l'eau potable</b>				
Programme de réhabilitation des conduites d'eau principales	6 358	1 085	520	7 963
Conduites principales — réseau régional de Pierrefonds	476	-	-	476
Sécurisation de l'alimentation électrique des usines de production d'eau et des stations de pompage	6 915	-	-	6 915
Mise aux normes des procédés de traitement de l'eau potable	63 920	13 952	1 953	79 825
Mise à niveau des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs	1 991	1 209	470	3 670
Programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	11 901	-	-	11 901
	<b>91 561</b>	<b>16 246</b>	<b>2 943</b>	<b>110 750</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>				
Programme de rénovation majeure des collecteurs	7 790	1 756	-	9 546
Station d'épuration des eaux usées et son réseau d'intercepteurs	267	297	-	564
Programme de mise à niveau des infrastructures et de l'équipement de l'usine d'épuration des eaux usées	5 023	220	1 600	6 843
Désinfection des eaux usées	1 360	1 362	1 364	4 086
	<b>14 440</b>	<b>3 635</b>	<b>2 964</b>	<b>21 039</b>
<b>Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau</b>				
Programme de réhabilitation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	<b>40 480</b>	<b>3 026</b>	-	<b>43 506</b>
<b>Direction des immeubles</b>				
Programme de protection des bâtiments industriels	<b>2 977</b>	<b>565</b>	<b>107</b>	<b>3 649</b>
<b>Sous-total</b>	<b>149 458</b>	<b>23 472</b>	<b>6 014</b>	<b>178 944</b>
<b>Projets dédiés au Fonds de l'eau</b>	<b>66 865</b>	<b>419 268</b>	<b>388 452</b>	<b>874 585</b>
<b>Total</b>	<b>216 323</b>	<b>442 740</b>	<b>394 466</b>	<b>1 053 529</b>



## PORTRAIT CONSOLIDÉ DES INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT

Pour la période 2010-2012, Montréal investira un total de 2 862 M\$ dans les réseaux de transport, dont 1 052 M\$ en 2010. Comme l'indique le tableau 84, ces montants comprennent les immobilisations de la Société de transport de Montréal (STM) (2 083 M\$) et celles liées à la voirie municipale (775 M\$). Rappelons que ces investissements sont en partie subventionnés par les gouvernements supérieurs, particulièrement par les programmes d'aide au transport collectif et actif du gouvernement du Québec.

**Tableau 84**

### Portrait consolidé des investissements de Montréal en transport

#### Activités d'immobilisations

(en milliers de dollars)

Nature des investissements	2010	2011	2012	Total 2010-2012	%
Transport collectif (Société de transport de Montréal)					
Maintien et amélioration	783 259	587 649	433 198	<b>1 804 105</b>	
Développement	84 210	96 706	98 347	<b>279 263</b>	
	<b>867 469</b>	<b>684 355</b>	<b>531 544</b>	<b>2 083 369</b>	<b>73 %</b>
Voirie <sup>1</sup>					
Chemins, rues, routes et trottoirs <sup>2</sup>	154 175	262 445	295 919	<b>712 539</b>	
Pistes cyclables	7 475	6 875	7 075	<b>21 425</b>	
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	9 898	4 811	6 018	<b>20 727</b>	
Ponts, tunnels et viaducs	4 827	8 390	835	<b>14 052</b>	
Autres éléments d'actifs de voirie	5 614	700	350	<b>6 664</b>	
	<b>181 989</b>	<b>283 221</b>	<b>310 197</b>	<b>775 407</b>	<b>27 %</b>
Autres projets (fonds d'investissement)					
Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	2 629	168	-	<b>2 797</b>	<b>0 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 052 087</b>	<b>967 744</b>	<b>841 741</b>	<b>2 861 573</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Dépenses de voirie réalisées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à l'exception des dépenses comprises au Fonds d'investissement et celles réalisées par la Commission des services électriques.

<sup>2</sup> Incluant l'enveloppe des projets dédiés à la voirie de 12,5 M\$ en 2010, de 68,1 M\$ en 2011 et de 76,1 M\$ en 2012.

### Investissements de Montréal en transport collectif (STM)

Au cours des trois prochaines années, la plus grande partie (73 %) des investissements en transport sera consacrée au transport collectif. Le programme triennal d'immobilisations 2010-2012 de la STM totalise 2 083 M\$ sur trois ans, un niveau record correspondant à plus de trois fois les investissements de la période 2004-2006, soit celle d'avant le programme d'amélioration des services.

Les principaux projets de maintien et d'amélioration des éléments de l'actif de la STM sont le remplacement des voitures de métro (606,0 M\$ en 2010-2012), les phases I, II et III de Réno-Systèmes (450,7 M\$), le remplacement des autobus à plancher surbaissé de première génération (202,7 M\$) et l'acquisition d'autobus articulés pour renouveler le parc actuel (129,9 M\$). Ces investissements permettront d'augmenter la fiabilité et la performance du réseau de transport collectif montréalais.

De plus, pour développer son réseau, la STM investira 159,4 M\$ pour construire un nouveau garage pour autobus, 56,6 M\$ pour augmenter son parc d'autobus, 49,7 M\$ pour déployer des

mesures préférentielles pour autobus sur les artères et 11,8 M\$ pour installer 400 abribus additionnels.

### Investissements de Montréal en voirie

Consciente de la problématique liée aux infrastructures routières, la Ville de Montréal a créé, en 2006, le Fonds de la voirie. Cette réserve financière permet d'augmenter les investissements liés à la réhabilitation et à la construction d'infrastructures routières.

Par ailleurs, Montréal a déposé, en 2007, son plan directeur de voirie. Celui-ci prévoit des investissements majeurs sur l'ensemble du réseau routier montréalais. Dans le PTI 2010-2012, la Ville de Montréal prévoit consacrer 775,4 M\$ à divers travaux de réhabilitation sur son réseau routier.

### Programme de réfection routière

Il y a quelques années, Montréal s'est donné l'objectif d'intensifier la réhabilitation de son réseau routier. Pour ce faire, la Ville s'est engagée à investir 500 M\$ au cours de la période 2006-2009. Cet objectif a été largement réalisé. La Ville maintient le cap et poursuivra ses efforts afin de réhabiliter son réseau routier.

### Autres dépenses de voirie

Le Plan de transport de la Ville accorde également une attention particulière à la réhabilitation et à la construction de structures routières. Au cours des prochaines années, 14,1 M\$ seront investis dans les structures montréalaises. Quant à la sécurité des piétons et des automobilistes, des investissements importants seront réalisés afin d'améliorer les systèmes d'éclairage et les feux de signalisation, ainsi que la sécurité aux carrefours les plus dangereux. Montréal investira plus de 20,7 M\$ dans la signalisation routière, ce qui permettra d'améliorer la sécurité des piétons sur l'ensemble du réseau routier.

Un effort d'intensification a également été entrepris afin d'améliorer le réseau de pistes cyclables sur l'île de Montréal. Dans son Plan de transport, Montréal s'est fixé l'objectif d'aménager plus de 400 km de réseau cyclable sur un horizon de 5 à 7 ans. À cette fin, la Ville investira 21,4 M\$ au cours des trois prochaines années.

Enfin, Montréal lancera, au cours des prochains mois, plusieurs chantiers d'envergure telles la reconstruction de la rue Notre-Dame et l'amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau. Des sommes importantes seront allouées à ces projets au cours des trois prochaines années.

### Efforts de mise en œuvre du Plan de transport

Le Plan de transport de Montréal a été adopté en juin 2008 et a fait l'objet d'un premier bilan diffusé en août 2009. Le plan comporte plus de 250 interventions regroupées en 21 chantiers offrant une grande place au transport collectif et actif. Pour poursuivre le déploiement du Plan de transport, Montréal réalisera des projets d'une valeur de 1 133 M\$ en 2010-2012, soit près de 40 % des investissements en transport (2 861 M\$) pour cette période. En 2010, 512 M\$ seront alloués au Plan de transport.

Une grande part des investissements du Plan de transport, soit 1 068 M\$ sur trois ans, touche les projets de transport collectif de la STM. Au niveau du transport actif, les investissements prévus au développement et à la mise à niveau du réseau cyclable permettent de maintenir un rythme de 60 km/an de nouvelles voies cyclables. De plus, 3,2 M\$ seront investis pour dédier aux piétons et aux cyclistes la chaussée sud du chemin Remembrance dans le parc du Mont-Royal.

La Ville de Montréal investira également 3,1 M\$ en immobilisations pour la sécurité et la qualité de vie, en poursuivant le programme de sécurisation des carrefours. À ce montant s'ajoute le déploiement de la limite de vitesse de 40 km/h dans les rues locales, financé à même le budget de fonctionnement.

Montréal investira 15 M\$ pour divers projets de réaménagement du réseau routier, ce qui comprend l'acquisition de terrains pour le projet de modernisation de la rue Notre-Dame. De plus, 6,7 M\$ sont prévus pour développer le réseau routier, notamment pour offrir un accès aux futures gares du Train de l'Est (parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis et prolongement de la 56<sup>e</sup> rue) et pour raccorder le boulevard Cavendish au boulevard Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Finalement, Montréal investira 13,8 M\$ pour améliorer les feux de circulation, en offrant une attention particulière aux besoins des piétons et des autobus.

Finalement, 1,4 M\$ sur trois ans sont prévus pour élaborer un Plan de gestion des déplacements pour le centre-ville et un Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI).



---

## FONDS D'INVESTISSEMENT

### Des investissements importants dans l'économie montréalaise

En 2006, la Ville de Montréal a mis en place un fonds d'investissement afin de se donner un instrument favorisant l'accroissement de la richesse foncière sur son territoire. Le Fonds d'investissement consiste en une enveloppe supplémentaire du Programme triennal d'immobilisations consacrée aux projets majeurs d'infrastructures municipales qui offrent le meilleur potentiel de rentabilité foncière pour la Ville. La plupart de ces investissements touchent la construction d'infrastructures routières, d'aqueduc et d'égout, l'aménagement de places publiques et l'acquisition de terrains. Ainsi, par l'injection de sommes supplémentaires dans les grands projets de développement, la Ville de Montréal veut accélérer l'augmentation de ses revenus fonciers au-delà de ceux générés par l'évolution normale du marché. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que d'autres partenaires financiers contribuent également à ce fonds.

Le Fonds d'investissement est constitué d'une somme globale de 400,9 M\$, répartie comme suit : 126,6 M\$ en 2010, 127,6 M\$ en 2010 et 152,7 M\$ en 2011. La participation financière de la Ville à ces projets d'investissement équivaut à environ 55 % des montants investis. Ainsi, au cours des trois prochaines années, la Ville de Montréal consacrera 180 M\$ à des projets créateurs de richesse.

De 2010 à 2012, la Ville prévoit des investissements majeurs dans le Quartier des spectacles, notamment la poursuite de la phase 1 (place du Quartier-des-Spectacles) ainsi que dans l'amorce de la phase 2 (promenade des Festivals – place de l'Adresse-symphonique). En ce qui a trait au Havre de Montréal, des montants seront investis en 2010 dans des travaux d'infrastructures en vue de réaménager l'autoroute Bonaventure, au centre-ville. Des investissements importants seront également consacrés aux futurs centres universitaires de santé de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. L'enveloppe des projets dédiés au Fonds d'investissement permettra de réaliser plusieurs projets importants qui soutiendront l'activité économique de Montréal.

L'ensemble des investissements prévus au Fonds d'investissement est présenté en détail dans le tableau suivant.

Tableau 85

## Activités d'immobilisations – Fonds d'investissement par projets

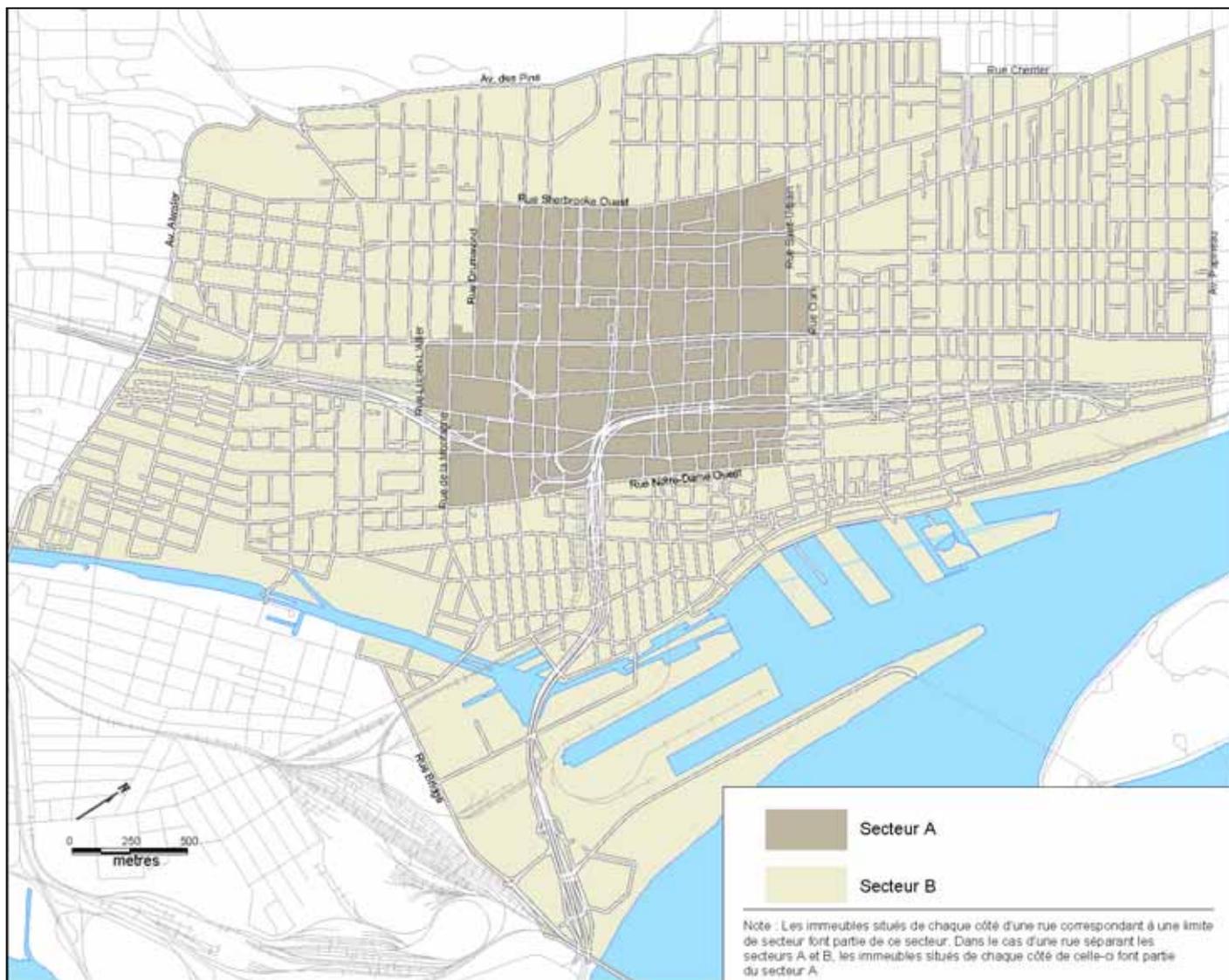
(en milliers de dollars)

Projets d'immobilisations	2010	2011	2012	Total
CUSM, site Glen – infrastructures	4 858,0	1 237,0	149,0	6 244,0
École de technologie supérieure (ETS) – infrastructures	954,0	0,0	0,0	954,0
Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure	2 629,0	168,0	0,0	2 797,0
Île-des-Soeurs – infrastructures	6 115,0	1 695,0	0,0	7 810,0
L'Acadie-Chabanel – infrastructures et réaménagement	5 789,0	386,0	0,0	6 175,0
Mise en valeur du boulevard De Maisonneuve	2 633,0	0,0	0,0	2 633,0
Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier	13 856,0	11,0	0,0	13 867,0
Prolongement de la rue Kieran vers l'est – Projet industriel	1 550,0	0,0	0,0	1 550,0
Quartier des spectacles – projets complémentaires	554,0	605,0	505,0	1 664,0
Quartier des spectacles – réaménagement du secteur de la Place des Arts	28 574,0	2 918,0	1 908,0	33 400,0
Site de Contrecoeur – réaménagement et infrastructures	4 558,0	4 086,0	5 236,0	13 880,0
Site des ateliers Rosemont – infrastructures pour le développement privé	793,0	0,0	0,0	793,0
Technoparc de Montréal – infrastructures et aménagement	475,0	0,0	0,0	475,0
Technopôle Angus – infrastructures	1 027,0	0,0	0,0	1 027,0
<b>Total des projets spécifiques</b>	<b>74 365,0</b>	<b>11 106,0</b>	<b>7 798,0</b>	<b>93 269,0</b>
Projets dédiés au Fonds d'investissement	46 228,0	116 472,0	144 894,0	307 594,0
<b>Total des dépenses</b>	<b>120 593,0</b>	<b>127 578,0</b>	<b>152 692,0</b>	<b>400 863,0</b>
<b>Financement</b>				
Subvention	60 593,0	67 578,0	92 692,0	220 863,0
Emprunt	60 000,0	60 000,0	60 000,0	180 000,0
<b>Total du financement</b>	<b>120 593,0</b>	<b>127 578,0</b>	<b>152 692,0</b>	<b>400 863,0</b>

## TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT : SECTEURS D'APPLICATION

Figure 3

## Taxe sur les parcs de stationnement - Secteurs d'application





---

## GLOSSAIRE ET IDIOMES

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations

### **Année-personne**

Concept utilisé par l'administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.

### **Affectation**

Poste qui réfère aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines charges de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste réfère également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

### **Annualisation**

Procédé administratif qui consiste à établir, sur une base annuelle, des éléments de charges ou de revenus d'une base budgétaire fixés précédemment pour une courte période.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Autres postes budgétaires**

Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de charges de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.

### **Catégorie d'immeubles**

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

### **Catégorie résiduelle**

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

### **Charges fiscales**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 13 septembre 2006.

### **Charges par objets**

Système de classification des charges (dépenses) établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges parmi les objets qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.

### **Charte de la Ville de Montréal**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la *Charte de la Ville de Montréal* que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

### **Compensation de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).

### **Cotisations de l'employeur**

Poste de dépenses, formé des avantages sociaux – divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc. – et des charges sociales – cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé – accordés aux élus et aux employés.

### **Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

### **Déplacements fiscaux**

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif – valeur, frontage, logement, etc. – peut occasionner des déplacements fiscaux.

### **Développement**

À l'intérieur du Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

### **Domaine d'activité**

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

**Droits de mutation immobilière**

Droits imposés à l'acquéreur d'un immeuble à l'occasion d'une mutation immobilière. Ils sont de 0,5 % sur la valeur de la contrepartie jusqu'à 49 999 \$, de 1 % sur la valeur de cette même contrepartie entre 50 000 \$ et 249 999 \$, de 1,5 % sur la valeur de cette même contrepartie entre 250 000 \$ et 499 999 \$ et de 2 % sur toute valeur excédentaire.

**Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

**Éco-quartier**

Programme destiné à promouvoir les initiatives de citoyens souhaitant faire partie d'un organisme qui se consacre à la promotion et à l'amélioration de la qualité de vie dans leur arrondissement.

**Efficacité**

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

**Efficience**

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

**Employé en disponibilité**

Employé permanent dont le poste permanent a été aboli et qui n'est plus titulaire d'un poste.

**Employé en disponibilité hors structure**

Employé en disponibilité qui n'est assigné à aucun poste autorisé de la structure administrative d'un arrondissement ou d'un service central de la Ville.

**Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

**Fardeau fiscal**

Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, fait l'objet d'une limitation de son augmentation – maximum de 5 % – à des fins d'harmonisation fiscale.

**Fonction municipale**

Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Électricité; Frais de financement.

**Harmonisation fiscale**

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

### **Montréal international**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.

### **Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.

### **Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

### **Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

### **Plan d'affaires**

Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.

### **Programme**

En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.

### **Protection**

À l'intérieur du Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et au maintien des éléments de l'actif.

### **Quotes-parts**

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

L'ensemble des quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constitue la principale source de revenus de l'agglomération.

### **Redevance – conduits souterrains**

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

### **Règlement d'emprunt**

Autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

**Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

**Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

**Rôle de perception**

Registre où est colligée l'information relative à la répartition des taxes imposées. Il indique aussi le nom de chaque propriétaire, la valeur imposable de chaque immeuble, le taux de chaque taxe foncière, le montant des taxes payables par chaque contribuable et le montant de tous les arrérages de taxes dues par chaque contribuable. Ce rôle est un document public.

**Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

**Service central**

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

**Tarifification**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.

**Taux global de taxation**

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.

**Taux moyen cumulé**

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

**Taux de valorisation ou de mise en valeur**

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

**Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

---

## IDIOMES

### NOTION DE TERRITOIRE

#### **Agglomération de Montréal**

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### **Municipalité locale**

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (Source *MAMROT*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (Source *MAMROT*).

#### **Ville centrale (Ville centre)**

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal, par le biais de l'organe décisionnel compétent, le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

#### **Villes reconstituées**

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

#### **Villes liées**

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

## NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

### **Compétences d'agglomération**

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

### **Services d'agglomération**

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

### **Compétences locales**

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
  - des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

---

## NOTION D'ORGANE DÉLIBÉRANT

### Conseil d'agglomération

- Un des organes délibérant de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

### Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'un des quatre organes délibérants;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

### Conseil d'arrondissement

- L'organe délibérant de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

### Comité exécutif

- Organe délibérant de la Ville de Montréal, formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

### Organes délibérants

La Ville de Montréal comprend quatre organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux organes délibérants :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

### NOTION DE BUDGET

#### **Budget de la Ville de Montréal**

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

#### **Budget du conseil municipal**

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

#### **Budget du conseil d'agglomération**

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

#### **Budget de l'arrondissement**

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

#### **Adoption du budget**

Malgré le cinquième alinéa du paragraphe 3 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), lorsque, le 1<sup>er</sup> janvier, le budget de la ville n'est pas adopté, le quart de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté. Il en est de même le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre, si à chacune de ces dates le budget n'a pas été adopté (*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q. chapitre C-11.4, article 148.1).

Le conseil peut préparer et adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474.4 à 474.7).

#### **Adoption du budget lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité**

Le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474 – paragraphe 1).

## NOTION DE QUOTES-PARTS

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, stipule que la majeure partie des activités d'agglomération doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. En d'autres termes, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage dorénavant entre les villes liées le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées sont ensuite libres de prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales.

### NOTION DE TAXES

#### **Taxes de la Ville de Montréal**

Comprennent les taxes d'agglomération, les taxes municipales locales et les taxes d'arrondissement.

#### **Taxes d'agglomération**

Pour donner suite à l'engagement du gouvernement que les clients d'un service téléphonique contribuent au financement d'un centre d'urgence 9-1-1, l'Assemblée nationale a adopté les dispositions législatives requises pour permettre aux municipalités d'appliquer une taxe en ce sens. Une taxe d'agglomération remplace un ancien tarif pour le 9-1-1. Cette taxe mensuelle de 0,40 \$ est prélevée par les compagnies de téléphone, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Cette taxe est l'unique pouvoir de taxation du conseil d'agglomération, tel que prévu par l'article 118.79 alinéa 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., c. E-20.001

#### **Taxes municipales locales et d'arrondissement**

- **Taxes municipales locales**

Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.

- **Taxes d'arrondissement**

Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour un service de proximité additionnel (s'il y lieu).

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

**A-P.**

Année-personne

**AMT**

Agence métropolitaine de transport

**BAM**

Bureau accès Montréal

**CCSP**

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

**CES**

Centre d'expertise et de support

**CESM**

Complexe environnemental de Saint-Michel

**CFP**

Commission de la fonction publique

**CHUM**

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

**CIM**

Conseil interculturel de Montréal

**CLD**

Centre local de développement

**CLE**

Centre local d'emploi

**CMM**

Communauté métropolitaine de Montréal

**CSE**

Commission des services électriques

**CSST**

Commission de la santé et de la sécurité du travail

**CTAM**

Comité de transition de l'agglomération de Montréal

**CUSM**

Centre universitaire de santé McGill

**FCIS**

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

**FIS**

Fonds d'initiative stratégique

**FSFAL**

Fonds spécial de financement des activités locales

**GIST**

Groupe d'intervention stratégique

**IATA**

Association internationale du transport aérien

**ISQ**

Institut de la statistique du Québec

**LCV**

Loi sur les cités et villes

**MAMROT**

Ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation territoriale

**MAPAQ**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**MCCC**

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

**MI**

Montréal international

**MESS**

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**OACI**

Organisation de l'aviation civile et internationale

**OMH**

Office municipal d'habitation

**PR@M**

Programme [réussir@montréal](#)

**PRQC**

Programme de revitalisation des quartiers centraux

**PRU**

Programme de renouveau urbain

**PTI**

Programme triennal d'immobilisations

**QIM**

Quartier international de Montréal

**RASOP**

Revue des activités, des services, des opérations et des programmes

**RMR**

Région métropolitaine de recensement

**RRQ**

Régie des rentes du Québec

**SCHL**

Société canadienne d'hypothèques et de logements

**SDC**

Société de développement commercial

**SHDM**

Société d'habitation et de développement de Montréal

**SIMON**

Systeme Intégré Montréal

**SITA**

Société internationale de télécommunication aéronautique

**SITE**

Service des infrastructures, transport et environnement

**SOFIL**

Société de financement des infrastructures locales du Québec

**SPVM**

Service de police de la Ville de Montréal

**STM**

Société de transport de Montréal

**TECQ**

Taxe sur l'essence et contribution du Québec

**TGE**

Télécommunications, gaz et électricité

**TGT**

Taux global de taxation

Publié par la Ville de Montréal  
Service des finances  
**ville.montreal.qc.ca/finances**

Dépôt légal  
1<sup>er</sup> trimestre 2010  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 978-2-7647-0878-1

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Centre d'impression numérique et  
de communications visuelles  
07.30.095-0

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.







